UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966718 7

ONTARIO
3984
ARCHIVES
TORONTO

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

DESROSIERS & FOURNET

LA

RACE FRANÇAISE

EN

AMÉRIQUE

PRÉFACE DE L'ABBÉ PERRIER

Illustrations
par
Henri Julien

MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée
79, rue Saint-Jacques, 79

LA RACE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

Les ECOLES NORMALES PRIMAIRES de la province de Québec et leurs Oeuvres Complémentaires.— Récit des fêtes jubilaires de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, par l'abbé ADÉLARD DESROSIERS.

I vol. in-8 de 392 pages, Montréal, 1909.

DESROSIERS & FOURNET

La Race Française
EN
Amérique

PRÉFACE DE L'ABBÉ PHILIPPE PERRIER

OUVRAGE ORNÉ DE 34 GRAVURES

Illustrations de Henri JULIEN

MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE
79, rue Saint-Jacques, 79

1910

O notre Histoire ! écrin de perles ignorées !
Je baise avec amour tes pages vénérées.
O registre immortel, poème éblouissant
Que la France écrivit du plus pur de son sang !
(*La Légende d'un Peuple*, Louis Fréchette).

Registre immortel ! Ces mots expriment-ils une réalité, ou ne servent-ils qu'à rendre la vision enthousiaste de notre poète national ? D'aucuns disent que la race française doit disparaître en Amérique. On trouve même qu'elle met bien des façons à mourir ; et l'on est prêt en certains quartiers à lui voter des funérailles de première classe. C'est la race anglo-saxonne qui doit absorber la race française. Faut-il le dire immédiatement ? Beaucoup des nôtres favorisent singulièrement cette absorp-

tion d'une race au détriment de l'autre. A quoi bon, disent-ils, prolonger une lutte dont l'issue est fatale pour nous ? Couchons-nous dans la tombe, et que les droits des nôtres soient sacrifiés sans retour au Manitoba, dans les provinces de l'Ouest, et partout en dehors de notre province.

Même le vieux Québec n'a plus le droit d'exprimer sa pensée, parce qu'il est noyé dans le grand tout canadien.

Ces pessimistes ont-ils raison de jeter ainsi les armes et de ne plus espérer dans la divine Providence qui a fait jusqu'à ce jour un miracle pour nous conserver et qui est disposée à le continuer, si nous savons sortir de notre engourdissement et prouver que nous sommes encore capables d'un effort sérieux vers l'avenir ?

Les pages que l'on me prie de présenter au public ont pour but de réveiller des énergies et de relever des courages en montrant dans un simple exposé quelle est, à l'heure actuelle, la vitalité de la race française en Amérique. On a voulu réunir comme en un faisceau des documents épars qui concernent les nôtres dispersés dans l'étendue du Dominion, des côtes du Pacifique aux rivages de l'Atlantique, depuis les glaces du Nord jusqu'au quarante-cinquième degré ; et même franchissant cette ligne qui nous sépare des Etats confédérés de la

République voisine, on retrouve là un vigoureux rejeton de la vaillante race des pionniers français qui ont gardé avec eux la croix du Christ et qui désirent vivre sur cette terre d'adoption avec leur foi, leur langue et leurs aspirations ancestrales. Toutefois, hâtons-nous de le remarquer, il ne peut être question, dans cette courte esquisse, de tous les groupes français des deux Amériques. On a laissé de côté les colonies prospères de la République Argentine, du Mexique, de la Louisiane, aussi bien que les possessions de la France dans les Antilles et ses deux rochers à la porte du golfe Saint-Laurent, pour s'occuper seulement du groupe français qui, descendu sur les rives du Saint-Laurent et en Acadie, n'a cessé depuis bientôt trois siècles de se répandre sur tous les points de l'Amérique du Nord. Son histoire forme une des plus belles pages que l'on puisse proposer à l'admiration des contemporains.

L'action individuelle de ses membres les plus hardis et les plus forts pourrait soutenir la comparaison avec celle des plus vaillants héros de l'antiquité et des temps modernes. Si la politique européenne avait permis à la France de seconder leurs efforts, les limites de la Nouvelle-France s'étendraient aujourd'hui d'un océan à l'autre, du pôle boréal aux rives ensoleillées du golfe du Mexi-

que. Et si notre mère-patrie a connu la honte de cette abdication mondiale, la faute n'en est certes pas aux descendants des dix ou douze mille colons français du Canada. Sur les champs de bataille, dans l'œuvre des missions indiennes et de la prise de possession du sol, dans l'organisation civile, politique ou religieuse, les Canadiens-Français et les Acadiens ont fait preuve d'une fermeté et d'un esprit de suite qui les honorent, et ils ont conservé intactes, après cent cinquante ans de domination étrangère, leur religion, leur langue, leurs institutions et leurs lois. Nous avons droit de nous glorifier d'une aussi belle œuvre. Bien rares sont les écrivains qui nous ont marchandé leur admiration, après avoir étudié loyalement et impartialement notre histoire.

Mais parce que des sympathies s'égarent, et que des compatriotes ont besoin qu'on leur présente des professeurs d'énergie, de modestes travailleurs que je ne saurais trop louer, recherchent à la lumière du passé les raisons d'espérer en l'avenir que la Providence nous réserve. Ils font une revue de nos forces nationales et catholiques. Et sans flatterie, c'est une étude attachante et émouvante à la fois que celle de tous ces groupes français.

Quand notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,
Ferma son aile blanche et repassa les mers,

il laissait livré à la conquête un petit peuple de 60 000 habitants qui sont devenus aujourd'hui, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, 3 000 000. Certes, les Canadiens-Français, en se multipliant ainsi, et en sauvant du naufrage en dépit d'assauts répétés, leur langue et leur religion, ont fait preuve d'une merveilleuse endurance. Il y a quelque chose de touchant et de noble tout ensemble à défendre sa nationalité, héritage sacré, qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il soit, n'a jamais répudié. Aussi bien, regardons-nous avec fierté nos ancêtres, fidèles au serment donné, conserver le Canada à la couronne britannique chaque fois que des canons anglo-saxons sont braqués sous les murs de Québec. C'est encore avec un sentiment d'orgueil, qu'après la guerre, nous voyons surgir de nos débats politiques des hommes dont le talent, l'éloquence et le patriotisme sont pour les générations actuelles un sujet de généreuse émulation. Nos pères n'étaient pas seulement bons pour offrir leur poitrine aux balles de l'ennemi ; ils croyaient avoir conquis le droit de parler au nom de leurs compatriotes, pour défendre les droits sacrés qui devaient servir de protection au faible contre le plus fort. Les Panet, les Bédard, les

Papineau ont, à ce titre, une place distinguée dans l'histoire. Il est sans doute bon de le rappeler à ceux qui n'ont d'autre ambition que de faire silence sur tous ceux qui ont empêché la destruction de notre race, dans la crainte de faire naître des courages prêts à défendre notre nationalité.

Les assimilateurs sont à l'œuvre et ils veulent que le Canada soit exclusivement terre anglaise. Ici, encore, nos plus grands ennemis seront quelques-uns des nôtres qui refusent d'admettre cette vérité primordiale : le Canada est une confédération anglo-française. " Par sa constitution politique, disait récemment M. Henri Bourassa, par sa composition ethnique, comme par le droit naturel, le Canada est une confédération anglo-française, le produit de l'union féconde de deux grandes et nobles races. Il doit rester sous l'égide de la couronne d'Angleterre, le patrimoine d'un peuple bilingue ".

Mais hélas ! que n'a-t-on pas fait et que ne fait-on pas encore pour effacer du sein de la race que l'on appelle conquise cette tradition vivace de son passé, qui est comme l'incarnation de son esprit. Le groupe acadien " si intéressant par sa tragique histoire, si méritant de l'Eglise par sa fidélité et son dévouement au milieu de ses longues souffrances ", est encore debout pour fournir l'exemple qu'on ne parvient pas à arracher l'esprit national

d'une race fière. Il garde sa langue, avec sa foi et sa piété à l'Etoile des mers. Qu'on le veuille ou non, le langage est et sera à jamais le signe distinctif, le caractère profond et vrai dont la Providence marque les différents peuples. C'est par le verbe que les hommes se distingueront toujours entre eux aussi bien que du reste de la création.

Et dans quel intérêt, je vous prie, veut-on fusionner les races, ou les absorber par une fusion graduelle? Est-ce pour favoriser le progrès sous toutes ses formes? Est-ce pour faciliter la diffusion du catholicisme? Si c'est l'un ou l'autre, ou ces deux motifs à la fois qui poussent à cet idéal, on commet de graves erreurs.

* * *

Nous voulons, nous, que les deux races vivent en harmonie ; mais nous ne voulons pas que les rapports de l'une à l'autre soient de maître à esclave, de vainqueur à vaincu. Pareilles relations favorisent la personne de celui qui commande et diminue la personne de celui qui obéit. Les diverses familles de l'humanité ont reçu en partage des énergies, des vertus, des aptitudes nécessaires au genre humain. Chacune d'elles doit au monde l'apport des dons qu'elle a reçus. Mais voulez-vous que pour la plus grande gloire de la patrie commune elle verse avec abondance ses idées, son

intelligence, son être dans le fonds commun ? N'asservissez pas une race à une autre : vous étoufferiez les initiatives contraires au concept que l'une se fait de la vie, de l'intérêt, du devoir, du vrai, du beau. La société entière se trouverait appauvrie de tout ce qu'une race arrêtée dans son développement spontané préparait de moissons nouvelles. La civilisation elle-même subirait des pertes proportionnées au joug d'intolérance que l'on ferait peser sur toute une catégorie de citoyens, dont on étoufferait dans le germe les qualités natives.

C'est ce qu'ont bien compris les plus clairvoyants de nos gouverneurs anglais. Elle est présente à tous les esprits cette parole de lord Elgin : " L'action réciproque des idiosyncrasies nationales, loin de nuire à la prospérité commune, introduit dans notre existence une verdeur, une fraîcheur, une impulsion éclectique, qui, sans cela ferait défaut ".

La conservation de l'élément français et de la langue française, c'est un gage de grandeur et de progrès pour la confédération canadienne. Ce dualisme national n'est pas un obstacle au développement d'une jeune nation, qui a tout à gagner à conserver l'héritage littéraire et social qu'elle tient des deux plus grands peuples de l'Europe.

Pareilles affirmations ont été également faites par le marquis de Lorne et par son prédécesseur lord

Dufferin. Le premier veut que ceux de nos concitoyens qui tirent leur origine de la vieille France s'attachent " à conserver dans toute sa pureté le grand idiome qui est entré pour une si large part dans la formation de la langue anglaise ".

C'est une vérité admise. Quand un Etat comprend plusieurs groupes d'origines diverses, chacun de ces groupes doit avoir la liberté de répandre la puissance particulière de pensée et d'énergie qu'il représente. Elle est profondément vraie cette parole de M. Etienne Lamy : " Toute discipline d'uniformité où il pourrait y avoir collaboration de génies indépendants est un dommage. Il n'est pas conforme à l'intérêt général que dans un Etat où, comme en Angleterre ou en Autriche, les races sont diverses, une seule étouffe les autres et gouverne ".

Ce que nous demandons pour la race française en Amérique, c'est sa place au soleil, c'est ce que les Anglais appellent eux-mêmes le " fair-play ". Nous revendiquons nos droits acquis au prix de mille sacrifices. Aussi bien, est-ce faire œuvre utile que de venir dire aux nôtres leur nombre, leurs forces, les œuvres accomplies, pour les orienter à de nouvelles luttes et à de nouvelles victoires. Ils se doivent à eux-mêmes de conserver leur caractère ethnique. L'unité de sang, de langue, de foi, d'histoire,

de pays, de mœurs, d'intérêts, est, sans doute la force réparatrice des groupes nationaux. Rappelons-nous pourtant que les forces d'attraction, destinées à assembler les masses humaines en peuple tirent leur efficacité d'une volonté énergique, dont la fermeté sait triompher du temps et survivre aux persécutions.

Ne craignons pas de perdre ainsi les sympathies des Anglo-Saxons. Nos compatriotes d'origine britannique respectent la force et la sincérité. Ils n'ont du mépris que pour ceux qui abjurent ou dédaignent leur nationalité. Partageant la même foi que les fils de la verte Erin, victimes là-bas des injustices de l'Angleterre, nous nous rapprocherons d'eux dans une union plus étroite et plus intime, parce qu'elle sera faite de droiture et de respect mutuel.

Ils se réjouiront, nous en sommes sûrs, de notre prodigieux développement, tout comme nous serons les premiers à admirer la beauté et la grandeur de leurs œuvres, quand il leur plaira d'écrire le livre d'or qui en transmettra le récit à leurs descendants.

* * *

Le progrès n'est donc pas retardé dans son essor par la coexistence des deux races. Le catholicisme, non plus, n'a pas à souffrir de la présence de l'élément français. Tout esprit impartial qui voudra se

donner la peine de lire sans préjugé le présent volume se convaincra bien vite de la vérité de la thèse suivante établie déjà avec maîtrise par un illustre dominicain : " Le catholicisme et la race française ont toujours été inféodés l'un à l'autre, si bien que partout où croît et se développe la race française le catholicisme croit et s'étend avec elle, et que partout où elle perd de son influence le catholicisme déchoit avec elle ou du moins semble perdre toute sa force d'expansion et de conquête et réciproquement ". (1)

C'est ce que l'on voudrait mettre en pleine lumière avec les chiffres que l'on cite en si grande abondance. Il s'agit, en effet, de détruire avec des statistiques et des faits une théorie étrange née dans certains cerveaux qui rêvent nuit et jour d'anglicisation dans la sainte Eglise du Christ. C'est à eux que s'adressait surtout M. Henri Bourassa qui rappelait de bonnes et solides vérités quand il se demandait dans son excellent article paru dans " Le Devoir " du 20 juillet 1910, si le catholicisme au Canada doit être français ou anglais.

Je sais bien que d'excellents esprits se sont laissés séduire par le mirage de la prospérité anglo-saxonne ; et dans la sincérité de leur âme, ils croient servir l'Eglise du Christ en la rattachant

(1) La Nouvelle France, livraison de novembve 1909.

ici à la puissance anglaise, qui se fera un honneur de porter bien loin le flambeau de la foi. L'un d'entre eux est allé jusqu'à me dire en toute simplicité que la persistance des Canadiens-Français à vouloir conserver leur langue et leur nationalité retardait au Canada l'essor du catholicisme. La lecture des pages que je viens de parcourir réussira peut-être à modifier un tel jugement. En tout cas, il est bon que l'on sache, et je le dis ici bien haut, que l'Eglise catholique, apostolique et romaine ne peut être ni anglaise, ni française. "Elle ne peut asservir une race à l'autre."

Jamais elle ne permettra que l'on fasse de son gouvernement un instrument d'assimilation anglo-saxonne, pas plus, du reste, qu'elle ne demandera que les catholiques de langue anglaise prient et adorent le Christ en français.

Il y a en Belgique, tout comme au Canada, une question des langues. C'est le français qui tend à supprimer le flamand, tandis que chez nous, c'est l'anglais qui veut faire disparaître le français. Or, nous avons eu tout dernièrement la bonne fortune de lire un document qui montre bien dans quel esprit on doit envisager ces problèmes. Il émane d'une plume épiscopale. Je suis ravi de me couvrir d'une pareille autorité.

Rappelant un rapport qu'il présenta jadis à feu Mgr Doutreloux, Mgr Rutten, maintenant évêque de Liège, répond à l'objection " qu'il n'y aurait pas grand mal, après tout, à ce que le français devînt la langue usuelle, même des Flamands, que l'unité de la patrie y trouverait son bénéfice par la facilité des relations entre Flamands et Wallons et par la fusion complète et plus prompte des deux races en une seule ". Voici ses paroles : elles sont toutes pleines d'actualité.

" Sans m'arrêter à la chimère des deux races en une seule, je répondis à l'objection en ces termes : " Je pense, Monseigneur, que votre Grandeur doit envisager de plus haut la question flamande, et 1. que pour elle, il y aurait grand mal, il y aurait lésion grave de la justice à enlever, si c'était possible, à un peuple sa langue maternelle, puisque la langue est l'élément le plus vivace de toute nationalité et que le droit à l'existence, pour les peuples, comme pour les individus, est le premier des droits.

2. Que l'unité de la patrie n'a rien à gagner à la transformation lente mais fatale de la partie flamande du pays en une espèce de Pologne ou d'Irlande dont les justes plaintes depuis des siècles émeuvent tout homme loyal et honnête ".

Si là-bas les intérêts flamands et religieux sont intimement liés, il est incontestable qu'ici la con-

servation de la langue est le plus ferme appui de la foi chez trois millions de Canadiens-Français catholiques. Pourquoi donc faire une guerre non équivoque, quoique discrète, à cette langue qui reste une sauvegarde pour la foi des nôtres. Saint Paul comprit certainement d'une autre façon la prédication évangélique, et, en dernière analyse, c'est l'apôtre des Gentils qui a raison.

* * *

La population suisse se compose surtout des races allemande, française et italienne. Dans certains cantons allemands, celui de Berne, par exemple, la population française, qui compte pour environ trois quarts de million, conserve son caractère de nationalité. Ainsi dans un canton mixte, la minorité a des droits et elle sait les défendre et les protéger.

Voilà toute une leçon pour nous. Dans l'Ontario les Canadiens-Français viennent de se réunir en congrès. Ils ont revendiqué fièrement leurs droits. C'est avec plaisir que l'on a vu même des feuilles anglaises et protestantes proclamer hautement qu'il n'y avait pas de raison pour refuser aux catholiques d'Ontario le régime libéral qui est si généreusement concédé à la minorité protestante de Québec.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour toutes les provinces de l'Ouest ? Jamais nous ne pourrons oublier qu'au Manitoba on a lâchement sacrifié les droits scolaires des catholiques et spécialement des Canadiens-Français. Jamais aussi, nous ne cesserons de réclamer, suivant les prescriptions de Léon XIII qui nous en fait un devoir dans son encyclique " Affari vos ". J'en rappelle ici un passage que d'aucuns refusent de lire, parce qu'ils y trouvent la condamnation de leur conduite.

" Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite dans un but de réparation, est *défectueuse*, *imparfaite*, *insuffisante*. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander ".

Pourquoi dans les nouvelles provinces n'a-t-on pas respecté les droits de la minorité canadienne-française ? Depuis quelle époque les minorités n'ont-elles plus de droits ? M. Emile Faguet disait avec beaucoup d'esprit : " Les grandes patries ne sont pas naturelles. Elles se sont constituées d'un grand nombre de petites patries qui se sont groupées pour être plus fortes contre un ennemi. L'Etat commun qui prétend en opprimer sept ou huit sur vingt, sous prétexte d'unité morale, ou parce que tel est son bon plaisir, commet un abus de pouvoir flagrant. Il profite contre l'intérieur, d'une situation,

d'une organisation qui n'a été désirée ou acceptée qu'en considération de l'étranger". On ne saurait mieux dire. Mais voilà qui condamne ceux qui ont tant répété que les Canadiens-Français sont en minorité dans le Dominion et qu'ils doivent accepter le régime qu'on leur impose dans les provinces nouvelles. On disait : " Ils sont la minorité, ils doivent se soumettre ". Il n'y a rien de plus inique que ce langage ; c'est celui de conquérants barbares dans un pays vaincu.

* * *

Au mois de novembre dernier, M. Balfour, ex-premier ministre d'Angleterre, et aujourd'hui chef d'opposition de Sa Majesté, disait qu'il croyait invinciblement aux nationalités distinctes, parce qu'elles conduisent à une vie nationale plus haute, plus intense, dans laquelle chaque particulier n'est pas oublié, mais où tous se joignent dans un chœur harmonieux, où les notes peuvent être différentes, mais dont l'ensemble est une unité. La conviction se répand de plus en plus que le patriotisme local et le plus grand patriotisme collaborent ensemble à un but unique.

Je laisse cette pensée à la méditation de tous les Canadiens, qu'ils appartiennent à la race française ou à la race anglaise ; qu'ils soient hommes d'Eglise ou hommes d'Etat.

Avec ce programme, nous regarderons avec confiance vers l'avenir, parce que les fils de la vieille cité de Champlain ou de la ville de Maisonneuve, les enfants des vieilles et illustres cités des bords du Saint-Laurent, tout comme les fiers Acadiens des Provinces maritimes ; les Canadiens-Français des bords de la Rivière-Rouge, des bords des Grands Lacs et de l'Ouest, tout comme nos frères de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre tendront une main fraternelle à leurs frères voisins. Ils se rappelleront nos grands souvenirs qu'ils raconteront dans la langue française à leurs nombreux descendants ; tout en conservant nos meilleures aspirations, ils accueilleront tous les progrès véritables et garderont à l'ombre du drapeau britannique dans notre vaste Dominion ou sous le drapeau étoilé de la terre des libertés toutes les saintes et nobles choses qui forment le trésor de nos traditions nationales.

Abbé Philippe Perrier.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRES GÉNÉRALES

Champlain, *Œuvres complètes*. Ed. Laverdière, 6 vol., Québec, 1870. — F. Sagard, Ed. Tross, *Histoire du Canada et voyages que les P. Récollets y ont faits*, 4 vol., Paris, 1865. — C. Leclerc, Réc. *Etablissement de la foi dans la N.-F.*, Paris, 1690; *Les Relations des Jésuites*, 3 vol. Québec, 1865. Charlevoix, *Hist. et desc. gén. de la N.-F.*, 3 vol., Paris 1744. — Faillon, P. S. S. *Histoire de la Colonie française en Canada*, 3 vol., Montréal, 1866. — F.-X. Garneau, *Histoire du Canada* (jusqu'en 1841), 4 vol., Montréal, 1882. — Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, 8 vol., Montréal, 1882. Turcotte, *Le Canada sous l'Union* (1841-1867), Québec, 1882. — Rameau, *La France aux colonies*, Paris, 1859. — Parkman, *Œuvres complètes*, 16 vol., Toronto, 1899. — De Taurines, *La nation canadienne*, Paris, 1894. — De Nevers, *L'avenir du peuple canadien-français*, Paris, 1896. — Mgr H. Têtu, *Les évêques de Québec*, Québec, 1889. — Pagnuelo, *Etudes hist. et légales sur la liberté relig. au Canada*, Montréal, 1872. — Margry, *Mémoires et documents*, 6 vol., Paris, 1879-1888. — Le Correspondant (1877), *La France canadienne, situation religieuse*, par J. Guérard. — Emile Salone, *La colonisation de la N.-F.*, Paris, 1905. — Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la N.-F.*, Québec, 1904. — Henri Lorin, *Le comte de Frontenac*, Paris, 1895. Archives du Canada, 1881-1909.

HISTOIRES PARTICULIÈRES

1°, à Québec: Abbé Casgrain, *Hist. de la Mère Marie de l'Incarnation*, Québec, 1864; *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, 1878. — Abbé Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, 2 vol., Québec, 1890; *Mgr de Saint-Vallier et l'hôpital général de Québec*, Québec, 1882. — Camille Roy, *L'Université Laval, etc.*, Québec, 1903.

2°, à Montréal: Dollier de Casson, P. S. S., *Histoire du Montréal*, Montréal, 1869. — Faillon, P. S. S., *Vie de la Mère Bourgeoys*, Paris, 1853; *Vie de Mlle Mance*, Paris, 1854; *Vie de Mme d'Youville*, Paris, 1852. — Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie*, 2 vol., Montréal, 1863.—P. Rousseau, *Histoire de Chomedey de Maisonneuve*, Montréal, 1886; *Mandements et lettres circulaires des évêques de Montréal*, Montréal; *Mélanges religieux*, 15 vol., Montréal, 1841-1852; *Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada*, publiés par la Soc. Hist. de Montréal, 1859-1900; *Le diocèse de Montréal à la fin du XIXe siècle*, Montréal, 1900.

3°, à l'Acadie: Rameau, *Une colonie féodale en Amérique. l'Acadie* 2 vol., Montréal, 1889. — Moreau, *Histoire de l'Acadie française de* 1598 à 1775, Paris, 1873. — Abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, Québec, 1888; *Une seconde Acadie*, (I. P. E.), Québec. 1894; *Mémoire sur les missions de la N.-E.*, etc. Québec, 1895; *Les Sulpiciens et les prêtres des Mis. Etr. en Acadie*, (1676-1762), Québec, 1897. — E. Richard, *Acadia*, New-York, 1895. — Poirier, *Le P. Lefebvre et l'Acadie*, Montréal, 1898; *Le Cor.* (1899); *La nationalité française en Acadie*, par Derouet. — Abbé Maurault, *Histoire des Abénakis*, Montréal, 1866.

4°, au Nord-Ouest: *Journal des missions catholiques*, Lyon; *Annales de la Propagation de la Foi*, Lyon; *Rapports sur les mis. du dioc. de Québec, qui sont secourues par la Prop. de la Foi*, Québec, 1839-1874; *Rapports de l'association de la Prop. de la Foi*, établie à Montréal, 1839-1875, 15 vol., Montréal. Depuis 1877 ces rapports ont été remplacés par une seule publication pour le Canada: *Annales de la Prop. de la Foi.* — Piolet, S. J., *La France au dehors*, Paris 1903. — Dom Benoît, *Vie de Mgr Taché*, Montréal, 1904. — P. Jonquet, O.M.I., *Vie de Mgr Grandin*, Montréal, 1904. — Mgr Taché. *Vingt années de Mission dans le N.-O. de l'Am.*, Montréal, 1866. — R. P. Morice, O.M.I., *History of the Cath. Church in West. Can.*, 2 vol., Toronto, 1910.

5°, à la Nouvelle-Angleterre: Chandonnet, *N.-D. des Canadiens et les Canadiens aux E.-U.*, Montréal, 1872; *Ferdinand Gagnon, sa vie, ses œuvres*, Worcester, Mass., 1886. — P. E. Hamon, S. J., *Les C.-F. de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, 1891. — MM. Laflamme, Lavigne et Favreau, *French-Catholics in the U.-S.* (Cath. encycl. Vol. VI, 1909). — Hamon, P.S.S., *Vie de Mgr de Cheverus.* — Mme de Barberey, *Elizabeth Seton et les comm. de l'Eg. cath. aux E.-U.*, 6e édition, 2 vol., Paris, 1906. — Jules P. Tardivel, *La situation rel. aux E.-U.*, Montréal, 1900. — De Nevers, *l'âme américaine*, 2 vol., Paris 1900.

6°, aux Franco-Américains des Grands Lacs: Nicolas Perrot, *Mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Am. sept.* Ed. Tailhan, Paris 1864. — Rameau de Saint-Père, *Notes historiques sur la colonie cana. de Détroit*, Montréal, 1861. — Joseph Tassé, *Les Canadiens de l'Ouest*, 2 vol., Montréal, 1872. — T. Saint-Pierre, *Histoire des Can. du Michigan et du comté d'Essex, Ontario*, Montréal, 1895; *Ce que l'on perd à émigrer*, Montréal, 1893.

Pour des indications plus amples sur les ouvrages écrits au Canada ou sur le Canada, nous signalons un *Essai de Bibliographie canadienne*, par Philéas Gagnon, Québec, 1895.

LA RACE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

CHAPITRE PREMIER

APERÇU GÉOGRAPHIQUE DU CANADA

Le Canada, ou plus exactement le *Dominion du Canada*, la plus vaste des colonies britanniques (3 747 574 milles carrés, environ 9 000 000 de kil. carrés), comprend toute la partie de l'Amérique septentrionale située au nord des Etats-Unis, moins le territoire d'Alaska, le Groënland, le Labrador et Terre-Neuve. Son territoire, que baignent trois océans, est séparé de la Confédération américaine par une frontière qui ne correspond pas toujours aux traits physiques de la contrée. Comme celui du pays voisin, il se divise au point de vue du relief, en zones plutôt longitudinales : terres morcelées de l'Atlantique ; bassin du Saint-Laurent avec ses montagnes riveraines, les Laurentides ; plaines centrales ; chaîne-mère des Rocheuses et ses escarpements auxiliaires ; littoral du Grand-Océan. Ces

régions distinctes se déroulent du nord au sud, leurs lignes de démarcation étant prolongées sur tout le continent septentrional. Cependant la pente générale du Canada est dirigée vers le nord-est, et, sous ce rapport, on peut dire qu'il forme une unité géographique distincte des Etats-Unis, à l'exception toutefois de l'enclave du bassin de la rivière Rouge et de la partie extrême-occidentale dont le caractère est commun à toute la région côtière du Pacifique.

Le relief de la fraction orientale du *Dominion* ne dépasse nulle part 1200 mètres (4 000 pieds) d'élévation. Les Laurentides, comprises dans le vaste bassin du Saint-Laurent dont elles ne limitent pas d'ailleurs le développement vers le nord, s'étendent des côtes du Labrador au lac Huron, et de là, jusqu'à la mer Arctique par une suite de collines aux contours fuyants et de faible altitude. Elles sont les restes d'une chaîne très ancienne et qui va sans cesse s'aplanissant sous le travail de l'érosion atmosphérique. Cette chaîne ruinée fait face, dans la province de Québec, aux monts Notre-Dame, qui continuent l'orientation des Alléghanys situées en majeure partie dans le territoire des Etats-Unis. La région des Laurentides qui constitue la plus grande portion de la vallée laurentienne est un pays légèrement ondulé, formant une vaste plaine depuis le golfe de Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs de l'intérieur. Le bassin du Saint-Laurent, resserré dans

sa partie orientale par le prolongement des Alléghanys, s'élargit vers le nord-ouest, et comprend toute la région située entre les lacs Ontario, Erié et Huron. Cette plaine, dont la superficie est d'au moins 100 000 milles carrés, a une pente très douce depuis les Grands Lacs, de sorte que le Supérieur, à la tête du fleuve, n'est élevé que de 600 pieds au-dessus du niveau de l'Atlantique.

Le système montagneux de l'ouest, est de beaucoup plus important ; il est formé par les Rocheuses (le mont Hooker 16 760 pieds, le mont Brown 16 000 pieds) et les monts des Cascades qui reposent sur un socle commun et que sépare le haut plateau de la Colombie britannique. Immédiatement à l'est de la cordillère des Rocheuses, des terrasses successives s'abaissent comme par autant de degrés vers la dépression centrale du continent, laquelle n'est que l'extension de la vaste plaine du Missouri-Mississipi et, sur une largeur de 2 400 kilomètres (1 500 milles) environ, s'étend jusqu'à l'océan Glacial.

Au point de vue géologique on peut diviser le Canada en deux grandes régions que sépare la rivière Rouge. Dans le versant oriental on constate une masse archéenne abondante en lacs aux contours déchiquetés, sertie de rivières s'enchevêtrant les unes dans les autres, au cours souvent indécis, mais au débit régularisé par ces multiples réservoirs.

Cette région ancienne, formée de gneiss et de calcaires

cristallins (terrain laurentien) que des micaschistes (terrain huronien) recouvrent par places, et au milieu de laquelle sont des massifs, des filons de roches éruptives, quartzifères ou basiques, s'étend de l'embouchure du Mackenzie à la pointe sud-ouest du lac Supérieur, couvre la plus grande partie de l'Ontario ainsi que du Québec, au nord du Saint-Laurent. Elle contourne donc le grand effondrement de la baie d'Hudson que l'on a souvent comparé à la dépression de la Baltique.

Une ceinture extérieure de terrains paléozoïques, fortement découpée par les immenses bassins lacustres qui l'accompagnent, lui sert de limites au sud-ouest et au sud. A l'est, le vaste estuaire du Saint-Laurent sépare cette région archéenne de la région plus récente des Provinces Maritimes et de l'île de Terre-Neuve toute ramifiée de fjords et de golfes, et qui n'est que l'ultime prolongement de la zone appalachienne. Toute cette surface ainsi que la portion centrale du continent qui va des bouches du Mackenzie aux sources du Missouri jusqu'au point de son déversoir, dans le Mississipi, portent les traces de l'action glaciaire qui, à l'époque quaternaire, a profondément modifié l'aspect de la région. C'est aux accumulations morainiques qu'il faut attribuer la formation des vastes lacs de l'Ours, des Esclaves, d'Athabaska, du Caribou, de Winnipeg et des Bois. Vers la limite méridionale des territoires lacustres, ces sillons de débris s'ajoutent aux mouvements du sol pour enfermer dans de larges et anciennes

vallées les plus grandes masses d'eau douce de la Terre, nous voulons dire les lacs Supérieur, Michigan, Huron, Erié et Ontario.

La contrée occidentale qui correspond à la bande des plateaux et des plaines du centre du Canada ainsi qu'au système des Rocheuses, est de formation plus récente : elle date des temps secondaires, à l'exception toutefois de la zone fertile d'alluvions quaternaires désignée par les géologues sous le nom de lac d'Agassiz, à l'époque où la mer crétacée s'étendait jusqu'à l'Alaska et communiquait avec le golfe du Mexique. Dans les Rocheuses, l'archéen et les terrains primaires formaient peut-être alors les terres émergées. Les mouvements orogéniques des temps tertiaires ont fait surgir toute la région occupée aujourd'hui par les montagnes Rocheuses, en y dressant une série de rides à peu près parallèles aux anciens rivages crétacés. Dans le nord de la Colombie, ce mouvement demeurait assez simple.

Tout contre la mer, une chaîne formée de roches primaires s'élève à une altitude moyenne de 2 000 mètres (6 500 pieds), tandis que, du côté opposé, à l'est, se dressent de plus en plus nombreux, sur une largeur qui croît de 30 à 100 kilomètres (50 à 150 milles), les plis des montagnes Rocheuses. Entre les deux chaînes s'étend un haut plateau âprement accidenté, que découpent de nombreuses rivières, et où se montrent des sédiments crétacés et ter-

tiaires recouverts à la hauteur de Kamloops de dépôts volcaniques qui ont amené de fortes dislocations. Tout à côté de ce plateau, vers le 52e parallèle, s'élève un massif archéen et paléozoïque qui prend de plus en plus d'importance en gagnant vers le sud, avec un alignement nord-sud bien caractérisé. C'est le massif de la chaîne d'Or (Gold Range). A l'est, la chaîne des Rocheuses, toujours alignée au sud, continue à dresser ses rides essentiellement alpestres à travers tout le territoire des Etats-Unis. A l'extrémité ouest, l'île de Vancouver et le groupe de la Reine Charlotte sont les restes d'une quatrième chaîne parallèle à la côte.

De ce que le Canada ne présente aucune saillie transversale qui puisse l'abriter contre les vents tropicaux ou polaires, il ne s'en suit pas que son climat dépende uniquement du régime des vents du nord et du sud. Aussi dans les zones orientales, les alizés et contre-alizés, inclinant tantôt vers le nord, tantôt vers le midi, sont fréquents sinon dominants. De l'autre côté du continent, un souffle chaud et sec, le *chinook,* contribue beaucoup à attiédir l'atmosphère sur la côte ; s'engouffrant dans les cols de la triple cordillère, il franchit les plateaux intermédiaires pour pénétrer enfin jusque dans la prairie (Alberta) où la neige fond, où l'herbe reverdit rapidement sous cette vivifiante haleine. Au centre, vers le Manitoba, il ne semble

pas que les courants aériens soient persistants plutôt dans une direction que dans une autre.

Les vents océaniques ont-ils une grande influence sur la température du Canada ? Il est certain que les vents de mer ou les courants chauds du *Kouro-Sivo* du Pacifique tempèrent le climat de la Colombie britannique dans sa partie occidentale, et surtout dans l'île de Vancouver dont les étés sont plus chauds que ceux de la Californie. Aussi, l'humidité est-elle excessive près du Pacifique ; la moyenne des pluies annuelles y atteint 1 m. 50 à 2 mètres (4½ à 6 pieds).

Les appréciations sont très partagées sur le rôle du *Gulf Stream*. Il est probable qu'à cause de l'écartement que ce fleuve marin prend à la hauteur du cap Cod, il n'adoucit aucunement le climat du continent nord-américain. Par contre, le courant polaire, déterminé par le précédent, longe la côte labradorienne et charge le ciel d'humidité que le vent du nord répand en pluies froides dans la vallée du Saint-Laurent, où la moyenne des pluies annuelles oscille entre 0 m. 80 et 1 mètre. Dans la région médiane du Canada, depuis le lac des Bois et la baie d'Hudson jusqu'aux abords des Rocheuses, la moyenne des pluies dépasse rarement 60 centimètres. Ainsi le climat du Canada est-il essentiellement continental : les hivers sont longs et rigoureux, les saisons intermédiaires sont peu marquées et passent rapidement. C'est ce qui explique

la persistance du préjugé — remontant probablement à Jacques Cartier — relativement à l'inclémence du ciel canadien.

Ce préjugé empêche encore le public de considérer la position du pays par rapport à l'Equateur. Si sa vaste plaine centrale va se perdre sous les glaces de l'océan Polaire, elle atteint au sud le 49e parallèle, lequel traverse le continent européen aux environs de Paris, de Vienne et d'Odessa. Le point le plus méridional du Canada est sous le 42e parallèle qui est la latitude de Barcelone, de Rome, d'Andrinople. Vers l'Atlantique, abstraction faite de l'enclave américaine du Maine, la frontière sud du Canada suit à peu près le 45e parallèle, le même qui passe au midi de Grenoble, Venise, Trieste. Montréal est situé à la latitude de Turin, Québec à celle de Poitiers.

Les lignes isothermiques permettent d'établir des rapprochements encore plus intéressants entre les températures des provinces canadiennes et celles de certains pays d'Europe et d'Asie. La ligne isothermique de 0° pénètre en Colombie britannique près de la frontière d'Alaska, fait ceinture autour de la région de la Saskatchewan, coupe en son milieu le lac Winnipeg et suit à peu près le 50e parallèle de latitude pour gagner l'Atlantique. Elle contourne le cap Nord, traverse dans sa largeur la péninsule scandinave jusqu'à Haparanda, passe à Arkhangel, Tomsk, Irkoutsk. Winnipeg est sur l'isotherme de 2° ; Montréal

sur celui de 6°. Ce dernier décrit de capricieuses courbes, depuis Sitka jusqu'au littoral de l'Atlantique par le nord d'Halifax; sur la carte de l'Europe, il passe au sud de Christiania. L'isotherme de 4° apparaissant à Québec, se représente à Moscou et un peu au nord de Saint-Pétersbourg. Enfin Victoria, capitale de la Colombie britannique, est en contact avec l'isotherme de 10°, comme Chicago, New-York, Londres, Vienne, Pékin.

On peut juger par là de l'influence des vents polaires dans la grande plaine centrale. Ils infléchissent considérablement les lignes isothermiques et pénètrent fort avant dans l'intérieur du continent. D'autre part, les observations basées sur les isothermes hiémales de la Confédération canadienne, montrent qu'en aucune de ses parties colonisées ou susceptibles de l'être, l'hiver n'est pas assez rigoureux pour nuire à la santé ou aux entreprises ordinaires de l'agriculture et de l'élevage. Presque toujours, d'ailleurs, l'absence d'humidité empêche la froidure d'être pénétrante et la chaleur oppressive. De là l'extrême salubrité du climat canadien.

A l'exception du versant occidental des montagnes Rocheuses, la moyenne des pluies annuelles ne dépasse guère 1m. 20. Les Laurentides qui ne sont, à vrai dire, qu'une suite de collines, ne peuvent occasionner des précipitations atmosphériques considérables, et n'ont point d'autre rôle que de maintenir dans la vallée laurentienne le vent froid

du nord-est, dont l'influence est détruite au sud par la température adoucie des Grands Lacs. La baie d'Hudson, l'océan Glacial envoient dans les régions médianes des vents froids chargés d'humidité. Les lacs innombrables des *toundras* de l'extrême nord doivent à l'imperméabilité du sol et à l'absence presque complète de l'évaporation, de garder immense la capacité de leurs réservoirs. Plusieurs, en outre, et des plus vastes, sont alimentés par des rivières qui descendent des glaciers des Rocheuses. En général, on peut dire qu'à l'est des montagnes Rocheuses le régime des pluies n'a aucune influence sur l'hydrographie du Canada. Seule la fonte des neiges au printemps modifie pendant quelques semaines le débit des fleuves, des rivières et les font quelquefois déborder.

Mais la grande artère fluviale du Canada est le Saint-Laurent (4 000 kilomètres environ ou 2 250 milles) qui constitue la principale voie de communication en même temps que la plus importante source de ses richesses et de sa prospérité. Ce fleuve est l'émissaire de lacs immenses dont la superficie égale les trois cinquièmes de la France, et qui forment une véritable mer intérieure. Ces lacs communiquent entre eux par des rapides et des cataractes dont la principale est celle du Niagara, entre l'Erié et l'Ontario. Les deux autres grands systèmes fluviaux du Canada sont le Nelson qui porte à la baie d'Hudson les eaux du lac Winnipeg et le Mackenzie, tributaire de

l'océan Glacial et émissaire des lacs de l'Ours et de l'Esclave.

Les côtes du Pacifique, bordées de montagnes sont âpres et profondément découpées, il en est de même, mais à un degré moindre, de celles de l'Atlantique. Quant aux rivages de l'océan Glacial, ils sont généralement bas et se soudent avec les glaces pendant la majeure partie de l'année.

Au point de vue de la flore, trois zones sont à distinguer : la zone arctique, les forêts, les prairies représentant les steppes de l'Asie. La flore arctique est uniforme : ce sont des mousses et lichens. Les phanérogames sont peu abondants. Ces *Barren-grounds* s'étendent du delta du Mackenzie aux environs du cap Churchill, dans la baie d'Hudson ; ils occupent aussi la portion septentrionale de la péninsule labradorienne.

Au sud de la zone arctique, à l'extrémité orientale du Québec, vers la frontière qui le sépare du Labrador, commence une étendue immense de forêts qui, à cause des essences et des variétés particulières de ses bois, a reçu le nom de *zone des forêts laurentiennes*. Elle couvre comme une large bande les hautes terres en bordure du golfe et du fleuve Saint-Laurent, sur une longueur de 650 milles. Parvenue au-dessus du cap Tourmente, à environ vingt milles de Québec, elle s'écarte du littoral et, plongeant en arrière des anciens établissements franco-canadiens, elle

atteint l'Ottawa dans le voisinage de Grenville. Elle côtoie cette rivière plus ou moins étroitement jusqu'à ce que, parvenue à cent milles en amont, elle la traverse et se développe ensuite sur toute la partie de l'Ontario située au nord et à l'est des lacs Huron et Supérieur, puis franchissant la frontière occidentale de cette province, elle s'étend à perte de vue, au-delà, embrassant dans son expansion indéfinie tout l'espace compris entre le lac Winnipeg et les grandes plaines siluriennes de la baie d'Hudson jusqu'à l'océan Arctique. Renaissant à l'ouest du lac Winnipeg, la zone forestière enveloppe la vallée de la Saskatchewan au sud du fort La Corne, tout le bassin de la Churchill supérieure et celui du haut Athabaska jusqu'aux Rocheuses mêmes. Dans ces forêts l'on rencontre les espèces représentatives des essences européennes : chênes, hêtres, thuyas, tulipiers, sassafras, magnoliers. Les céréales sont l'orge, le seigle jusqu'au 70e degré de latitude, le froment du 50e au 60e degré, puis le maïs ou blé d'Inde qui ne se rencontre pas au delà du cinquantième.

Enfin la région des prairies se trouve, comme celle des steppes, dans les endroits où l'hiver est rigoureux : sa flore se compose de cactées, de graminées, de liliacées arborescentes, d'onograriers, de mimosas. La flore de la Colombie britannique, grâce à son climat plus humide et plus doux, atteint un développement très considérable : témoin le fameux pin Douglas (pinus gigantea).

Les naturalistes ont grande peine à séparer la faune canadienne de la faune arctique. Cette dernière possède l'ours blanc, l'hermine, le renard polaire, le renne, le bœuf musqué, le morse, la baleine. Les reptiles et les batraciens manquent ; les morues et genres voisins sont ses poissons les plus répandus.

La faune néarctique se subdivise, et la région canadienne ou subarctique fait suite au sud à la région arctique. Le bœuf musqué s'y rencontre encore, puis on y voit l'élan ou orignal qui acquiert une très grande taille, des ours, des blaireaux, des martres, des loups, des loutres, Les ruminants à citer sont les bisons, en troupeaux bien réduits, les cerfs wapiti dont on trouve souvent des individus vingt-cors. Les oiseaux sont analogues à ceux de l'Europe. Citons un bouvreuil (*pyrrhula coccinea*). Les reptiles et les batraciens sont assez abondants. Et les insectes, plus nombreux, sont plus grands aussi. Enfin on trouve des molusques d'eau douce et terrestres.

Au point de vue politique, le Canada est une confédération de neuf provinces et de cinq territoires, dont un seul jouit d'une organisation judiciaire propre. La confédération remonte au 1er juillet 1867. A cette date, fut mis en vigueur l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, par lequel l'Angleterre autorisait l'union des quatre provinces de Québec, d'Ontario (désignés auparavant sous les noms respectifs de Bas et de Haut-Canada), de la Nouvelle-

Ecosse et du Nouveau-Brunswick. L'année suivante (1868), le Dominion obtint la cession de tous les territoires du Nord-Ouest qui jusque là avaient appartenu à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Adhérèrent successivement au Dominion, le Manitoba en 1870, la Colombie-britannique en 1871 et l'Ile-du-Prince-Edouard en 1873. Les deux autres provinces, Saskatchewan et Alberta ne furent créées qu'en 1905, la première, en unissant les territoires organisés dès 1883 de l'Assiniboine et la Saskatchewan ; la seconde, en confondant ceux de l'Athabaska et de l'Alberta, l'un et l'autre organisés en 1882. Les cinq territoires actuels sont le Keewatin (1876), le Mackenzie, le Franklin, l'Ungava (1895) et le Yukon (1898). Le Yukon est organisé judiciairement et envoie un député à Ottawa.

D'après l'évaluation la plus récente du Bureau de Recensement, la population du Canada au début de cette année (1910) doit être de 7 325 000 habitants. Voici comment elle se répartissait par provinces à la fin de l'année fiscale (31 mars 1909).

Provinces Maritimes : 1 038 112 ; Québec : 2 088 468 ; Ontario : 2 619 025 ; Manitoba : 466 368 ; Saskatchewan : 341 521 ; Alberta : 273 859 ; Colombie-britannique : 289 516 ; Territoires : 58 309. — Total : 7 175 178.

Si l'on tient compte des 150 000 émigrants arrivés entre le 31 mars 1909 et le 1er janvier 1910, on a, pour la population totale du Canada, ce nombre approximatif de 7 325 000.

Certes, le Canada forme une nation dont la puissance politique et économique croît avec une rapidité dont le Monde offre bien peu d'exemples. Grâce à l'immigration des dernières années, à la découverte de ressources naturelles jusqu'ici à peine soupçonnées, à la colonisation du fertile Nord-Ouest, à la consolidation de l'œuvre fédérative, le Canada est en train de réaliser la prédiction de son premier ministre actuel, sir Wilfrid Laurier: "Si les Etats-Unis, a-t-il dit, a été la nation du XIXe siècle, le Canada sera celle du XXe". Dans le travail collectif de la nation, on ne peut nier que le groupe français ait toujours joué jusqu'ici un rôle prépondérant, et tout à son honneur. Après avoir pris possession de la vallée du Saint-Laurent, l'avoir longtemps disputée à la barbarie indienne et défendue contre la puissante Angleterre, il l'a protégée contre les vicissitudes des régimes oppresseurs, il l'a conquise à la liberté. Quand il eut peuplé toutes les seigneuries militaires, il a débordé de toutes parts, élevant ses églises et ses écoles, bâtissant ses villages et ses fermes au milieu des forêts des Cantons de l'Est, dans le cirque du lac Saint-Jean, sur les bords de l'Ottawa et dans la Gaspésie.

Sa marche en avant, pour être souvent lente et à peine perceptible, n'en a pas été moins persistante ni moins régulière. Malgré les pertes énormes que lui a fait subir l'émigration et la dispersion de ses fils, la race française

a poussé de profondes racines dans la province de Québec, devenue désormais son domaine à peu près exclusif et qu'aucune force ne saurait plus lui enlever. Les branches détachées de ce tronc puissant ont fait preuve d'une vigueur qui va croissant, bien que l'atmosphère où elles furent transplantées ne lui soit pas toujours favorable. Les groupes français de l'Acadie, de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et de la Nouvelle-Angleterre — nous essaierons de le démontrer — ne sont pas près de disparaître, et ceux qui prédisent leur naufrage ne verront certes jamais la réalisation de leur rêve. Une race qui, disséminée sur tout le cours du Saint-Laurent inférieur, double sa puissance numérique en trente ans, qui de 65 000 en 1760 passe en 1901 à plus de trois millions d'âmes, ne saurait être condamnée à une mort prochaine et ne semble pas atteinte d'une irrémédiable décadence. Non ! ce ne sont pas là les spasmes de l'agonie !

Que si l'on veut constater la force d'expression du principal groupe français du Canada, un coup d'œil sur l'accroissement de la population originelle du Saint-Laurent en fera saisir toute la portée. On sait que les Cantons de l'Est étaient réservés dans la pensée des conquérants de 1760, à l'influence anglaise et protestante, afin d'élever un mur contre l'envahissement des Canadiens vers le sud et d'empêcher les Etats-Unis de leur tendre la main dans la revendication de leurs droits. Que sont devenus tous ces

calculs de l'ambition humaine? Constatons-en l'inanité complète en même temps que l'expansion de notre race.

Comtés	Canadiens franç.		Autres origines	
	1881	1901	1881	1901
Huntingdon	4,617	5,106	10,878	8,804
Missisquoi	8,009	9,913	8,300	8,569
Brome	4,910	4,766	10,917	8,631
Stanstead	4,749	8,749	10,832	10,249
Sherbrooke	5,828	10,690	6,393	7,736
Compton	7,706	14,468	11,850	11,992
Totaux	35,819	53,892	49,170	55,981

Accroissement des Canadiens français : 18,073
" autres nationalités : 6,811.

C'est, on le voit, la conquête pacifique et la mise en valeur immédiate de l'héritage des ancêtres. Et que dire de cette vigoureuse multiplication qui tire toute sa force de l'amour du sol natal, quand on sait que des richesses naturelles de toutes sortes sollicitent de nos jours la jeunesse que ne retient plus l'agriculture, que le commerce et l'industrie, l'exploitation des pêcheries maritimes et d'eau douce, le travail des mines ne tarderont pas à entrer dans une ère de prospérité jusqu'ici inconnue. Sous la poussée du progrès matériel et économique du pays, l'industrie forestière surtout ne peut manquer de prendre un développement que seuls limiteront les besoins du commerce.

Il est en effet admis que les trésors forestiers du Québec dont les conifères — pin, épinettes, sapin, pruche, cèdre — représentent au moins les trois-quarts des arbres susceptibles d'exploitation commerciale, sont comparativement inépuisables, même si la consommation devient dix fois plus considérable qu'elle ne l'est actuellement. Pendant que le pin ne se trouve plus guère en quantités appréciables que dans les vallées supérieures de l'Ottawa et du Saint-Maurice, et qu'il est de croissance très lente, les forêts d'épinette, l'arbre à pulpe par excellence, qui se renouvelle en vingt-cinq ans, occupent d'immenses étendues dans le nord et le nord-est de la province de Québec, et ne demandent qu'à être protégées contre les ravages de l'incendie, pour alimenter indéfiniment la si profitable industrie du papier dont il y a déjà près de quarante centres de production.

Quoiqu'à l'heure actuelle, l'exploitation de la forêt soit la plus importante de toutes nos industries, elle serait d'un assez difficile accès si une autre source de richesses ne venait lui donner une nouvelle valeur : nous voulons parler de la *houille blanche*, force motrice des rapides et des chutes d'eau. D'après des économistes sérieux, c'est là que réside la vraie richesse foncière du Canada français.

Depuis quelques années, l'électricité a conquis une place importante dans tous les domaines de l'industrie. Peut-être sera-t-elle seule employée comme agent de locomotion

dans quelques décades. Alors la production de l'énergie électrique deviendra une source d'incalculables valeurs pour les pays que sillonneront des fleuves et des rivières au cours accidenté ou en voie de formation, et dont le Canada est le prototype. Et à ce titre, notre province occupe le premier rang dans la confédération. Son sol imperméable, largement composé de roches archéennes ou primaires, couvert d'immenses bois de conifères, n'est pas si accidenté qu'il empêche le développement de longues rivières qui, par une suite de rapides, et de chutes, et de cascades, se fraient un passage à travers les régions des Laurentides. Il serait impossible de donner même une idée approximative de la valeur commerciale des pouvoirs hydrauliques de la province de Québec.

Il ne se trouve pas de comtés dont les rivières ne puissent développer une force mécanique de plusieurs milliers de chevaux-vapeur. Dans chacune des grandes vallées secondaires de la rive gauche du Saint-Laurent, des pouvoirs hydrauliques puissants sont placés à côté des ressources minières et forestières et en facilitent l'exploitation croissante. C'est ainsi que la petite et la grande industrie remontent lentement les rivières et les cours d'eau et prospèrent déjà dans les solitudes profondes des grands bois. Viendra un jour où l'industrie s'implantera dans le Labrador canadien même dont les trésors inexploités consistent dans ses eaux et ses pêcheries, ses forêts et ses

mines de fer, son immense territoire de chasse et ses incalculables forces hydrauliques ; dans la région de l'Abbitibi et des puissants déversoirs de la baie d'Hudson, dont le seul fleuve Nottaway peut fournir une force collective d'un million de chevaux-vapeur, le Rupert dont la puissance hydraulique est deux fois plus grande, enfin le fleuve Hamilton qui est coupé par les chutes les plus majestueuses et les plus considérables de l'Amérique, dépassant même en hauteur comme en puissance, les fameuses cataractes du Niagara. D'après le géologue Low, les chutes du fleuve Hamilton pourraient fournir, à elles seules, une force motrice de neuf millions de chevaux-vapeur, soit un excédent de deux millions sur la puissance mécanique du Niagara.

Dans un avenir assez rapproché peut-être, une bonne partie de ces énergies hydrauliques seront captées pour mettre en valeur nos importantes richesses minières, pour développer la grande et la petite industrie, pour fournir l'éclairage aux villes et aux campagnes, pour convertir le bois de nos immenses forêts en pulpe, en papier, en tissus. Assurément, ce n'est pas la province de Québec qui retardera la réalisation de cette prédiction flatteuse d'un éminent ingénieur, M. de Fabrèques : " Le jour, dit-il, où toute la houille de la terre aura été consommée par les machines, ce jour-là, le Canada sera le maître du Monde. C'est lui qui, par l'énergie illimitée accumulée dans ses

chutes d'eau, fournira l'humanité entière, de chaleur, de lumière et d'électricité."

La valeur de ces richesses naturelles se trouve singulièrement accrue par la situation géographique si avantageuse de la province française dans le Canada. C'est une considération sur laquelle on n'a pas encore suffisamment insisté et que, pourtant, il y a urgence de mettre en plein relief.

Pénétrant presqu'au centre de la Confédération, à portée de l'Europe et sur la route obligée de l'Occident, le Québec illustre la brillante destinée de ce groupe français doué de grandes vertus domestiques, religieuses et politiques, aimant l'agriculture et les arts, ayant su vaincre tous les obstacles qui conspiraient contre son existence propre et son rayonnement naturel. Il possède la plus grande artère fluviale du Canada, l'incomparable et vraiment majestueux Saint-Laurent, navigable pour les plus gros transatlantiques jusqu'à Montréal, extrémité de la navigation océanique, à 600 milles à l'intérieur du continent.

Le grand fleuve fait de la vieille province qui en commande le cours inférieur, la clef de voûte de tout l'édifice de la Confédération, la route vers les grands lacs et l'hinterland, enfin une voie mondiale entre l'est et l'ouest du Canada. Son principal port, Montréal, plus rapproché de Liverpool que New-York, placé au centre d'une région éminemment fertile et appelant toutes les grandes artères

commerciales vers l'Atlantique et le Pacifique, sera toujours l'entrepôt par excellence du commerce de transit et de l'industrie de toutes les provinces canadiennes. Québec n'offre pas moins d'avantages avec son immense port naturel, capable d'abriter les flottes réunies de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis. En général, les ports du Saint-Laurent jusqu'à Tadousac, en drainant l'exportation de l'Ouest, pourront rendre d'inestimables services au commerce de l'Amérique aussi bien que de l'Europe avec la Chine et le Japon. Déjà, par le Pacifique-Canadien, la vallée laurentienne sert de route entre les deux océans, comme elle servira dans un avenir rapproché, entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

Il ne faut point perdre de vue de tels avantages physiques si l'on veut expliquer le rôle politique prépondérant que les hommes d'Etat du Québec, servis par le subtil esprit latin puisé aux sources classiques, ont toujours exercé dans la Confédération.

Au lendemain de la Cession, les Canadiens-Français s'organisent en vue des luttes politiques qui se préparent et, lentement, ils introduisent dans la constitution qui s'élabore, les germes de toutes les libertés. Le grand patriote J.-F. Perreault popularise l'éducation du petit peuple, le grand tribun Papineau fait retentir jusque dans les villages les plus lointains les beaux mots de liberté et de progrès. Ces leçons ne furent pas perdues. Nos compa-

triotes enseignèrent aux immigrants anglais l'usage du gouvernement représentatif, ainsi que le respect des droits et des libertés légitimes.

Deux fois ils repoussèrent l'invasion étrangère et, en 1867, ils donnèrent au Canada la cohésion qui le prépare à sa destinée de nation indépendante. Ils ont bâti pour les siècles. Ils sont les plus nationaux de tous les Canadiens. L'attachement séculaire à leur patrie d'origine, à leurs croyances, à leurs traditions, leur ont définitivement gagné l'admiration, le respect ou la sympathie. N'est-ce pas là, l'œuvre grandiose des Papineau, des Lafontaine, des Morin, des Cartier, des Mercier, hommes d'Etat éminents qui auraient brillé même dans les conseils européens et qui, à coup sûr, pourraient être mis en parallèle avec les plus habiles politiques des provinces anglaises du Canada ?

Il y a plus. Au point de vue moral et religieux, on ne peut le nier, le Québec a toujours donné un excellent exemple auquel les plus grands écrivains ont constamment rendu hommage. C'est encore dans cette vieille province où prospèrent les quatre-cinquièmes des catholiques du Dominion et qui a donné des missionnaires à tous les diocèses de l'Amérique, qu'il faut aller mesurer la puissance et la force du sentiment religieux au Canada. Son action bienfaisante et salutaire déborde encore bien au-delà de ses frontières. La première, elle a porté les lumières de

l'Evangile dans les forêts boréales du Nouveau-Monde, et par sa générosité et la vivacité de sa foi, toute une floraison d'églises, d'écoles, d'hospices, de refuges a germé sur son sol fécond. Grâce à Dieu, elle vit d'un catholicisme agissant. Seule entre tous les éléments ethniques de l'Amérique, elle a identifié sa foi et sa nationalité, et, ce qui plus est, elle est restée fidèle à son noble idéal social et chrétien.

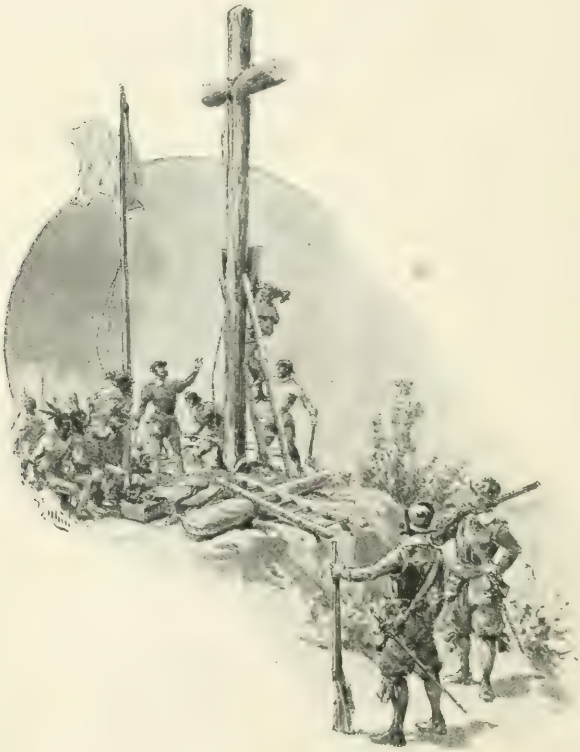

CHAPITRE DEUXIÈME

LA FRANCE EN AMÉRIQUE AVANT 1763

A la France revient l'honneur d'avoir implanté le catholicisme sur le sol canadien. Les marins bretons et normands en avaient entrevu et salué de loin les rives, avant que Jean Cabot (1497) et Giovanni Verazzano (1524) y eussent abordé, avant que Jacques Cartier y eût pénétré (1535). Cet illustre navigateur fit trois et peut-être quatre voyages au Canada. Dans le premier, il reconnut la Gaspésie, fit dresser la croix et célébrer la messe sur cette terre, montrant par là que l'ambition de la France était moins d'acquérir de grandes contrées que de répandre le nom et l'amour de Jésus-Christ ; dans le second, il s'engagea dans l'estuaire du fleuve appelé par lui le Saint-Laurent (10 août 1535), et remonta jusqu'à Stadaconé, aujourd'hui Québec, et de là, jusqu'au village d'Hochelaga, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la florissante cité de Montréal. Après un hiver (1535-36), au milieu

des sauvages, il revint en France. Son voyage de 1541-42 est sans importance.

Dans sa hâte de peupler le sol qui porte déjà le nom de " Nouvelle-France ", François Ier confie à un de ses favoris, Roberval, la mission d'y conduire des colons. Mais ici commence à se montrer l'action bienfaisante de la Providence qui veille avec un soin jaloux sur le berceau de notre race canadienne-française : l'entreprise échoue, parce que les repris de justice qu'on voulait donner pour premiers habitants à la colonie, étaient indignes de la mission réservée à la nation française en Amérique. Si fâcheux pourtant que soit cet échec, il n'y a pas là de quoi provoquer le découragement. Mais, François Ier meurt, la guerre contre la Maison d'Autriche éclate, celles de religion qui divisent la France en deux camps forcent Henri II, successeur de François Ier, à détourner, pour quelque temps, son attention du Canada.

Est-ce à dire qu'il ne reste plus rien de l'œuvre de François Ier et de Jacques Cartier ? La question de propriété est résolue. Le capitaine malouin a dressé partout sur son passage les hautes croix à l'écusson fleurdelisé. Il a donné au roi de France le droit de premier occupant. En outre la partie du Canada qui sera le principal théâtre de la colonisation française est maintenant connue dans ses grandes lignes. Cartier est remonté jusqu'à Stadaconé, qui sera Québec, jusqu'à Hochelaga, qui sera Montréal. En même temps le roi, son maître, a fixé le programme de

l'œuvre que la France tentera d'accomplir en Amérique du Nord: "il faut peupler le pays de Français, il faut convertir les indigènes."

La France ne déviera plus de cette ligne de conduite. Et quand par malheur elle le tentera, toujours ce sera en vain: les échecs d'un Roberval, d'un de la Roche, d'un Chauvin, lui montreront d'une manière salutaire qu'il y a là-haut un Dieu qui veille sur les destinées de notre race. Il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de parcourir les commissions des découvreurs et des gouverneurs, les chartes des compagnies d'exploitation, les instructions émanant des rois de France ou de leurs ministres des colonies.

Pendant une période toute entière occupée par les guerres de religion, la Nouvelle-France, il est vrai, ne reçoit d'autre visite que celles des pêcheurs français, qui dans le Saint-Laurent et en Acadie, perpétuent le souvenir de la France et lui conservent ce riche pays. Aussi quand un autre protecteur de la colonisation, Pierre du Guast, sieur de Monts, débarque en Acadie avec Champlain et Poutrincourt, il est accueilli à bras ouverts par les naturels du pays, et alors commence la grande épopée canadienne qui conduisit les fils de France des rochers de Terreneuve aux pieds des montagnes Rocheuses.

Sans nous arrêter à ces quelques essais d'établissements en Acadie, qui aboutirent à la fondation de Sainte-Croix et de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis), où il est bon de noter qu'apparaissent les premiers missionnaires envoyés

de France, prêtres séculiers et Jésuites, arrivons de suite à Samuel de Champlain. Si Jacques Cartier a, dès 1535, donné à la France, sur les bords du Saint-Laurent, les droits de premier occupant, la prise de possession réelle ne s'accomplit que 73 ans plus tard, lorsque Champlain fonde Québec en 1608.

Champlain, par ses découvertes, double l'étendue de la Nouvelle-France. Il avait quitté sans regret l'Acadie parce qu'il connaissait, depuis 1603, la vallée du Saint-Laurent et les facilités qu'elle offre à la colonisation. Sa politique de conciliation et de charité qui lui faisait mettre les intérêts de son pays et de ses concitoyens au-dessus des siens, lui garantissait un succès complet dans son œuvre de pénétration à l'intérieur du continent. Aussi, à peine a-t-il jeté les fondations de la ville de Québec (1608) qu'il entreprend son premier voyage d'exploration qui le conduit jusqu'au cœur de l'Etat actuel de New-York. Il remarque le site avantageux d'Hochelaga, protège les postes de traite qui, de Tadousac, s'étaient échelonnés le long du fleuve jusqu'au Sault Saint-Louis. En 1613, il remonte l'Ottawa, la grande avenue fluviale qui conduit au pays des Hurons. Deux ans plus tard, il est au cœur de leur contrée, parcourt avec eux toute la péninsule ontarienne, découvre le lac Ontario, et pénètre une seconde fois dans le présent Etat de New-York.

En six ans d'explorations, Champlain avait reculé jusqu'à la baie Georgienne la Nouvelle-France, pressenti un

arrière-pays immense, multiplié les traités d'alliance avec les sauvages, et, par ces derniers, il avait porté le bon renom de la France jusqu'aux limites de la vallée du Mississippi.

Ici, une question se pose : qui a inspiré, soutenu, dirigé, animé jusqu'à la fin ce grand homme ? Il y a certes, et pour une large part, l'amour de son pays, l'amour de la France ! Le drapeau fleurdelisé à la main et l'amour de la patrie dans le cœur, il s'élance sur les flots, il aborde des rivages inconnus, il s'enfonce dans les forêts, il gravit des monts escarpés ; rien ne le décourage, rien ne l'arrête : s'il le faut, il mourra à la tâche. Couleurs de France, flottez au vent, la main qui vous a plantées sur cette terre est celle d'un héros ! France de Henri IV, réjouis-toi ! Par de là les mers lointaines de l'Occident, tu as une fille réservée à de glorieuses destinées, et tu en es redevable au patriotisme d'un de tes fils, Samuel de Champlain.

Mais à quoi lui aurait servi tout cet ardent patriotisme ? Comment eut-il été aussi tenace, aussi persévérant, s'il n'eût reposé dans une âme toute chrétienne ? Chez Champlain, le catholique zélé, pour mieux dire, l'apôtre, est de stature plus grande encore que le patriote. Il avait coutume de dire que " la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume." Aussi, voyez-le entouré d'Indiens ; tous sont à ses pieds, l'oreille tendue, les yeux fixés sur lui, debout, qui leur parle. Que dit-il ? Ce sont les mystères de notre sainte foi qu'il leur explique. Cham-

plain se fait catéchiste. Dans cette attitude, il nous semble plus grand encore que sous l'auréole de la victoire. A sa voix les pères Récollets accourent pour multiplier la semence divine, et inaugurer (1615) ces missions à l'intérieur du Canada, si fameuses au XVIIe siècle ; lui-même vole chez les Hurons pour les civiliser, et à son retour, pour que l'œuvre de la foi ne soit pas entravée, il formule le vœu que l'on ne reçoive, dans la colonie naissante, aucun protestant. Et dans le désir de pousser plus activement encore l'évangélisation des sauvages, il fait appel à la générosité des Pères Jésuites, qui ne tardent pas à s'associer aux Pères Récollets, établis dans la colonie depuis déjà dix années (1625).

" Le rôle, a dit M. Salone, est comme l'homme, unique. On peut chercher dans l'histoire des peuples modernes le vaillant, l'habile, l'heureux, qui, au même degré, mérite d'être nommé le fondateur d'une nation. A l'origine de tous les établissements des Européens, il y a toujours plusieurs héros entre lesquels l'histoire a mission de répartir la gloire. Un seul homme ne peut jamais suffire à l'exploration, à la conquête, à la mise en train de la colonisation. Champlain a assumé la triple tâche. Il est l'explorateur infatigable qui, dans la région qui restera le patrimoine de la nation canadienne, ne laisse que des glanes à ses successeurs. Sans une heure de bataille, il fait accepter aux anciens maîtres du pays le partage du sol avec les nouveaux venus, réalisant ainsi dans la perfection l'idéal

de la conquête pacifique. Il force les chasseurs et les marchands de castors à faire, sur cette terre féconde, une place aux laboureurs. Et lorsque les Kerth ont arboré la bannière anglaise au sommet du cap Diamant, qui a mené à Londres et à Paris cette belle campagne diplomatique qui est couronnée par la restitution de la Nouvelle-France? Champlain, toujours Champlain! Et il a été seul pour conduire à bon terme cette œuvre de titan, seul, et pis que seul, parce qu'il a eu jusqu'au dernier jour à combattre, ici, contre l'hostilité des hommes d'affaires dont il dénonce les manques de parole, là, contre l'ignorance et l'apathie de ceux pour lesquels il acquiert un empire."

Dans les vastes contrées qui s'ouvraient au zèle des missionnaires, habitaient deux races sauvages tout à fait distinctes, les Algonquins et les Hurons-Iroquois. A la famille algonquine, appartenaient les Abénakis, voisins de l'océan Atlantique, les Montagnais, fixés dans le bassin du Saguenay et du lac Saint-Jean, les Attikamègues ou Poissons-Blancs des hauts plateaux des Laurentides ; les Outaouais de l'île Manitoulin (lac Huron) et beaucoup d'autres peuplades échelonnées depuis la Baie d'Hudson jusque dans les prairies de l'Ouest. Quant à la souche huronne-iroquoise, elle se divisait en deux grandes branches: les Yendats ou Hurons et les Iroquois. La première s'étendait entre les lacs Huron, Erié, Sainte-Claire et Simcoe où elle se divisait en trois rameaux: Attignaouautans, Arendahrouons et Attignenouguhaes. La seconde

s'étalait au sud du lac Ontario, où, se ramifiant, elle formait les cinq nations : Agniers, Onontagnés, Tsonnontouaus, Onneyouths et Goyogouins. Il ne paraît pas que la population totale de ces tribus ait dépassé 100 000 individus.

A leur évangélisation se dévouèrent d'abord les Récollets, appelés de France. Dès leur arrivée (1615), le Père d'Olbeau prêche la foi au milieu des Montagnais, et le P. le Caron, remontant le Saint-Laurent et l'Outaouais, en plein pays huron ; tandis que deux de leurs compagnons restent à Québec au service des colons et des sauvages d'alentour. Pendant dix ans, ils multiplient les voyages ; tiennent des écoles pour les enfants indiens ; font venir de France de nouvelles recrues, et parmi elles, le P. Viel qui périt dans la rivière des Prairies, victime de la perfidie d'un Huron apostat, et le F. Gabriel Sagard, qui publia le premier une histoire du Canada ; s'ingénient pour se créer des ressources et poursuivre leur œuvre ; mais se heurtent à l'indifférence du gouvernement français, à la mauvaise volonté de la compagnie des Marchands de Rouen, qui a le monopole du commerce des pelleteries, et à l'impuissance du gouverneur dénué lui-même de secours.

Se sentant incapables de poursuivre seuls les missions entreprises, les Récollets font appel aux Pères Jésuites. Les Pères Jean de Brébeuf, Charles Lalemant et quelques autres venant de Rouen passent alors au Canada (1625). Mais leurs efforts sont paralysés par la compagnie des

Marchands qui ne tient aucun compte de ses engagements : attirer des habitants, fixer les Indiens errants, les accoutumer à l'agriculture, favoriser le catholicisme, en un mot, fonder une colonie. Louis XIII et Richelieu la suppriment et la remplacent par la compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, qui promet d'amener " les peuples qui habitent le Canada à la connaissance de Dieu et de les faire instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine." On n'eut guère le temps de voir l'effet de ces engagements ; moins de deux ans après (1629), Québec tombait au pouvoir de David Kerth, huguenot, qui guerroyait au compte de l'Angleterre. Port-Royal avait succombé l'année précédente (1628). Tous les religieux durent repasser en France (1629).

Le Canada ne fut rendu à la France qu'en 1632 par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le Cardinal de Richelieu offrit aux Jésuites de reprendre leurs missions. Aussitôt plusieurs traversent l'océan. Champlain, gouverneur, Jean de Lauzon, président de la compagnie des Cent-Associés, les aident de tout leur pouvoir. Le P. Lejeune organise le service religieux à Québec, fonde une maison aux Trois-Rivières et ouvre le collège de Québec (1635), qui devint une source de vie intellectuelle pour le pays. Cependant, d'autres Jésuites français établissent une Mission à Miscou, île située à l'entrée de la baie des Chaleurs. De là, leur zèle s'étend à la Gaspésie, à l'Acadie et au Cap Breton. Pendant plus de trente ans (1633-1664), ils mar-

quent leur passage par le baptême d'enfants en danger de mort et la conversion de quelques adultes, jusqu'au jour où les Récollets rappelés de France reprirent la direction des missions d'Acadie et de Gaspésie.

Champlain était mort (25 décembre 1635), entre les bras du P. Lallemant, heureux des succès de la foi. Après lui, l'ardeur des missionnaires ne se ralentit pas. Le P. Lejeune s'enfonce dans le pays des Montagnais, suit leurs tribus errantes ; il en remporte un programme d'évangélisation nettement déterminé. Chez les populations stables, comme les Hurons, l'établissement d'une mission est nécessaire, mais il est utile chez les tribus nomades. Il faut amener les sauvages errants à se grouper en villages auprès des établissements français, à l'abri des incursions ennemies, et les initier à une vie laborieuse et sédentaire. Sur ce plan, deux fondations sont faites, l'une aux Trois-Rivières, l'autre près de Québec, en un lieu appelé Sillery, en l'honneur du commandeur de ce nom, qui en fut l'insigne bienfaiteur.

Tandis que les Jésuites poursuivaient l'évangélisation des Indiens, la Providence envoie à Québec des religieuses Hospitalières et des Ursulines (1639). Les premières, venues de Dieppe, ville de Normandie, dirigeront un Hôtel-Dieu que dote la duchesse d'Aiguillon, propre nièce de Richelieu ; les secondes, appelées de la Touraine, à la tête desquelles se trouve Marie de l'Incarnation, pourvoieront à l'éducation des filles. Leur protectrice, Madame

de la Peltrie, les a suivies. Ces héroïques femmes rivalisent de zèle pour la conversion des sauvages. Mais la

VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION,
Fondatrice des Ursulines de Québec (1639).

Compagnie des Cent-Associés manque à ses engagements. Elle attire peu de colons, ne fait rien pour fixer au sol les Indiens, se désintéresse de la propagation de la foi. D'au-

tre part, les Iroquois deviennent chaque jour plus menaçants. En 1641, le gouverneur de Montmagny doit soutenir contre eux une véritable guerre. Dans ces conjonctures se forme la Compagnie de Montréal. Née de l'inspiration de deux hommes de Dieu, Jérôme Le Royer de la Dauversière et Jean Jacques Olier, elle fut fondée en 1641. Entrèrent dans ces vues, des ecclésiastiques, des seigneurs et des magistrats de renom. Les abbés de Bretonvilliers, de Queylus, Nicolas Barreau, Pierre Denis, Le Prêtre, de Fancamp, placèrent leur entreprise sous la protection de la Sainte Vierge et se rendirent en pèlerinage à Notre-Dame de Paris, le 3 février 1641.

Pendant que M. Olier célébrait la Messe et communiait les laïques associés, les autres prêtres célébraient aux autres autels. Dans une réunion qui suivit, on recueillit 200 000 livres. Mme de Bullion entrait bientôt dans l'association et en était l'insigne bienfaitrice. On comptait parmi les membres laïques le duc de Liancourt, le baron de Montbar, MM. de Gabriel, Seguier, de Callières, de Morangis.

La société, encouragée par Urbain VIII, trouve dans Paul de Chomedey de Maisonneuve un fidèle exécuteur de ses intentions. Les associés achètent de M. de Lauzon, directeur de la compagnie des Cent-Associés, l'île de Montréal. Moins de deux années après, Maisonneuve à la tête d'une petite troupe de chrétiens déterminés, parmi lesquels, Melle Mance, future fondatrice de l'Hôtel-Dieu,

débarque sur l'île (18 mai 1642) et jette les fondations de Ville-Marie.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES (Québec).

Le P. Leclercq a dit du dessein des Associés " qu'il n'y en a pas eu de plus désintéressé, de plus solide, de mieux concerté. Avant tout, chez les Associés de Montréal c'est le désintéresesment qui est admirable. Non seulement ils

s'interdissent tout espoir de gain, mais encore il est entendu qu'ils ne chercheront jamais à rentrer dans leurs dépenses. Comme ils le promettent solennellement, ils vont travailler purement à procurer la gloire de Dieu et l'établissement de la religion dans la Nouvelle-France." Et pendant vingt ans, au milieu des circonstances les plus défavorables, et qui leur fourniraient les plus honnêtes prétextes pour en limiter l'étendue et la durée, ils s'imposent tous les sacrifices. Ils ne témoignent même pas au début de cette impatience qui serait si légitime de hâter l'heure du succès, ne serait-ce que pour en être les témoins. Ils savent qu'ils ont à établir dans cette île un foyer de vie chrétienne, de foi, de charité, d'où rayonnera le christianisme, et ils n'hésitent pas.

En outre, cette île de Montréal qui est comme au pôle attractif du Canada, et où, avec les eaux, les hommes et les marchandises vont affluer, en dehors des avantages de sa situation, a par elle-même une grande valeur. A ce carrefour, il ne sera pas difficile d'arrêter au passage un grand nombre de ces sauvages qu'il s'agit de convertir. D'autant plus que la nouvelle colonie s'élève au point de contact des trois principaux groupes d'indigènes. Les Iroquois s'étendent du lac Ontario à la tête du lac Champlain ; les Algonquins s'avancent un peu au-delà des Trois-Rivières ; les Hurons éparpillent leurs cabanes du lac des Deux-Montagnes à la "mer Douce." Ainsi Montréal, tout en étant un foyer intense d'où rayonnera la foi

du Christ, sera un centre de commerce admirable, et, au besoin, pourra servir de rempart contre les incursions des sauvages.

Nous ne dirons pas tout ce qu'il fallut d'énergie, de vigilance et de démarches à Maisonneuve pour affermir et

HÔTEL-DIEU (Montréal).

développer l'œuvre naissante ; nous ne retracerons pas les luttes héroïques que la colonie soutint contre les Iroquois pendant plus de trente ans. En 1653, arrive à Montréal Marguerite Bourgeoys, fondatrice de cet admirable institut des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui instruisent depuis près de trois siècles les jeunes Canadiennes, avec un dévouement qui ne connut jamais de bornes. Quatre années plus tard (1657), M. Olier mourant envoie

les quatre premiers prêtres de Saint-Sulpice : de Queylus, Souart, Gallinier et d'Allet, sur cette terre bénie de Montréal où il aurait désiré venir lui-même.

Les Jésuites cependant continuent leurs travaux apostoliques parmi les sauvages. Pour eux est arrivé l'ère des martyrs. En 1642, le P. Jogues, futur martyr, est enlevé par les Agniers et n'échappe à la mort que par l'intervention des Hollandais du fort Orange (aujourd'hui Albany). Le Père Druillètes porte la foi chez les Abénakis. Le Père Buteux, chez les Atti-kamègues, où il périt victime des Iroquois au cours d'un voyage (1652). Il n'était pas le premier à tomber sous les coups de ces barbares. Les années 1648-1649 avaient vu la destruction de la florissante mission parmi les Hurons. Cette mission occupait dix-huit Jésuites, qui rayonnaient dans toute la contrée située entre la baie Georgienne et le lac Simcoe, se réunissant seulement pour les retraites. A leur voix, les Hurons s'étaient convertis nombreux, lorsque les Iroquois firent invasion. Ce fut moins une guerre qu'un massacre jusqu'à l'extermination. Là, périrent les Pères Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Garnier et Chabanel. Les supplices atroces au milieu desquels succombèrent les Pères Brébeuf et Lalemant, brûlés à petit feu, déchirés et mutilés avec un art diabolique pour ménager leur vie et prolonger leurs souffrances, et leur fermeté à tout supporter pour affermir dans la foi les Hurons, voués à la mort comme eux, leur ont fait donner par le peuple le nom de " martyrs canadiens " (1649).

Les Hurons, échappés à la fureur des Iroquois se réfugient les uns dans l'île Manitoulin, les autres dans l'île St-

VÉNÉRABLE MARGUERITE BOURGEOYS,
Fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
de Montréal (1653).

Joseph (aujourd'hui Christian Island), dans la baie Georgienne, d'où dès le printemps de 1650, ils descendent à l'île d'Orléans près de Québec.

Trois ans avant le massacre des Hurons, les Iroquois avaient assassiné le P. Jogues (18 octobre, 1646) qui avait tenté un troisième voyage d'évangélisation dans une de leurs tribus : les Agniers. Le P. Bressani, Jésuite italien, n'échappa qu'avec peine à ces barbares. Ces violences des Iroquois les avaient rendus la terreur de la colonie. Montréal ne dut son salut qu'au courage de Maisonneuve, de Lambert Closse, de Lemoyne et au dévouement héroïque du jeune Dollard des Ormeaux. On sait toutes les péripéties de cette lutte de géants que Dollard avec ses seize braves compagnons soutint contre les Iroquois dans un misérable fortin, au pied des rapides du Long Sault. " Cet héroïque fait d'armes égale, dit Guénin, s'il ne dépasse, les plus belles pages de l'antiquité : l'amour de la patrie poussé jusqu'à la mort, la volonté ferme de périr pour sauver la religion, la constance la plus admirable dans les longues journées de cette lutte surhumaine, tout s'y trouve réuni ; et par un bonheur suprême, le sacrifice ainsi accompli produisait tous ses fruits ; l'ennemi épouvanté par une résistance aussi acharnée, voyant l'élite de ses guerriers abattue, abandonnait ses funestes projets et se déterminait à une retraite qui sauvait la Nouvelle-France. L'admirable sacrifice de Dollard et de ses amis avait sauvé le Canada tout entier. Le Canada se doit donc de ne pas oublier ces humbles héros ; ils font partie de nos gloires nationales, et leurs noms méritent d'être gravés en lettres d'or sur nos plus superbes monuments. Ils ont été

inscrits, le 3 juin 1660, sur le registre mortuaire de Montréal, par l'abbé Souart, le même qui les avait encouragés et bénis à leur départ. (1)

Profitant d'un mouvement de calme, les Jésuites évangélisèrent les Onontagnés, les Agniers et les Outaouais.

L'année 1659 marque le commencement de la hiérarchie ecclésiastique au Canada. Jusque-là, les missionnaires s'étaient considérés comme relevant directement du Saint-Siège, et, depuis un temps assez long, de l'archevêque de Rouen. A tort ou à raison, celui-ci regardait le Canada comme dépendant au spirituel de son autorité et agissait en conséquence ; et ni le gouvernement français ni le Souverain Pontife ne s'y étaient opposés comme à des prétentions illégitimes. Quand M. de Queylus fut envoyé à Montréal par M. Olier, il reçut de l'archevêque de Rouen (1657) le titre de vicaire-général ; et nul au Canada ne songea à élever de doute sur son autorité. Il en usa du reste pour l'avancement de la religion. Il organisa le service divin à Montréal ; il travailla à mettre la ville naissante à l'abri des incursions iroquoises, et releva le sanctuaire et le pèlerinage de Ste-Anne de Beaupré, où l'on accourt aujourd'hui de tous les points de l'Amérique du Nord.

---

(1) Une souscription vient d'être ouverte pour recueillir les fonds destinés à l'érection d'un monument à la gloire de Dollard et de ses seize héroïques compagnons.

Ses pouvoirs expirèrent à l'arrivée de Mgr François de Montmorency-Laval, nommé par Alexandre VII, évêque

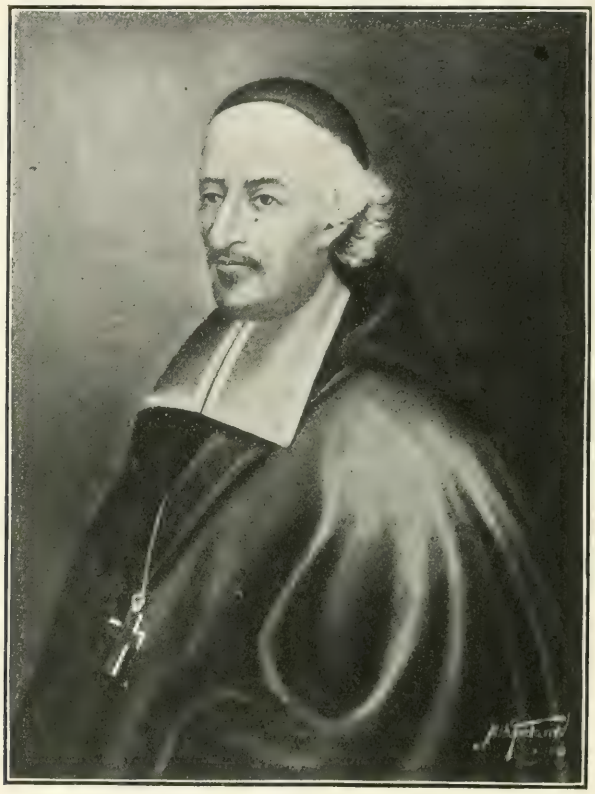

VÉNÉRABLE FRS DE MONTMORENCY-LAVAL,
Premier évêque de la Nouvelle-France.

de Pétrée et vicaire-apostolique de la Nouvelle-France. M. de Queylus qui n'avait été informé directement du changement survenu, ni par la cour de France, ni par l'arche-

vêque de Rouen, hésita un moment à céder des droits dont il croyait jouir encore, et bientôt quitta le Canada. Le nouvel évêque eut d'autres difficultés. La vente des boissons enivrantes aux sauvages avait amené des désordres déplorables et démoralisé un trop grand nombre de nouveaux convertis. Les gouverneurs, d'Argenson d'abord, puis Avaugour, n'osaient s'y opposer, dans l'intérêt du commerce des fourrures. L'évêque en vint à l'excommunication. Cette mesure n'ayant pas suffi, il passa en France, obtint de Louis XIV la révocation d'Avaugour qui fut remplacé comme gouverneur par de Mésy (1663).

Les difficultés ne tardèrent pas à renaître à propos du trafic de l'eau-de-vie ; elles se compliquèrent de nouveau au sujet d'un conseil souverain créé par le roi pour régler les affaires d'une colonie si éloignée. Le gouverneur et l'évêque devaient nommer conjointement et de concert les cinq conseillers qui, avec eux, formeraient le conseil. Cette clause fut la cause de regrettables dissensions entre les deux autorités. L'opposition du gouverneur à l'évêque parut aller parfois jusqu'à la violence. De Mésy signifia au brave de Maisonneuve de repasser en France (1664). Ce fut un deuil pour la colonie.

Le gouverneur de Montréal avait, en effet, sauvé la colonie et par la fondation de cette ville, par les nombreuses recrues qu'il avait amenées de France, et par les échecs répétés qu'il avait infligés aux Iroquois. Pendant les vingt-trois années qu'il passa à Ville-Marie, il y avait vu

fonder l'Hôtel-Dieu (1642), au service duquel se dévouèrent les Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche (1659), l'institut de la Congrégation de Notre-Dame, œuvre de la Vénérable Mère Bourgeoys (1653), s'y fixer les prêtres de Saint-Sulpice (1657) qui, en 1663, achetèrent de la compagnie des Cent-Associés de Notre-Dame de Montréal les droits de propriétés et de seigneurie de l'île de Montréal, se chargeant des dettes à acquitter, près d'un million de francs, et des dépenses à faire pour le bien de la colonie.

A Mésy, mort en désavouant sa conduite envers Mgr de Laval (1665), avait succédé M. de Courcelles, qui vint au Canada avec de Tracy, envoyé par Louis XIV, avec le titre de vice-roi, afin d'y régler les difficultés pendantes et de réprimer l'audace des Iroquois. Il avait reçu de Colbert l'ordre d'éviter tout conflit avec l'évêque, comme nuisible aux intérêts du pays. Les Iroquois furent châtiés (campagnes de 1665-1666), et pendant dix-huit ans, n'osèrent plus relever la tête. En 1668, Mgr de Laval ouvrit un séminaire pour la formation classique des futurs clercs. Dix ans plus tard (1678), il jeta les fondements d'un grand Séminaire. Dès les premiers jours de son épiscopat, il s'était occupé de cette œuvre. Nous trouvons dès 1663, groupés autour de lui plusieurs jeunes gens qui avaient achevé leur cours classique en France, et à qui l'évêque fait enseigner la théologie. Les lettres " patentes " pour la fondation d'un séminaire sont de cette année

1663. En 1675, pour consolider cette œuvre qu'il avait à cœur le prélat l'unit avec le Séminaire des Missions Etrangères de Paris.

L'augmentation de la population française (on l'estimait à 7 000 en 1672), obligea le prélat à créer, en dehors de Québec, un certain nombre de cures ou missions avec un prêtre résidant. La visite pastorale de 1681 en compte 25 de ce genre. Il fallait pourvoir à la subsistance des pasteurs, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir ; établir une organisation qui leur permit de compter sur des émoluments réguliers et suffisant à leur entretien. Jusque-là, en effet, les habitants avaient été desservis par des missionnaires et des religieux qui acceptaient ce qu'on leur offrait, mais sans rien exiger. Le prélat imposa la dîme. Un acte de 1663 la fixa au 13ème ; plus tard, elle fut réduite au 26ème des récoltes (1679) ; le roi devait suppléer au reste. Cette dîme, au terme de l'acte de 1679, n'était payable qu'aux curés fixes et perpétuels. En effet, les cures ne furent qu'exceptionnellement inamovibles. Ajoutons qu'à cette époque, sans y être rigoureusement obligé, tout le clergé faisait partie du Séminaire, qui constituait une sorte de corporation, et lui abandonnait ses revenus ecclésiastiques, et souvent même ses biens de famille, à charge pour le Séminaire de pourvoir à l'entretien de ses membres en santé et en maladies. Le Séminaire, de concert avec l'évêque, choisissait parmi les prêtres les desservants des paroisses et les missionnaires.

Le mouvement des missions ne s'était pas ralenti entre 1660 et 1680. Tandis que le P. Gareau est mortellement blessé par le Mohawk au-dessous de Montréal, le P. Mesnard, Jésuite, évangélise les Outaouais, le P. Allouez, pénètre jusqu'au lac Supérieur et y fonde deux missions. En même temps, les Pères Marquette et d'Ablon plantent la croix au Sault-Ste-Marie.

Le Père Marquette reçoit, en compagnie du délégué de France, les peuplades riveraines du lac Supérieur, qui venaient demander la protection de la France. Peu après, il accompagna le Canadien Joliet, dans son expédition à la recherche du Mississipi ; seuls sans escorte, ils arrivent au delà du grand fleuve et abordent dans l'Illinois, où ils sont bien accueillis des populations. Ils dépassent le confluent du Missouri et celui de l'Ohio, et parviennent jusque dans l'Arkansas. Ils avaient reconnu le véritable cours du Mississipi et conclu avec certitude qu'il se jette dans le golfe du Mexique.

Les exploits du P. Marquette et de Joliet enthousiasmèrent le commandant du fort Frontenac, Cavelier de la Salle. Il avait exploré le Niagara. Il traversa le lac Erié, le lac Huron, et, après des traits de courage qui tiennent du prodige, il descendit le Mississipi jusqu'à son embouchure et prit possession, au nom de la France, de la riche vallée du grand fleuve, à laquelle il donna le nom de Louisiane.

Seignelay, enflammé par ces découvertes, expédia une

flotte en 1684, pour les bouches du Mississipi, avec 280 colons. La flotte, malheureusement, dépasse le but du voyage ; l'erreur reconnue, le commandant se refuse à virer de bord, La Salle débarque dans un cours d'eau, qu'il prend pour une des bouches du grand fleuve ; il y fait naufrage. Mais la terre sur laquelle il vient se réfugier est le Texas, où il construit le fort Saint-Louis, où il laisse ses compagnons. Après plusieurs essais inutiles, il conçoit l'idée de retourner à pied au Canada, pour revenir à l'embouchure du Mississipi. Il fut assassiné en chemin par deux compagnons de route. Grande figure que celle de La Salle, un des plus vaillants explorateurs connus, d'une grande force de volonté dans les révoltes qu'il eut à dominer. On lui doit la découverte du Mississipi, depuis les chutes Saint-Antoine jusqu'à son embouchure (1687).

Le P. Albanel (1672) s'enfonce, en passant par le lac St-Jean, jusqu'aux rives de la baie d'Hudson. Les missions des Iroquois, abandonnées pendant les expéditions de 1665-1666, furent reprises, mais sans grand succès. A la date de 1689, remonte la fondation de la mission sédentaire de la Madeleine, au sud de Montréal. Là fleurit, sous la direction des Jésuites, une chrétienté qui donna des modèles de foi et de piété ; là s'épanouit, cette Catherine Tegahkouita, le lys du Canada, morte à 23 ans et dont le IIIe Concile de Baltimore a demandé que l'on introduisit la cause à Rome.

Cette chrétienté, transférée au Sault Saint-Louis (au-

jourd'hui Caughnawaga) est encore florissante (elle compte plus de 2 000 âmes), et, après bien des vicissitudes est revenue entre les mains des Jésuites (1902).

Les Sulpiciens n'avaient pas attendu jusqu'à cette époque pour s'adonner à l'apostolat des Sauvages. Dès leur arrivée, ils avaient évangélisé ceux que la chasse, le commerce ou un attrait pour la prière amenaient à Ville-Marie. Deux de leurs missionnaires, MM. Vignal et Lemaître étaient tombés sous les coups des Iroquois.

Les missions sulpiciennes lointaines commencent avec M. Trouvé et de Salignac Fénelon, frère consanguin de l'illustre archevêque de Cambrai, qui fondèrent celle de la baie de Kenté (1668) au point où le lac Ontario se déverse dans le Saint-Laurent. Durant les quatorze années de son existence, elle fut un foyer d'où la foi rayonna dans toutes les contrées environnantes jusqu'à Niagara.

En 1669, M. Dollier de Casson et M. Bréhau de Galliné partirent de Ville-Marie avec Cavelier de La Salle, résolus de pousser à l'ouest jusqu'au Mississipi. Bientôt abandonnés du découvreur, les sulpiciens traversent les lacs Ontario, Erié, Huron, visitent les contrées environnantes, remontent jusqu'au Sault Sainte-Marie et rentrent à Montréal, après avoir pris possession, au nom du roi de France, des pays parcourus. M. de Galliné a écrit une relation et tracé une carte de cette expédition. Signalons encore les missions sulpiciennes " de la Montagne ", de "Gentilly " et de " l'île-aux-Tourtes " situées dans les en-

virons de Montréal. La première, qui s'élevait sur l'emplacement actuel du grand Séminaire de Montréal, fut transférée au Sault-au-Récollet, puis au XVIIIe siècle, sur les bords de l'Ottawa, au lac des Deux-Montagnes (à Oka), à dix lieues à l'ouest de Montréal où elle existe encore aujourd'hui, desservie par les Sulpiciens.

Pour subvenir aux dépenses des missions et des paroisses fondées autour de Montréal, les Supérieurs de St-Sulpice n'envoyaient au Canada que ceux de leurs sujets dont les revenus patrimoniaux suffisaient à leurs voyages et à leur entretien. Cette règle fut observée jusqu'en 1713.

Les Récollets, de retour au Canada, depuis 1670, s'établirent à Québec et eurent quatre missions: Trois-Rivières, l'île Percée (Gaspésie), la rivière Saint-Jean et le fort Frontenac, sur le lac Ontario. En 1682, M. Dollier de Casson les appela à Montréal. Plus tard, Mgr de Saint-Vallier leur confia les missions du Cap-Breton et de Plaisance à Terreneuve.

Tandis que les missions se poursuivaient ainsi, Mgr de Laval avait obtenu (octobre, 1674), de Clément X, l'érection de Québec en évêché, confirmé l'union du Séminaire de Québec avec celui des Missions étrangères de Paris (1676), lutté avec énergie contre le gouverneur de Frontenac et l'intendant Talon, pour le maintien des droits de son église et pour l'extirpation du trafic de l'eau-de-vie ; érigé un chapitre de chanoines, organisé le système de

cures et de dessertes. Les dissensions avec Frontenac avaient engagé Louis XIV à rappeler celui-ci (1682) et à

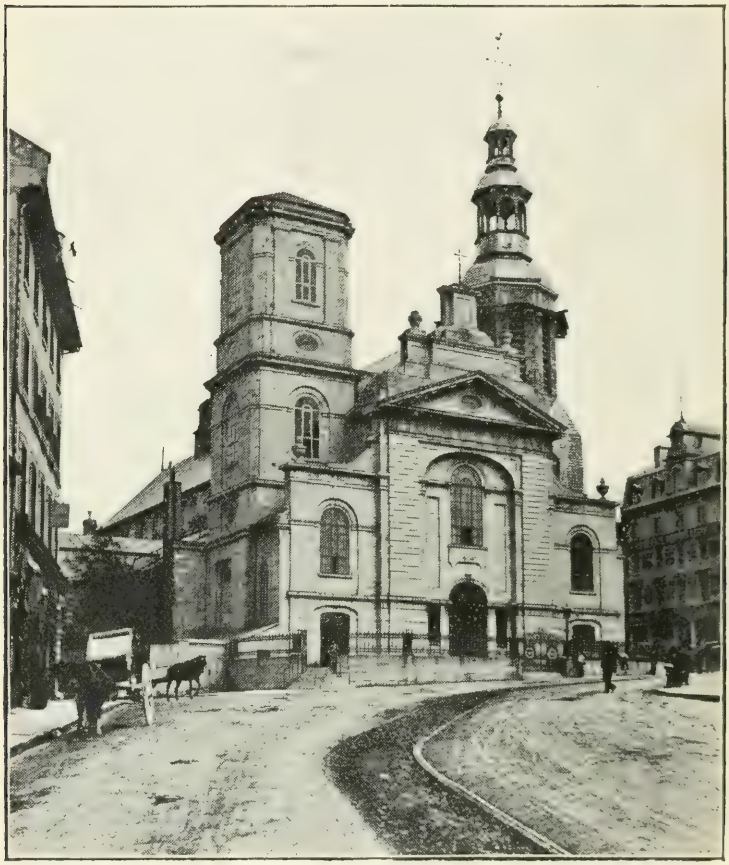

BASILIQUE DE QUÉBEC.

le remplacer par de la Barre. Le nouveau gouverneur, au lieu de gagner les Iroquois par de bons procédés, comme

avait fait son prédécesseur, fit contre eux une expédition malheureuse (1684), qui devait peu après amener la ruine des missions chez les cinq nations. En 1684, Mgr de Laval porta sa démission au roi. Son séjour en France se prolongea jusqu'en 1688. Quand il revint, son successeur Mgr de Saint-Vallier, avait déjà pris la direction de son église. Le vieil évêque vécut encore vingt ans dans la retraite (1688-1708) et mourut avec la réputation d'un saint.

En 1878, une supplique fut adressée par le peuple aux évêques du Canada, en vue d'obtenir du Saint-Siège, l'autorisation d'introduire la cause de Mgr de Laval. Tous y consentirent et un premier procès fut soumis à l'approbation de Léon XIII.

Avant de passer à la période qui s'ouvre avec Mgr de Saint-Vallier, rappelons que Colbert et l'intendant Talon rendirent d'immenses services à la colonie et à l'Eglise naissantes, en provoquant un vigoureux courant d'émigration vers le Canada. Entre 1665 et 1680, il vint au Canada plus de colons que n'en avait amené le demi-siècle précédent. Ce qui mieux est, on fut sévère dans le choix des jeunes filles à envoyer, tant au point de vue moral qu'au point de vue physique. On écarta sans merci les personnes dont les mœurs eussent pu devenir une cause de décadence et de corruption plutôt que d'accroissements.

Au nom de Mgr de Saint-Vallier se rattache la fondation de l'hôpital-général de Québec, œuvre qui coûta à son fondateur beaucoup d'argent et encore plus de soucis.

Nous avons dit plus haut que le Séminaire et les cures avaient été unis par Mgr de Laval. Le nouvel évêque rompit avec cet état de choses et par un arrêt du conseil d'Etat du 11 février 1692, il régla que désormais le Séminaire s'occuperait seulement de former le clergé, et par exception, de pourvoir aux missions, qu'aucune cure ne lui serait unie à l'avenir sans l'approbation de l'évêque. Il obtint de plus que les 8 000 livres que le roi donnait annuellement sur son domaine d'Occident, pour suppléer à l'insuffisance des dîmes, allassent par tiers au Séminaire, aux cures et aux églises.

S'il n'était pas fastidieux d'y revenir, nous parlerions ici des guerres de l'évêque et du gouverneur, M. de Frontenac, au sujet de la vente des liqueurs aux sauvages. Entre l'autorité civile et le pouvoir ecclésiastique ce fut là une source intarissable de dissensions, pendant toute la domination française. (1)

En 1690, l'amiral anglais Phipps avait attaqué Québec avec 23 vaisseaux. Frontenac pourvut à la défense tandis que l'évêque exhorta, dans une lettre pastorale, les Canadiens à se conduire vallamment en se confiant à la Sainte Vierge. Après d'inutiles efforts, les Anglais disparurent, et le prélat, pour accomplir un vœu, dédia à N.-D. de la

(1) Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la conduite des gouvernants d'aujourd'hui donne raison aux évêques d'autrefois qui ne craignirent pas d'entrer en lutte contre le pouvoir civil pour protéger les Indiens..

Victoire, l'église de la basse-ville. Debout encore aujourd'hui, elle reste comme un monument de la protection du ciel.

Rapportons aussi à cette période, la construction du palais épiscopal de Québec, la publication d'un catéchisme pour le diocèse, l'établissement des conférences ecclésiastiques, la tenue des premiers synodes, et la fondation, à Montréal, d'un hôpital général et des frères hospitaliers de Saint-Joseph, appelés encore frères Charon, du nom de leur fondateur (1700).

L'ère des grandes missions est passée ; cependant de la Mothe Cadillac avec cent Canadiens et un missionnaire fonde la ville et la colonie de Détroit (1700). Le Séminaire de Québec envoie des apôtres aux Tamorois, entre les rivières des Illinois et l'Ohio ; les Récollets prennent les missions de l'île Royale ou Cap Breton. De leur côté, les Jésuites canadiens, évangélisent les Miamis, les Sioux, les Outaouais, les Illinois et se maintiennent parmi les Iroquois, sinon pour y cueillir des fruits nombreux, du moins pour dissiper les préjugés de ces peuples contre les Français, les empêcher de pactiser avec les Anglais de la Nouvelle-York, et procurer ainsi la sécurité de la religion au Canada.

L'époque est en effet venue des assauts furieux et répétés de l'Angleterre et de ses colonies, c'est-à-dire du protestantisme contre la petite colonie catholique dont le gouvernement français, imprévoyant de l'avenir, se désin-

téresse de plus en plus. Dès la fin du XVIIème siècle ont cessé les émigrations vers la Nouvelle-France. On ne voit plus de ces grands convois faisant voile vers l'Amérique tout chargés de populations nouvelles pleines de foi et d'énergie. La colonie ne compte plus pour s'accroître que sur sa propre vigueur et sur quelques émigrations individuelles. En dépit des guerres qui marquent le début du dix-huitième siècle, la population canadienne s'élève, en 1713, à 18 000 âmes ; et le recensement de 1739, le dernier sous la domination française, nous la montre atteignant le chiffre de 42 000 âmes. C'était bien peu pour résister à un adversaire qui comptait, en 1706, près de 270 000 individus, et qui allait croissant chaque année par de continuelles immigrations. L'Acadie surtout était faible.

Pendant que se déroulaient, en Acadie, des événements douloureux pour la religion, (1) le Canada jouissait d'une paix relative. Mais l'on pressentait de toutes parts, que les efforts de l'Angleterre et de ses colonies se porteraient bientôt contre ce boulevard de la foi catholique. Au lieu d'envoyer des hommes, la France s'obstinait à construire à grands frais d'inutiles fortifications à Louisbourg et à Québec. En vain, les gouverneurs comme de Vaudreuil et de la Galissonnière, réclamaient des convois de colons. Le ministère avait d'autres vues et préférait des forteresses.

En 1713, Mgr de Saint-Vallier après treize ans d'ab-

(1) Voir chapitre cinquième.

sence, dont cinq de captivité en Angleterre, était revenu à Québec. Il vécut jusqu'en 1727, soutenant par ses lettres et ses visites, les missionnaires et les fidèles de son vaste diocèse, qui s'étendait de Terreneuve à la Louisiane. Il fit de riches donations aux divers établissements du pays. On les a évaluées à 300 000 livres. Son successeur Mgr Duplessis-Mornay ne vint jamais au Canada. Il gouvernait son diocèse par un administrateur. Ses infirmités l'obligèrent à démissionner en 1733. Il fut remplacé par Mgr Dosquet. Le nouvel évêque avait été sulpicien et membre de la communauté de Montréal. Sur le conseil de M. Tronson, il s'était donné aux Missions Etrangères, qui manquaient de sujets ; c'est là qu'on l'avait pris pour l'élever sur le siège de Québec. Il s'appliqua surtout à promouvoir l'éducation de la jeunesse et la vie religieuse dans les communautés. Il écrivit plusieurs lettres pastorales sur ce sujet. L'instruction des filles était alors donnée par les Ursulines qui avaient une maison à Québec et une autre aux Trois-Rivières ; par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui comptaient quatorze missions. De plus, ces religieuses avaient formé des institutrices qui répandaient l'instruction dans les campagnes. Pour les jeunes gens, outre le collège des Jésuites et le Petit Séminaire de Québec, une école des arts et métiers avait été ouverte à Saint-Joachim, non loin de Québec ; et les Sulpiciens avaient fondé une école latine à Montréal.

L'instruction primaire était donnée par des instituteurs

amenés de France ou pris au pays. Les Frères Charon en firent passer vingt-quatre au Canada. Des religieux et leurs novices s'adonnaient aussi à cette œuvre. Nous voyons même des curés de Montréal, en signant sur les registres, ajouter à leur titre celui de maître d'école.

Mgr Dosquet quitta le Canada en 1735, épuisé par un climat trop rigoureux. Démissionnaire en 1739, il est remplacé par Mgr de L'Auberivière. Après plusieurs années de veuvage, l'église canadienne se réjouissait de l'arrivée du nouvel évêque (1740) quand il lui fut rapidement ravi. Le prélat s'était prodigué pendant la traversée auprès des soldats atteints du scorbut et avait contracté le terrible mal. Il eut pour successeur l'année suivante, Mgr de Pontbriand (1741-1760). Ce fut le dernier évêque de la domination française. Il releva la cathédrale qui tombait en ruines (1744-48), contribua à restaurer le monastère des Ursulines des Trois-Rivières et l'Hôtel-Dieu de Québec (1755), dévorés par le feu ; d'accord avec le Saint-Siège, supprima 19 des 35 fêtes chômées d'obligation, dont il renvoya la solennité au dimanche ; établit les retraites ecclésiastiques ; enfin, par sa science et sa vertu fut le modèle de son clergé.

Tandis que les chefs de la hiérarchie travaillaient à l'affermissement de la foi, ils étaient vaillamment secondés par un clergé plus nombreux et par les communautés religieuses. Les Jésuites avaient encore des missions, mais elles étaient fort réduites. On estime en effet que les ma-

ladies contagieuses, l'eau-de-vie et les guerres d'extermination qu'ils s'étaient livrées avaient abaissé le nombre des sauvages à un dixième de ce qu'ils étaient en 1650.

Les Sulpiciens avaient travaillé sans relâche à la colonisation de l'île de Montréal et de la région environnante. Leurs supérieurs furent tous vicaires généraux de l'évêque

HOPITAL-GÉNÉRAL DES SŒURS GRISES DE MONTRÉAL.

de Québec. A Dollier de Casson, décédé en 1701, avait succédé M. Vachon de Belmont (1701-32) qui fit construire à ses frais le fort de la Montagne, le vieux séminaire encore debout et commencer le canal de Lachine. M. Normant du Faradon qui le remplaça (1732-1759) sauva d'une ruine imminente l'Hôpital-Général en se chargeant en partie des dettes des frères Charon, et en le faisant passer entre les mains des Sœurs Grises, les "Filles de la Charité" du Canada, dont il est, avec la Mère

d'Youville le fondateur (1755). A Saint-Sulpice de Montréal appartenait également cet abbé Picquet à qui la ville d'Ogdensburg élevait, en 1899, un monument comme à son fondateur. Missionnaire au Lac des Deux-Montagnes où il construisit un Calvaire devenu lieu de pèlerinage, il passa ensuite dans l'ouest, fonda la célèbre mission de la Présentation (1749) et exerça une telle influence sur les Indiens qu'il les tint fidèles à la France dans les circonstances désespérées de la dernière guerre (1756-1759), infligea à la tête de ses bandes iroquoises plusieurs défaites aux Anglais, qui, ayant vainement tenté de le gagner à leur cause, mirent sa tête à prix; par son intrépidité il arracha au gouverneur Duquesne ce cri d'admiration: "l'abbé Picquet me vaut mieux que des régiments."

On sait quels événements précipitèrent la chute de la colonie. Ils appartiennent au domaine de l'histoire générale. Après la prise de Québec (1759), Mgr de Pontbriand se retira à Montréal, chez les prêtres de Saint-Sulpice. De là, il instruisit minutieusement ses curés par ses lettres circulaires, sur la conduite à tenir en ces temps difficiles, et s'éteignit (8 juin 1760) avant d'avoir vu Montréal au pouvoir des Anglais.

Il fallait pourvoir à l'administration d'un diocèse nouveau. Avec l'autorisation du général Murray, le Chapitre s'assembla et nomma des administrateurs: M. Briand pour la région récemment conquise; M. Perreault pour les

Trois-Rivières et la partie encore française ; M. Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice, pour Montréal et le Haut-

VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE,
Fondatrice des Sœurs Grises de Montréal (1755).

Canada ; M. Maillard, pour l'Acadie ; M. Forget pour les Illinois ; M. Beaudoin pour la Louisiane.

Le 10 février 1763, fut signé le traité de Paris qui cédait le Canada à l'Angleterre. Pour l'Eglise canadienne se fermait la période de l'établissement et de l'affermissement de la religion, et s'ouvrait celle des luttes et de l'épanouissement qu'il nous reste à parcourir.

CHAPITRE TROISIÈME

LE CANADA FRANÇAIS APRÈS 1763

Au moment du traité de Paris, la population catholique, toute d'origine française, comptait à peine 70,000 âmes. Tous les chefs naturels des Canadiens avaient gagné la France. Seul le clergé leur restait. Il se trouva investi de la double mission de conserver le peuple dans la foi de ses aïeux, et de le diriger dans la conquête de ses droits civils et politiques.

Pendant la discussion du traité de Paris, le clergé adressa à l'embassade de France à Londres, un mémoire sur les affaires religieuses du Canada, réclamant la garantie de l'évêché et du chapitre de Québec et proposant de faire élire l'évêque par le chapitre, avec l'agrément du roi, comme on faisait autrefois dans l'Eglise. Les agents du clergé offrirent même de loger l'évêque au séminaire dont il serait le supérieur et dont les membres, devenus chanoines, formeraient son chapitre, " car, disaient-ils, c'est

un usage reçu dans toute l'Eglise, qu'il n'y a point d'évêque titulaire sans chapitre."

Autres étaient les pensées du gouverneur anglais : à la hiérarchie catholique, il se proposait de substituer la hiérarchie anglicane et se flattait d'avoir aisément raison de la conscience d'une poignée de colons. Après avoir aboli les lois françaises de sa propre autorité, le roi Georges III exigea des Canadiens le serment d'allégeance. On signifia aux curés que s'ils refusaient de le prêter, ils se préparassent à sortir du Canada. Même ordre fut donné aux autres habitants. C'était leur demander l'abjuration et la révolte contre la juridiction du Saint Siège. En même temps, on dressait un état des églises, des prêtres, des curés, de leurs revenus, de leurs biens, ainsi qu'un tableau des communautés religieuses, avec un précis de leurs constitutions, droits, privilèges et propriétés. A Londres, on projetait de relever la cathédrale de Québec, au profit de l'anglicanisme, et afin d'intéresser à ce dessein l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la société biblique, on leur laissait entendre que l'on ferait main basse sur les biens religieux des Canadiens.

On voit comment le gouvernement anglais entendait conserver aux Canadiens " le libre exercice de leur religion." Il est vrai que le traité de Paris ajoutait " autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent " ; cette restriction laissait une grande latitude pour l'interprétation du traité. Aussi vit-on la cour donner aux gouver-

neurs du Canada des instructions où se lisent des articles comme ceux-ci : " Art. 23. Vous n'admettrez aucune juridiction ecclésiastique du Siège de Rome, ni aucune juridiction ecclésiastique étrangère dans la province soumise à votre gouvernement ; art. 33, et afin que l'église d'Angleterre puisse être établie en principe et en pratique, et que les dits habitants puissent être amenés par degrés à embrasser la religion protestante et que leurs enfants soient élevés d'après les principes de cette religion, nous déclarons par les présentes que notre intention est que, lorsque la Province aura été divisée en Townships, on devra donner tout l'encouragement possible à l'érection d'écoles protestantes. (7 décembre, 1763) ".

Ces articles et d'autres encore donnèrent l'alarme aux Canadiens qui envoyèrent des délégués à Georges III, pour réclamer le maintien de l'organisation ecclésiastique et se plaindre de l'interprétation que l'on voulait donner au traité.

Cependant le chapitre avait pu se réunir pour l'élection d'un évêque. Le choix tomba sur M. Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal. Ce digne prêtre partit pour l'Angleterre afin d'y négocier l'affaire de l'épiscopat. Mais son influence était redoutée du gouverneur Murray, qui fit échouer les négociations. M. Montgolfier renonçant alors à l'honneur qu'on lui avait fait, désigna pour le remplacer M. Olivier Briand, vicaire général de l'ancien évêque. Celui-ci fut plus heureux. Après bien des

difficultés, le gouvernement lui fit savoir indirectement que s'il se faisait consacrer, on ne dirait rien, et qu'on fermerait les yeux sur cette démarche. Les bulles de Clément XIII furent expédiées le 21 janvier 1766 avec l'agrément de Georges III, et aux conditions exigées par lui, dans le mesure où elles étaient compatibles avec la dignité et l'indépendance de l'Eglise.

D'ailleurs dans les actes officiels, on refusa à Mgr Briand et à ses successeurs le titre d'évêque de Québec, qui fut remplacé par celui de " Surintendant " du culte catholique, en attendant que Mgr Plessis reconquit son vrai titre, à la pointe de l'épée, ce qui arriva en 1813.

Les communautés d'hommes furent condamnées à périr. Récollets, Jésuites et Sulpiciens eurent défense de se recruter au pays ou de recevoir des membres de l'étranger ; et leurs biens devaient revenir à la couronne. Un décret royal de 1774 supprima les Jésuites et confisqua leurs biens. Les représentants de la Compagnie jouirent cependant des revenus jusqu'à leur mort. Leur collège de Québec fut transformé en caserne (1776). Les maisons des Récollets eurent bientôt le même sort ; et leur supérieur reçut jusqu'à sa mort 500 livres sterlings de pension. Quant aux Sulpiciens, de trente ils étaient réduits en 1793, à deux vieillards septuagénaires, lorsque le gouvernement se relâcha de ses rigueurs et offrit l'hospitalité aux victimes de la révolution française.

La loi de mort n'épargna pas le chapitre, dont le der-

nier acte capitulaire date de 1773. Justement inquiet de ce que deviendrait l'épiscopat après lui, étant données les dispositions hostiles du gouvernement, Mgr Briand s'assura d'un coadjuteur "*cum futurâ successione*" dans la personne de Mgr Mariauchau d'Esglis. Ajoutons que le nombre des prêtres en activité qui était de 181 en 1759, était tombé à 138.

Les fidèles n'étaient pas mieux traités. Pour eux, point de places dans les charges publiques, point dans les conseils de la nation. Une sorte d'ostracisme les traquait de toutes parts. Les protestants réclamaient même une chambre de représentants d'où les catholiques seraient exclus en principe.

C'est dans ces conjonctures qu'éclata la rébellion des colonies anglaises d'Amérique. Le gouvernement de Londres comprit qu'il fallait gagner les Canadiens, et par l'acte de Québec (1774) il leur rendit les lois civiles françaises, les dispensa du serment du *test*, et rétablit leurs droits politiques et civils.

C'était un acte de sage politique. En effet, les Américains firent appel au Canada et voulurent engager ses habitants dans leur révolte contre la métropole, laissant entendre que la liberté religieuse serait mieux respectée par eux que par l'Angleterre. En ces circonstances, Mgr Briand prescrivit dans un mandement (22 mai 1775) à ses diocésains, la conduite que leur imposaient la conscience et la religion. Le Canada fut envahi par les Bos-

tonnais qui, après s'être emparés de Montréal et des Trois-Rivières, portèrent le siège sous Québec. Mais là ils furent battus et Montgomery, leur chef, tomba mort.

Néanmoins ils essayèrent encore de la conciliation et députèrent aux Canadiens le célèbre Franklin et John Carroll, plus tard évêque de Baltimore. Ils invitaient les habitants du Canada à faire cause commune avec eux. Ils promettaient au peuple le libre exercice de la religion catholique; au clergé la jouissance pleine et entière de ses biens; la direction de tout ce qui a rapport à l'autel et à ses ministres serait laissée aux Canadiens et à la législature qu'ils voudraient se donner, pourvu que tous les autres chrétiens pussent également remplir les charges publiques, jouir des mêmes droits civils et politiques, et professer leur religion, sans avoir à payer la même dîme de taxe au clergé catholique. Malgré de si séduisantes promesses, le peuple resta docile à son clergé qui lui prescrivait la fidélité à son souverain légitime. Après une série d'échecs, les Américains durent se retirer et Mgr Briand fit chanter un "Te Deum" d'actions de grâces (31 déc. 1776).

Pendant ces luttes, la population catholique augmentait sans cesse. En 1784, elle était de 130,000 âmes. Les prêtres de langue française ne suffisaient pas au besoin d'un tel accroissement. Deux citoyens de Montréal envoyés à Londres se plaignent qu'à cette époque soixante-quinze cures sont privées de pasteurs. Mais le gouvernement fait la sourde oreille.

Mgr Briand s'était démis du fardeau de l'administration en 1784. Son successeur Mgr D'Esglis, âgé de soixante-quinze ans, se donna un coadjuteur, Mgr François Hubert, qui devint titulaire l'année suivante 1788. On doit à cet évêque d'avoir étouffé un projet d'université mixte imaginé par les protestants, fondation à laquelle ils proposaient d'appliquer les biens des Jésuites; on lui doit également l'ouverture du Canada aux prêtres français persécutés par la Révolution. Dans ce but, il envoya à Londres un important mémoire. Dès 1793, tout prêtre français muni d'un passe-port du secrétaire d'Etat put être reçu à Québec. On en accueillit trente-quatre dont douze sulpiciens.

Grâce à ce renfort, le clergé canadien se trouva porté à cent-soixante prêtres; neuf étaient dans la Nouvelle-Ecosse et quatre dans le Haut-Canada. Nous relevons d'autres détails précieux dans un mémoire de Mgr Hubert au Saint-Siège. Il constate que les catholiques s'élèvent au nombre de 160,000; qu'en dépit des pièges tendus à leur foi, il n'y a pas cinq catholiques qui aient apostasié, tandis que deux à trois cents protestants se sont convertis; bien que l'érection de l'évêché de Baltimore (1789) ait enlevé à la juridiction de Québec tout le territoire cédé aux Etats-Unis, l'étendue de ce dernier est encore trop vaste. Il ajoute: "Il en faudrait plusieurs, mais ce projet trouverait des obstacles insurmontables de la part de la Grande-Bretagne, qui s'occupe, au contraire, des

moyens d'établir en ce pays un clergé protestant. Il faut donc attendre des circonstances plus favorables pour cette division. Cependant le nouveau coadjuteur de Québec, se proposant de faire sa résidence dans le district de Montréal, on espère que le gouvernement s'accoutumera insensiblement à y voir un évêque" (1794).

Avant de clore le XVIIIe siècle, signalons la fondation du collège de Montréal (1767) par M. Curatteau de la Blaiserie, prêtre de Saint-Sulpice; avec le petit Séminaire de Québec, cet établissement était jusque-là le seul foyer d'instruction classique. Disons aussi que le clergé fut très occupé à relever les ruines accumulées par les guerres. A Québec, en particulier, tout avait été à refaire : palais épiscopal, Hôtel-Dieu, Hôpital, et l'établissement de la Congrégation (1769) incendié trouvait une providence dans M. Montgolfier et Saint-Sulpice.

A Mgr Hubert succéda Mgr Denault (1797-1806). Sous son épiscopat, la lutte du protestantisme contre l'Eglise se traduisit par l'établissement de l'Institution Royale, due à l'initiative de l'évêque anglican. On nommait ainsi une corporation habilement composée et destinée à monopoliser l'instruction à tous les degrés, en concentrant les pouvoirs entre les mains du gouvernement. Par elle, l'éducation arrachée au clergé catholique tombait au pouvoir des protestants et l'œuvre de séduction s'exerçait librement sur l'enfance et sur la jeunesse. Le gouverneur pouvait à sa discrétion, établir des écoles gra-

faites dans toutes les paroisses de la province, et nommer deux ou plusieurs commissaires dans chaque comté. Ces commissaires achetaient des terrains sur lesquels ils faisaient construire aux frais des habitants des maisons d'écoles. La nomination des instituteurs et leur traitement dépendaient du gouverneur. L'évêque anglican le Dr Mountain fut choisi pour président de l'institution, ce qui suffit pour donner l'éveil au clergé et au peuple.

Une restriction, mise à la loi, en fit échouer l'application. Il y était dit que la maison d'école ne se construirait que si la majorité la demandait au gouverneur par requête. S'appuyant sur ce statut, le clergé dissuada les Canadiens de faire cette demande, et anéantit ainsi les projets de la population anglaise.

La lutte n'était pas finie. Elle allait s'engager plus ardente, mais se terminer tout à l'avantage du catholicisme, grâce au grand évêque Octave Plessis que la Providence mit alors à la tête de l'Eglise canadienne (1806). Le prélat trouvait le diocèse dans une situation difficile. Une oligarchie puissante et fanatique entreprenait résolument de réduire l'Eglise à n'être que l'esclave du pouvoir civil, à en faire, comme en Angleterre, l'humble servante du gouvernement ; en définitive, à mener insensiblement le Canada au protestantisme par voie gouvernementale. Ce projet eut pour principal fauteur un certain Witzius Ryland qui fut secrétaire des gouverneurs du Canada de 1790 à 1812. Cet homme actif et haineux professait que

l'existence de la religion catholique était un danger perpétuel pour l'Etat, et se déclarait prêt à l'extirper par

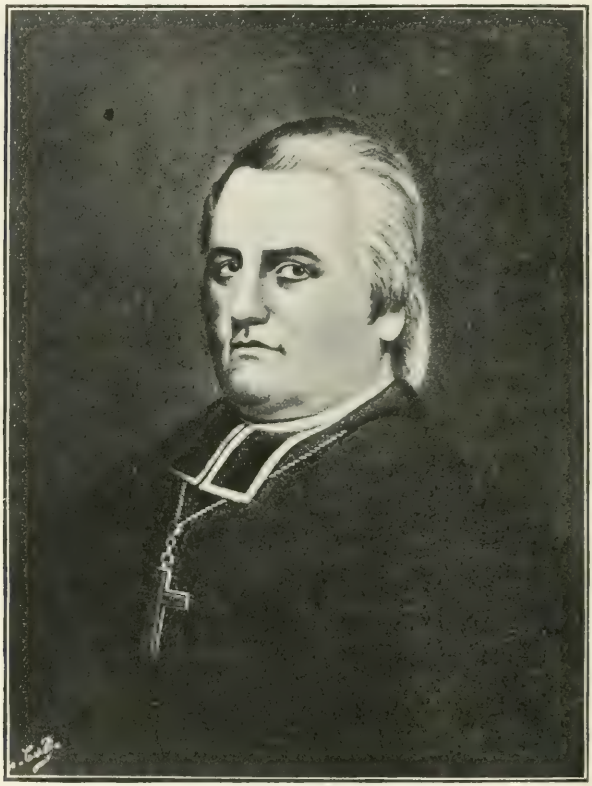

Mgr Joseph-Octave Plessis,
Evêque de Québec (1806-1825).

tous les moyens, même par la force. D'après lui, il fallait confisquer toutes les propriétés religieuses, ôter au catholicisme sa situation prépondérante, le traiter en culte

dissident et toléré par condescendance du pouvoir. Ryland avait des complices dans Sewell, procureur-général, Mountain, évêque anglican, Monk, juge en chef ; ils n'eurent pas de peine à s'emparer du gouverneur sir James Craig, dont l'administration a été qualifiée de Régime de la terreur. On signifia à Mgr Plessis que sa désignation officielle était celle de surintendant ou de notaire apostolique; on réclama de lui un acte reconnaissant la suprématie royale en matière de religion; on revendiqua pour l'Etat le contrôle de l'administration religieuse et la nomination des curés.

Tous ces projets échouèrent devant la fermeté pleine de douceur et d'une courtoisie irréprochable de Mgr Plessis en qui s'incarna pendant quinze ans (1800-1815) la résistance des Canadiens catholiques aux Anglais protestants. Ce prélat sut garder entière son indépendance, n'abdiquer aucun de ses droits, ne céder aucun de ses titres, sans jamais blesser le sentiment anglais. Aussi Lord Castlereagh, ministre des colonies, répondait-il à l'évêque anglican de Québec : " Ce serait une entreprise fort délicate que d'intervenir dans les affaires de la religion catholique, ou de forcer l'évêque titulaire à abandonner son titre et à agir non comme évêque, mais comme surintendant." Ryland, qui était passé en Angleterre pour se plaindre lui aussi, fut éconduit par Robert Peel.

Quand les Anglais eurent reconnu qu'il fallait s'accommoder du Catholicisme et accepter son organisation, ils

voulurent l'asservir en faisant accepter un traitement à ses ministres. Le gouverneur Craig fit entendre à l'évêque qu'il était prêt à lui reconnaître son titre et les prérogatives de son rang, à lui accorder un traitement de 20 000 livres, à étendre même les faveurs royales à tout le clergé, à condition que le sacerdoce fut envisagé comme une fonction publique, et que la nomination aux cures se fit avec l'assentiment du pouvoir. " Cette transaction, ajoutait Craig, revêtira les prêtres catholiques d'un caractère légal, et leur conférera l'avantage d'être assimilés aux membres de l'église royale anglicane." Le gouverneur tenait surtout à la nomination des curés. Mgr Plessis fut inflexible, et pour échapper aux obsessions qui l'entouraient, il redigea sur l'invitation de sir George Prévost, qui avait succédé à Craig, un mémoire célèbre. " Je suis obligé de déclarer d'avance, écrivait-il au gouverneur, qu'aucune offre temporelle ne me ferait renoncer à aucune partie de ma juridiction spirituelle. Elle n'est pas à moi ; je la tiens de l'Eglise comme un dépôt." Le mémoire se divisait en trois parties : premièrement, ce qu'étaient les évêques au Canada avant la conquête ; deuxièmement, ce qu'ils ont été depuis ; troisièmement, l'état où il serait à propos qu'ils fussent à l'avenir. Dans la deuxième partie, il déclare qu'à dater de la capitulation de Montréal " le chapitre se considéra comme revenu à l'ancien droit suivant lequel l'évêque était élu par le clergé de l'Eglise vacante et confirmé par le Pape, sous le bon plaisir du Sou-

verain ; que l'évêque de Québec, depuis 1770, a toujours eu un coadjuteur "*cum futurâ successione*" proposé par lui, agréé par le gouverneur, confirmé par le Saint-Siège, que tous ses prédécesseurs ont fait preuve de la loyauté la plus scrupuleuse envers l'Angleterre ; que leur autorité étant toute spirituelle et s'exerçant seulement sur les sujets catholiques, on ne leur avait jamais contesté, en fait, jusqu'à ces dernières années, ni leur juridiction, ni leur titre d'évêques. Il réclamait, dans la troisième partie, le maintien des mêmes droits et leur reconnaissance officielle, et, comme conséquence, le droit de propriété pour lui et pour ses successeurs.

On en était là, quand éclata la guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis (1812). Mgr Plessis visitait alors les extrémités de son diocèse. En son absence ses vicaires généraux écrivirent des mandements pour inviter le peuple à la fidélité et au courage contre l'ennemi. Lui-même, à son retour, n'épargna rien pour aider à la défense du pays. Ce ne fut pas en vain. Les Américains des Etats-Unis vaincus en plusieurs rencontres se retirèrent. L'évêque put transmettre à ses curés, "la parfaite satisfaction du gouverneur pour l'assistance qu'il a reçue de leur part, tant pour la levée des milices, que dans le maintien de la subordination parmi elles." Sir George Prévost fit plus : il obtint du prince régent la reconnaissance officielle du titre d'évêque catholique de Québec pour Mgr Plessis avec 20 000 francs d'appointements. A

l'évêque anglican qui protestait contre une telle faveur, Lord Bathurst répondit: "Ce n'est point quand les Canadiens se battent pour l'Angleterre qu'il faut agiter pareilles questions." Ainsi après quinze ans de luttes, étaient reconnue l'indépendance et les droits de l'évêque.

Lord Sherbrooke qui succéda à Sir George Prévost reçut des instructions secrètes du gouvernement anglais pour se concilier l'évêque catholique. A ce titre Mgr Plessis entra au conseil législatif, en dépit des protestations de Sewell qui voyait là une mesure tendant à établir la suprématie du Pape, (1817) et Lord Bathurst consentit à reconnaître un coadjuteur "*cum futurâ successione*" quand l'évêque l'aurait désigné.

La même année (1817) le Saint-Siège érigea la Nouvelle-Ecosse en vicariat apostolique. Mgr E. Burke y fut préposé avec le titre d'évêque de Sion. En 1818, Lord Castlereagh engagea la cour de Rome, comme le réclamait Mgr Plessis à créer deux autres vicariats, l'un du Haut-Canada, l'autre comprenant le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard et les îles de la Madeleine. Le prélat jugeait nécessaire de placer aussi un évêque dans le district de Montréal et un autre dans le territoire du Nord-Ouest.

Pour hâter la conclusion de ces affaires, il passa en Angleterre. Arrivé à Londres, il apprit par une lettre du Canada que peu d'heures après son départ, on avait reçu des bulles du Saint-Siège le nommant archevêque

de Québec et érigeant son église en métropole et lui donnant pour suffragant, Mgr MacDonell, vicaire-apostolique du Haut-Canada, et Mgr MacEachern, vicaire-apostolique du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. Mgr Plessis remit à Lord Bathurst trois mémoires : le premier, pour obtenir l'agrément du ministre au sujet des deux divisions nouvelles de son diocèse : Montréal et le territoire du Nord-Ouest, qu'il se proposait de solliciter du Saint-Siège ; le second, pour demander des lettres patentes pour le séminaire de Nicolet ; le troisième, au sujet des biens de Saint-Sulpice de Montréal. Le prélat obtint ce qu'il désirait, et partit pour Rome où Pie VII lui accorda la permission de ne point prendre le titre de métropolitain, tant que le gouvernement anglais s'y opposerait et signa les bulles de Mgr Provencher, pour le Nord-Ouest, et de Mgr Lartigue, sulpicien, pour le district de Montréal. Le premier eut le titre d'évêque de Juliopolis, le second, d'évêque de Telmesse.

Cette protection accordée à l'église catholique n'allait pas sans susciter des mécontents parmi les principaux protestants du Canada. Un groupe de fanatiques résolut d'anéantir la constitution de 1791 qui avait séparé le Haut-Canada du Bas-Canada, et de provoquer l'union des deux provinces, sur les bases les plus iniques et dans le but à peine dissimulé de détruire la population catholique et française. On se promettait d'abolir la langue française graduellement et, tout en garantissant la liberté du

culte catholique, on l'assujetissait à la suprématie du Roi, que l'on affirmait de suite en lui conférant la nomination aux cures et la collation des bénéfices. Ce complot trouva en Angleterre un agent puissant dans un nommé Ellice, qui réussit à faire présenter un bill dans ce but à la chambre des communes (1822). Le bill eut passé presque inaperçu si un certain Parker, ennemi d'Ellice, n'eut mis en garde le ministère. Les Canadiens informés de cette tentative secrète d'asservissement furent indignés. Mgr Plessis et le clergé encouragèrent le peuple à protester et à signer des requêtes pour empêcher la mesure. Plus de soixante mille signatures couvrirent ces protestations. Munis de ces pièces Papineau et Nelson, représentants du peuple, partirent pour Londres. Leur mission eut plein succès. Le bill fut retiré. D'ailleurs par l'influence de l'évêque de Québec, le conseil législatif canadien, bien qu'en majorité protestant, avait lui-même rejeté cette iniquité. Deux ans plus tard, 1824, le gouverneur, Lord Dalhousie, essaya de faire revivre les querelles religieuses; mais il ne trouva d'écho nulle part.

Pendant que le clergé, son évêque en tête, ralliait toutes les forces du pays, hommes politiques, publicistes et le peuple, pour résister aux Anglo-protestants, l'Eglise croissait avec le nombre même de ses enfants. En 1831, le nombre des Canadiens-Français atteignait 380 000 âmes; en 1784, ils étaient 106 000: ils avaient donc, en quarante-sept ans, réalisé un accroissement de 274 000 âmes

ou de 200 pour 100, proportion qui représente un progrès de 0.40 pour cent par an sur la période précédente. Cette marche en avant n'était pas de nature à rassurer le parti exclusif et intolérant qui existait du côté des Anglais, ni à inspirer la modération aux Canadiens conscients de leur force.

Après la mort de Mgr Plessis, plusieurs membres influents du corps législatif, désertant le terrain sûr de la résistance légale, glissèrent sur la route révolutionnaire, rejetèrent avec hauteur les tentatives de conciliation du gouvernement anglais et soufflèrent la révolte par leurs philippiques indignées. Alors éclatèrent les troubles de 1837-1838, vraie guerre civile où l'on vit quelques centaines de paysans courir aux armes. Indociles à la voix de leurs pasteurs, qui maintinrent cependant dans la soumission à l'autorité la masse du peuple, ces malheureux se firent décimer par les troupes anglaises. Ce qui fut pis, c'est que ce mouvement insurrectionnel, auquel la plupart des Canadiens étaient restés étrangers, réveilla les malveillances contre tous et fournit aux ennemis de la race et de la religion des Franco-Canadiens l'occasion depuis longtemps désirée d'accomplir l'union des deux Canadas. L'acte d'union passa au Parlement britannique le 23 juillet 1840.

Avant cet acte d'injustice et de despotisme qui marque une date importante dans l'histoire du Canada, plusieurs faits s'étaient accomplis, plusieurs œuvres qui intéressent

l'Eglise avaient été créées. Les centres d'éducation secondaire s'étaient multipliés : collège de Saint-Hyacinthe (1809), collège de Sainte-Thérèse (1825), de Sainte-Anne de la Pocatière (1829), de l'Assomption (1832), d'où sortiront des hommes qui fourniront de puissantes recrues au clergé et aux professions libérales. Pour l'instruction primaire à côté de l'institution royale protestante, dont nous avons parlé plus haut, avait été fondée la société d'éducation de Québec, société catholique dont le but était l'instruction des enfants pauvres et la formation d'instituteurs pour la campagne. Plusieurs autres sociétés poursuivant le même but se formèrent sur différents points du Canada.

En 1824, fut passée la loi des écoles de fabrique, qui autorisait les fabriques à acquérir et à posséder les biens meubles et immeubles, pour fonder et entretenir des écoles dans les paroisses. Elles pouvaient établir une école pour deux cents familles et consacrer à cette œuvre un quart de leurs revenus. Le curé et le marguiller en charge étaient de droit commissaires d'écoles. En 1827, Lord Dalhousie tenta, avec la " coopération de l'évêque et du clergé de l'église romaine ", ainsi s'exprimait-il, de former un comité séparé de l'Institution royale, lequel conduirait et surveillerait seul les écoles " catholiques romaines ", mais ce projet n'eut pas de suite. Enfin en 1836, le Parlement fit un statut pour établir des écoles normales avec le concours du clergé.

A Mgr Plessis, mort en 1825, avait succédé Mgr Panet, qui eut une grande part dans les progrès réalisés en vue de l'instruction élémentaire. Il mourut en 1832, l'année même où le choléra faisant son apparition au Canada, enleva en cinq semaines plus de 4000 personnes, parmi lesquelles un grand nombre de prêtres et de religieuses, dévoués au soin des malades.

Le coadjuteur de Mgr Panet, Mgr Signay, le remplaça. Son épiscopat fut signalé par beaucoup de malheurs : nouveau choléra (1834), guerre civile (1837-38), deux incendies qui réduisirent la ville de Québec presque entière en un amas de ruines (1845), le typhus apporté par les Irlandais chassés de leur patrie par les terribles troubles de 1847.

Signalons plusieurs érections d'évêchés : Kingston (1826), Charlottetown (Ile du Prince-Edouard), 1829, Montréal, 1836. Cette même année 1836 vit l'établissement au Canada de l'œuvre de la propagation de la foi, bénie par Grégoire XVI, enrichie des mêmes privilèges et des mêmes indulgences que la société inaugurée à Lyon en 1822. Affiliée à celle de Lyon en 1843, elle le resta jusqu'en 1876, époque où elle continua de fonctionner indépendante. Son but est, par suite de cette séparation, restreint au Canada.

A cette période aussi appartient la solution d'une question pendante depuis la conquête, nous voulons parler de la reconnaissance par la couronne des biens de Saint-Sul-

pice de Montréal. Parmi les articles de la capitulation de Montréal, il s'en trouvait un (le 23ème) tendant à reconnaître les biens des Jésuites, des Récollets et des Sulpiciens. Mais le général Amherst l'avait refusé " jusqu'à ce que le plaisir du roi soit connu." Ce plaisir du roi à l'égard des possessions des Jésuites et des Récollets aboutit à la spoliation, ainsi que nous l'avons dit. Les biens des Jésuites, après de longs débats entre la Province et la couronne furent abandonnés à la province, à destination exclusive d'instruction (1832). L'église des Récollets de Québec fut livrée au culte protestant. Les Sulpiciens avaient à redouter le même sort. Pour conjurer une mesure si funeste aux intérêts de l'église du Canada et enlever tout prétexte à la spoliation, Saint-Sulpice de Paris renonça spontanément à tous ses droits sur les biens de la compagnie à Montréal et en fit l'abandon, sans réserve ni condition, aux sulpiciens de cette ville. Un moment ceux-ci purent craindre l'extinction (1789). Mais bientôt le Canada fut ouvert à leurs confrères de France et d'ailleurs ils s'étaient agrégés plusieurs prêtres canadiens de naissance. Une proie échappait à la horde hostile et persécutrice qui entourait les gouverneurs au commencement du XIXe siècle.

En 1800, le gouverneur demanda au séminaire un état de tout son personnel, de ses biens et revenus. M. Roux, alors supérieur, le fournit. Quatre ans plus tard (1804) le procureur général Sewell remit au gouverneur un rap-

port où, s'appuyant sur deux décisions antérieures, l'une de sir James Marriott en 1773, l'autre du procureur de 1789, il concluait au droit du gouvernement sur les biens de Saint-Sulpice et suggérait cinq plans différents pour s'en emparer. Sir R. Milnes, envoya ce rapport et d'autres à Londres, et attendit des instructions qui ne vinrent pas. En 1810 et 1811, Ryland, envoyé par sir James Craig en Angleterre, pressa la question avec sa violence ordinaire, mais encore sans effet. Les discussions continuaient, quand M. Roux publia un mémoire qui réduisit au silence les ennemis du séminaire (1819). En même temps, il fit passer à Londres M. Lartigue, plus tard évêque de Montréal, pour faire valoir les droits de Saint-Sulpice.

Celui-ci fit le voyage avec Mgr Plessis, qui dans le mémoire par lui remis à Lord Bathurst, insista sur le même point et contribua plus que personne, de l'aveu même de M. Roux, à mettre fin aux attaques répétées des fonctionnaires du Canada. Il disait en substance que les attaques contre les biens du séminaire provenaient, ou de ce qu'on ne croyait pas les Sulpiciens vrais propriétaires, et dans ce cas, eux-mêmes s'offraient d'en donner des preuves satisfaisantes, ou du profit que le gouvernement tirerait de leurs possessions, et l'évêque montrait l'irritation que produirait une telle mesure chez les habitants du pays " témoins journaliers de l'emploi vraiment exemplaire et honorable que les ecclésiastiques de ce séminaire font de

leurs revenus, et qui, dans ce dépouillement d'une communauté, verraient le signal de la spoliation de toutes les autres," il ajoutait que c'était priver l'Eglise du Canada d'une de ses principales ressources pour l'instruction de la jeunesse comme pour la formation et la propagation de son clergé; qu'attaquer les biens du clergé, c'était paralyser son influence sur les peuples, influence dont l'Angleterre avait bénéficié la première. Il concluait que ceux qui avaient suggéré une pareille mesure au gouvernement, n'avaient consulté ni sa dignité, ni sa gloire, ni les vrais intérêts et le mérite d'une province qui, par sa fidélité soutenue, parait avoir des droits particuliers à la bienveillance et à l'affection paternelle de son souverain.

Les mêmes attaques se renouvelèrent en 1829, et, Saint-Sulpice, lassé, envoya en Angleterre deux de ses membres, chargés de proposer au ministère un arrangement pour la cession d'une seigneurie, qui excitait tant de convoitises, et obtenir en retour une rente annuelle. Les deux mandataires se rendirent à Rome pour informer le Saint-Siège et connaître ses sentiments sur l'aliénation de biens que Saint-Sulpice avait toujours regardés, il est vrai, comme patrimoniaux, mais dont il n'entendait bien user que dans l'intérêt de l'Eglise.

Cette négociation, entamée à l'insu de l'épiscopat canadien, transpira et donna l'alarme aux catholiques. Tout le clergé du Canada, ayant à sa tête les évêques, adressa une requête au gouvernement pour réclamer contre cette

transaction forcée et injuste ; et députa deux délégués à Rome et à Londres. Informée, la cour pontificale refusa sa sanction. Londres attendit. En 1832, Mgr Panet écrit à Lord Aylmer pour presser la conclusion ; en 1835, Lord Gosford dans une adresse aux chambres, s'engage à prendre en mains la question. La décision semblait déjà mûre, puisque, en dépit des troubles de 1837-38 et du mécontentement qui suivit, en 1839, en vertu d'une ordonnance du conseil privé, le séminaire fut maintenu dans la possession de ses biens et pleinement confirmé dans ses titres. Le séminaire s'engageait à ne faire passer aucun de ses biens à l'étranger et à s'en servir, comme il l'avait toujours fait, à l'avantage du pays. Cet acte de justice le laissait à même de poursuivre le cours de ses bienfaits. Montréal lui devait son établissement, sa prospérité des premiers jours, son collège auquel M. Roque (1806-1828) avait donné une réputation qu'il a conservée depuis ; sa magnifique église de Notre-Dame, œuvre de M. Roux (1825-28) ; ses écoles ; et tout récemment M. Quiblier, qui avait succédé à M. Roux en qualité de supérieur, venait d'appeler, du consentement de Mgr Lartigue, les Frères des Ecoles chrétiennes (1837) ; et bientôt le grand séminaire, aujourd'hui si florissant, allait s'ouvrir (1840).

Par lui-même, l'acte d'union des deux Canadas n'avait rien de défavorable à l'Eglise catholique, bien que dans la pensée de ses auteurs, il fut destiné à lui porter atteinte. Il proscrivait l'usage de la langue française, comme offi-

cielle; et visait par diverses mesures despotiques à assujettir Québec à Ontario, l'élément français à l'élément anglais, les catholiques aux protestants; ces derniers qui n'étaient que 400 000 devaient avoir une représentation égale aux premiers qui étaient 600 000. Mais Dieu déjoua ces calculs humains. Contre toute prévision, cet acte favorisa la liberté de l'Eglise catholique, comme celle des sectes protestantes. L'anglicanisme cessa d'être la religion d'Etat et, en se séparant du pouvoir civil, d'user de son influence sur lui pour persécuter cette Eglise Romaine dont la forte hiérarchie avait résisté à ses coups.

D'ailleurs le régime constitutionnel et responsable, qui fut le résultat de l'acte d'union, en mettant la législation entre les mains de la majorité assura aux catholiques une influence avec laquelle tous les partis durent compter. Au surplus, comment la couronne aurait-elle pu songer, sans paraître ridicule, à ressusciter les vieilles querelles, en présence du droit public qui s'affirmait de plus en plus dans la Province? Ajoutons qu'un gouverneur aux vues larges se rencontra, Lord Elgin (1847-54), qui comprit qu'il était temps d'en finir avec un système de gouvernement basé sur l'exclusivisme et l'injustice. Aussi, dix années ne s'étaient pas écoulées que la langue française avait acquis une influence égale à celle des Anglo-protestants dans la direction des affaires du pays.

Les quinze années qui suivirent 1840 sont des plus fécondes pour l'Eglise du Canada. A la voix des évêques, de

Mgr Signay et de son successeur Mgr Turgeon (1850), à Québec, et surtout de Mgr Ignace Bourget qui a remplacé

MGR IGNACE BOURGET,
Deuxième évêque de Montréal.

Mgr Lartigue à Montréal, nous voyons accourir de France ou surgir du sol canadien cinq communautés d'hommes et seize de femmes. L'évêque de Montréal ouvre largement

son diocèse, en 1841, aux Pères Oblats de Marie-Immaculée qui donneront aux missions du Canada un éclat qu'elles avaient perdu depuis le XVIIe siècle; en 1842, aux Jésuites qui, disparus depuis la conquête revoient non sans émotion cette terre que leurs pères ont fécondée de leurs travaux et de leur sang. Etablis à Montréal, ils y ouvrent un noviciat, en 1843; et en 1848, sous la direction du P. Félix Martin, le collège Sainte-Marie pour l'éducation de la jeunesse. En 1847, le clergé catholique présente une requête à Lord Elgin pour réclamer, en faveur de l'Eglise du Bas-Canada, les biens qui avaient appartenu à la célèbre Compagnie. Le gouverneur répondit qu'ils avaient été affectés à des fins d'éducation et que l'on ne pouvait revenir sur cette question. Elle fut néanmoins reprise plus tard devant la chambre de Québec et réglée à la satisfaction des intéressés, qui ne recouvrèrent cependant qu'une faible partie des biens qu'ils avaient perdus (1889).

A Mgr Bourget revient aussi l'honneur d'avoir appelé au Canada les clercs de Saint-Viateur (1847) et la Congrégation de Sainte-Croix (1847). Le grand évêque contribua lui-même à la fondation de plusieurs communautés de femmes: Sœurs de Charité de la Providence (1843) fondées avec Madame Veuve Gamelin: institut qui embrasse à la fois les œuvres de charité et d'éducation des classes pauvres; Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie pour l'instruction des jeunes filles (1843); Sœurs

de la Miséricorde (1848) pour l'assistance des filles tombées; Sœurs de Sainte-Anne pour l'éducation des filles. A la même époque, Mgr Turgeon de Québec, (1850) ouvre

MÈRE GAMELIN,
Fondatrice de l'Institut des Sœurs de Charité de la Providence.

l'asile du Bon-Pasteur et fonde pour le desservir les Servantes du Cœur Immaculée de Marie. Ne pouvant citer toutes les fondations de ce genre qui attestent l'inépui-

sable fécondité de l'Eglise nous renvoyons au tableau des communautés dans le chapitre suivant.

La hiérarchie épiscopale ne reste pas stationnaire; les évêchés se multiplient; en 1841 le siège de Toronto est érigé avec Mgr de Charbonnel, ancien sulpicien, pour titulaire; en 1842, celui de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick avec Mgr Dollards. Deux ans après, le pape Grégoire XVI érige la Province ecclésiastique de Québec et nomme Mgr Signay archevêque et métropolitain en lui assignant pour suffragants les évêques de Montréal, Kingston et Toronto. La même année (1844) est créé l'évêché d'Arichat (Nouvelle-Ecosse) transféré à Antigonish depuis 1866; en 1847 deux nouveaux sièges sont érigés: Ottawa avec Mgr Guigues, O.M.I.; et Saint-Jean de Terreneuve avec Mgr Mullock. Ainsi dès 1850, l'épiscopat canadien comptait un archevêque et neuf évêques. Ils se réunirent en concile à Québec en 1851. C'est dans cette assemblée que fut décidé l'établissement de l'Université Laval et que l'on résolut de demander à Pie IX l'érection de deux nouveaux diocèses: Les Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe. En 1852, ces deux sièges étaient remplis, le premier par Mgr Cooke, le second par Mgr Prince, coadjuteur de Montréal.

Au cours des dix années que nous venons de parcourir quatre faits méritent encore d'être mentionnés: 1° les missions de Mgr Forbin-Janson au Canada (1840) qui produisirent une impression dont le souvenir ne s'est pas

effacé, et l'inauguration par lui des retraites paroissiales; 2° l'adoption par la législature d'un système d'éducation scolaire qui assure aux catholiques et aux protestants des écoles primaires et normales séparées (1841). Les écoles communes ou de la majorité sont, sous le contrôle de commissaires nommés par cette majorité. La minorité, catholique ou protestante, a son école à part. Cette loi n'accurait pas alors suffisamment au clergé une autorité réelle sur les écoles, bien qu'elle lui reconnût le droit de visite; aussi ne l'a-t-il acceptée que faute d'une meilleure. Ajoutons qu'en pratique, grâce au bon esprit des habitants et du gouvernement, son influence est généralement respectée. Mais il suffit qu'un bureau comprenne quelques membres mal pensants pour faire naître des difficultés; 3° en 1843, le mouvement en faveur de la Tempérance, ou abstention des liqueurs, né en Angleterre, se fait sentir au Canada; les prêtres par leurs prédications, les évêques par leurs mandements le favorisent; partout se fondent des sociétés de tempérance qui essaient d'enrayer les désordres de l'ivrognerie; 4° l'année 1848 voit s'établir des sociétés de colonisation en vue d'empêcher le surcroît de la population des campagnes de se diriger vers les villes du Canada et des Etats-Unis, et de les mener à la conquête de terres nouvelles, gagnées sur la forêt qui au Nord du Saint-Laurent, entre le lac Témiscamingue et le Saguenay s'étend sur un espace de six cents milles, sans autres interruptions que les lacs et les cours d'eau.

La population catholique, presque toute francophone, croissait en effet rapidement, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants: Année 1851, 746 854; 1861, 943 252; 1871, 1 019 850; 1881, 1 170 718; 1891, 1 291 709.

Pour suffire aux besoins de la population catholique ainsi croissante, des écoles primaires s'étaient élevées dans toutes les paroisses. Un homme religieux et dévoué, le docteur Meilleur, formé au collège de Montréal, et devenu en 1842 surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada donna une vigoureuse impulsion à l'instruction publique. Lorsqu'il entra en charge, le nombre des enfants qui fréquentaient les écoles ne dépassait pas 3 000 et quand il prit sa retraite (1855) il s'élevait à 127 000. "M. Meilleur, dit un journaliste du temps, a pris la direction de l'instruction publique à son berceau; il a dû tout créer, jusqu'à l'amour de l'instruction parmi nos populations."

L'éducation secondaire, toute entière aux mains du clergé, avait ouvert de nouveaux foyers dans la période qui nous occupe: en 1846, le collège de Joliette; en 1850, le collège Bourget, à Rigaud (aujourd'hui dans le diocèse de Valleyfield), tenus par les Clercs de Saint-Viateur; en 1847, le collège Saint-Laurent, près Montréal, ouvert par les PP. de Sainte-Croix; en 1853, Sainte-Marie du Monnoir, aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, et le collège de Lévis, près de Québec, confiés au clergé séculier.

Mais si les maisons d'enseignement secondaire étaient

assez nombreuses pour faire face aux exigences présentes, l'on regrettait l'absence d'une Université catholique qui permit aux jeunes gens de compléter leurs études littéraires et scientifiques, et surtout de suivre, sous une direction compétente, les cours de droit et de médecine. On voyait avec regret la jeunesse catholique aller étudier dans les institutions protestantes et leur demander des diplômes. C'est encore le clergé canadien-français qui se chargea de combler cette lacune importante. Le premier concile de Québec avait émis le vœu que les catholiques puissent jouir d'écoles, de collèges et même d'universités adaptés à leurs besoins et à leurs croyances. "Nous ne devons rien épargner pour que les catholiques conservent leurs droits et jouissent dans toute notre province d'écoles qui leurs soient propres, ainsi que de collèges et d'universités."

Mais pour fonder une Université que d'obstacles à surmonter! Il fallait des sommes immenses pour construire, un personnel pour enseigner, des influences pour obtenir l'érection civile, une organisation enfin qui permit d'atteindre le but proposé. Les évêques s'adressèrent au séminaire de Québec qui avait rendu de grands services dans le passé à la cause de l'éducation et qui avait compté et comptait encore dans son sein des prêtres éminents. Le conseil du séminaire, dans l'intérêt de la religion, accepta en dépit des difficultés. Munis de lettres de recommandation de Lord Elgin, le supérieur, l'abbé Casault, partit

pour Londres. La reine Victoria concéda facilement la charte qu'on lui demandait (décembre 1852). Une copie en fut envoyée au Souverain Pontife, Pie IX, qui immédiatement fit expédier à l'archevêque de Québec, un bref, l'autorisant à conférer les grades théologiques aux sémi-

UNIVERSITÉ LAVAL DE QUÉBEC

naristes qui auraient fait leurs études à l'Université (1853). L'Université fut dès lors formée. Aux termes de sa constitution, l'archevêque est le visiteur de l'établissement, le supérieur du séminaire en est de droit le recteur, et le conseil se compose des directeurs du séminaire et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté.

L'inauguration de l'Université Laval (elle fut ainsi appelée en souvenir du premier évêque de Québec et fondateur du séminaire) eut lieu le 21 septembre 1854, en présence de Lord Elgin, des évêques ,du corps législatif et d'un concours immense de prêtres et de citoyens. Née d'une inspiration toute catholique, l'Université Laval est demeurée fidèle à sa mission. Si c'est à Londres qu'elle a demandé son existence officielle, c'est de Rome qu'est venue l'orientation de sa vie intellectuelle. Elle s'est proposée avant tout de former des citoyens éclairés et des chrétiens convaincus. Dans ce but elle n'a rien négligé: ses maîtres en théologie et en philosophie sont allés puiser la science à la source même, dans les écoles de Rome; ses professeurs de médecine et de science ont reçu les leçons des meilleurs maîtres de Paris, de Lille et de Louvain. Peu à peu tous les collèges du Bas-Canada se sont affiliés à l'Université et reçoivent d'elle pour leurs élèves le titre de bacheliers ès-arts. Elle avait déjà fait ses preuves et rendu bien des services quand lui arriva de Rome la charte pontificale; c'est le 15 mai 1876 seulement que Pie IX par la Bulle " Inter varias sollicitudines " lui accorda l'érection canonique.

Pendant qu'à l'est et à l'ouest du Canada le Catholicisme gagnait en nombre, en influence et en organisation, il continuait cette vie de lutte qui est la condition de l'Eglise ici-bas. Le IIIème concile de Québec (1854) nous montre les Pères donnant aux fidèles des règles discipli-

naires au sujet des écoles primaires, des sociétés secrètes, de la tempérance, des instituts littéraires, de la politique, des bibles falsifiées, des livres immoraux, des bibliothèques paroissiales. Sur la fin de cette année la définition du dogme de l'Immaculée Conception de Marie, vint combler de joie le cœur des Pasteurs et des fidèles. Durant les années qui suivent, on voit le clergé douloureusement préoccupé de la marche des idées et des événements en Europe. Les évêques, dans leurs mandements, signalent les erreurs que le Chef de l'Eglise condamne. L'envahissement des Etats Pontificaux souleva tous les cœurs ; et, après s'être traduite par d'éclatantes protestations, l'indignation des catholiques se manifesta par une levée de boucliers et l'organisation d'un corps de zouaves pontificaux. Le 18 février 1868, eut lieu le départ d'un premier détachement de zouaves. Sept partirent du Bas-Canada.

C'est au milieu des préoccupations causées par les attaques dirigées contre le Saint-Siège que s'ouvrit le IVe concile provincial de Québec (1868). On y voyait un évêque de plus, Mgr Langevin, de Rimouski, siège érigé l'année précédente. Le Concile insista sur les droits de la Papauté et sur la soumission qui lui est dûe ; recommanda aux fidèles les œuvres du Denier de Saint-Pierre, de la propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, établies depuis plusieurs années ; donna des avis aux parents pour la conservation de la foi et du respect paternel chez

leurs enfants; signala le danger des mauvaises lectures, journaux et livres, et exhorta les pasteurs à former des bibliothèques de paroisse; éclaira les catholiques sur leurs devoirs en temps d'élection; et les mit en garde contre certains péchés plus graves tels que le faux serment, l'intempérance et l'usure.

EGLISE NOTRE-DAME ET MONUMENT MAISONNEUVE.

C'est vers cette époque que l'immense paroisse de Notre-Dame fut divisée en plusieurs. Canoniquement érigée en 1678, elle avait été desservie pendant près de deux siècles par les prêtres de Saint-Sulpice qui, selon les besoins, avaient élevé sur différents points de la ville et de

la banlieue des églises et des chapelles pour le service religieux, sans briser toutefois l'unité paroissiale. Au cours des siècles la ville avait agrandi ; en 1886, elle comptait 130 000 âmes, sur ce nombre plus de 100 000 catholiques. Un décret apostolique permit à Mgr Bourget de créer autant de paroisses qu'il le jugerait nécessaire au bien des âmes, paroisses dont l'administration serait d'abord offerte aux prêtres de Saint-Sulpice, de qui il dépendrait de l'accepter ou de la refuser. Depuis lors, la ville de Montréal a vu quintupler sa population catholique ; et aujourd'hui cinquante-cinq paroisses s'étendent autour de la paroisse-mère de Notre-Dame.

Notons encore, à cette époque, la condamnation de l'Institut canadien de Montréal par Mgr Bourget. Par sa bibliothèque, par les conférences qui s'y donnaient, par l'esprit qui en animait les membres et que l'on trouve étalé dans l'Annuaire de 1868, cet institut tendait à devenir un foyer de voltairianisme et d'irréligion. Condamné par le Saint-Office, il fut rejeté des catholiques. Un des membres obstinés de l'Institut étant mort, la sépulture en terre sainte lui fut refusée par l'autorité ecclésiastique : ce qui donna lieu à un procès célèbre, connu sous le nom d'Affaire Guibord. Condamnés par toutes les juridictions du Canada, les partisans de l'Institut en appelèrent en Angleterre où une cour protestante leur donna raison ; et il fallut employer la force armée pour enfouir dans le cimetière catholique le cercueil du malheureux Guibord.

Signalons dans la Province de Québec la création des évêchés de Sherbrooke (1874), Chicoutimi (1878), Nicolet (1885). En 1886, Montréal fut érigé en archevêché. Mgr Fabre d'abord coadjuteur, puis successeur de Mgr Bourget, en fut le premier titulaire; il eut pour suffragants Saint-Hyacinthe et Sherbrooke auxquels devait bientôt s'ajouter Valleyfield (1893). En 1886, Léon XIII avait créé la province d'Ottawa. Mgr Duhamel en fut le premier archevêque ; il eut pour suffragant Pembroke, érigé depuis 1898. Dans Ontario, deux provinces ecclésiastiques avaient été érigées, l'une à Toronto et l'autre à Kingston. Pour couronner une hiérarchie si nombreuse, pour honorer l'Eglise et l'épiscopat canadiens si attachés au Saint-Siège, il a plu à Léon XIII d'ouvrir l'entrée du sacré collège à l'archevêque de Québec, devenu le Cardinal Taschereau (7 juin 1886).

Il nous reste à relater deux points particuliers.

1° La fondation de l'Université Laval à Montréal.

Depuis plusieurs années, Montréal, dont l'importance allait croissante éprouvait le besoin d'avoir une université catholique à elle.

Mgr Bourget adressa une demande en ce sens à la Propagande. Après examen, la Sacrée Congrégation répondit que, pour obvier à toutes les difficultés, elle ne voyait d'autre expédient que d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval. Elle invita les évêques à travailler, avec le conseil de l'Université Laval de Québec à l'exécu-

tion de ce projet. Elle prenait même la peine d'en indiquer les bases : toutes les dépenses de la succursale seraient à la charge du diocèse de Montréal ; les cours seraient uniformes dans les deux villes ; le recteur serait représenté par un vice-recteur choisi par le conseil universitaire et approuvé par l'Ordinaire ; deux mois après cette décision, Pie IX, par la bulle "inter varias sollicitudines" accordait l'érection canonique à l'Université Laval (10 mai, 1876). La succursale fut reconnue au civil par une loi de la législature de Québec de 1886. Les facultés s'organisèrent lentement et au milieu de nombreuses difficultés au cours des années qui suivirent (1878-1887).

La faculté de théologie fut formée dès le principe, par le grand séminaire dirigé par les Sulpiciens. Les facultés de droit, de médecine et des arts se constituèrent successivement. Dans cette organisation, comme dans les développements qui suivirent, M. Collin, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, prit une part importante. Esprit clairvoyant et aux larges conceptions, souple et persévérant dans ses desseins, assuré d'ailleurs de l'appui de sa communauté, il mena à bon terme de grandes œuvres profitables à l'Eglise et au pays ; " je ne crois pas me tromper, s'écriait Mgr Archambault, alors vice-recteur de la succursale, et depuis évêque de Joliette, dans un éloge funèbre de M. Colin, en disant que son œuvre par excellence, l'œuvre qui domine toutes les autres au double point de vue religieux et social, c'est l'université catholique de Montréal."

Il travailla de concert avec Mgr Fabre, archevêque de Montréal, à obtenir pour la fondation nouvelle une indépendance qu'il estimait nécessaire à sa prospérité. Le décret "Jam Dudum" (1889) par lequel Léon XIII déclarait la succursale de Montréal un second siège, "altera sedes", de l'Université Laval vint couronner ses efforts. Restait le côté matériel et financier, M. Colin agissant au nom de sa compagnie, mit à la disposition des administrateurs un terrain de $50 000, et sur les $180 000 que coûtait la nouvelle bâtisse universitaire, souscrivit $75 000. De plus, il contribua pour une large part à son installation intérieure, et se chargea lui-même d'une partie considérable des frais qu'entraînait la création de certaines chaires, notamment celle de littérature française, pour laquelle il fit venir de France, sur les indications de Brunetière, un agrégé de l'Université de France.

2° La Colonisation. Nous avons déjà signalé la fondation de sociétés pour la colonisation, et nous avons vu les évêques dans leurs mandements et lettres pastorales encourager leurs prêtres à cette œuvre. Pour en comprendre le motif, il faut savoir que les premiers colons s'étaient établis le long des grands cours d'eaux et surtout du Saint-Laurent. Ils défrichèrent une bande de terre, très étroite comparée à l'étendue du pays, laissant, par delà, la forêt impénétrable. Vint un temps, vers 1835, où, la population croissant, toutes les terres défrichées

furent occupées, et l'excédant de la population dut prendre le chemin des villes ou des Etats-Unis pour y trouver une vie plus facile. Le mouvement tendait à se généraliser et inquiétait les patriotes. Le clergé comprit qu'il y avait là une œuvre à accomplir. Une véritable croisade s'organisa pour retenir le peuple sur ses propres terres, et pour lui faire trouver chez lui ce qu'il courait chercher à l'étranger. Le prêtre colonisateur est un type que l'on ne trouve aujourd'hui qu'au Canada. A ce titre, le curé Labelle s'est acquis une réputation qui a franchi les mers. Cet admirable prêtre a voué sa vie à retenir les Canadiens dans leur pays. A lui seul, il a fondé plus de quarante paroisses dans la province de Québec. Partout où la colonisation a porté ses efforts, au Témiscamingue, sur les bords du lac Saint-Jean ou de la rivière Sagnenay nous trouvons, dirigeant et soutenant les colons, des prêtres ou des religieux. Dans chaque diocèse, un ou plusieurs prêtres sont chargés de promouvoir le mouvement de la colonisation et de lui imprimer une direction ; grâce à ces sociétés, la forêt a reculé, de nouvelles paroisses ont surgi. Aujourd'hui, l'on regrette qu'un mouvement de colonisation plus puissant n'ait pas été dirigé vers les riches plaines du Manitoba. Néanmoins des colons de race française et catholique s'y sont établis au milieu des protestants et y restent un gage d'avenir pour le Catholicisme.

LE PIONNIER

Cathédrale de Montréal et Monument Bourget.

CHAPITRE QUATRIÈME

ÉTAT ACTUEL DU QUÉBEC

Les forces principales de l'Eglise catholique au Canada ont leur siège dans la province de Québec. Des huit provinces ecclésiastiques dont le réseau embrasse le Dominion entier, elle n'en comprend que deux: celles de Québec et de Montréal, plus la partie orientale de celle d'Ottawa. C'est numériquement bien peu. Mais si l'on réfléchit que près des deux tiers de la population catholique sont fixés dans le Québec, qu'ils y forment un groupement d'une homogénéité telle qu'il n'en existe nulle part ailleurs dans la Puissance, que ce groupement a derrière lui des traditions deux ou trois fois séculaires, qu'il a vécu et grandi au sein des luttes, qu'il jouit d'un système paroissial d'une solidité éprouvée, d'un système d'écoles primaires et d'établissements secondaires comparable, sinon supérieur, aux meilleurs du continent; si l'on considère que par leur seule force d'expansion les Canadiens-Français débordent les limites de leur province, envoient des colons vers

l'Ouest et fournissent à un courant d'émigration vers la Nouvelle-Angleterre, sans cesser de s'accroître de cent à deux cent mille âmes par décade ; si l'on songe enfin à la sève apostolique qui alimente de vocations tant de communautés vouées à l'éducation de la jeunesse ou aux œuvres de charité, et emporte tant de missionnaires à l'est jusqu'aux rivages de l'Afrique, et à l'ouest jusqu'au Mackenzie et à l'Alaska, jusqu'au Japon et à la Chine, il faudrait se fermer les yeux pour ne pas reconnaître le signe de Dieu, pour ne pas y voir la continuation de la geste de Dieu par les Francs, et, partant, pour refuser d'avouer que notre province occupe un rang hors pair dans les fastes contemporains de l'Eglise catholique au Canada.

1° *Les provinces ecclésiastiques.*

Depuis 1909 l'Eglise du Canada a cessé de relever de la Sacrée Congrégation de la Propagande et dépend directement du Saint-Siège. La province ecclésiastique de Québec comprend les diocèses des Trois-Rivières, de Nicolet, de Chicoutimi, de Rimouski, plus le vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent. A celle de Montréal se rattachent les diocèses de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke, de Valleyfield et de Joliette. Le diocèse de Pembroke et le vicariat apostolique du Témiscamingue sont enclos dans la province ecclésiastique d'Ottawa. Un simple regard sur le tableau suivant donnera au lecteur les détails de la population, du clergé et des œuvres pour chacun d'eux.

Archevêchés Evêchés suffragants	Catholiques	PROVINCES ECCLESIASTIQUES						Collèges classiques
		Prêtres Séculiers et Réguliers	Cong. d'hommes et de femmes	Paroisses	Eglises ou Chapelles	Collèges et Couvents	Hôpitaux	
Québec, archevêché	360,000	602	42	238	266	140	22	3
Trois Rivières	81,894	128	15	44	73	24	4	1
Rimouski	119,008	148	9	84	125	29	3	1
Chicoutimi	68,000	130	14	56	66	13	2	1
Nicolet	90,000	244	12	66	66	39	3	1
Vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent	11,000	20	4	12	36	1		
Montréal, archevêché	430,000	721	34	156	164	84	70	6
Saint-Hyacinthe	115,000	209	16	74	80	46	10	2
Valleyfield	57,051	146	9	36	40	15	4	2
Sherbrooke	85,000	180	10	73	81	21	1	1
Joliette	62,300	118	11	42	48	32	73	1
Ottawa, archevêché	152,500	287	26	111	135	21	3	1
Pembroke	32,237	38	5	26	59	4	2	
Vicariat apostolique du Témiscamingue	20,219	26	4	13	27	3	2	

Tandis qu'en dehors de Québec, l'Eglise catholique vit sous le régime de la séparation avec l'Etat, au dedans prévaut le régime de l'entente et de l'union avec les pouvoirs civils.

A la mort d'un évêque, les autres évêques de la province envoient à Rome, une liste de trois noms rangés par ordre de mérite: " dignissimus, dignior, dignus ", jointe à une liste semblable laissée par l'évêque défunt; et c'est au Saint-Siège, après informations prises, de choisir entre les candidats. Dans la province de Québec, les évêques sont de droit membres du conseil de l'Instruction publique. Ce conseil se compose en outre de laïques, nommés par le gouvernement de Québec, en nombre égal à celui des évêques. Il est présidé par un laïque qui a le titre de surintendant de l'Instruction publique. Il se réunit deux fois par année pour statuer sur tout ce qui intéresse l'enseignement. Le gouvernement ne fait guère que ratifier les décisions de ce conseil. Cette entente a pour avantage de tenir en dehors des disputes de la politique les matières si importantes qui regardent la formation de la jeunesse.

A l'égard de l'Etat l'évêque est complètement indépendant. Dès qu'il a reçu ses bulles du Souverain Pontife, il entre en fonctions sans avoir à remplir aucune formalité civile. Aussitôt les fidèles lui rendent hommage et obéissance et lui reconnaissent tous les droits de ses prédécesseurs. En général, l'évêque est choisi parmi les prêtres les plus distingués du diocèse vacant. Chaque évêché a

ses fondations, sa mense épiscopale, le revenu de ses componendes, etc. L'Etat lui reconnaît tous les droits d'une corporation civile. L'évêque jouit de la plus grande liberté pour la nomination aux cures, l'érection des paroisses et la construction des églises ou presbytères. Au Canada, point de curés inamovibles, sauf celui de Notre-Dame de Québec. Dès qu'un curé est nommé par l'évêque, il entre en fonction, il tient les registres de l'Etat civil pour les baptêmes, décès et mariages. Seul il peut célébrer les mariages, car ici le mariage civil n'existe pas. Pour l'érection d'une paroisse, il faut la requête de la majorité des habitants. L'évêque, ayant pris connaissance de cette requête, fixe un jour pour une assemblée de paroisse et entend les raisons qui peuvent s'opposer à l'érection demandée. Après cette assemblée et une enquête sérieuse, il rend un décret d'érection, et ce décret est sans appel. Le curé nommé a droit à la dîme ; et les registres paroissiaux qu'il tient sont reconnus comme registres civils. La dîme est le moyen reconnu par l'Etat lui-même de subvenir à l'entretien du curé. Elle fait l'objet d'un commandement de l'Eglise : "Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement." La dîme se prélève généralement sur les grains, et en dépit de son nom, elle n'est que du vingt-sixième. Par suite des variations survenues dans l'état de la population et de la culture, la dîme tend beaucoup à se transformer en une redevance en argent. La moyenne de la population d'une

paroisse rurale est de 150 à 175 familles, renfermant douze cents âmes, dont huit cents communiants. Avec son église et son presbytère où habite l'homme de Dieu, avec ses écoles sous la double surveillance du curé et des commissaires élus par la population, avec sa municipalité chargée des intérêts matériels et qui conspire d'ordinaire avec l'autorité religieuse pour sauvegarder les intérêts moraux de ses administrés, la paroisse canadienne offre le spectacle d'une famille agrandie qui a ses traditions de patriotisme, de foi et d'honneur qu'elle défend jalousement contre tout ce qui tenterait de l'affaiblir ou de la ruiner.

2° *Les ordres religieux et congrégations.*

On compte dans le Québec dix-sept communautés de prêtres, huit de frères et quarante-quatre de religieuses.

Les prêtres de Saint-Sulpice n'y sont pas les plus anciens, mais ils y sont restés sans interruption, depuis 1657. Ils ont à Montréal deux paroisses, Notre-Dame et Saint-Jacques, plusieurs aumôneries et la direction de trois maisons florissantes, Petit Séminaire, Philosophie et Théologie, plus une paroisse à la campagne. Leur nombre s'élève à 85. Grande est leur influence : par leurs biens ils sont le soutien de nombreuses écoles et œuvres de charité.

Les Pères Jésuites, revenus en 1842, comptent aujourd'hui plus de vingt-cinq établissements et deux cent-cinquante religieux. Ils ont trois collèges, deux à Montréal

et un à Saint-Boniface. Leur noviciat et leur scolasticat sont dans le diocèse de Montréal, où ils viennent d'inaugurer les retraites fermées.

Les Pères Oblats de Marie-Immaculée, sont les apôtres du Nord-Ouest. Le Canada constitue une province de leur congrégation. Ils sont établis à Montréal, à Québec et à Ottawa où ils ont une université catholique, un juniorat et un scolasticat. Plus de cent soixante-quinze Pères sont répandus dans les missions du Nord-Ouest. Les vicariats apostoliques du Mackenzie et de l'Athabaska, la préfecture apostolique du Yukon sont entre leurs mains ainsi que les diocèses de Saint-Boniface, de Saint-Albert et de Prince-Albert.

Signalons encore les Clercs de Saint-Viateur, qui ont deux collèges dans la province de Montréal et tiennent de nombreuses écoles; les religieux de Sainte-Croix qui ont deux collèges classiques, l'un à Saint-Laurent, près de Montréal, l'autre à Memramcook ; les Eudistes établis dans les diocèses de Rimouski et de Chicoutimi à qui est confié le vicariat apostolique du Saint-Laurent; les Pères Rédemptoristes qui, établis à Québec et à Montréal, desservent le sanctuaire de Sainte Anne de Beaupré et se vouent à la prédication; les Dominicains, établis à Saint-Hyacinthe, à Ottawa, à Montréal et à Québec; les Franciscains à Montréal, à Québec et aux Trois-Rivières; les Trappistes, établis à Notre-Dame d'Oka par les Sulpiciens en 1881 et qui ont depuis ouvert quatre autres trappes au

Canada; les Pères de la Compagnie de Marie, fondée par le B. Grignon de Montfort; les Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception, au Nomininguе; les Frères de Saint-Vincent de Paul établis à Québec, Montréal et Saint-Hyacinthe où ils s'occupent d'œuvres ouvrières. Citons encore les Pères Blancs de Notre-Dame d'Alger, Québec, dont le but est l'évangélisation de l'Afrique ; les Pères du Saint-Sacrement organisateurs des Congrès eucharistiques, Montréal ; les Frères mineurs capucins, Ottawa ; et les missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, Québec.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes, appelés par Mgr Bourget (1837), comptent aujourd'hui 800 Frères au Canada, ont 40 établissements, dont 32 dans la Province de Québec, et instruisent 20 000 élèves. D'autres instituts, transplantés de France, les secondent dans leur œuvre : frères Maristes, du Sacré-Cœur, de l'Instruction chrétienne et les frères de Saint-Gabriel. N'oublions pas les frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul, Montréal; les frères de la Croix de Jésus, Rimouski ; et les frères de Notre-Dame des Champs, Québec,

Parmi les communautés de religieuses, trente environ ont pris naissance au Canada, dont vingt-trois dans la Province de Québec. Nous avons dit plus haut combien à cet égard avait été fécond l'épiscopat de Mgr Bourget, évêque de Montréal. Notons que les deux principales communautés: celles de la Congrégation Notre-Dame et

des Sœurs Grises ont pris naissance à Montréal. Dans les diocèses du Bas-Canada et surtout dans celui de Montréal la fécondité de l'Eglise a paru intarissable en ces cinquante dernières années. Ce n'est pas seulement l'éducation des filles qui a trouvé dans la religion des dévouements, c'est encore la charité sous toutes ses formes : hospices, orphelinats, jardins de l'enfance, refuges, ouvroirs,

VILLA-MARIA
Ancienne résidence du Gouverneur Lord Elgin.

asiles, tenue matérielle des petits séminaires et collèges, ont suscité l'activité des âmes et provoqué de multiples immolations. Nous avons déjà nommé les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, les Ursulines, les Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui accoururent de France et assistèrent au berceau de la colonie. Un coup d'œil rapide sur le tableau suivant suffira pour renseigner le lecteur sur les principales fondations religieuses faites au Canada.

Dénominations	Diocèse de fondation	Année	Religieuses	Novices Postulantes	Etablissements	Elèves	Diocèses
Cong. de N.-D.	Montréal	1659	1,450	200	125	29,000	16
Sœurs Grises	"	1747	970	104	60	.....	13
" *Ont été détachées de la maison-mère de Montréal*	St-Hyacinthe	1840	362	70	12	.....	4
	Ottawa	1845	635	102	36	.....	8
	Québec	1849	834	101	38	.....	6
	Nicolet	1886	90	32	.....	.....	
Srs de la Providence	Montréal	1843	1,800	210	85		18
Srs des S. Nom de Jésus et de Marie	"	1843	947	147	89	18,125	14
Srs de Ste-Croix	"	1847	482	100	33	11,785	10
Srs De la Miséricorde	"	1848	117	32	7	.....	6
Srs de Ste-Anne	"	1850	750	88	54	15,688	10
Servantes du Cœur Imm. de Marie	Québec	1850	280	60	26	5,660	6
Srs de l'Assomption de la Ste-Vierge	Nicolet	1853	277	60	32	5,350	7
Religieuses de Jésus-Marie	Québec	1853	268	45	12	4,365	6
Srs du Précieux Sang	St-Hyacinthe	1861	200	57	5	.....	5
Petites Filles de Saint-Joseph	Montréal	1857	66	14	2		1

Telles sont les plus importantes communautés fondées dans le Québec. Il en est un grand nombre d'autres qui rendent d'immenses services dans les diocèses où elles sont nées et dans ceux où elles ont essaimé. Parmi les congrégations venues de France, et leur nombre s'élève à vingt-une pour le Québec, l'une des plus répandues est celle de la Présentation, fondée par Madame Rivier au diocèse de Viviers. Etablie dans le diocèse de Saint-Hyacinthe en 1853, elle compte aujourd'hui au Canada et dans les dio-

cèses limitrophes des Etats-Unis, 35 maisons, 462 religieuses et 75 postulantes ; donne l'éducation et l'instruction à 10 000 enfants. Nommons encore parmi les plus connues, les Carmélites (Montréal), les Petites Sœurs des Pauvres (Montréal), les Dames du Sacré-Cœur (Montréal), les Filles de la Sagesse (Ottawa). Enfin, notons une communauté fondée à Memramcook en 1874, et transférée à Sherbrooke en 1895, spécialement destinée au service matériel des collèges, séminaires, évêchés, les Sœurs de la Sainte-Famille, qui comptent 25 maisons, 275 professes et 127 novices ou postulantes.

3° *Universités et Séminaires.*

L'enseignement supérieur est en grande partie aux mains du clergé. Nous avons parlé au long des Universités catholiques de Québec et de Montréal, nous n'y reviendrons pas. Elles ne sont pas les seules. Les Pères Oblats en ont fondé une à Ottawa. En 1848, Mgr Guigues, oblat, confia au Père Tabaret la direction d'un collège qu'il fondait. L'établissement prospéra rapidement et prit en 1866 le titre de Collège d'Ottawa. En même temps, il obtint le pouvoir de conférer quelques-uns des grades universitaires. En 1875, ces pouvoirs furent étendus et le titre d'université civile lui fut accordé. Restait qu'elle devînt université catholique. Un bref de Léon XIII, en date de 1889, lui octroya ce privilège. La faculté de Théologie est suivie par les scolastiques de la Congré-

gation des Oblats, de quelques autres communautés et par les séminaristes du diocèse. Cette université prospère a été en partie détruite par un désastreux incendie (décembre 1903). On l'a reconstruite depuis, et une jeunesse nombreuse et pleine de vie se presse dans ses murs.

La province de Québec compte dix-sept collèges classiques affiliés à l'Université Laval, plus les collèges Sainte-Marie et Loyola tenus par les Jésuites à Montréal. En voici la liste avec le nombre approximatif d'élèves.

	Fondation	Nombre d'élèves
Séminaire de Québec	1665	554
Collège de Montréal	1767	355
" Nicolet	1803	305
" St Hyacinthe	1809	313
" Ste-Thérèse	1825	350
" Ste-Anne de la Pocatière	1829	300
" L'Assomption	1832	315
" Joliette	1846	330
" St-Laurent	1847	500
" Ste-Marie	1848	400
" Rigaud	1850	310
" Lévis	1853	500
" Ste-Marie du Monnoir	1853	150
" Trois-Rivières	1860	260
" Rimouski	1867	200
" Chicoutimi	1873	250
" Sherbrooke	1875	300
" Valleyfield	1893	250
" Loyola	1897	150

Chaque année au mois de juin, ont lieu les examens du baccalauréat. Les copies des candidats sont envoyées à Québec, où elles sont corrigées par des comités de profes-

seurs. Les compositions ont eu lieu dans les collèges, mais sur des sujets envoyés de l'Université. Ainsi, les épreuves des baccalauréats se transforment en une sorte de concours entre les collèges, concours extrêmement utiles pour provoquer une noble émulation au travail. L'élève qui

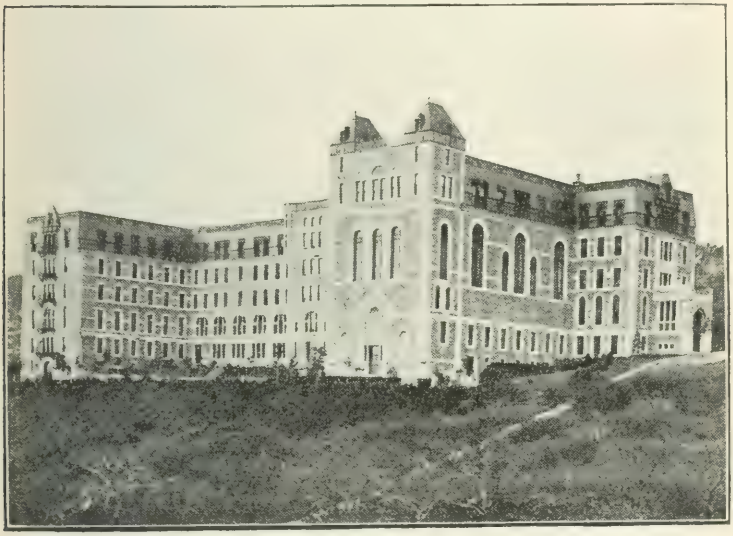

SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE DE MONTRÉAL.

obtient le premier rang reçoit un prix en argent, appelé prix du Prince de Galles, du nom de son fondateur, le roi Edouard VII, qui l'établit avant son avènement au trône d'Angleterre, lors d'une visite au Canada. Le cours classique se compose régulièrement de huit années, les deux de Philosophie comprises. Les professeurs sont tous prê-

tres ou séminaristes. Chaque séminaire forme une corporation. Les prêtres qui y sont agrégés reçoivent le vivre, l'entretien et une rétribution très modique en argent. (1) S'ils renoncent à l'enseignement, l'évêque leur assigne un poste dans le diocèse et ils cessent d'appartenir à la corporation. Dans le cas contraire, ils peuvent rester au collège jusqu'à la fin de leur carrière, rendant des services compatibles avec leurs forces et leur âge. Des collèges sont sortis les évêques qui depuis un siècle gouvernent si sagement l'Eglise canadienne et les hommes d'Etat catholiques qui ont lutté pas à pas sur le terrain légal pour arracher aux Anglais les libertés dont jouissent les Canadiens-Français, mais dont une politique officieuse et intéressée cherche peu à peu à les priver. Il faut donc que les Canadiens se réveillent, et qu'ils luttent encore pour soutenir les droits acquis par leurs glorieux ancêtres.

La Théologie a trois grands foyers dans le Québec (2): le Grand séminaire de Montréal et celui de Québec qui entrent comme facultés de Théologie dans la constitution de l'Université Laval, et l'Université d'Ottawa. Les séminaristes peuvent, après examens, y conquérir tous les grades, y compris celui de docteur. Le Séminaire de Québec remonte à Mgr de Laval. Il compte environ cent étudiants, auxquels viennent s'ajouter les scolastiques de quelques communautés. Fondé en 1840, le grand sémi-

(1) $80.00 à $100.00,

(2) Qu'on se rappelle que les deux tiers de la Province ecclésiastique d'Ottawa sont dans le Québec.

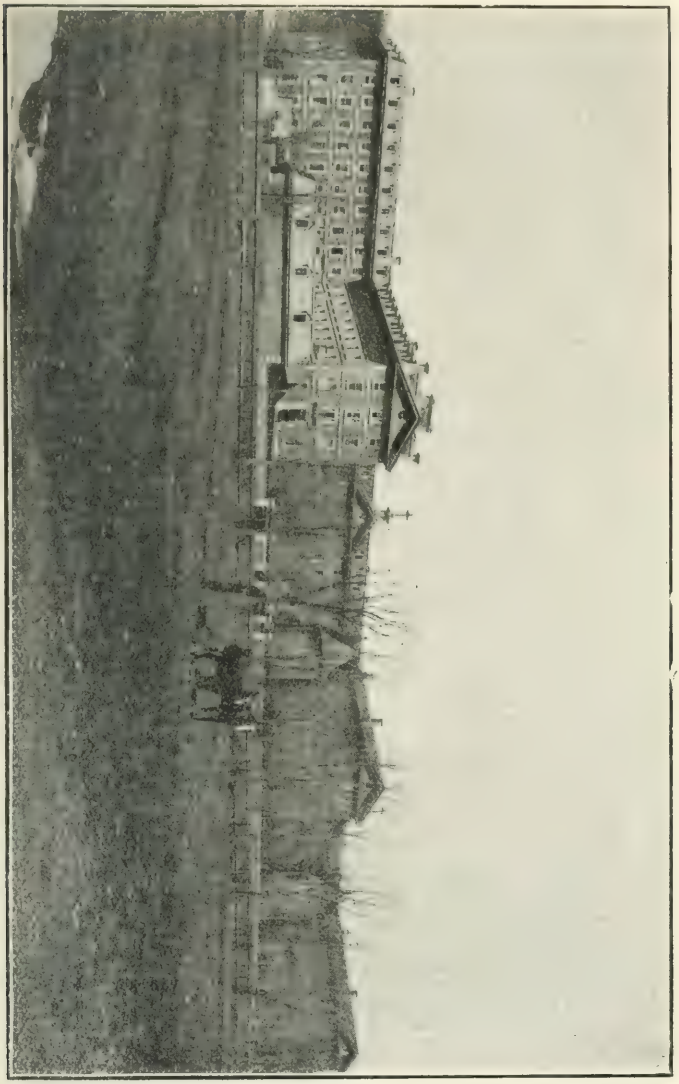

SÉMINAIRE DE THÉOLOGIE ET COLLÈGE DE MONTRÉAL.

naire de Montréal a pris un accroissement rapide. Il compte près de trois cents élèves. Aussi ce nombre a-t-il exigé de la part des prêtres de Saint-Sulpice qui le dirigent une augmentation de personnel et des agrandissements matériels considérables. Ce séminaire est fréquenté par les étudiants ecclésiastiques de la province de Montréal et de plusieurs diocèses du Canada et des Etats-Unis. Il n'a pas donné moins de trois mille prêtres et de trente-cinq évêques, dont vingt-sept sont encore vivants. Les Sulpiciens ont également fondé à Montréal un séminaire de Philosophie, le seul de ce genre au Canada. Ce superbe édifice qui a coûté près de 150 000 dollars, domine la ville et a reçu jusqu'à cent quarante-six élèves. Ces deux établissements, situés dans le voisinage l'un de l'autre, sur les flancs du Mont-Royal, sont tout près du collège ou petit Séminaire de Montréal. C'est encore Saint-Sulpice qui, avec l'approbation des évêques du Dominion et de l'agrément du gouvernement anglais a entrepris la construction du Collège Canadien à Rome, pour lequel plus de 200 000 dollars ont été dépensés. Grâce à cette maison, une trentaine de jeunes prêtres du Canada peuvent chaque année poursuivre le cours de leurs études de Théologie, d'Ecriture-Sainte, de Philosophie ou de Droit Canon. Depuis vingt-deux ans qu'il est ouvert (1888) le Collège Canadien a déjà produit les plus heureux fruits.

4° *Journalisme.*

Le catholicisme au Canada ne possède ni grands journaux, ni revues importantes. La raison en est dans le chiffre de la population catholique qui atteint à peine deux millions et demi, appartenant à deux langues. Dans ces conditions, la circulation ne serait pas assez considérable pour couvrir les frais d'une telle entreprise. Les revues catholiques qui paraissent en France et aux Etats-Unis, sont reçues par le clergé et par le peuple. Il en est de même pour les journaux. En revanche, Montréal et Québec ont des revues et des journaux à circulation restreinte qui se font plus ou moins en ce qui regarde les questions catholiques l'écho des grandes revues d'Europe et qui s'occupent des intérêts religieux du pays. Les feuilles de nouvelles et d'affaires l'emportent au moins jusqu'ici sur les journaux de principes et d'idées ; la Presse a un tirage journalier d'environ 100 000 exemplaires ; la Patrie de 50 000. Le journalisme à idées a trouvé dans J.-P. Tardivel un champion qu'on a pu trouver exagéré, mais d'une verve et d'un talent incontestés. Il est le fondateur de la " Vérité " (Québec). Depuis ont paru l' " Action Sociale ", à Québec, et le " Devoir ", à Montréal. Le premier se fait particulièrement le défenseur des intérêts catholiques, et le second prend en mains la cause de la nationalité canadienne-française. Ajoutons à ces quotidiens de combat toujours en haleine, les noms des revues plus calmes, qui se nomment la " Revue Cana-

dienne ", la " Nouvelle-France ", la revue la plus récente du " Parler Français " dont la dénomination indique suffisamment le but et la " Revue Franco-américaine ".

Dans le Québec, il n'y a à vrai dire, ni revue, ni journal anti-religieux. A diverses reprises, il y a bien eu des tentatives d'en créer, mais jusqu'à ce jour, les évêques et l'honnêteté publique ont eu assez d'autorité pour tuer toute feuille dangereuse à la foi ou aux mœurs, en les condamnant. Cependant, pour n'être pas condamnés, certains quotidiens n'en sont pas mois suspects et dangereux. Il faut se mettre en garde contre ces journaux persifleurs de notre foi, de nos traditions et de nos mœurs, en un mot à tendances maçonniques, et les bannir sans pitié, si nous ne voulons pas que l'atmosphère que nous respirons soit viciée.

Il est bon de noter qu'en 1898, à la suite d'une lettre ouverte que l'archevêque de Montréal avait envoyée aux journalistes, ceux-ci protestèrent publiquement de leur soumission à l'autorité épiscopale et s'engagèrent à supprimer désormais de leurs feuilles les circonstances détaillées des crimes et les gravures dont ces récits étaient trop ordinairement accompagnés. Ils ont été généralement fidèles à leur promesse.

" Nous souhaitons que des journaux vraiment catholiques croissent et se multiplient. Que partout dans notre pays, et dans toutes les langues, ils exercent leur fécond apostolat et portent la bonne nouvelle du Christ. C'est

notre ardent désir que les fidèles s'y abonnent et les soutiennent de toute façon, que le clergé les encourage et travaille à leur diffusion. Il n'y a peut-être pas, à l'heure actuelle, de moyen plus efficace de défendre la cité du bien, que de poster solidement sur les remparts dressés par notre foi, les vaillantes sentinelles du journalisme catholique, et de les aider, par notre confiance et nos secours opportuns, à faire bonne garde, à épier attentivement les mouvements de l'ennemi et à repousser toutes les attaques parties de la cité du mal." (1)

5° *Sociétés et Associations.*

La liberté d'association étant très grande au Canada, beaucoup de sociétés s'y sont constituées. Les catholiques canadiens-français ou irlandais, anglais, écossais ont les leurs, placées sous le patronage de leurs évêques et sous le contrôle de leurs prêtres. Une des plus anciennes est la Société de St-Jean-Baptiste, fondée en 1834, par Ludger Duvernay, dans le but d'unir entre eux les Canadiens-Français, de leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser, de promouvoir les intérêts nationaux et de former un fonds destiné à des œuvres de bienfaisance. L'association comprend quatre grandes divisions: le clergé, les professions libérales, le commerce et l'industrie, les arts et métiers. Elle s'étend aujourd'hui aux Canadiens-Français du Canada et des Etats-Unis. Elle

(1) Lettre des Pères du Concile plénier de Québec 1910.

fut assez influente pour faire construire à Montréal, un magnifique édifice, connu sous le nom de Monument National et qui a coûté 300 000 dollars. Ses réunions donnent lieu à des manifestations d'une splendeur unique. En 1874, 1884, 1898 et 1909, Montréal a été témoin de ces réunions de 80 000 Canadiens-Français assistant à la messe, célébrée en plein air et défilant ensuite à travers les rues de la ville, bannières déployées.

Viennent ensuite plusieurs sociétés de secours mutuels réunies en 1909 en une vaste fédération dont le Dr Dubé est le premier président général. "L'Alliance Nationale," fondée en 1892, à Montréal, compte aujourd'hui près de 334 cercles et de 22 200 membres ; la Société des "Artisans Canadiens-Français", fondée à Montréal (1876), répandue au Canada et aux Etats-Unis, compte aujourd'hui plus de 36 000 membres ; la Société de "Saint-Vincent de Paul," établie à Québec en 1845, à Montréal en 1848, couvre les villes de ses bienfaisantes conférences. A Montréal seul elle dépense plus de 30 000 dollars par an pour les pauvres ; de 1848-1895 elle a distribué pour 300 000 dollars de bons de pain, de charbon ou de viande.

Citons encore "l'Union Franco-Canadienne," établie à Montréal en 1874 et connue pendant dix ans sous le nom de protection des malades ; l'ordre des Forestiers catholiques, fondé à Chicago en 1883, avec l'approbation de Mgr Feehan, archevêque de cette ville, et qui est répandu dans le Québec depuis plus de vingt ans.

Que d'autres sociétés et associations nous pourrions citer: "l'Union catholique" de la Province de Québec (1897) qui fonctionne surtout dans les campagnes ; les "Unions Saint-Joseph et Saint-Pierre," etc. Les cercles pour les marins catholiques, les jeunes gens, les ouvriers sont également connus.

Une société exclusivement canadienne-française a été fondée dans ces dernières années sous le nom d'Association de la jeunesse catholique canadienne-française. Les Jésuites, promoteurs de cette ligue, ont voulu unir les jeunes gens contre les périls qui menacent et leur foi et leur nationalité. En peu d'années elle a grandi avec cette vigueur qui témoigne d'une œuvre nécessaire. La A. C. J. C. compte aujourd'hui 3 000 membres, distribués dans 75 cercles. Elle a déjà rendu plusieurs services à la cause de la conservation de la langue française, et l'on est en droit d'en attendre beaucoup d'autres importants.

Signalons encore la fondation de nombreuses sociétés de tempérance à la suite d'une véritable croisade inaugurée par l'épiscopat contre le fléau de l'alcoolisme. Le mouvement est allé grandissant, car lui aussi, il répondait à un vrai besoin. La Tempérance a aujourd'hui ses associations paroissiales et ses bulletins qui pénètrent jusqu'au fond des campagnes.

A ces associations s'en ajoutent d'autres dont le but est exclusivement religieux ; telles sont les sociétés d'Adoration diurne et nocturne ; les congrégations d'hommes et

de jeunes gens, dont plusieurs sont fort anciennes. La congrégation des hommes de Notre-Dame de Montréal remonte à 1663, et est affiliée à la "Prima Primaria" de Rome depuis 1673. Les associations de l'Apostolat de la prière ; de la ligue du Sacré-Cœur ; des prêtres adorateurs du Saint-Sacrement ; du tiers-ordre de Saint-François d'Assise, et d'autres encore, fruits de la piété catholique, trouvent au Canada une terre toute préparée pour y germer et pour y grandir. Les associations de la Sainte-Famille y datent du dix-septième siècle ; ce fut une dévotion des plus chères aux premiers colons de Ville-Marie et de Québec, que celle de la Sainte-Famille de Nazareth, fondée à Montréal par Barbe d'Aillebout et le Père Chaumonot, jésuite. Nommons encore l'Union de prières ou société de la "Bonne Mort," établie par M. Picard, prêtre de Saint-Sulpice, et qui compte 30 000 membres à Montréal et plus de 100 000 dans la Province de Québec. Son but est d'obtenir de bien vivre et de bien mourir. Moyennant une légère redevance annuelle, ses membres ont droit à des funérailles convenables.

7° *Lieux de Pèlerinage.*

Moins nombreux que dans les pays où le catholicisme est implanté depuis de longs siècles, les lieux de pèlerinage ne sont pourtant pas inconnus parmi nous, et les seuls que fréquente la piété canadienne sont dans la Province de Québec. Québec possède le sanctuaire de Notre-

Dame des Victoires qui remonte aux origines de la colonie. Montréal voit de nombreux visiteurs et pèlerins se recommander à Notre-Dame de Bonsecours dont la chapelle commencée dès 1657 par la Vén. Marguerite Bourgeoys, se dresse au-dessus du port. C'est là que chaque année l'archevêque, entouré du clergé, vient inaugurer le mois de Marie. Le calvaire élevé par M. Picquet, P.S.S, au lac des Deux-Montagnes, en 1725, attire aussi de nombreux pèlerins, surtout le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Mais le pèlerinage, on peut dire national, du Canada, est celui de Sainte-Anne de Beaupré . Ce sanctuaire, dû à la pieuse initiative de marins bretons arrachés par Sainte Anne au naufrage (1657), s'est modifié et embelli au cours des siècles. Il est actuellement entouré d'un village. Il est à sept lieues au-dessous de Québec sur la rive nord du Saint-Laurent. Des milliers de pèlerins affluent en ce lieu chaque été, du Canada et des Etats-Unis, pour prier la bonne Sainte Anne. Les faveurs spirituelles et temporelles obtenues ont accru le nombre des pieux voyageurs. Les Rédemptoristes qui en ont la desserte depuis 1873, reçoivent par an environ 175 pèlerinages organisés et près de 200 000 pèlerins.

Signalons encore les sanctuaires de Notre-Dame du Cap de la Madeleine, entre Québec et Montréal, desservi par les Pères Oblats ; de Notre-Dame de Lourdes à Montréal ; de Notre-Dame de Lourdes à Rigaud, diocèse de

Valleyfield, et de Saint-Joseph de la Côte-des-Neiges près de Montréal. Dans ces lieux, beaucoup d'âmes meurtries

Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal.
Promoteur du XXIe congrès eucharistique international.

trouvent la guérison, de cœurs affligés ou abattus le courage et la consolation.

Avant de clore ce chapitre il nous reste à signaler deux faits importants: le Concile Plénier de Québec et le Congrès eucharistique de Montréal.

Depuis quelques années il était question d'un Concile Plénier pour le Canada. Ce concile, l'Eglise du Canada l'a tenu le 19 septembre 1909. Réunis sous la présidence de Mgr Sbarretti, délégué du Saint-Siège, dans la vieille ville de Champlain, où vibrent encore les échos des grandioses fêtes du troisième centenaire, " les évêques du Canada ont étudié, dans la paix, dans l'union des esprits et des cœurs, les meilleurs moyens de promouvoir en ce pays les intérêts de l'Eglise et des âmes. Après avoir mis leurs délibérations sous la conduite de l'Esprit-Saint et avoir fait appel aux conseils des hommes les plus remarquables par leur science, leur sagesse et leur piété, ils ont réglé ce qui leur a paru le plus utile au bien spirituel des fidèles confiés à leurs soins." (1) Les décrets du concile, après avoir été soumis à Rome, seront communiqués aux fidèles. En attendant, nous devons bénir Dieu qui nous donne des preuves si touchantes de sa bonté.

Terminons ce chapitre déjà long et pourtant incomplet en saluant dans le Congrès eucharistique international de Montréal, dont Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a été le promoteur, l'événement religieux le plus important de la période actuelle. Il n'est pas temps d'en

(1) Lettre des Pères du Concile de Québec, 1910.

parler : cette solennelle manifestation en l'honneur de l'Eucharistie se prépare encore. Ce que nous pouvons dire, c'est que ce vingt-unième Congrès international, le premier sur la terre d'Amérique, est bien placé à Montréal. Qui ne se souvient, en effet, de cette première messe célébrée sur nos rivages à l'heure même où Maisonneuve et ses compagnons venaient de débarquer. Descendu du ciel à la voix du Père Vimont, le Christ venait prendre possession de cette terre que lui offraient les premiers colons. En dépit des vicissitudes des temps, cette oblation n'a pas été révoquée, et nous, les fils de ces héros, nous nous presserons multipliés, sur la même terre transformée et embellie, autour du même autel agrandi et transfiguré pour adorer le même Christ qui aime les Francs.

CHAPITRE CINQUIÈME

LE PEUPLE MARTYR

A l'extrémité orientale du Canada, en face de l'Atlantique qui le sépare de l'Europe, s'avance l'ancienne et âpre Acadie, l'avant-poste de la Nouvelle-France, et aujourd'hui le théâtre d'une admirable lutte de races. C'est la terre des batailles sans fin. Ici, le pays est rude, la nature, sauvage. L'océan a déchiqueté les côtes granitiques, coupé à pic de hautes falaises, creusé des golfes profonds et des baies nombreuses ; le vent y a parfois balayé les arbres, accumulé les dunes et ensablé les rivières. Une immense forêt de sombres conifères obéissant aux capricieuses ondulations d'un relief plutôt mou couvre l'intérieur à perte de vue, percée de rivières tumultueuses, émissaires des lacs de l'intérieur. Çà et là, la mer se fait caressante, et attire le riverain auquel elle prodigue les richesses de ses pêcheries. La côte se fait moins abrupte parfois, s'abaisse même jusqu'au niveau de l'océan.

C'est là, dans les riches vallées verticales ou parallèles à la mer, que descendit, il y a trois siècles, le premier groupe français qui ait cherché en Amérique une patrie nouvelle. Pour une pareille région, il fallait une population énergique, robuste et tenace comme les rochers que la mer tente en vain de démolir sous sa formidable poussée. La Bretagne la lui donna, et elle renouvela sur ce sol âpre et dur les exploits et les héroïsmes de la terre d'Armorique. Ici, en effet, dans ce pays lointain et sauvage, rattaché à Québec par un sentier, et par une mer, ouvert à tous les ennemis, Bostonnais et Anglais, obligé de se suffire à lui-même, dans ce champ clos où les princes de l'Europe viennent vider leurs querelles, on doit être prêt à toute éventualité, on ne doit compter que sur son énergie et sur sa valeur. Aussi, l'étonnement devient de l'admiration quand on suit les développements de cette héroïque histoire. Car, après trois siècles de lutte acharnée, s'il n'y a plus d'Acadie, il y a encore et plus que jamais des Acadiens. Leur histoire n'est pas encore close.

Ses débuts sont enveloppés d'un voile impénétrable. Il est certain que des pêcheurs venus de toutes les côtes de France ont longé ses rivages, fouillé ses golfes et ses baies, exploité ses pêcheries, bien avant que Jacques-Cartier ou de Monts aient découvert et exploré ces parages redoutés. L'histoire du vieux navigateur Savalette que Champlain rencontra visitant les Indiens pour la quarante-deuxième fois, la vétusté de la grande croix que

Prévert découvrit à l'est de la baie de Fundy, les légendes mystérieuses des sauvages Crucientaux de la Gaspésie, témoignent de la haute antiquité historique de ce coin de terre tourmenté.

L'échec de la colonisation laurentienne entreprise par Jacques-Cartier et Roberval fit jeter les yeux sur ce pays que l'on croyait plus favorable aux établissements agricoles parce que situés sous une latitude plus méridionale. De Monts se jeta dans cette entreprise avec une ardeur plus généreuse qu'éclairée. Secondé par trois hommes d'une haute valeur, Champlain, Poutrincourt et Pont-Gravé, il déploya une énergie sans égale pour asseoir sur des bases solides sa colonie agricole. Ce fut en vain. Champlain l'entraîna vers le Saint-Laurent qu'il croyait à bon droit le lieu le plus propre à la fondation d'une colonie parce que, outre la fertilité de son immense vallée, il conduisait du premier jet au cœur même du continent.

On sait au prix de quelles angoisses le Port-Royal acheta l'existence précaire de ses premières années. Le malheur s'acharna sur ces premiers établissements français. Sainte-Croix, Saint-Sauveur et Port-Royal ne purent résister à l'assaut des divisions intestines, aux flottes de l'Angleterre. Port-Royal tomba au pouvoir de David Kerth en 1628 et ne fut rendu à la France qu'en 1632. De l'Acadie, la France ne conservait que le fort Saint-Louis qui n'avait pas été cédé grâce à la fidélité courageuse de Charles de Latour.

Mais les colons de France pendant leur premier séjour en Acadie avaient déjà semé dans le cœur et l'âme de ces peuplades braves autant que fidèles, des germes de sympathie que rien ne pourra déraciner ni affaiblir. Elles se souviennent toujours, en effet, que leur plus grand sagamo Membertou avait embrassé les croyances religieuses de ces secourables étrangers. Français et Indiens s'étaient rencontrés au pied d'une croix, et là, dans les eaux du baptême de leur chef, un pacte d'alliance perpétuelle avait été solennellement scellé. Cette petite colonie de Port-Royal est remarquable encore, parce qu'elle donna à l'Amérique française l'un de ses plus grands historiens, Marc Lescarbot. Là encore, s'ouvrirent par la *Relation* du Père Biart ces admirables annales des Jésuites, où sont consignés nos plus beaux titres de noblesse et qui projettent des flots de lumière sur le caractère social et apostolique de la race française et sur nos origines historiques. Ces Relations, en effet, qui restent une glorification perpétuelle de l'œuvre évangélique primitive de la France en Amérique, furent, au temps où elles parurent, le plus éloquent plaidoyer en faveur de la colonisation canadienne, et le meilleur stimulant au zèle religieux et patriotique de la France chrétienne. Quand Samuel de Champlain eut montré au grand Richelieu l'importance et le rôle futur de la Nouvelle-France, quand celle-ci fut restituée au génie militaire et chrétien du XVIIe siècle, l'épopée coloniale française s'ouvrit majestueuse-

ment sur l'œuvre des missionnaires, des découvreurs, des fondateurs de villes et des héroïques défenseurs de la patrie d'adoption.

L'Acadie, pour sa part, eut le patriotisme austère des Latour, la persévérance éclairée des Denys, la prévoyance des d'Aulnay et des Razilly qui, en favorisant l'agriculture et l'industrie préparaient l'avenir en créant une nationalité acadienne vigoureuse et forte. Car c'est bien en effet une nationalité spéciale qui se fonde ici, sur tout le périmètre de la grande presqu'île et sur la côte orientale jusqu'à la baie des Chaleurs. Son caractère particulier, qui s'affirme déjà par les différences d'origine, de développement, de mœurs, de langage, de tenure seigneuriale, de fêtes patriotiques et d'aspirations, se maintiendra pendant trois siècles, sans que les événements les plus graves viennent en altérer sensiblement les traits. Pendant que dans ses réjouissances nationales, la Nouvelle-France célèbre la patrie absente par les feux de la Saint-Jean, les Acadiens, plus attachés à leur prince, protecteur nécessaire de leurs droits et de leur autonomie, célèbre la fête du peuple le 15 août, jour où Louis XIII a solennellement consacré son royaume à la Vierge Marie (1638).

Sous la vive impulsion de Richelieu, principal restaurateur du pouvoir royal, le commerce prospère rapidement, parce qu'en Acadie, la noblesse peut s'y livrer sans déroger, l'industrie s'y développe, les pêcheries s'étendent, la colonisation s'affermit. Mais tous ces progrès avaient

leur point d'appui, en France, non sur le Saint-Laurent. Par malheur, le pays est bientôt livré aux horreurs de la guerre. De plus en plus, il devient la terre classique des longs combats, des sièges mémorables, des raids téméraires, des plus beaux faits d'armes. Les deux héroïques populations qui se coudoient sur les mêmes champs de bataille sont bien faites pour s'entendre partout et toujours. Les Abénaquis, ce peuple de héros, comme on l'a appelé, fidèle jusqu'au bout à la vieille terre d'Acadie et à ses nouveaux habitants, fraternisent aisément avec ces hardis pionniers que l'on voit toujours sur la brèche et qui leur donnent même les meilleurs capitaines, comme ce légendaire baron de Saint-Castin qui devint leur chef et les conduisit longtemps au combat et à la victoire.

Malgré l'état incertain du pays et les incursions fréquentes qui venaient de la mer, les groupes acadiens prospèrent, essaiment même, en s'emparant des plaines alluviales les plus fertiles ou en bâtissant des postes de pêcheurs aux meilleurs endroits. Le voyageur poète Diereville constate déjà en 1699 le bien-être du colon acadien et ne craint pas de dire qu'il dépasse de beaucoup celui du paysan français.

Mais la fin du règne de Louis XIV s'annonçait par des défaites désastreuses et réitérées, par un abandon progressif des avant-postes des colonies américaines. Bien que la guerre se rapprochât davantage des parties les plus exposées de la Nouvelle-France, les Acadiens en étaient

réduits avec les vaillantes petites garnisons de quatre ou cinq forts, à défendre un immense territoire que la mer pénètre de toutes parts. Sa population atteignait à peine 2 000 habitants d'origine française. Contre elle se portèrent tout d'abord les efforts de la Nouvelle-Angleterre. Après avoir résisté deux fois en 1704 et 1707, Port-Royal fut pris (1710), et trois ans plus tard le traité d'Utrecht (1713) cédait à l'Angleterre l'Acadie, Terreneuve et la baie d'Hudson. C'est un fait acquis à l'histoire d'Amérique que dans leurs luttes séculaires l'Angleterre et la France ont trop souvent fait bon marché de leurs colonies pour vider des querelles continentales. Au XVIIe siècle, dans les moments de crise, la France abandonnait à l'Angleterre ces pays éloignés dont on dédaignait même de déterminer les frontières. En 1713, l'Acadie française, la plus ancienne province de la France en Amérique, la plus héroïque, la plus tenace, celle-là même qui nous avait sauvés plus d'une fois, fut sacrifiée avec Terreneuve et la Baie d'Hudson à l'insatiable Angleterre. C'était le commencement du recul irrévocable. Pour l'Acadie, malgré les sympathies de la reine Anne et de quelques nobles Anglais, s'ouvre une période sombre que va terminer une des plus sanglantes catastrophes de l'histoire d'Amérique.

L'histoire des Acadiens neutres — *French Neutrals* — n'est plus jusqu'en 1755, qu'une suite de soupçons injustifiés et de terreurs puériles de la part des nouveaux maîtres du pays, d'atermoiements, de fausses manœuvres,

de promesses irréalisables de la part des conseillers des Acadiens. Le résultat inévitable fut de rendre suspectes les moindres démarches des Neutres et de grossir le nombre des griefs apparents contre ces populations inoffensives. Puis, à la pointe du Cap-Breton, resté à la France avec la colonie de peuplement qu'était l'île Saint-Jean, s'élève lentement une importante forteresse qui commande la route de Boston, et qui est une perpétuelle menace pour l'indépendance ou, à tout le moins, pour le commerce des colonies anglaises du Sud. Que l'on juge de la terreur des colons bostonnais et virginiens, quand ils aperçurent pour la première fois de la haute mer, les bastions garnis de canons du puissant fort militaire de Louisbourg. Rien d'étonnant si leurs efforts se portent d'instinct contre ses assises puissantes. Et quand une première fois en 1748, ils ont réussi à l'emporter d'assaut, l'Angleterre raye d'un trait de plume le résultat si chèrement acheté, et comme auparavant, la menaçante forteresse se dresse sur le rivage de l'océan, sur la route de leurs conquêtes.

La terre acadienne avait vu dès 1664, des missionnaires français se fixer sur ses rives parmi les Micmacs et les Abénaquis. Plus tard, étaient venus les religieux Jésuites, les Récollets et les Pères Pénitents. De 1685 à l'époque de la dispersion violente des Acadiens par Lawrence en 1755, les missionnaires de cette contrée appartinrent surtout à Saint-Sulpice et au Séminaire de Québec. Leur succession n'y fut jamais interrompue. Ils furent jusqu'à

six à la fois. Parmi les plus célèbres, citons MM. Geoffroy, Baudoin, Trouvé, de Breslay, Métivier, de la Gondolie, de Miniac, Chauvreux et Desenclaves, tous prêtres de Saint-Sulpice ; Petit, Chury, Gaulin, du séminaire de Québec. Les Jésuites eurent aussi une mission chez les Abénaquis du voisinage, et un de leurs missionnaires, le P. Rasle, y fut tué par les Anglais. La population catholique française, soutenue, dirigée et consolée par son clergé s'était multipliée malgré les persécutions des Anglais. En un demi-siècle, elle s'était portée de deux mille à près de quinze mille.

Mais peu à peu, une tempête grosse de conséquences amoncelle ses colères contre la paisible population qui a donné son allégeance à l'Angleterre, mais qui a demandé comme suprême faveur de ne jamais tourner ses armes contre sa mère toujours aimée, la France. Au calme relatif qui avait suivi la conquête de Port-Royal et de toute l'Acadie, une période de troubles, d'invasions, de rapines, de proscriptions allait succéder. Il serait trop long de rappeler ici, par quelle suite de vexations les Acadiens, à qui le traité d'Utrecht avait permis de se retirer ailleurs, s'ils le voulaient, après la cession de leur pays à l'Angleterre, à qui peu après la reine Anne avait accordé la libre possession de leurs biens, s'ils consentaient à rester, furent graduellement préparés, par des gouverneurs tels que Nicholson (1714), Caulfield (1716), Philipps (1720), Armstrong (1739), aux violences inouïes et

froidement calculées qui ont voué la mémoire de Lawrence, de Winslow et de Boscawen à l'exécration de l'humanité. Rien n'est plus connu que la lamentable déportation des Acadiens de Grand-Pré. Ce que l'on sait moins, c'est que l'œuvre de proscription s'étendit à bien d'autres centres et que les mêmes scènes d'atrocités inouïes se renouvelèrent avec une fureur que rien ne pouvait arrêter.

D'après les statistiques les plus autorisées, plus de dix mille Acadiens furent ainsi brusquement arrachés de leurs foyers — à Grand-Pré, à Annapolis, à Pombomcoup, etc., — entassés sur des navires trop étroits qui font penser à ceux des exilés irlandais de 1847, et dispersés aux quatre vents du ciel. Un certain nombre de ceux qui restaient en Acadie cherchèrent leur salut dans les bois, ou se mirent sous la protection du gouvernement de Québec. Quelques centaines de colons seulement restaient des 15 000 ou 16 000 descendants des cent cinquante familles françaises émigrées en Acadie au cours des cent cinquante années de domination française.

Et voilà bien, croit-on, la fin de ce petit peuple acadien, de cette poignée de paysans sans défense. Il n'en reste plus que des épaves destinées les unes après les autres à sombrer dans les flots anglo-saxons de l'Amérique. Finie la longue lutte sur ce pays aux bornes indécises, sur ce *border* où deux peuples déjà ont trouvé la mort. Les vainqueurs n'ont plus qu'à se partager les dépouilles des vic-

times qu'on a supprimées d'un coup, par un seul crime. Ils prennent possession des terres, s'installent aux foyers déserts des Acadiens, moissonnent les riches plaines d'Annapolis et de Grand-Pré, de Memramcook et du Petitcodiac. Ils possèdent enfin ces domaines acquis par le meurtre et la proscription.

Ils avaient compté sans le Dieu qui ramène des portes du tombeau les nations comme les individus.

Un jour, ils entendent des accents qui les font tressaillir. C'est la voix des Acadiens que les flots aimés d'autrefois ramènent sur des rivages connus. Peu à peu, le chant triste comme une plainte se rapproche, monte, éclate.... C'est le retour de la nationalité spoliée, c'est le réveil d'une race qui ne veut pas mourir. Invinciblement attachés à leur patrie d'origine, les Acadiens reviennent après plusieurs années d'exil. Des Etats-Unis de l'Est et du Sud, ils étaient remontés lentement, semant leur route de ceux que tuaient la douleur ou la fatigue. Beaucoup avaient cherché asile et protection dans les riches paroisses du Saint-Laurent ou en avaient fondé eux-mêmes.

Les paroisses de Saint-Jacques de l'Achigan et de l'Acadie, dans la province de Québec naquirent de cet exil forcé. Plusieurs groupes s'étaient dispersés un peu partout: dans la Nouvelle-Angleterre et aux Etats-Unis, aux Antilles et dans les îles Saint-Pierre-Miquelon, sur les côtes du Labrador, aux îles de la Madeleine, à Terre-neuve et jusqu'en France.

Ceux qui revinrent en Acadie dissimulèrent longtemps leur présence : les forêts, les rochers déserts de la côte leur servirent de refuges. Le groupe le plus important se fixa sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick depuis Shédiac jusqu'à la Baie-des-Chaleurs ; d'autres s'arrêtèrent

Eglise acadienne de Saint-Paul, de Kent, N.-B.

dans Clare sur la baie de Fundy ; dans l'île Madame et à Chéticamp, au cap Breton ; au Hâvre-à-Boucher, à l'entrée du détroit de Canceau, à l'île du Prince-Edouard ; enfin un petit nombre de familles allèrent demander aux

forêts de Madawaska, le droit de vivre et de mourir Acadiens. La vieille province de Québec brusquement séparée elle aussi de la France, a tendu la main à sa jeune sœur acadienne. Les évêques lui avaient manifesté une particulière sollicitude en lui donnant des prêtres dévoués. Puis vint la tempête révolutionnaire qui souffla longtemps sur l'Eglise de France et leur envoya d'héroïques missionnaires qui, à la trahison de leur foi avaient préféré les souffrances de l'exil.

Alors, perdus au milieu d'un pays anglais et protestant, ignorés des pouvoirs publics auxquels ils ne demandent rien, à cause de leur faiblesse, les Acadiens progressent lentement, se multiplient dans l'ombre volontaire où ils s'enferment, gardent avec un soin jaloux les vertus de leurs pères, la pureté de la foi, la simplicité des mœurs, et insensiblement s'emparent du sol, se glissent dans le commerce, s'introduisent dans la navigation et les pêcheries, s'infiltrent dans toutes les branches de l'activité humaine, et d'année en année agrandissent sans bruit, leurs parts dans les affaires et assurent leur influence.

Toutefois, il faut bien en convenir, une chose manquait encore aux Acadiens qui leur permît d'exercer un rôle proportionné à leur nombre, c'était le bienfait d'une éducation supérieure. Sans culture intellectuelle, l'homme, quelles que soient d'ailleurs sa probité, son intelligence, sa souplesse de caractère, reste fatalement borné et incomplet ; et ne saurait, faute de moyens, prendre sur ses

semblables l'empire qui lui assure le maniement de leurs esprits et de leurs volontés. Des hommes instruits sont nécessaires à une race qui aspire à sortir de la servitude où l'ont réduite les événements. Il en fallait de cette sorte aux Acadiens sous peine de rester sous le joug de leurs concitoyens anglo-saxons. Aussi, est-ce avec une joie toute patriotique que la population acadienne vit se dresser sur les hauteurs qui commandent le Petitcodiac le premier établissement d'éducation classique, le collège de Memramcook. Le fondateur en était le P. Lefebvre, religieux de Sainte-Croix, à qui les Acadiens, dans leur reconnaissance ont décerné le titre de Père de leur nationalité. Il serait puéril d'insister sur l'importance de cette fondation. Les Acadiens l'ont si bien compris qu'ils font dater de cet événement (1864) la reconstitution de leur nationalité... Il arrivait à point nommé. On était à la veille de l'établissement de la Confédération. Les provinces maritimes en y adhérant liaient leur destinée au reste du Canada. Ceux de leurs habitants qui étaient de langue française, les Acadiens, trouvaient dans la poursuite des intérêts communs de la Confédération qui naissait un appui de sympathie, de communauté d'origine, de langue et de foi, dans les autres groupements français et catholiques disséminés dans le vaste territoire de l'Union et surtout dans les Canadiens-Français de la province de Québec. Ils cesseraient d'être des isolés dans un milieu qui les enserre et les étouffe, mais à la condition de pren-

dre conscience de leur nombre et de leur force, de former bloc, et de trouver ou de susciter dans leur sein des patriotes capables de dégager de leur situation présente des idées d'ensemble et des plans de conduite pour échapper à l'étreinte anglo-saxonne, capables de faire prévaloir ces projets libérateurs par l'autorité de leur parole et la persistance de leurs réclamations. Ce fut l'œuvre inaugurée en 1854 par M. Lafrance, curé de Memramcook, reprise en 1864 avec un succès éclatant par le Père Lefebvre et continuée par le clergé acadien qui rivalisa de zèle pour créer dans tous les centres populeux, au prix de mille difficultés, des écoles, des couvents, des académies où s'enseignerait la langue française.

Pour entretenir et propager ce mouvement, un journal de langue française devenait nécessaire. Il fut fondé et publié à Shédiac par M. Robidoux. Le *Moniteur Acadien* (1866) se fit le porte-voix de tout un peuple.

Les résultats que l'on attendait du collège de Memramcook ne tardèrent pas à se produire. La première promotion régulière, celle de 1866, composée de neuf élèves, donna cinq prêtres, un sénateur, un instituteur, un médecin, un agent de commerce.

Le recrutement régulier et méthodique des carrières les plus honorables et les plus influentes était trouvé. La question acadienne allait se résoudre par l'instruction. Bientôt, en effet, se lève toute une génération d'hommes instruits et intègres, capables de représenter leurs conci-

toyens dans toutes les charges de l'Etat et de l'Eglise, dans les conseils de la nation : assemblées législatives et sénat, dans la magistrature, dans les professions libérales, dans la direction spirituelle des âmes, dans la littérature et l'éloquence même. Des amis précieux, des défenseurs enthousiastes élèvent la voix pour célébrer les victoires de la vaillante nation ou pour redire ses malheurs et son passé de gloire. Rameau de Saint-Père, fidèle ami de notre race, continue la noble tradition de ce Raynal, qui avait déjà apitoyé le monde européen sur les malheurs de l'Acadie et exprimé ses espérances dans l'avenir.

Le chantre harmonieux de Cambridge, Longfellow, paie la dette de ses compatriotes en racontant au monde les larmes et les douleurs de la fidèle Evangéline, l'une des plus émouvantes créations poétiques du XIXe siècle. Notre poète Lemay, Casgrain, notre doux historien, Guénin et les annalistes français modernes apportent, eux aussi, leur tribut d'hommage et d'admiration à cette Acadie que d'aucuns avaient crue morte, mais qui sommeillait seulement et qui, sous nos yeux attendris, se redresse aujourd'hui comme au sortir d'une résurrection, pleine de foi dans l'avenir.

Enfin, en 1880, au premier grand congrès catholique de Québec, se renouvelait l'alliance toute de sympathie des Canadiens-français et des Acadiens.

Avec le sentiment d'admiration qu'éveille son héroïque histoire ce peuple martyr nous apportait un précieux sti-

mulant d'émulation dans la lutte de races que nous avons toujours eu à soutenir depuis la conquête, mais qui dans les temps présents, sans cesser d'être pacifique, est moins que jamais assoupie, molle, lutte d'ailleurs où l'emportera seule la force des vertus familiales soutenues par les convictions religieuses. Quels frères pouvaient mieux se comprendre, s'il est vrai que notre histoire n'est pas sans analogie avec la leur. Exposés aux mêmes dangers, moindres sans doute, bien que très réels encore, sans autres soutiens que notre confiance commune dans la valeur morale du vieil héritage français, traités en vaincus et en butte à toutes les attaques, nous avons opposé la même résistance, montré les mêmes énergies et la même endurance, lancé le même cri d'espoir quand l'adversaire croyait en avoir fini avec nous. Si l'Acadie a été souvent sacrifiée à la vie de la Nouvelle-France, si elle nous a gardé quelque rancune reconnaissable surtout à des réjouissances nationales différentes, ce sont là les restes d'une situation mal définie et que l'avenir fera disparaître sans peine. Ou plutôt le jour est venu où la sympathie et l'accord fraternels se sont déjà manifestés.

La fédération des sociétés franco-canadiennes fondée à Montréal en 1909, fédération que l'on voulait d'abord restreindre aux Canadiens-Français, a ouvert son sein aux sociétés acadiennes afin de mettre en faisceau toutes les énergies religieuses et nationales de la race française, et de faire mieux converger vers le même but ses moyens

d'action. Les Acadiens ont vite compris que leur force de résistance réside dans un groupement de plus en plus compact de toutes les puissances vitales des divers groupes français de l'Amérique du Nord.

Est-il besoin d'ajouter que depuis quarante ans il ont fait d'incessants et remarquables progrès dans tous les domaines où se déploie l'activité humaine dans notre pays. Elle est passée, Dieu merci, l'époque où leurs compatriotes anglais les tenaient pour une race inférieure. Quelques statistiques suffiront pour montrer la rapidité de leur marche en avant, et pour justifier la confiance inébranlable que nous avons dans l'avenir que la Providence leur réserve.

Le fait le plus frappant dans la résurrection de ce petit peuple c'est la prodigieuse fécondité de ses familles. Chez les Acadiens, la natalité annuelle, source de leur augmentation rapide, dépasse celle même de leurs frères de la vallée du Saint-Laurent. Longtemps ils ont doublé leur nombre tous les vingt ans. Voici, à l'aide des documents soigneusement étudiés par divers historiens à la tête desquels il faut placer Rameau de Saint-Père, la progression du nombre des Acadiens-français des trois provinces maritimes, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard :

Année 1755, 18 000 ; — 1763, 2 800 ; — 1803, 8 759 ; — 1812, 11 630 ; — 1840, 32 000 ; — 1861, 69 000 ; — 1871, 87 740 ; — 1881, 108 605 ; — 1901, 139 000 ; — 1910, 165 000 (?).

Une comparaison entre les divers groupes catholiques des trois Provinces maritimes est encore plus suggestive et montre à qui appartient l'avenir du catholicisme, s'il ne survient aucune immigration qui déroute la prévision des calculs. Une remarque s'impose dès maintenant, c'est l'augmentation des Acadiens et la diminution progressive des catholiques de langue anglaise. Pour mettre plus en lumière ce fait historique qui de prime abord peut surprendre, nous avons réparti nos statistiques sur deux décades, de manière à montrer que le mouvement de recul des catholiques anglais est plus profond qu'on ne le prétend. Nous citons les statistiques officielles des recensements de 1881 à 1901.

I. — *Diocèse de Chatham (Nouveau-Brunswick).*

1901:	Cathol. de langue anglaise	14 565
	" " française	52 108
	Pertes des cathol. de langue angl., de 1881 à 1901	439
	Gains des cathol. de langue française, de 1881 à 1901	18 217

II. — *Diocèse de Saint-Jean (N.-B.)*

1901:	Cathol. de langue anglaise	29 629
	" " française	27 871
	Pertes des cathol. de langue angl., de 1881 à 1901	6 363
	Gains des cathol. de langue française, de 1881 à 1901	5 127

III. — *Archevêché d'Halifax (Nouvelle-Ecosse).*

1901: Cathol. de langue anglaise.. .. .. 29 149
" " française.. .. .. 24 227

Gains des cathol. de langue anglaise, de 1881 à 1901.. .. .. 3 811

Gains des cathol. de langue française, de 1881 à 1901.. .. .. 2 643

IV. — *Diocèse d'Antigonish (Nouvelle-Ecosse).*

1901: Cathol. de langue anglaise.. .. .. 56 024
" " française.. .. .. 18 264

Gains des cathol. de langue anglaise, de 1881 à 1901.. .. .. 3 689

Gains des cathol. de langue française, de 1881 à 1901.. .. .. 1 312

V. — *Diocèse de Charlottetown (Ile du Prince-Edouard).*

1901: Cathol. de langue anglaise.. .. .. 31 797
" " française.. .. .. 49 191

Pertes des cathol. de langue angl., de 1881 à 1901.. .. .. 4 344

Gains des cathol. de langue française, de 1881 à 1901.. .. .. 4 667

Province ecclésiastique d'Halifax (N.-E., N.-B., I. P.-E.)-

Total : Catholiques de langue anglaise.. .. .. 161 164

Catholiques de langue française.. .. .. 141 661

Pertes des cathol. de langue angl., de 1881 à 1901.. .. .. 3 646

Gains des cathol. de langue française, de 1881 à 1901.. .. .. 31 966

Soit un écart de 35 612 en faveur des Acadiens.

Ainsi donc, sans perdre de terrain dans les diocèses d'Halifax et d'Antigonish, les Acadiens profitent de la diminution du nombre des catholiques dans les diocèses de Saint-Jean, de Chatham et de Charlottetown. Il est certain que le recensement de 1911 ne montrera aucun ralentissement dans cette marche progressive.

D'après le taux de l'augmentation régulier et naturel de leur nombre, les Acadiens sont à l'heure présente, plus de 165 000 dans les trois provinces Maritimes, et plus de 250 000, si l'on compte 75 000 Acadiens émigrés aux Etats-Unis ou dispersés dans la partie orientale de Québec. Qui le croirait ? Ce groupe puissant, bien organisé, opiniâtrément fidèle à ses traditions nationales et catholiques, et qui détient la majorité des catholiques du Nouveau-Brunswick, ne compte pas un seul évêque de sa race ? Tout porte à croire, comme on l'annonce en ce moment que leurs instances aussi filiales que légitimes auprès du Saint-Siège recevront bientôt satisfaction et qu'un fils de

ce peuple fidèle jusqu'au martyre prendra rang parmi les princes de l'Eglise.

Depuis 1864 l'influence politique, municipale, scolaire, des Acadiens n'a cessé de s'étendre. En majorité dans les trois comtés de Kent,Gloucester et Madawaska, en nombre considérable dans ceux de Westmoreland, Digby, Richmond, Prince et Queens (I.P.E.), Inverness, Antigonish, Guysboro et Halifax, les Acadiens affermissent d'année en année leur influence politique et civile; car, chez eux, l'émigration européenne est presque nulle. Ils sont même représentés dans le parlement fédéral. Là, comme partout ailleurs, leur progrès ne peut que s'accentuer.

La principale occupation de l'Acadien, on le sait, a été pendant longtemps, l'exploitation des riches pêcheries du Saint-Laurent. L'océan qu'il aime, comme ses frères de Normandie et de Bretagne pour ses périls, ses hasards, ses profits rapides et subits, lui rappelle l'histoire de ses pères obligés d'y chercher un refuge quand les forêts ne pouvaient plus les soustraire à la persécution.

Néanmoins cet engouement pour la mer tend à diminuer au profit de l'agriculture. A quelques exceptions près, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ne cherchent plus dans la pêche qu'un surcroît de revenus et ils la font quand l'agriculture ne réclame pas leurs bras. Cependant ceux qui s'y livrent, gardent leur réputation d'excellents pêcheurs. Arichat possède toute une classe riche

de marins, de caboteurs et de navigateurs au long cours. Ailleurs trop libres pour obéir à un mot d'ordre, ils se laissent exploiter par des industriels étrangers qui, à l'aide de capitaux puissants, ont monopolisé les profits des pêcheries acadiennes. Cependant par le nombre d'hommes qu'ils emploient, l'étendue des rivages dont ils détiennent les richesses, la hardiesse de leurs courses sur les bancs de Terreneuve ou sur les côtes du Labrador, les Acadiens occupent la meilleure place dans les pêcheries canadiennes et c'est d'eux qu'elles dépendent.

Mais, depuis plusieurs années — et c'est une évolution dont il faut se réjouir — les Acadiens reprennent les traditions des ancêtres d'avant la proscription et se livrent, nous l'avons dit, plus activement à l'agriculture. Leurs plantations de pommes de terre sont justement renommées. Les paroisses acadiennes de l'Ile-du-Prince-Edouard et des comtés acadiens du Nouveau-Brunswick tiennent la tête du mouvement encouragées par leur clergé, instruites par leurs journaux, au premier rang desquels reste le premier en date le *Moniteur Acadien* (1), dirigées dans le renouvellement de leurs méthodes trop routinières par les sociétés d'agriculture déjà nombreuses.

Ce mouvement agricole est d'autant plus significatif qu'il dirige vers la forêt vierge qui s'étend à perte de vue

(1) Les deux autres journaux acadiens hebdomadaires *L'Evangéline*, de Moncton, et *L'Impartial*, de Tignish (I. P.E.), s'occupent aussi de la question agricole.

en arrière des établissements actuels. Le Français est un solide bûcheron, un infatigable défricheur qu'aucun travail pénible ne rebute. Devant la hardiesse de sa marche, colons anglais ou écossais s'effacent bientôt. L'histoire de nos Cantons de l'Est semble vouloir se répéter dans les comtés de Kent, de Gloucester, de Madawaska et de Victoria où les Acadiens font de rapides progrès, s'emparent rapidement des terres et pénètrent de plus en plus les établissements anglais. Le mouvement de colonisation proprement dit date d'un demi-siècle. Dû en grande partie au clergé acadien aidé en cela par les députés, il a commencé par la paroisse de Saint-Paul de Kent pour se continuer par Acadieville (1874), Carleton, Adamsville, Rogersville, etc... Gloucester et Madawaska, etc., se colonisent rapidement. C'est à ce développement de l'agriculture qu'il faut attribuer la diminution ou plutôt la cessation de l'émigration acadienne aux Etats-Unis. Le Nouveau-Brunswick avec ses vastes terres vacantes et de facile accès, reçut même, un jour, le trop plein de la population acadienne de l'Ile du Prince-Edouard, où il ne reste plus de terres incultes. Par malheur, le mouvement s'arrêta trop tôt, bien qu'il existe de la baie Verte à Campbelltown une immense étendue de terrain colonisable qui présente le double avantage d'être traversé par l'Intercolonial et de relier les établissements des côtes du détroit de Northumberland à ceux de la baie des Chaleurs. Il y a là une belle œuvre patriotique et nationale à accomplir.

Pêcheurs intrépides, agriculteurs entreprenants, les Acadiens se sont faits de plus industriels et commerçants, à mesure que l'instruction se répandait. Peu à peu, ils se sont adonnés au commerce avec une énergie et une entente des affaires dont on ne les aurait pas crus capables. Bien que les capitaux leur fassent encore presque entiè-

Collège classique acadien de Caraquette, N.-B.
(Religieux eudistes français).

rement défaut, on voit venir le jour où le monopole du commerce, de la finance et de l'industrie échappera aux Anglais qui le détenaient exclusivement, il y a cinquante ans. Là encore, le branle est donné. Il ne s'arrêtera pas.

Tous les progrès qui ont marqué la renaissance acadienne découlent, comme de leur source, de l'éducation. Ressusciter et maintenir, au prix de tous les sacrifices

la cause sacrée de l'instruction a été le coup de génie qui a sauvé toute une race d'un naufrage imminent. Ce qui a manqué aux Canadiens des Etats-Unis des Grands Lacs pour rester tous français de langue, l'instruction a été largement distribuée à la race acadienne. Aussi ne saurait-on bénir trop la mémoire de ceux qui s'en firent les promoteurs et les organisateurs : les Lafrance, les Lefebvre, les Richard et les Allard.

Le collège de Memramcook a été, nous l'avons dit, l'initiateur du grand mouvement scolaire acadien, et sa date de fondation (1864) est la date de l'ère nouvelle pour nos frères du pays d'Evangéline. Il a été le point de départ d'une multitude de fondations scolaires pour les deux sexes. Il n'est pas un petit séminaire, au sens exact du mot ; il s'ouvre à toutes les classes de la société acadienne et prépare à toutes les carrières : professions libérales, commerce, industrie, finance, agriculture, etc. Il y a trente ans, presque tout ce que l'Acadie comptait d'hommes influents lui devaient les bienfaits de l'instruction et de l'éducation.

Depuis lors, d'autres collèges se sont fondés pour répondre aux besoins des divers groupes de population acadienne, séparés les uns des autres par de grandes distances. En premier lieu, nommons le collège de Saint-Louis, dû à la munificence d'un Acadien, et confié au dévouement d'un fils de la vieille France chrétienne. Mais où un Canadien du Saint-Laurent avait trouvé grâce et

réussi, un Acadien, sur son propre sol, rencontra une opposition formidable qui ne venait pas des protestants et échoua. Après dix années d'existence, Saint-Louis dut fermer ses portes. Il avait alors six professeurs et soixante-dix élèves dont soixante Acadiens.

Collège classique acadien de la baie Sainte-Marie, N.E.
(Religieux eudistes français).

Deux nouvelles institutions d'enseignement secondaire, tenues par des Pères Eudistes, s'ouvrent à peu d'années d'intervalle aux deux extrémités du pays acadien: l'un, en 1890, à la baie Sainte-Marie, dans le comté de Digby (N.-E.); l'autre, à Caraquette, sur la baie des Chaleurs.

Quel bien la patrie n'a-t-elle pas le droit d'attendre pour son progrès matériel, religieux et politique, des quatre cent quatre-vingts élèves qui annuellement suivent le cours d'études des trois collèges classiques fondés sur son

sol. Voilà, à n'en pouvoir douter, où réside la véritable puissance vitale de la jeune nation acadienne. (1)

Aux Acadiens également est due la liberté, au moins en pratique, de l'enseignement primaire. En 1871, la législature du Nouveau-Brunswick priva la minorité catholique de ses écoles séparées, en la forçant à contribuer au soutien des écoles protestantes sans lui donner de part aux contributions pour ses propres écoles. Les Acadiens ne purent obtenir justice même du parlement fédéral. Alors la résistance s'organisa ; on reçut les agents du fisc à main armée ; l'effervescence menaçait de dégénérer en

(1) Nous devons à la bienveillance de M. l'abbé D. F. Léger, le vaillant curé patriote de Saint-Paul de Kent, les statistiques du tableau suivant, sur l'état actuel, civil et religieux, de l'Acadie française.

	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Ecosse		Iles du Pr.-Ed. et de la Madeleine
	Chatham Français	Saint-Jean Français	Halifax Français	Antigonish Français	
Paroisses	36	14 sur 56	14 sur 36	9 sur 66	11 sur 45
Prêtres séculiers	34 sur 58	23 sur 45	12 sur 42	9 sur 87	10 sur 42
Collèges classiques	1—130 él.	1—200 él.	1—150 él.		
Couvents	3 sur 7	2	14	—	4
Sénateurs	1	—	1		
Députés fédéraux	2				
Députés provinciaux	8	—	2	—	2
Inspecteurs d'écoles	2	—	—	—	1

Les religieux prêtres des quatre diocèses sont au nombre de quatre-vingt-neuf, presque tous Français de France ou du Canada. L'honorable D. V. Landry est ministre des travaux publics au Nouveau-Brunswick.

guerre civile. Devant la ferme détermination des Acadiens à défendre leurs droits, les pouvoirs publics, tout en maintenant la loi, firent de telles concessions, soit pour les écoles, soit pour les instituteurs, que le calme se rétablit (1874).

De ces foyers de patriotisme et d'action religieuse sont nées la grande société nationale de l'Assomption (1880), et les conventions générales qui, cinq fois déjà et sur les principaux points des provinces maritimes, ont réuni les fils les plus fidèles et les plus fervents de la vieille terre d'Acadie. Plus tard (1903), est venue la société de secours mutuels de l'Assomption qui, avec ses cent succursales et ses six mille membres, son admirable *caisse écolière* assez riche pour faire donner (1910) à ses frais l'éducation classique à trente jeunes gens, sa caisse papale et sa petite revue mensuelle, constitue une organisation vigoureuse dont bénéficient la religion et la nationalité.

Nous ne pouvons indiquer toutes les étapes parcourues depuis trente ans par l'Acadie française sur le chemin du progrès social et chrétien. Elle marche d'un pas ferme et assuré vers des horizons nouveaux. Non, l'Acadie n'est pas morte. Elle peut se promettre encore de beaux jours. Son héroïque histoire et ses épouvantables malheurs, la miraculeuse conservation de sa foi, de son vieil idiome, de ses traditions et de ses coutumes, sa fidélité inaltérable à ses aspirations séculaires, tout conspire à lui laisser entrevoir un avenir plein de promesses. Entrée

décidément dans la période des conquêtes, quelle force pourrait lui barrer la route ? Née dans le sacrifice, grandie dans la souffrance et la peine, ne porte-t-elle pas au front le sceau de Dieu à qui il appartient de donner croissance aux nations comme aux individus ?

CHAPITRE SIXIÈME

LES CANADIENS-FRANÇAIS DE L'ONTARIO

Ontario, c'est, pour notre race, la terre des martyrs. C'est, après l'Acadie et le Saint-Laurent, la troisième des grandes étapes de la pénétration de la France dans le nord de l'Amérique. Territoire des grandes chasses indiennes et des luttes sanglantes, terre des agonies des races aborigènes, et surtout de l'héroïsme chrétien. Depuis les premières prédications des Récollets jusqu'à l'héroïque Dollard, les " pays d'en haut " ont été en même temps le centre d'attraction des marchands de pelleteries et le tombeau des premiers missionnaires français du Nouveau-Monde. Là, Champlain, fort de l'amitié des Indiens, ouvre les avenues de l'Ouest à l'apostolat chrétien et, quand en 1616, il revient de son grand voyage au pays des Hurons, il a ébauché dans ses grandes lignes, en six années, à peine, l'épopée coloniale française en Amérique au XVIIe siècle. La conquête morale sur les Indiens, qui mènera à la prise de possession du sol, est achevée.

Il a indiqué leur route aux plus hardies entreprises des découvreurs, explorateurs, traitants et missionnaires : le Saint-Laurent avec son réseau fluvial du nord et du sud, les Grands Lacs qui conduisent aux peuples riverains, et, par delà les faîtes de partage des eaux, les régions boréales découvertes par Hudson et les régions tropicales que pressentent déjà les missionnaires.

Viennent maintenant les ouvriers de la grandeur future de la Nouvelle-France. Les voies sont ouvertes : les indigènes attendent " l'homme de la prière " et sont prêts à écouter les enseignements du Dieu incarné.

Nous avons déjà raconté, avec quelques détails, l'histoire de l'évangélisation des Indiens Hurons, Eriés, Outaouais, Algonquins, qui avaient bâti leurs cabanes ou dressé leurs tentes sur la presqu'île d'Ontario.

L'œuvre première des missionnaires, consignée dans les ouvrages du Récollet Sagard et les admirables *Relations* des Jésuites, forment un monument impérissable élevé à la gloire du catholicisme français d'Amérique. Pour se rendre compte de cette œuvre sublime, il suffit de lire ces émouvants récits dont toute l'ambition est d'inspirer des sympathies pour ces Peaux-Rouges que nos missionnaires viennent évangéliser.

On y voit ce que les fils de Saint-François et de Saint-Ignace ont accompli parmi ces peuplades réfractaires à toute contrainte et irrémédiablement vouées à une décadence prochaine.

Ils arrivent au moment où la guerre d'extermination entreprise et menée avec une ardeur sauvage par les féroces Iroquois, qui se vantaient déjà de " manger une nation par année ", est une menace perpétuelle pour les indigènes des Grands Lacs. Coup sur coup, les plus florissantes chrétientés huronnes tombent sous la hache de leurs ennemis. Le sang coule à flots, et les plaines fertiles qui s'étendaient du lac Simcoe à la " mer douce " ne présentent bientôt plus que l'aspect d'un désert. Cinq Jésuites sont emportés dans la tourmente. Eriés, Outaouais, Nipissings, Algonquins se trouvent atteints dans leurs forces vives.

On sait comment les missions catholiques se reconstituèrent partout où les sauvages épouvantés s'arrêtèrent. Il suffit de citer les noms de d'Allouez, de Marquette et de d'Ablon, cette noble trilogie de grands missionnaires, pour juger de la constance de leurs efforts au service de Dieu et de leur patrie.

Rien de plus digne d'admiration que l'histoire des missions françaises d'Ontario et du Michigan pendant tout le XVIIe siècle. Etroitement mêlé à l'histoire de l'exploration, le développement des missions catholiques n'est qu'une suite de sacrifices héroïques, de patients efforts pour civiliser l'Indien et l'amener à la connaissance du vrai Dieu.

A l'époque où la paix générale entre les indigènes (1701) permet à la Nouvelle-France de se développer li-

brement est fondée la colonie de Détroit, centre militaire autant que poste de traite, point stratégique destiné à

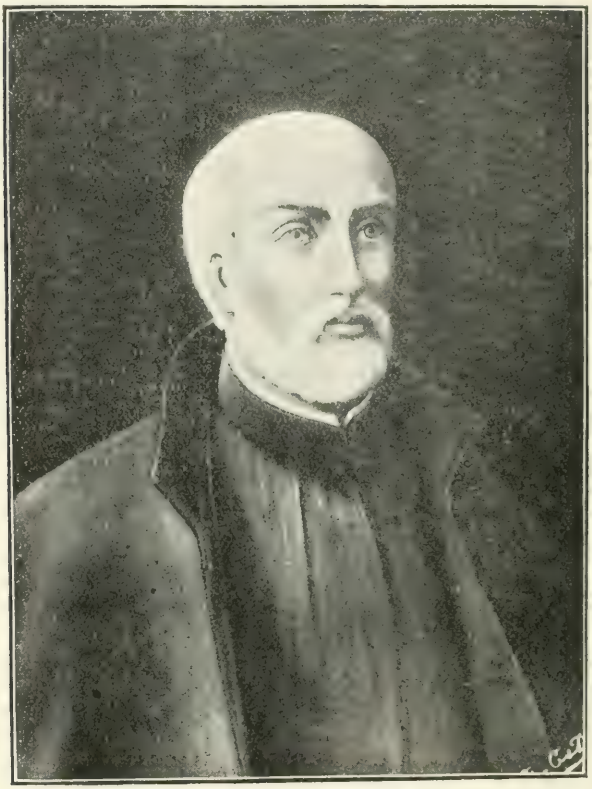

PÈRE DE BRÉBEUF, S.J.,
Missionnaire des Hurons, martyrisé en 1649.

barrer la route aux Indiens qui voudraient commercer avec les Anglais et isoler la Nouvelle-France de la Loui-

siane. Nous verrons dans le chapitre neuvième quelle fut pendant de longues années l'importance de ce poste, et pourquoi la guerre de Sept-Ans s'ouvrit dans la fertile vallée de l'Ohio.

Pour le moment, il suffit de rappeler que le groupe français cantonné d'abord autour de Détroit et qui commençait déjà à déborder sur le territoire alors inhabité de l'Ontario fut brusquement séparé de Québec, à quatre cents lieues dans l'intérieur du continent. Il se développait lentement, ignoré des autorités anglaises qui réservaient toute leur sollicitude aux Loyalistes qui, au nombre de dix mille, émigraient de la Nouvelle-Ecosse, en 1793, pour fonder une nouvelle province anglaise sur les Grands Lacs. Toute l'attention se porta sur ces nouveaux colons qui trouvèrent dans le gouverneur Simcoe un protecteur et un sage aviseur. Grâce à lui, le gouvernement anglais se montra d'une grande libéralité afin d'encourager cette immigration précieuse pour les Canadiens-Anglais: fiefs immenses, dons gratuits d'instruments aratoires, de provisions de bouche, de matériaux de construction, etc.

Pour subvenir aux besoins des veuves et des orphelins, le gouvernement britannique avait même accordé une gratification de plus de £50 000. La disette sévissait parfois dans les nouveaux établissements; mais la fertilité du sol, les ressources de la pêche et les secours du pouvoir impérial avaient bien vite raison de ces malaises passa-

gers. Il n'est que juste de dire que le gouvernement anglais favorisa, par des concessions dans le canton de Markham, près de York, l'établissement d'un certain nombre de gentilshommes français et de militaires de distinction, réfugiés d'abord à Londres, et qui, par crainte du climat de Québec, allèrent s'établir dans le Haut-Canada. Malheureusement, cette noblesse de vieille roche ne fit pas souche au Canada : la colonie se dispersa et se perdit comme groupe distinct.

A partir de 1790, l'afflux d'émigrants dans Ontario fut de plus en plus considérable, tant à cause de la fertilité du sol et de la douceur du climat que de la protection intelligente que leur ménageaient les pouvoirs publics. Il en arrivait de toutes les parties de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, il en venait sans cesse des Provinces maritimes, surtout de la région de Saint-Jean, lieu de la première immigration des Loyalistes. Aussi l'écart entre la population de l'Ontario et du Québec diminuait-il sensiblement à chaque décade. Bien que faiblement peuplé, le Haut-Canada était érigé en province séparée en 1791. Nos compatriotes, isolés dans la presqu'île d'Essex, conservèrent cependant leur autonomie ; leur petit nombre et leur effacement volontaire ne pouvaient inspirer aucune crainte aux nouveaux maîtres du pays tout occupés à molester les Canadiens de la province de Québec. Le flot montant de l'immigration apportait parmi des éléments ethniques variés, un nombre relativement considé-

rable de catholiques irlandais, chassés de leur patrie par les troubles politiques et religieux que ne manquaient pas de susciter les lois libertaires des parlements anglais. 1798 puis 1815 vinrent augmenter la proportion de leur nombre. Ils étaient déjà trente à quarante mille en Canada quand survint la grande famine de 1845 et des années suivantes.

La population de l'Irlande subit un abaissement formidable. Toutes les routes du monde se couvrirent des malheureux exilés que les terribles évictions chassaient de leur pays. L'Amérique reçut le plus grand nombre d'entre eux. On estime à 428 000 ceux qui émigrèrent au Canada de 1839 à 1849.

On sait à quel dénûment ils étaient réduits, et avec quelle héroïque constance, ils subirent la plus odieuse des persécutions pour rester fidèles à leur foi. L'histoire lamentable du " Jules-César " qui sur les cinq cents émigrants qu'il transportait en perdit plus de cent pendant les cinquante jours que dura la traversée, se répéta sur toutes les mers. Dans le seul été de 1847, à la station de la quarantaine, à la Grosse Isle, le typhus fit environ sept mille victimes, plus de cinquante par jour.

Les Canadiens-Français étaient bien placés pour compatir à ces immenses souffrances. Ils se dévouèrent sans compter au salut de ces malheureux pestiférés que la Providence leur jetait entre les bras. A la Grosse-Isle, à Québec, à Montréal, le clergé, les communautés reli-

gieuses, de charitables laïques se portèrent à leur secours avec une ardeur qui coûta la vie à plusieurs d'entre eux.

" Huit prêtres moururent à Montréal, victimes de leur zèle, entre autres M. le grand-vicaire H. Hudon, quatre du Séminaire de Saint-Sulpice et quelques Jésuites. Mgr Bourget, évêque de Montréal, marcha lui-même à la tête de ses prêtres sur ce théâtre d'abnégation sacerdotale et de catholique dévouement... Les religieuses des trois communautés consacrées dans notre ville au soulagement des infirmités humaines, s'offrirent spontanément pour braver la maladie et la mort, en leur disputant leurs victimes.... Soixante et onze religieuses furent frappées par la contagion et treize succombèrent ".

Nos familles canadiennes se chargèrent de l'éducation des orphelins.

Tandis que dans la Nouvelle-Ecosse, à Terreneuve, au Massachusetts et au Connecticut, les malheureux Irlandais se heurtaient à des lois d'exception qui restreignaient de toutes manières leur liberté civile et politique, ils étaient accueillis comme des frères par le peuple français du Saint-Laurent. Aussi un de leurs historiens a-t-il pu écrire: " The descendants of the Irish emigrants owe an eternal debt of gratitude to the brave and generous priests and people of Lower-Canada ".

Dans la province d'Ontario, la hiérarchie catholique a contracté une dette spéciale de reconnaissance envers la France catholique qui, au moment où tout était à créer,

lui envoya des évêques, des prêtres, des congrégations d'hommes et de femmes. En 1850, Mgr de Charbonnel, sulpicien français et ancien professeur à Aix, arriva pour prendre la direction du diocèse de Toronto. Il mit au service de sa jeune Eglise les influences précieuses dont il jouissait en France. Il comprit que les communautés, avec leur forte organisation, pouvaient seules contrecarrer l'œuvre de nivellement religieux que les anglicans et les méthodistes avaient entreprise dans les écoles, ne prévoyant pas que l'éducation sans religion devait infalliblement conduire à l'indifférence et au paganisme. Il soutint une lutte acharnée contre le surintendant Ryerson, et conquit la liberté de l'enseignement dans la province anglaise et protestante d'Ontario. Puis, il fit venir dans son diocèse les Sœurs de Saint-Joseph, les Frères des Ecoles chrétiennes et pour l'enseignement supérieur, les Pères Basiliens (1852) et les Pères de la Résurrection.

Un diocèse du vieux Québec n'est pas mieux pourvu d'ouvriers évangéliques.

C'est bien là le prosélytisme français qui ne se repose qu'au moment où la plus infime portion du troupeau a reçu sa part de sollicitude et de soin. Dix années ont suffi à Mgr de Charbonnel pour donner une vigoureuse impulsion à toutes les œuvres diocésaines. Il eut pour coopérateurs des prêtres français tels que MM. Grattan, Wardy et d'autres encore, qui sur divers points du diocèse de Toronto, travaillèrent au bien de l'Eglise.

La province de Québec envoya dans Ontario quelques-uns de ses plus zélés missionnaires, ses religieux et ses religieuses. Citons seulement Mgr Pinsonnault, premier évêque de London. La hiérarchie de l'Ontario se compléta bientôt.

En 1870, le Haut-Canada fut érigé en province ecclésiastique avec Toronto pour archevêché. Pour évêchés suffragants, il avait Kingston (1826), et Hamilton (1856). En 1889, Kingston est devenu chef-lieu d'une nouvelle province avec Peterboro (1882) et Alexandria (1890), pour suffragants. L'évêché de London (1855) a été rattaché à Toronto.

Pendant qu'au centre de la province d'Ontario, les œuvres catholiques recevaient des fils de France un si bel essor, au périmètre s'accomplissait une profonde évolution. Québec commençait de déverser le trop plein de sa population dans les comtés limitrophes d'Ontario. Au grand effroi des assimilateurs à outrance, la vieille province française, si longtemps absorbée par sa propre défense, prenait sa revanche, et recommençait à envahir silencieusement le pays découvert par Champlain et parcouru en tous sens par les missionnaires et les plus célèbres coureurs de bois. C'est que, malgré toutes les puissances qui s'étaient liguées contre elle, la colonisation française s'était peu à peu éloignée du littoral laurentien et avait déjà pénétré dans les forêts du Midi. Maintenant, elle débordait de toutes parts, renversant les obstacles qui s'opposaient à sa marche.

L'immigration canadienne-française d'Ontario a son point de départ dans les comtés actuels de Vaudreuil et de Soulanges, où les seigneurs Lemoyne de Longueuil et Allain Chartier de Lotbinière habitaient sur leurs terres. De là, les colons, remontant les vallées du Saint-Laurent et de l'Ottawa, s'acheminèrent (1831) vers les comtés de Glengarry, de Prescott, de Russell, de Carleton. Peu de temps auparavant, Philémon Wright s'arrêtait à Hull et entreprenait l'exploration des riches pinières de l'Ottawa supérieur. Bytown est fondé (1827); le canal du Rideau ouvre de nouvelles régions à la culture.

Une armée de voyageurs, flotteurs, bûcherons canadiens abandonnent leurs pénibles travaux et s'établissent à demeure sur ces terres encore incultes. A Bytown, ils s'emparent de la basse-ville. En cinquante ans, toute une suite de colonies françaises se sont échelonnées le long de l'Ottawa, entre Montréal et la capitale actuelle du Canada. Bientôt, elles sont elles-mêmes dépassées et les forêts du Nipissing retentissent bientôt des coups de hache des colons défricheurs. Au bout d'un demi-siècle d'invasion pacifique, trois groupes français distincts s'ajoutaient à la colonie primitive de Détroit: — deux à l'extrême limite orientale de l'Ontario, l'autre dans la région accidentée du Nouvel-Ontario. On feignit d'abord de l'ignorer, mais le recensement de 1901 vint brusquement mettre en lumière ce développement numérique. Il était manifeste que l'accroissement de la population onta-

rienne sur la décade précédente, provenait presque entièrement des groupes canadiens. Décidément, Ontario devenait terre française.

Ajoutons que cette marche en avant était d'autant plus accélérée qu'à l'augmentation due aux naissances s'ajoutait l'apport d'une émigration continue, venue de la province voisine.

En outre l'instruction, à tous les degrés, venait donner conscience de sa force et de sa valeur au Canadien d'Ontario.

Les deux collèges classiques de Rigaud et d'Ottawa s'alimentaient d'élèves venus d'Ontario et fournissaient à toutes les carrières des hommes entreprenants et instruits.

Les divers groupes français offrent ceci de remarquable: l'instruction supérieure est presque toujours venue consolider leurs œuvres religieuses et nationales. La conservation des traditions, des coutumes, de la langue française, a été intimement liée, depuis cinquante ans surtout, au progrès de l'instruction publique.

Le rôle du collège de Rigaud devient particulièrement intéressant sur cette frontière, où deux races luttent pour la possession du sol.

Autre est la destinée du collège de Bytown fondé par des Religieux français pour la population catholique française et anglaise du diocèse d'Ottawa.

Mgr Guigues, O.M.I., n'avait pas plutôt pris posses-

sion de son siège épiscopal qu'il songeait à ouvrir toutes grandes les sources d'instruction. Il trouva dans le Rév. Père Tabaret un organisateur aux vues larges et élevées, qui se propose un double but: "assurer des vocations ecclésiastiques, et donner à la société et à la religion des hommes capables d'en comprendre et d'en défendre les intérêts." En 1866, comprenant la nécessité d'une institution bilingue dans la capitale d'un pays qui reconnaît deux langues officielles, le parlement sanctionna la charte qui élevait le collège de Bytown au rang d'université provinciale. C'est donc uniquement à cause des Canadiens-Français que la charte civile a été accordée, puisque les Chambres avaient déjà posé le principe d'une université provinciale par dénomination religieuse, et que le collège de Regiopolis (Kingston), institution catholique anglaise, venait de recevoir sa constitution universitaire. L'érection canonique accordée à l'université d'Ottawa par Rome, en 1889, l'élève au rang d'université catholique au moment même où les catholiques anglais restent stationnaires, quand les Canadiens-Français croissent rapidement.

Le nombre des élèves de langue française ne peut que s'augmenter, ainsi qu'il est facile de le prévoir à la lecture des statistiques suivantes sur la population du diocèse d'Ottawa:

Année	Pop. cathol.	Cath. lang. fr.	Cath. lang. ang.	Pop. protest.
1851	18 936	15 246	23 690	48 699
1861	72 909	34 637	28 236	75 990
1871	96 548	56 474	40 074	85 623
1881	127 933	82 264	45 669	101 781

Depuis cette époque et malgré le démembrement du diocèse, en 1882, la population canadienne n'a pas cessé de progresser tant dans le Québec que dans l'Ontario. Pour le démontrer nous répartissons les statistiques suivantes sur deux décades, afin de mettre dans tout son relief la persistance du mouvement progressif comparé des catholiques anglais et des catholiques français.

Diocèse d'Ottawa

Population catholique totale.

1901:	Cathol. de langue angl.	30 272
	" " franç.	125 162
	" " ital., polonaise, etc. . .	1 258

I. Partie de Québec

1901:	Cathol. de langue angl.	8 547
	" " franç.	66 516
	Gains des cathol. angl. (depuis 1881). . . .	495
	" " franç. (depuis 1881). . .	28 992

II. Partie d'Ontario

1901 :	Cathol. de langue angl.	21 721
	" " franç.	58 646
	Gains des cathol. angl. (depuis 1881). . . .	2 810
	" " franç. (depuis 1881). . .	23 070

S'il est vrai que les peuples sont ce que l'éducation les fait, on peut augurer un bel avenir pour ce petit groupe français qui s'est fait si hardiment l'émule du groupe d'Essex et le promoteur de l'instruction supérieure, dans une province où il ne constitue pourtant qu'une minorité.

Mais avant de mieux étudier l'œuvre d'éducation entreprise à tous les degrés par les nôtres, il ne sera pas inutile de définir la force numérique et l'influence croissante des quatre groupes franco-canadiens d'Ontario.

Premier groupe. — Formé par les Canadiens-Français des comtés d'Essex, de Kent, de Simcoe, de Bothwell et de Huron, il est le plus ancien sur la terre ontarienne et, quoique entièrement entouré d'une population anglophone, il a résisté, dans son ensemble, à l'assimilation. S'il a laissé sur la route quelques épaves il s'est constamment fortifié, et quand on le pensait submergé dans les flots anglo-saxons, il est apparu vigoureux et fort, avec son organisation paroissiale complète, ses écoles catholiques, ses sociétés nationales et de secours mutuels. Bien que dans le diocèse de London il forme la majorité des catholiques, il doit livrer bataille pour le maintien

de ses droits. Mais fort de ses cinquante-neuf écoles bilingues, guidé par un clergé patriote et zélé, il a confiance dans l'avenir, surtout depuis que les journaux, les sociétés patriotiques et les idées d'associations l'ont solidarisé avec les autres groupes français de l'Ontario.

Deuxième groupe. — De fondation plus récente, puisqu'il ne date que du début du siècle dernier quand l'exploitation forestière remontait la vallée de l'Ottawa, le groupe français de l'est formé par les contrées ontariennes de Prescott et de Russell, de Carleton et de la ville d'Ottawa, est de beaucoup le plus important. Il est un bel exemple de la force d'expansion de notre race, puisque sans bruit et sans provocation, il s'est installé dans le château-fort de la race anglaise comme en pays conquis. Les flots d'immigrants canadiens-français continuent d'affluer dans la vallée de l'Ottawa. Sur bien des points nulle différence entre comtés des provinces limitrophes; l'agriculture est la principale occupation des habitants comme dans Québec. Une chose leur manque: l'enseignement bilingue et peut-être la joie de se voir bien accueillis le long de cette route que leurs pères ont jalonnée de leurs tombeaux, et que l'héroïque Dollard a disputée au farouche Iroquois. C'est le groupe qui fixe toutes les espérances, puisque, outre sa force numérique, il a l'avantage d'être un prolongement du Québec.

Troisième groupe. — Situé sur la route du Saint-Laurent, entre Montréal et Kingston, il s'affirme surtout dans

les deux comtés écossais de Glengarry et de Stormont, où il forme la majorité catholique du diocèse d'Alexandria. Jadis la lutte a été longue pour conquérir sur la nature et sur l'Indien, le droit de suivre cette route laurentienne jusqu'au lac Ontario. Aujourd'hui, c'est là que se livre le combat le plus acharné pour la prépondérance politique et religieuse des deux races. Bien que les Canadiens-Français y soient établis à demeure et qu'ils jouent un rôle important dans le commerce, ils rencontrent dans leurs coreligionnaires d'autres origines une opposition systématique formidable à la conservation de leur langue. C'est peut-être le diocèse d'Ontario où les nôtres ont le plus à souffrir des tentatives d'assimilation. On fait les plus grands efforts pour les angliciser et il semble qu'on a partiellement réussi. Cette œuvre néfaste est d'autant plus dangereuse qu'elle s'accomplit sous la protection de l'autorité religieuse si l'on en croit le rapport officiel du récent Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario.

" C'est dans la ville de Cornwall, chef-lieu du comté de Stormont et lieu de résidence du grand vicaire, et dans la ville d'Alexandria, résidence de l'évêque, que les Canadiens-Français souffrent les plus grandes injustices sous le rapport de l'éducation. Dans ces deux villes, toutes les écoles principales sont la propriété de la corporation diocésaine, et dans toutes on refuse positivement l'enseigne-

ment français ainsi que dans l'école des Sœurs à Saint-André, canton de Cornwall, dans le comté de Stormont.

A Alexandria, les Canadiens-Français ont voulu insister pour qu'on enseignât le français dans l'école des Sœurs ; on leur a répondu que si les Canadiens-Français voulaient des écoles françaises, ils devraient s'en bâtir.

On fait des efforts dans toute l'étendue du diocèse pour anglifier les Canadiens-Français en refusant l'enseignement de leur langue dans les écoles, et nous regrettons d'apprendre qu'on y parvenait au point qu'un grand nombre d'enfants des familles les plus à l'aise ne pouvaient parler un seul mot de français ".

Quatrième groupe. — Ici, dans le Nouvel-Ontario, — districts de Parry Sound, Nipissing, Sudbury, Algoma, Baie du Tonnerre et Rivière à la Pluie — aux entreprises réitérées de l'assimilation forcée se joignent, pour nos compatriotes, la dissémination sur de vastes espaces, et surtout l'instabilité inhérente à leurs occupations quotidiennes. Ils forment cependant des centres permanents, surtout dans les régions agricoles du Nipissing, où ils augmentent plus rapidement que les autres nationalités. Dans le diocèse du Sault-Sainte-Marie, ils forment la majorité des catholiques. Est-il besoin de dire que l'œuvre de l'absorption est ici beaucoup plus facile qu'ailleurs et que, si les Canadiens-Français gagnent en nombre, ils reculent au point de vue national et religieux. Leur langue ne s'enseigne pas dans les écoles ; même une fidé-

lité trop tenace à leur langue et à leurs traditions nationales les désigne souvent à la malveillance des catholiques anglais. Gardons au moins l'espoir que même les plus petits groupes de bûcherons, perdus dans l'immensité de la forêt ontarienne, resteront attachés à la religion de leurs pères.

Quelques chiffres permettront de juger de l'importance numérique relative des catholiques français et des catholiques anglais de l'Ontario. Nous citons les statistiques officielles. On remarquera que la supériorité numérique des Canadiens-Français dans l'ensemble, est due aux diocèses limitrophes situés, partie dans Ontario, partie dans Québec.

I. — *Diocèse d'Alexandria.*

1901:	Cathol. de langue angl.	9 200
	" " franç.	14 223
	Pertes des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	2 192
	Gains des cathol. franç. " " .	5 846

II. — *Diocèse de Pembroke (Ontario).*

1901:	Cathol. de langue angl.	19 261
	" " franç.	20 658
	Gains des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	2 962
	" " franç. " " .	10 364

III. — *Diocèse du Sault-Sainte-Marie.*

1901:	Cathol. de langue angl.	4 301
	" " franç.	13 988
	" de diverses nationalités.	8 532
	Gains des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	3 388
	" " franç. " " " .	12 452

IV. — *Diocèse de London.*

1901:	Cathol. de langue angl.	30 701
	" " franç.	28 249
	Pertes des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	5 801
	Gains des cathol. franç. " " .	3 993

V. — *Archevêché de Kingston.*

1901:	Cathol. de langue angl.	30 805
	" " franç.	11 451
	Pertes des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	3 189
	Gains des cathol. franç " " .	445

VI. — *Diocèse de Hamilton.*

1901:	Cathol. de langue angl.	39 826
	" " franç.	3 801
	Gains des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	389
	Pertes des cathol. franç. " " .	1 110

VII. — *Diocèse de Peterboro.*

1901 :	Cathol. de langue angl.	17 005
	" " franç.	4 676
	Pertes des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	948
	Gains des cathol. franç. " " .	708

VIII. — *Archevêché de Toronto.*

1901 :	Cathol. de langue angl.	47 082
	" " franç.	10 937
	Gains des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	4 096
	" " franç. " " .	3 090

Catholiques des trois provinces ecclésiastiques d'Ottawa, de Toronto et de Kingston.

1901 :	Cathol. de langue angl.	228 453
	" " franç.	233 145
	" d'autres nationalités	17 563
	Total.	479 161
	Gains des cathol. angl. (de 1881 à 1901).	2 010
	" " franç. " " .	87 850

En résumé, les catholiques de langue anglaise, en dix ans, ont diminué parfois en proportions considérables dans les diocèses d'Alexandria, de London, de Kingston, de Peterboro ; les catholiques canadiens-français ont augmenté en nombre dans tous les diocèses, Hamilton excepté où ils ont subi une diminution de 1 100 individus.

Les statistiques recueillies en vue du récent congrès d'éducation à Ottawa n'ont pas modifié sensiblement le nombre proportionnel des catholiques au point de vue des nationalités. Les Canadiens-Français d'Ontario sont maintenant environ 210 000, formant la majorité (1) dans plusieurs comtés ainsi que dans les diocèses d'Ottawa, de Pembroke, de London, du Sault-Sainte-Marie et d'Alexandria. A London et à Alexandria, le gain des catholiques de langue française est sensiblement égal en nombre aux pertes des catholiques de langue anglaise ainsi qu'en font foi les tableaux suivants auxquels nous ajoutons quelques statistiques plus récentes : —

Diocèse d'Alexandria.

1909 : Cathol. de langue angl. et autres.	8 058
" " française.	16 378
Pertes des cathol. de lang. ang. (de 1901 à 1909).	1 142
Gains des cathol. de lang. franç. (de 1901 à 1909).	2 155

(1) Bien que les Canadiens-Français d'Ontario aient doublé leur nombre depuis vingt ans, ils n'ont pas plus de représentants qu'alors dans les départements de l'administration publique. Sauf erreur, ils ont un sénateur, un ministre provincial, quatre députés provinciaux, un député fédéral, deux juges, quatre inspecteurs d'écoles bilingues, trois journaux et quelques petits périodiques, une université, 104 couvents et 1024 sœurs appartenant aux congrégations religieuses de Québec.

Diocèse de London.

1909 :	Cathol. de langue angl.	27 550
	" " franç.	32 000
	Pertes des cathol. de lang. angl. (de 1901 à 1909).	3 251
	Gains des cathol. le lang. franç. (de 1901 à 1909).	3 751

Diocèse du Sault-Sainte-Marie.

1909 :	Cathol. de langue anglaise et autres. . . .	13 405
	" " française.	24 470
	Majorité cathol. can.-française.	11 065

Nouvel Ontario.

1909 :	Cathol. de langue anglaise et autres. . . .	15 345
	" " française.	38 530
	Majorité cathol. can.-française.	23 185

Diocèse d'Ottawa (Partie d'Ontario).

1909 :	Cathol. de langue anglaise.	16 788
	" " française.	62 819
	Majorité cathol. can.-française.	46 031

Le lecteur aura sans doute deviné que le grand danger de cette émigration canadienne-française, c'est la privation d'écoles primaires bilingues où l'enfant puisse continuer l'enseignement donné dans la famille. Mgr de Charbonnel avait conquis en 1863 la liberté de l'enseigne-

ment. Il aurait été dangereux alors de soulever la question de l'école bilingue dans une province regardée comme la citadelle des idées anglicanes. Mais avec le progrès du nombre et de l'influence des nôtres, la diffusion de l'instruction, la conservation d'un patriotisme ardent et le développement des vertus civiques devait surgir la brûlante question de l'enseignement du français dans les écoles primaires. On obtint d'abord une concession partielle : l'autorisation d'enseigner la langue maternelle, en vue de l'étude de l'anglais, du premier au troisième cours (6 à 11 ans), et on fit choix d'inspecteurs bilingues. Les conventions générales reprirent la question. Mais il faut attendre 1910 pour la voir s'imposer plus fortement à l'attention du public ontarien.

Nous voudrions parler longuement du congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario, tenu dans la ville d'Ottawa au mois de janvier dernier, et qui ne peut produire que d'excellents résultats. Il a été le signal de ralliement pour les Canadiens-Français d'Ontario, et, de tous les congrès antérieurs, le mieux organisé. Approuvé par les autorités ecclésiastiques, préparé par des statisticiens qui n'ont rien épargné pour se bien renseigner, composé de douze cents délégués venus de toutes les parties de la province et réunissant tous les personnages de marque de l'Ontario français, il a inauguré une ère nouvelle et ses revendications, espérons-le, seront entendues. Comme son nom l'indique, les principales discussions ont

roulé sur le caractère spécial que doivent avoir les écoles fréquentées par les fils des Canadiens-Français. Un des congressistes disait : " Est-il nécessaire de rappeler que la langue française n'est pas une étrangère, ni une intruse, dans ce continent d'Amérique, et en particulier dans cette province d'Ontario ? Ce sont les hardis pionniers venus de France qui ont fait les premiers essais de colonisation dans cette belle province, au dix-septième et au dix-huitième siècles. La Salle construisit les premiers bateaux sur le lac Ontario et fonda Niagara. Frontenac jeta les bases de ce qui est aujourd'hui la florissante ville de Kingston. De Lamothe Cadillac établit la ville de Détroit, à ce moment possession française. Les missionnaires Jésuites y plantent partout l'emblème de notre foi. Durant cent-cinquante ans, cette province est terre française et le bord de ses grands lacs ne répètent les échos d'aucune autre langue que celle des aborigènes ou de la France. En usage constant un peu partout au Canada depuis plus de trois siècles, la langue française aurait acquis ici le droit à l'imprescriptibilité, si les traités et les constitutions n'eussent solennellement et à plusieurs reprises, sanctionné son droit à l'existence et à l'égalité ".

A l'aide d'un questionnaire bien élaboré envoyé à toutes les municipalités habitées par les Canadiens-Français, on recueillit des renseignements sur la population, les écoles, les questions économiques (agriculture et industrie), et l'action sociale des populations francophones. On cons-

tata la prépondérance ou l'importance tangible des nôtres dans quatorze comtés d'Ontario au moins, le danger que présentent les chantiers dans le nord de la province, la nécessité de conquérir dans la magistrature, au parlement et dans les municipalités notre part légitime de représentation, l'utilité d'une presse canadienne-française active et bien renseignée, la nécessité des œuvres post-scolaires.

Le congrès ne s'est pas contenté de suggestions. Afin de continuer l'œuvre de relèvement national, il a établi un comité permanent d'action française qui a mission de poursuivre la conquête définitive et complète de l'école bilingue et, au besoin, de se porter à la défense des droits politiques, civils et religieux de nos compatriotes de l'Ontario.

En somme, la situation des Canadiens-Français d'Ontario, comme groupe distinct, est de tous points excellente. Bien que leur dispersion affaiblisse leur force de résistance, que l'enseignement du français leur soit généralement refusé, qu'ils se heurtent parfois à la malveillance des groupes ethniques qui les environnent et les pénètrent, ils résistent pourtant avec vigueur à l'assimilation. Le groupe compact de l'Essex, grâce à son ancienneté et à son amour du sol, a acquis un droit de cité qui ne lui est plus contesté. Les deux groupes de l'Est surtout, qui ne sont qu'un prolongement de Québec, font preuve d'une vitalité qui aura bientôt raison des dernières résistances. Aussi, partageons-nous entièrement l'opinion de Sir

Wilfrid Laurier sur l'avenir du groupe français de l'Ontario. " Je suis convaincu, disait-il aux congressistes d'Ottawa, le 20 juin dernier, que dans vingt-cinq ans le nombre des Canadiens-Français ne sera pas de 210 000 dans l'Ontario, mais d'au moins 500 000.... Toutes les terres forestières du pays sont destinées à appartenir à ma race. Les régions que le Grand-Tronc-Pacifique va ouvrir à la colonisation, ce sont mes compatriotes qui vont s'en emparer. Le Nouvel-Ontario et le Nouveau-Québec sont appelés à devenir la possession de la race à laquelle nous appartenons ".

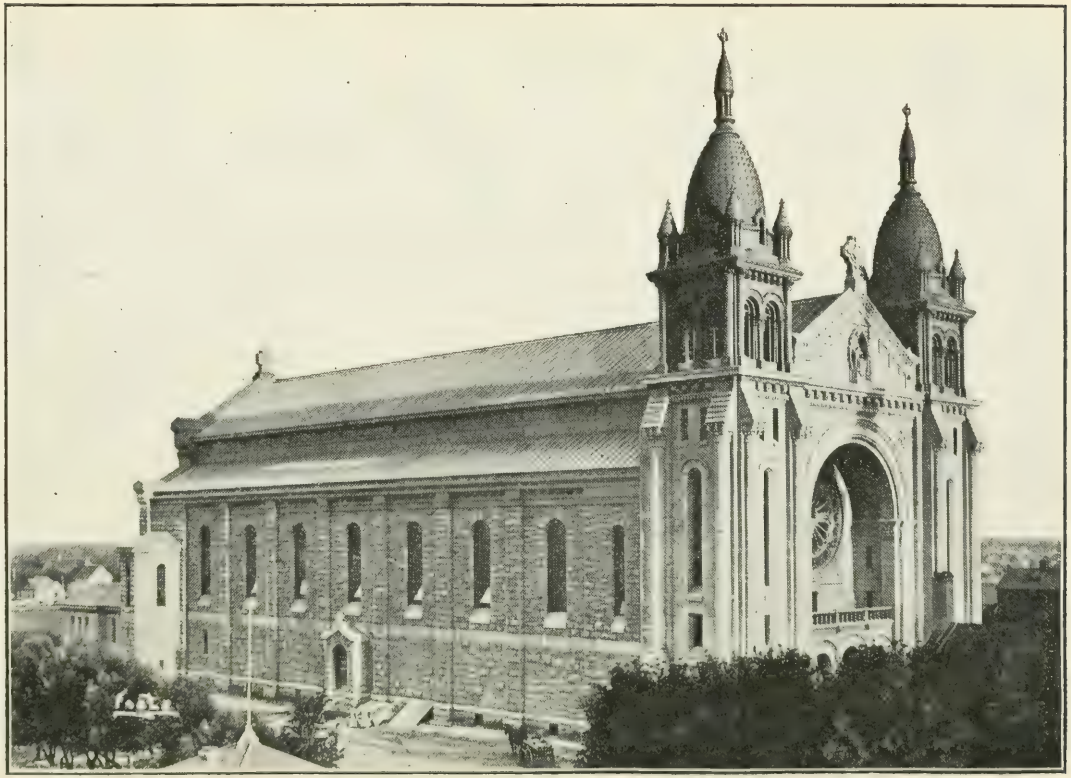

Cathédrale de Saint-Boniface (Manitoba).

CHAPITRE SEPTIÈME

LES FRANÇAIS DANS L'OUEST CANADIEN

L'Ouest canadien, c'est pour la race catholique française d'Amérique le champ d'épopée du XIXe siècle. Dans ces grandes plaines et ces gigantesques montagnes, sur ces rivières et sur ces lacs, au milieu de ces forêts et de ces prairies, erraient, il y a un siècle, les restes des tribus sauvages que la civilisation européenne avait constamment refoulées vers le couchant, dans le pays des bisons. Elles avaient gardé fidèlement le souvenir de ces infatigables Français qui les avaient suivis au cœur de leurs solitudes, portant la croix et le drapeau qui les avaient également protégées. Les Indiens avaient conduit les généreux étrangers à travers leurs prairies jusqu'aux montagnes Rocheuses.

L'héroïque famille La Vérendrye leur amena des missionnaires qui, trop tôt, avaient repris le chemin de l'Est. Les pacifiques Indiens avaient accepté avec joie la protection du Grand Ononthio qui demeure " de l'autre côté de

l'eau ". Aux jours d'angoisse, ils s'étaient montrés pour les Français de fidèles amis et des guides sûrs. Ils avaient pleuré sur la tragédie du Lac-des-Bois, où le Jésuite Auneau périt sous les coups des Sioux avec un des fils de La Vérendrye et dix-neuf Français. Les bruits lointains de la grande guerre de Sept-Ans se faisaient déjà entendre à cette époque. L'immense Nouvelle-France fondée, agrandie, consolidée uniquement par l'habileté politique et la charité chrétienne des découvreurs et des missionnaires, était menacée de toutes parts. Une dernière fois, aux sources de la Saskatchewan, l'immense rivière que les Rocheuses déversent à l'est, découvreurs, explorateurs et traitants français avaient contemplé les sommets dentelés des montagnes du couchant qui leur fermaient l'accès d'un autre monde ; puis ils avaient repris le chemin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, laissant derrière eux les regrets de tout un peuple d'Indiens. Ceux-ci se dirigèrent alors vers la baie d'Hudson pour l'échange de leurs Pelleteries tant convoitées. Ils y rencontrèrent les traitants anglais qui leur apportaient l'eau de feu qui les empoisonna. Sous la conduite des habiles canotiers, interprètes et coureurs de bois français de l'ouest, si aimés des sauvages, les nouveaux venus pénétrèrent dans tous les territoires incultes à la recherche des précieuses fourrures.

La transition entre les deux régimes si différents de tendances et de moyens d'action se faisait, semblait-il, sans heurt et insensiblement. Mais les sauvages regret-

taient les jours du régime français. Car la sévère discipline qui avait toujours empêché la licence des mœurs en interdisant la vente des liqueurs enivrantes s'était brusquement rompue. Les scènes les plus violentes provoquées par la rapacité des nouveaux maîtres du pays et le relâchement des sages mesures de préservation d'autrefois, finirent par déterminer, parmi les Indiens, un mécontentement qui dégénéra bientôt en un soulèvement général.

Mais un ennemi autrement dangereux que l'eau-de-vie allait venir à la rescousse des Blancs. La petite vérole entra dans tous les camps indiens (1780), pénétra sous les tentes les plus lointaines, et exerça de terribles ravages parmi cette population enfantine qui ignorait les plus élémentaires principes d'hygiène. La paix se rétablit dans les plaines de l'Ouest canadien.

Pendant ce temps se fondaient diverses compagnies de fourrures plus occupées à rechercher de rapides profits qu'à travailler au relèvement moral et intellectuel des Peaux-Rouges. Par bonheur le recrutement des employés des diverses compagnies de traite continuait de se faire parmi les Canadiens-Français de la province de Québec. Ce fut là l'origine d'une nouvelle race qui jouera un jour un rôle important dans le Nord-Ouest ; nous voulons parler des Métis français.

Les premiers mariages entre Canadiens et Indiens datent de 1785, et pendant plus de trente ans, ils se multiplièrent à la faveur de la rivalité des diverses compa-

gnies anglaises obligées, de ce chef, de multiplier leurs employés canadiens.

Ce fut encore une belle période pour nos compatriotes qui renouvelèrent les exploits des découvreurs du XVIIe siècle. Les Canadiens servirent d'interprètes auprès des Anglais, de géographes et de guides sur tous les grands fleuves de cette région boréale. On les trouve aux côtés de Mackenzie, de Fraser ; Laurent Leroux descend l'Athabaska et découvre le grand lac des Esclaves (1784). L'année 1821 marque une date importante dans l'histoire des Métis. La compagnie de la baie d'Hudson triomphait définitivement de toutes ses rivales. Maîtresse incontestée de la traite des fourrures sur un immense territoire, elle licenciait près de la moitié du nombre de ses voyageurs, et ceux-ci, avec leurs squaws, venaient se fixer à Saint-Boniface, à Saint-François-Xavier, sur les rivières Rouge et Assiniboine, près de la colonie écossaise de Selkirk.

Vigoureux, profondément religieux, braves jusqu'à la témérité — témoin, ce combat légendaire de soixante et un des leurs contre deux mille Sioux, en 1851 — hospitaliers, gais et honnêtes, les Métis de la Rivière-Rouge augmentèrent rapidement, et conduisirent les affaires des pays d'en haut jusqu'à la vente de leur territoire en 1870. Tenaces, fiers, amoureux de leur autonomie, ils conquirent en 1849 la liberté de la traite des pelleteries et celle de porter des fourrures dans un pays où le froid est excessif. On sait comment, en 1870, ils surent faire respecter leurs

droits. Le dénouement de leurs démêlés avec le gouvernement canadien leur a gagné la sympathie universelle.

Aujourd'hui, la race métisse tend à s'effacer comme groupe distinct. Elle languit, sans vigueur, sans ressources, mais gardant jusque dans son désastre la fierté des beaux jours d'autrefois. La venue des Blancs dont les Métis prennent si facilement les vices — l'ivrognerie surtout — sans imiter toujours leurs vertus, leur a été fatale. Timides, laconiques, se résignant difficilement à la culture — à laquelle on pensait si peu avant la construction du transcanadien — partout débordés, ils sont menacés de disparaître comme nation. Après avoir découvert le grand Ouest, travaillé à le faire connaître et à exploiter ses richesses, ils céderont la place à d'autres pour n'avoir pas voulu les imiter. Il restera au moins au Métis français du Nord-Ouest canadien, la gloire d'avoir été, dans ces régions lointaines et si longtemps inaccessibles, les pionniers de la civilisation et de la foi chrétienne.

A l'œuvre morale, religieuse et politique accomplie par les Métis, ne se borne pas toutefois l'action française dans le Nord-Ouest canadien. Mais afin d'en mieux comprendre le rôle tout à fait prépondérant au point de vue catholique, il faut reprendre les choses de plus haut.

En 1818, un prêtre du diocèse de Québec, l'abbé Provencher fonde sur les bords de la rivière Rouge la première mission de l'Ouest en dehors des pays ouverts à la

civilisation. Deux ans plus tard, il fut sacré évêque. Pendant les trente-trois ans qu'il vécut encore, Mgr Provencher multiplia les travaux, appela des aides à son œuvre, et fonda plusieurs missions parmi les Indiens. En 1844, il fut nommé vicaire apostolique du Nord-Ouest, puis évêque titulaire de Saint-Boniface en 1847, l'année même où un autre missionnaire parti de Québec, Mgr Demers, était nommé évêque de Vancouver.

En 1845, les douze prêtres séculiers venus du Bas-Canada à la rivière Rouge avaient commencé, depuis quelques années, sous la direction de Mgr Provencher, l'évangélisation des tribus sauvages du Nord-Ouest. Deux d'entre eux, les abbés Blanchet, élevés plus tard à l'épicopat, s'étaient enfoncés hardiment dans les montagnes boisées de la Colombie-Britannique et étaient allés se fixer en Orégon où ils organisèrent, avec des recrues venues de Québec, des missions bientôt florissantes parmi des Indiens du Pacifique. Deux autres parcouraient la vallée de la rivière Saskatchewan et du Churchill supérieur, tandis que les autres aidaient l'évêque de Saint-Boniface dans la desserte des paroisses de Métis à la rivière Rouge et faisaient des courses apostoliques parmi les Indiens à des centaines de milles.

Mais malgré leur zèle admirable et leur grand esprit de sacrifice, ils ne pouvaient, à cause de leur petit nombre et l'immense étendue du pays, subvenir à tous les besoins religieux de ces populations clairsemées. Aussi pour

assurer l'avenir de ces missions séparées les unes des autres par d'énormes distances, Mgr Provencher songea à y appeler les Pères Oblats, établis à Montréal depuis 1843. La mission fut acceptée. Même l'évêque de Saint-Boniface jeta les yeux sur l'un de leurs missionnaires pour en faire son coadjuteur. Le Père Taché, sur l'ordre de Mgr Mazenod, passa en France et, c'est là, à Viviers, qu'il reçut l'onction épiscopale des mains du fondateur de sa congrégation, assisté du futur cardinal Guibert et de Mgr Prince, alors coadjuteur de Montréal. Mgr Provencher s'étant éteint en 1853, Mgr Taché continua son œuvre. Il devait y travailler quarante ans comme évêque (1853-1894).

L'immense Nord-Ouest assigné comme champ d'apostolat à la congrégation des Oblats, comprenait toute la partie du Canada située à l'ouest du lac Supérieur, à l'exception de l'île Vancouver — dix fois la superficie de la France. Point d'autre route pour y parvenir que la voie fluviale du Saint-Laurent, avec ses centaines de portages, dont quelques-uns de plusieurs milles, ses cascades nombreuses, les tempêtes des Grands Lacs et les fatigues inséparables de la traversée de la grande savane qui s'étend du lac Supérieur à la rivière Rouge. Il fallait deux mois pour aller de Montréal à Saint-Boniface, deux autres mois pour se rendre à Saint-Albert ou à l'île à la Crosse. Le voyage de Montréal à la Colombie-Britannique ou à la rivière Mackenzie durait six mois. Une fois disséminés

Collège classique de Saint-Boniface, Manitoba. RR. PP. Jésuites.)

dans ces vastes solitudes où le zèle évangélique les avaient conduits, les missionnaires fondaient parmi les Indiens des chrétientés qui se développaient rapidement.

" Il faut se souvenir, dit Mgr Taché, que la plupart de nos missions ont été commencées dans des forêts presqu'inaccessibles et au milieu de sauvages pauvres, grossiers et ignorants, et alors païens. Les allocations de l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, aidées plus tard de celles de la Sainte-Enfance, ont été nos seules ressources pendant de longues années. Les frais de voyages, énormes à de pareilles distances et en pareil pays, épuisaient tout d'abord une grande partie de ces ressources déjà trop faibles. Il n'est pas étonnant après cela que nos établissements du Nord-Ouest ne se recommandent pas par la richesse et le confort. Ceux qui les ont élevés de leurs propres mains et au milieu des difficultés les plus multiples et les plus grandes, s'estimaient déjà trop heureux de se mettre à l'abri des intempéries des saisons.... L'immensité des distances et la difficulté des relations les condamnaient à un isolement extrêmement pénible. Souvent il fallait plus d'un an pour recevoir une permission demandée, un conseil dont le besoin se faisait vivement sentir. Ces graves inconvénients et les regrets de l'isolement sont toujours ce que nos Pères ont trouvé le plus pénible ".

L'Eglise de l'Ouest en peu de temps prit un essor merveilleux, les chrétientés se multiplièrent. Les ouvriers

évangéliques, plus nombreux et mieux préparés à leur apostolat, virent leurs efforts couronnés de succès. Ils allaient toujours plus loin. Ils ne s'arrêtèrent qu'aux abords des régions polaires. En 1843, les Oblats étaient sur la Saskatchewan, quatre ans plus tard, sur les bords du fleuve Mackenzie où ils étaient les pionniers de la foi. Puis, traversant les montagnes Rocheuses, ils pénétraient dans la Colombie-Britannique (1869), où le Saint-Siège créait bientôt un vicariat apostolique. Où trouver dans les missions catholiques du XIXe siècle de plus saints missionnaires, des évêques plus zélés que les Taché et les D'Herbomez, les Grandin et les Faraud, les Aubert et les Lacombe? Les vicariats apostoliques élevés bientôt au rang d'évêchés se multipliaient. Notons les principaux événements religieux qui marquent les progrès rapides de l'Eglise de l'Ouest. Ils sont, il faut le répéter, la glorification des " Gesta Dei per Francos ", car tous les missionnaires sont Français de France ou du Canada.

En 1862, est érigé le vicariat apostolique d'Athabaska avec Mgr Faraud (1828-1890) pour évêque; en 1871, Saint-Boniface devient le siège d'une province ecclésiastique. Mgr Taché est élevé au rang d'archevêque par Pie IX, et son coadjuteur, Mgr Grandin (1829-1902), est nommé évêque de Saint-Albert, siège nouvellement érigé (1871). A ces deux suffragants, Athabaska et Saint-Albert, sont venus depuis s'en ajouter d'autres: en 1890, vicariat apostolique de la Saskatchewan — devenu depuis

1907 le diocèse de Prince-Albert — avec Mgr Pascal, O.M.I., pour évêque; la même année, évêché de New-Westminster (Colombie-Anglaise), avec Mgr Durieu, O.M.I.; en 1901, vicariat apostolique du Mackenzie et du Yukon avec Mgr Breynat, O.M.I. Le Yukon forme depuis 1908 une Préfecture apostolique.

Ainsi se complétait la hiérarchie catholique à mesure que les paroisses se fondaient et que les missions indiennes se multipliaient jusque sous les glaces du cercle polaire. Toute une province ecclésiastique, comprenant d'immenses régions, était confiée à une seule communauté religieuse, dans les rangs de laquelle se recrutaient tous les évêques et le plus grand nombre des missionnaires. Aussi bien, avait-elle accompli des prodiges de dévouement et de labeurs depuis le jour (1845) où elle pénétrait pour la première fois dans ce vaste champ d'apostolat. Le tableau suivant dressé par Mgr Taché marque les progrès accomplis, sous la direction presque exclusive des Oblats, par la jeune Eglise de l'Ouest en 1886.

Oblats, Evêques, dont un Métropolitain	6	
" Prêtres	97	
" Scolastiques	6	
" Frères convers	54	
Total	—	163
Prêtres séculiers	24	
Séminaristes	10	
Jésuites, Prêtres	6	
" Scolastiques	6	
" Frères coadjuteurs	4	
Total (Jésuites)	—	16

Religieux, Frères de Marie	4	
Religieuses, Sœurs Grises	93	
" Filles de Sainte-Anne	13	
" Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie	23	
" Fidèles Compagnes de Jésus	31	
" Sœurs de la Providence	4	
Total (Religieuses)	—	164

Tertiaires de Saint-François ou Filles données	24
Eglises ou chapelles	178
Résidences de Missionnaires	120
Stations visitées et non construites	149
Collège (avec pouvoirs universitaires)	1
Ecoles de Frères	3
Ecoles tenues par des Religieuses	22
Autres écoles catholiques	95
Enfants préquentant les écoles	4517

Des multitudes d'émigrants catholiques sont venus depuis déranger toutes les prévisions d'accroissement. Le diocèse de Saint-Boniface surtout a augmenté dans des proportions formidables. Le tableau comparatif suivant aidera à juger de l'étendue des besoins religieux auxquels a dû subvenir en quelques années l'infatigable archevêque Langevin.

Diocèse de Saint-Boniface.

	1895	1910
Population catholique..	29 000	133 000
Nombre de prêtres	76	235
Eglises avec prêtres résidants..	35	104
Chapelles de missions..	52	103
Chapelles pour les ruthènes.	—	60
Hôpitaux..	1	4
Communautés religieuses	7	25
Maisons de Frères enseignants.	1	4
Couvents de Sœurs enseignantes.. ..	14	30
Orphelinats..	1	3

En outre, ont été aussi fondés, depuis 1895, un petit séminaire, une maternité, un hospice pour les vieillards, un ouvroir pour les jeunes filles, un jardin de l'enfance et une nouvelle communauté religieuse.

Aussi, depuis quelques années, les Oblats, auxquels sont venues s'ajouter beaucoup d'autres congrégations religieuses, ont-ils multiplié leurs œuvres de toutes sortes. Paroisses, écoles, journaux, ils ont pourvu à tout avec le même dévouement. A eux et aux religieuses ont été confiées les écoles industrielles de sauvages, mais avec la condition expresse imposée par le gouvernement, de ne faire usage dans les classes que de la langue anglaise. Ils sont allés au-devant de tous les groupes catholiques, si différents de langue et de nationalité, qui ont afflué dans

l'Ouest canadien. Ni à eux ni au clergé canadien-français ne s'adressera jamais le reproche d'avoir négligé, au point de vue religieux, les émigrants catholiques pourtant si nombreux qui leur arrivent de partout.

Car avec le progrès de la colonisation canadienne, la multiplication des routes fluviales et la construction des chemins de fer, pénétra dans l'Ouest canadien, un flot d'émigrants dont le nombre a grossi singulièrement pendant les deux dernières décades. La légende du froid s'est évanouie devant les observations et les expériences de chaque année, et d'immenses terres à blé (400 000 milles carrés) furent découvertes dans les plaines qui semblaient être irrévocablement le domaine exclusif du bison et de l'Indien. Depuis, l'Ouest canadien est devenu le grenier du Canada, d'autres ont dit, de l'Empire anglais. C'est la terre qui naît des profondeurs des solitudes centrales du Canada, et qui ne réclame qu'un peu de travail humain pour donner toujours davantage.

On sait la ruée des spéculateurs, des capitalistes, des compagnies de transport vers ce nouvel Eldorado. On ne prit aucun soin de trier les colons qui se présentaient. Pourvu que le nombre y fût, peu importaient la qualité et la valeur morale. Depuis les tribus sauvages de la Russie jusqu'aux Juifs, tout fut requisitionné. Les conditions atmosphériques, l'isolement, les nécessités de la vie auraient vite raison, disait-on, des différences ethniques. Il suffirait de jeter ces éléments hétérogènes dans le grand tout pour créer un peuple vigoureux et fort.

Les faits ont donné un complet démenti aux théories et aux espoirs. De cette politique inconcevable, il restera la honte d'avoir écarté l'élément français dont la loyauté et le patriotisme n'ont jamais pu être mis en doute.

Pourquoi dans la colonisation du Nord-Ouest canadien craindre de s'appuyer sur la nationalité la plus ancienne, la plus vigoureuse, et la plus saine du Canada? Et pourtant cette crainte est un fait. Bien plus, les pouvoirs publics ont même essayé d'enrayer les progrès des nôtres dans l'Ouest, de décourager ceux qui seraient tentés de venir du Québec renforcer le nombre des colons d'origine française et catholique. Ils paieront peut-être bien cher ce manque de clairvoyance nationale et cet affront à la justice publique.

Nul n'ignore en effet, que depuis quelques années une forte proportion des émigrants qui vont s'établir dans les nouvelles provinces, viennent de la République américaine, et surtout des Etats limitrophes ou voisins des provinces canadiennes de l'Ouest. Est-ce une autre question du Texas qui se prépare pour nos neveux? N'est-il pas permis de craindre que la frontière canadienne qui correspond à une simple ligne imaginaire que n'accentue aucun relief géographique, soit longtemps regardée comme suffisante pour séparer deux grands peuples attirés l'un vers l'autre par le communauté de langues, d'éducation et de tendances? En tout cas, si jamais la question de l'annexion du Canada central aux Etats-Unis se pose devant

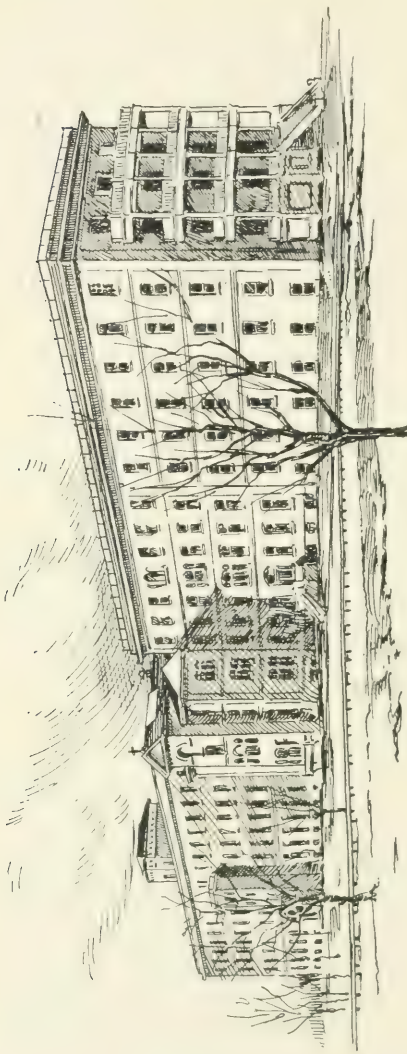

Hôpital de Saint-Boniface.
Sœurs Grises de Montréal.

le pays, il se trouvera des Canadiens-Français assez loyaux pour résister à l'entraînement général et pour prouver, une fois de plus, que rien ne justifie la méfiance que l'on a montrée à l'endroit des nôtres dans le peuplement des plaines de l'Ouest.

Malgré les services qu'il avait rendus au Canada occidental, une grave injustice vint léser les catholiques du Manitoba en 1890. L'*Acte de l'Amérique Anglaise du Nord* (1867), qui a donné naissance au Dominion, permettait à chaque province d'adopter le système d'éducation qu'il lui semblerait bon, sauf à respecter les droits ou privilèges conférés, lors de l'union, par la loi, aux divers groupes de la population jouissant d'écoles séparées. D'ailleurs, lorsque le Manitoba demanda à faire partie de l'Union (1870), les députés catholiques, dirigés par Mgr Taché, exigèrent qu'on ajouta à la clause précédente ces mots: " Conférés par la loi ou *par la pratique* ". Le prélat voulait, comme condition constitutionnelle de l'Union, le respect des droits acquis, tant de ceux qu'une loi formelle avaient sanctionnés que ceux qui étaient établis en fait et en pratique.

En dépit de ces précautions, les catholiques se virent privés de leurs droits par un ministère intolérant (1)

(1) On leur refusa d'abord toute part aux octrois scolaires de la législature dans la direction de l'instruction publique. En 1894, les mêmes législateurs décrétaient la spoliation et la confiscation de toutes les propriétés acquises par les catholiques pour des fins scolaires, même celles acquises sans aucune subvention du trésor provincial.

(1890). Les évêques du Dominion adressèrent une pétition au Parlement : et peu après tous les journaux reproduisaient une lettre pastorale signée du cardinal Taschereau et des évêques du Bas-Canada pour protester contre l'iniquité dont leurs frères manitobains étaient les victimes. La question fut portée en Angleterre devant le Conseil privé, qui décida que la solution en appartenait au parlement fédéral. Les élections générales de 1896 se firent sur cette question. Dans la province de Québec, conservateurs et libéraux promettaient de la régler à la satisfaction des catholiques. Plusieurs prélats crurent de leur devoir d'éclairer les fidèles sur la conduite que leur prescrivaient en cette circonstance la conscience et la religion. L'effervescence était grande. Les résultats de l'élection, portant les libéraux au pouvoir, ne calmèrent point les esprits. Alors Sir Wilfrid Laurier, devenu premier ministre, provoqua de la part du Saint-Siège l'envoi d'un délégué apostolique. Léon XIII confia cette délicate mission de pacification et d'enquête à un jeune et distingué prélat de trente-et-un ans, Mgr Merry Del Val, élevé en 1903 par Pie X, à la double dignité de cardinal et de secrétaire d'Etat. Les esprits s'apaisèrent ; un compromis intervint qui consacre le principe de l'école neutre et amoindrit peu les effets désastreux de la loi. (1)

(1) " L'acte d'union à la confédération avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience ; or, ce droit, le parlement du Mani-

Il y a plus. Quand furent créés, en 1905, les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, la même injustice vint priver les catholiques de la liberté d'enseignement à laquelle, d'après des juristes éminents, leur donnent droit les stipulations des capitulations de Québec et de Montréal incluses dans le traité de Paris, le pacte intervenu en 1870 entre la métropole et les populations du Nord-Ouest, l'Acte même de l'Amérique britannique du Nord que le Parlement du Canada ne pouvait modifier. Il n'y a pas à se le dissimuler: le système d'écoles neutres imposé aux catholiques — même avec la concession d'une

---

toba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible... Nous, n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante, (*manca est, non idonea, non apta*). C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander... Pour ce qui regarde en particulier les catholiques du Manitoba, Nous avons confiance que, Dieu aidant, ils arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique, et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada. En attendant, et jusqu'à ce qu'il soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satifactions partielles." (Extraits de l'Encyclique *Affari vos*, 8 décembre 1897.)

demi-heure d'enseignement religieux facultatif — constitue d'ores et déjà un dangereux foyer de discordes civiles et politiques. Le droit ne meurt pas. Les catholiques des nouvelles provinces ne peuvent l'oublier.

Toutefois, malgré les désavantages de la situation des catholiques dans ces régions, il s'est fait depuis quelques années parmi les Canadiens des Etats-Unis et du Québec, une campagne ardente et suivie en faveur de l'émigration vers l'Ouest. Quelques timides s'en sont alarmés. Mais de bonne foi, ne vaut-il pas mieux que nos tribunaux prennent la route de l'Ouest que d'aller se perdre dans le grand tout américain ? Car, dans ces plaines fertiles ils se livrent plus volontiers à l'agriculture, se groupent en paroisses, y ont leurs écoles, leurs couvents et leurs hospices, conservent mieux leur langue et leurs traditions, en un mot, font de chaque centre qu'ils forment autant de petites colonies autonomes progressives que l'assimilation ne peut entamer.

Bien plus, les Canadiens-Français forment encore à l'heure présente, dans les provinces de Manitoba et d'Alberta, le groupe ethnique latin le plus nombreux et, à coup sûr, le mieux organisé. Les statistiques suivantes, compulsées avec soin, le prouvent suffisamment.

POPULATION CATHOLIQUE ACTUELLE (1909) PAR NATIONALITÉ

I. — *Diocèse de Saint-Boniface.*

Langue française	33 786
" anglaise	11 181
" allemande	10 789
" polonaise	13 195
Langues indiennes	3 882
Autres langues	5 240
Total pour le rite latin	78 073
Ruthènes du rite grec, environ	45 000
Grand total	123 073

II. — *Diocèse de Saint-Albert.*

Langue française	17 370
" anglaise	14 290
" allemande	3 170
Ruthènes, Polonais, Hongrois	12 780
Langues indiennes	4 490
Total	52 100

III. — *Diocèse de Prince-Albert.*

Langue française	10 000
" anglaise	5 000
" allemande	12 000
Ruthènes	12 000
Langues indiennes	15 000
Total	54 000

IV. — *Vicariat apostolique d'Athabaska.*

Tous Indiens, environ	5 000

V. — *Vicariat apostolique du Mackenzie.*

Presque tous Indiens	11 000

Il est à remarquer que dans l'ensemble de la population catholique, les Canadiens-Français forment une imposante minorité dont l'influence morale sera encore longtemps la plus considérable, à raison des innombrables services qu'ils ont rendus à la patrie et à la religion et de leurs aptitudes spéciales pour le travail d'apostolat dans ces régions. Puisque pendant près de deux siècles ils ont été à la peine dans l'œuvre de découverte, d'exploration et d'évangélisation, n'est-il pas juste qu'ils soient maintenant à l'honneur ? Leurs belles qualités d'apôtres, d'organisateurs, de linguistes, les désignent comme naturellement aux postes les plus éminents, et ce serait mal comprendre l'intérêt de la religion et de la patrie, d'écarter de ce

champ d'apostolat arrosé par leurs sueurs et par leur sang, les héritiers des admirables traditions léguées par des centaines de pionniers et de missionnaires français ou canadiens-français.

Du plus grand de ces illustres missionnaires, l'évêque de Saint-Paul, Mgr Ireland, disait récemment: " Si aujourd'hui, le drapeau du Canada et de l'Angleterre flotte sur le Nord-Ouest, Alexandre Taché est le seul homme à qui en revient l'honneur ".

La France n'a pas cessé de donner aux missions canadiennes des Oblats, les meilleurs de ses enfants. La vieille province de Québec a rivalisé avec la France en générosité et en dévouement. Elle a prodigué au grand Ouest canadien le zèle de ses évêques, de ses missionnaires et de ses humbles frères convers; elle lui a donné le dévouement de plusieurs centaines de religieuses institutrices ou gardes-malades, les aumônes de sa charité inépuisable. Pauvres missions, riches paroisses, écoles primaires ou supérieures, séminaires et couvents, hôpitaux et hospices, quelle œuvre chrétienne fondée dans l'Ouest depuis près d'un siècle ne doit rien à la générosité des Canadiens-Français du Saint-Laurent? (1)

---

(1) Les catholiques de langue anglaise — Irlandais, Anglais et Ecossais — ne forment encore qu'une infime minorité (30,470 sur 245,000). Ils ont peu de vocations au sacerdoce, point de congrégations religieuses, vivent dispersés, manquent pour ainsi dire d'organisation paroissiale et des autres institutions nécessaires au développement de la vie catholique.

Au Manitoba, la vallée de la rivière Rouge, de Saint-Boniface à la frontière du sud, appartient presque tout entière à nos compatriotes.

Dans la province de Saskatchewan, les Canadiens-Français sont groupés dans les districts de Régina et de Qu'appelle, dans les environs de Wolseley, Montmartre, Forget, lac Pelletier, Gull Lake, Villeroy, Notre-Dame d'Auvergne,dans la région de Weyburn, d'Estevan, de Bourassa, de Bienfait. Il y a douze paroisses françaises en voie de formation entre Swift Current et Moose Jaw.

Il est prouvé que, depuis trois ans, plus de 10 000 colons de langue française sont venus s'établir à Gravelbourg et dans un rayon de quatre-vingt-dix milles. Dans le seul diocèse de Saint-Boniface, il y a soixante-quinze groupes français avec un prêtre, et, à de rares exceptions près (dans la Saskatchewan du sud), des écoles où l'on enseigne le français. La langue française, il faut le dire, court de plus grands risques dans la Saskatchewan du nord et l'Alberta, où plusieurs écoles françaises ont des maîtres anglais, souvent protestants.

La colonisation plus ancienne de la Saskatchewan du nord — elle date d'un quart de siècle — compte une population de plusieurs milliers d'individus. Tous sont agriculteurs et combattent aussi sur le même terrain que les autres nationalités. Là comme ailleurs, malheureusement, leurs établissements nombreux et prospères sont souvent séparés les uns des autres par de grandes distances.

Le groupe le plus nombreux de l'Alberta, celui que composent les belles paroisses d'Edmonton (1), de Saint-Albert, Morinville, Saint-Paul, Rivière-qui-Barre, Beaumont — et nous ne parlons pas de la colonie toute française et si prospère de Trochuvallée — reproduit sur certains points le phénomène que nous avons déjà constaté ailleurs: devant l'envahissement progressif des Canadiens-Français, les colons appartenant à d'autres nationalités reculent sensiblement, laissant la place libre à leurs concurrents. Ailleurs, le mouvement pour n'être pas aussi accentué, donne de belles espérances pour un avenir rapproché.

En résumé, d'après des statistiques récentes, nous comptons au-delà de 60 000 catholiques de langue française dans les trois provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta. Si tous conservent leur langue et par conséquent leur foi, ils pourront être un million dans cinquante ans !

Il va sans dire que dans les régions de l'extrême Nord et dans la Colombie canadienne surtout, nos nationaux, peu nombreux et disséminés sur d'immenses territoires à peine habités, forment une population dont l'influence ne peut guère se manifester qu'au point de vue religieux. Et c'est bien là, en effet, nous l'avons vu dans ce chapitre

(1) L'Ouest canadien possède des journaux français: *Le Courrier de l'Ouest*, publié à Edmonton; *Le Progrès de Morinville*, *Le Manitoba*, etc. Il est question en ce moment de fonder un journal français à Prince-Albert. Il y a 4,600 Canadiens-français en Colombie.

comme dans les précédents, le vrai triomphe du Canadien-Français. Il a été le pionnier de la foi aux jours lointains de Champlain et des Jésuites, de Frontenac et de Montcalm. Il a aimé l'Indien, parce qu'il voyait en lui une âme rachetée au prix du sang de Jésus-Christ ; il l'a évangélisé avec un zèle qui allait jusqu'au martyre ; il l'a suivi à travers les forêts et les montagnes, il s'est arrêté sous sa tente, et dans le calme des missions sédentaires, il a fait luire à ses yeux la lumière de l'Evangile. Le XVIIe siècle vit les missionnaires français dans la région des Grands Lacs, le XVIIIe dans la vallée du Mississipi et la Louisiane ; le XIXe siècle les vit s'avancer en rangs pressés dans l'immense Nord-Ouest, pénétrer chez toutes les nations sauvages, ouvrir le vaste pays à la colonisation et écrire une des plus belles pages d'histoire de l'Eglise et du Canada.

CHAPITRE HUITIÈME

LES CANADIENS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

La population de l'Amérique manque de stabilité. Elle en est encore à sa période de formation. La découverte de nouvelles richesses naturelles suffit pour ébranler des multitudes. Le peuple ne s'est pas encore attaché à la terre et les populations n'ont pas reçu l'empreinte du pays qu'elles habitent. Les espaces illimités, les vastes plaines, les immenses forêts, les fleuves et les lacs, sollicitent à la fois l'attention et contribuent à maintenir cette instabilité commune à tous les groupes américains du Nord. On passe d'une province à l'autre, d'un Etat à l'Etat voisin avec une facilité qu'aucune loi n'est jusqu'ici venue atténuer. L'émigration n'est donc pas un fait particulier à notre race. Elle nous est commune avec la plupart des Etats de l'Union américaine, avec les provinces Maritimes, et même avec les cantons de l'Est dans notre province de Québec. La spéculation, la soif de l'or, les réserves terriennes et forestières, les industries nouvelles

sont des causes de déplacements incessants, de séductions violentes qui attirent tant de familles hors de la terre natale. La Nouvelle-Angleterre a été la première victime de cet exode. Elle s'est vidée de sa population primitive. Son industrie, son agriculture furent abandonnées tour à tour aux mains des étrangers. On sait que les Etats du Centre fournissent tous les ans un contingent nombreux d'émigrants aux terres à blé du Nord-Ouest canadien. Cependant, l'œil exercé de l'observateur peut découvrir dans les groupes de population les plus anciens certaines tendances de plus en plus prononcées à se créer un patrimoine et à s'arrêter à une besogne déterminée et plus constante. Les deux groupes primitifs de l'Amérique du Nord, les puritains anglais de la Nouvelle-Angleterre et les catholiques français du Saint-Laurent, ont donné le premier exemple d'attachement au sol de l'Amérique. On sait comment ils l'ont défendu, au prix de quelles luttes ils l'ont fertilisé. Pendant que les puritains disparaissent lentement noyés dans les flots d'une émigration qui nivelle tout, les Canadiens-Français s'affermissent dans les limites que les vicissitudes de la guerre ont assignées à leur patrie. Là, à force de patience, d'énergie, de patriotisme, ils ont acquis une à une leurs libertés civiles et politiques, en un mot, leur autonomie ; et les opinions pessimistes sur leur avenir se font plus rares chaque jour. Mais il y a des ombres au tableau. La plaie de l'émigration a envahi le petit peuple du Saint-

Laurent et a décimé ses rangs et, au moment où il avait besoin de tous ses fils pour coloniser le sol natal, exploiter ses riches forêts et ses inépuisables pêcheries, il les a vus prendre le chemin de l'étranger, emportés par de vains espoirs. Ils sont allés porter leur travail, leurs lumières, leur énergie à la grande République voisine. Douze cent mille Canadiens-Français, d'après les statistiques récentes vivent aux Etats-Unis. Partagés en deux groupes compacts que sépare la Pennsylvanie, ils sont dispersés sur d'immenses territoires, et leur influence est proportionnée à leur force de cohésion ou d'organisation. Le groupe de l'Est, celui de la Nouvelle-Angleterre, est de beaucoup le plus vigoureux, le mieux organisé pour la lutte. Sa vigueur s'affermit toujours par une communication constante quoique décroissante avec la province d'origine. Le groupe de l'Ouest, celui que nous appelons le groupe américain des Grands Lacs, plus ancien que celui de l'Est, puisqu'il faisait lui-même primitivement partie de la Nouvelle-France, perdu là-bas au milieu d'une population anglophone, est le plus exposé, le moins compact, le plus facile à noyer dans le flot croissant de la langue anglaise. Son organisation civile, politique et religieuse est embryonnaire. Opposera-t-il longtemps une digue infranchissable à l'envahissement des idées américaines? Quoi qu'il en soit de l'avenir de ces deux groupes français des Etats-Unis, il n'en restera pas moins qu'ils auront donné, là comme ailleurs, un salutaire exemple de

fidélité à la patrie d'adoption et aux vielles croyances religieuses de leurs ancêtres.

L'émigration des Canadiens-Français dans les Etats-Unis de l'Est commença au lendemain même du traité de Paris. Pendant la guerre de l'Indépendance américaine ils s'étaient enrôlés déjà nombreux dans les armées de Washington, sans doute par sympathie pour un peuple que la France aidait si vaillamment de son influence morale et de ses forces armées. Pour reconnaître leurs services et les soustraire aux ennuis qu'on ne manquerait pas de leur susciter au Canada, le gouvernement américain leur fit des concessions de terrain sur le lac Champlain, dans l'Etat de New-York. Ces concessions connues sous le nom de concessions des réfugiés appartiennent encore aux descendants de ces pauvres émigrés.

La guerre civile de 1837 détermina un autre exode composé des "patriotes" qui s'étaient compromis dans les troubles ou que les discours laudatifs de la liberté des Etats-Unis avaient gagnés. Le Vermont leur donna asile. La prospérité inouïe dont jouirent les Etats du Nord au lendemain de la guerre de Sécession détermina une forte émigration de Canadiens-Français. Ils s'ajoutèrent à leurs compatriotes qui avaient été assez nombreux pour fournir plus de 40 000 soldats aux armées du Nord. Depuis, l'émigration des Canadiens s'est considérablement ralentie à la suite des crises économiques qui ont sévi dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre et sur-

tout à cause de la prospérité matérielle dont jouit depuis quelques années le Canada.

Tous ceux que préoccupe l'avenir de notre race ont essayé de déterminer les causes de cette émigration qui affaiblit la force de résistance de notre nationalité et complique singulièrement le problème de la survivance de l'idée française en Amérique. Des auteurs malveillants l'ont attribuée au luxe immodéré de nos compatriotes, au désir de mener, même au prix de la paix des familles, une vie de dissipation. Il n'y a qu'à considérer la valeur morale et religieuse de nos Canadiens émigrés pour réduire à néant cette opinion spécieuse. Non, les causes sont plus profondes et tiennent aux conditions économiques mêmes de la population française de Québec. S'ajoutent aux quelques causes déjà mentionnées — troubles politiques, prospérité matérielle et éloges dithyrambiques des Etats-Unis — l'amour inné des Canadiens pour les voyages, leur facilité à se contenter des plus rudes besognes, leurs habitudes de travail, leur nombre même qui rendait possible sur la terre étrangère l'organisation paroissiale séparée, et par-dessus tout, la fécondité même des familles. Contribua aussi beaucoup à cette émigration, la politique agraire de notre province si incertaine, si rétrograde, et qui ferma longtemps l'accès des Cantons de l'Est ou dépossédа ceux qui s'y étaient fixés. La population canadienne resserrée de toutes parts dans ses étroites limites chercha, sous l'œil indifférent de ses gou-

vernants, les terres ou les moyens de vivre qui leur manquaient dans la patrie. "Ils allaient," dit T. Saint-Pierre, "faire le commerce des fourrures, ou prendre des terres nouvelles, ou travailler dans les chantiers, ou chercher de l'or en Californie ou tenter fortune dans les manufactures de l'Est." Comme artisans, ils sont devenus les soutiens de l'industrie de la Nouvelle-Angleterre. Comme catholiques ils ont déjà joué un rôle important auquel l'historien américain de Costa rendait volontiers hommage. Peu à peu, à l'émigration instable et temporaire composée de petits fermiers désireux de retourner sur leurs terres, une fois fortune faite et les hypothèques payées, a succédé l'émigration permanente, celle qui se fait sans arrière-pensée de retour et qui une fois installée aide puissamment à l'organisation de la paroisse, à l'érection des églises, des couvents et des collèges catholiques. C'est de beaucoup la classe la plus nombreuse et la plus vigoureuse d'émigrés canadiens-français depuis trente ans au moins.

On fit des efforts pour enrayer ce mouvement qui dépeuplait nos campagnes, mais sans succès. Nos compatriotes, la plupart cultivateurs, franchirent par milliers la frontière. De 1875 à 1890, le nombre des Canadiens émigrés tripla. La plupart se dirigèrent vers la Nouvelle-Angleterre. Assurément, ce dépeuplement en masse fut une grande perte pour la province de Québec. Mais aucune loi ne pouvait en restreindre l'importance ni l'é-

tendue. Quand les lois relatives à la colonisation furent promulguées, il était trop tard, le mouvement était donné, rien ne pouvait l'arrêter brusquement.

Il serait prématuré d'étudier les conditions économiques et de mesurer les résultats civils et religieux obtenus par nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis. Dénués de toutes ressources, ignorant la langue anglaise, pouvait-il se faire que leurs progrès sur la terre étrangère fussent rapides? Aussi bien, un petit nombre seulement a amélioré son sort. Les propriétaires parmi eux sont clairsemés: le grand nombre est employé dans les filatures de la Nouvelle-Angleterre; dans l'Ouest, leurs occupations sont plus variées, mais restreintes aux infimes besognes. Leur influence morale vaut mieux. "Les Canadiens-Français, disait un jour un sénateur du New-Hampshire, M. Blair, forment un des éléments les plus sains et les plus actifs de notre population. Ils sont appelés à rendre de grands services à la République américaine : toutes leurs tendances et leurs aspirations sont vers nous; le fait qu'ils sont catholiques ne nuit en rien à leur utilité comme citoyens. Au contraire, ils s'assimilent facilement nos institutions et nos coutumes, tout en restant fidèles aux principes de leur foi".

Il faut regretter sans restriction le mouvement d'émigration qui a entraîné tant de nos compatriotes aux Etats-Unis. Malgré tous les services qu'ils ont rendus à la République des Etats-Unis, et bien qu'ils aient été, il y a

trois quarts de siècle à peine, les seuls propriétaires du Michigan, du Wisconsin, de l'Illinois, du Minnesota et des régions adjacentes, bien peu ont pu atteindre à la fortune, et leur influence ne s'est pas toujours dépensée au service de notre nationalité.

Au point de vue matériel, religieux et national, les Canadiens émigrés sont dans une situation dangereuse. Certes, ils ont fait d'immenses sacrifices pour fonder les institutions protectrices de leur religion, de leur langue et de leur nationalité. Mais ce sont des avantages dont ne profitent guère leurs enfants. Car tous les centres trop faibles pour organiser la défense nationale, sont condamnés à l'assimilation. Les autres résisteront plus longtemps, mais qui pourrait répondre de l'avenir? La moitié des enfants de sept à quatorze ans fréquentent seuls les écoles paroissiales, et par conséquent échappent à l'assimilation. Si les pertes ne sont pas encore très sensibles, on peut les mesurer quelque peu par l'écart qui existe entre le dénombrement officiel et le nombre réel probable des Canadiens de la Nouvelle-Angleterre. Cet écart est de 42.3 pour cent. La population réelle des six Etats canadiens-français n'est pas de 508 362 âmes mais de 723 532, puisque le recensement officiel se borne à mentionner les émigrés nés au Canada et leurs descendants immédiats, c'est-à-dire les deux dernières générations. Or, on sait que l'émigration canadienne dans certains Etats du Centre et dans les Etats limitrophes de la

province de Québec date pour une bonne part du dix-huitième siècle. Aussi, dans beaucoup de centres canadiens, deux ou trois générations ont pratiquement été négligées. Ces remarques aideront à comprendre la différence de chiffres entre le recensement officiel et les dénombrements partiels exécutés dans les six Etats suivants:

	Rec. officiel	Nombre exact
Maine	57 682	91 567
New-Hampshire	73 359	84 011
Vermont	40 097	58 217
Massachusetts	244 576	366 879
Rhode-Island	55 771	76 775
Connecticut	36 867	46 083
Total	508 362	723 532

L'Eglise catholique des Etats-Unis a reçu de tout temps une aide généreuse de la part des Canadiens-Français: car, une de leurs préoccupations, quand ils émigrent, est de savoir s'ils pourront, comme dans leur patrie d'origine, pratiquer leur religion et procurer à leurs enfants une éducation chrétienne solide. Sans vouloir apporter avec eux au delà de la frontière, l'organisation paroissiale et scolaire qui donne dans Québec de si heureux résultats, ils ont été les plus ardents à encourager toute organisation religieuse qui s'en rapprochât. Par là s'explique le grand nombre relatif de leurs écoles paroissiales, de leurs religieuses, de leurs hospices, de leurs paroisses et de leurs

missions. Le système de contribution volontaire a obtenu chez eux d'excellents résultats, bien que dans le Québec la loi de fabrique les dispensât de ces préoccupations. Toutes les fois que les évêques ont fait appel à leur générosité pour les œuvres diocésaines les Canadiens émigrés n'ont pas fait bande à part. Aussi, devant leur fidélité de nos congénères à la foi chrétienne et leur obstination à maintenir certaines formes de leurs pratiques religieuses, les évêques ont différé de jugement et de conduite.

La question de langue pour la prédication et l'instruction catéchistique a été le premier et le plus grand des problèmes à résoudre. Quoique sincèrement attachés aux institutions américaines, les Canadiens ignoraient la langue anglaise et conservaient, dans leur patrie d'adoption, un attachement invincible pour le vieux langage des ancêtres. Au foyer familial comme dans l'église, ils voulaient qu'il fût fidèlement conservé et ils étaient prêts à faire les plus grands sacrifices pour en transmettre le précieux héritage à leurs enfants. Pourquoi faut-il qu'on ait vu dans cette prédilection bien naturelle pourtant une sorte de conspiration contre le bien général du pays, et que, dans certains cas, on les ait même acculés à un schisme pour accélérer leur assimilation ? Est-il déraisonnable de demander que le prêtre qui annonce la parole de Dieu ou dispense les grâces des sacrements, parle la langue des fidèles à qui il s'adresse, et ne leur impose pas,

comme rançon de son ministère de paix et de pardon, l'abandon de leurs traditions nationales !

Il serait puéril d'opposer que les Canadiens émigrés veulent faire un Etat dans l'Etat. A maintes reprises, ils ont prouvé que leur fidélité à la patrie d'adoption est aussi sincère que l'attachement des Canadiens du Québec aux institution britanniques. Dans la vie civile et politique comme sur les champs de bataille, les Canadiens émigrés ont mérité l'estime et la reconnaissance du peuple des Etats-Unis. Il faut plaindre ceux qui rabaissent la religion à la petitesse des vues humaines et en font un simple instrument d'assimilation! Ils peuvent être de grands politiques, sont-ils de grands pasteurs? N'ont-ils pas oublié la maxime de l'Apôtre: se faire tout à tous, pour gagner tous les hommes à Jésus-Christ? La langue française, en effet, constitue pour les Canadiens le meilleur préservatif contre les tentations d'apostasie, d'indifférence religieuse ou de schisme. Vingt à vingt-cinq millions de catholiques, dit-on, ont perdu la foi aux Etats-Unis. Quelle est la cause de ces pertes lamentables?

Entourés par une population protestante ou pratiquement athée, ils ont été abandonnés au point de vue religieux. S'il en est ainsi, quelle crainte ne pas éprouver pour tous ceux qui s'assimilent trop rapidement les mœurs américaines? Car il faut l'avouer, plusieurs ont apostasié leur foi religieuse en même temps que leurs traditions ancestrales. L'expérience est concluante pour les nôtres.

Il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de faire connaître quelque peu l'organisation religieuse actuelle des Canadiens des Etats-Unis de l'Est. On constatera sa valeur à tous points de vue en même temps que sa force de résistance contre l'assimilation à outrance.

La paroisse est, dans Québec, le pivot autour duquel roule toute la vie civile, municipale et religieuse de la population. Quand tous les organismes ont subi des modifications importantes et parfois même disparu, la paroisse a résisté à toutes les vicissitudes des révolutions politiques, et, aux jours sombres de notre vie nationale, elle a sauvé notre race, nous l'avons dit plus haut, d'un naufrage imminent.

Les Canadiens n'ont pu l'oublier, et ils sentent bien encore que là se trouve l'organe vital de notre natinalité. Aux Etats-Unis c'est par la paroisse catholique qu'a commencé la résistance contre les assimilateurs. Après Détroit, (1) la première paroisse canadienne-française des Etats-Unis a été fondée par Mgr de Goesbriand, évêque de Burlington. Etablie à Burlington, le 28 avril 1850, elle eut pour premier curé, l'abbé Joseph Quevillon. Vinrent ensuite, dans le même diocèse, les paroisses de

(1) Nous devons à la justice de déclarer que, dans la composition du présent chapitre, nous avons eu constamment sous les yeux, l'excellent article publié dans la Catholic Encyclopedia (1909-VIe vol) par MM. Laflamme, Lavigne et Favreau. Nous lui avons emprunté la plupart de nos tableaux et de nos statistiques, et souvent, nous avons traduit presque textuellement les renseignements historiques qui s'y trouvent.

Mont Saint-Louis, Montréal, Frères des Ecoles Chrétiennes. Enseignement primaire supérieur.

Swanton (1856), de Winooski (1868), et, dans le diocèse de Springfield, Massachusetts, la paroisse de Notre-Dame du Bon-Conseil, à Pittsfield (1867). En 1890, les Franco-Canadiens avaient fondé vingt-deux paroisses entièrement françaises, outre quinze paroisses mixtes où les langues française et anglaise étaient en usage. Dans le diocèse de Portland, Maine, la paroisse de Saint-François de Sales, à Waterville, fut ouverte en 1869, celle de Saint-Pierre à Lewiston, en 1871, celle de Saint-Joseph, à Biddeford, en 1872, et celle de Saint-Augustin, à Augusta, en 1888. Dans le diocèse de Manchester, New-Hampshire, les paroisses de Saint-Augustin, à Manchester, et de Saint-Louis, à Nashua, furent organisées en 1872. Dans le diocèse de Boston, la paroisse de Saint-Joseph, à Lowell, fut organisée en 1869, et celle de Sainte-Anne, à Lawrence, en 1873. Dans le diocèse de Providence, Rhode-Island, la paroisse de Saint-Jacques, à Manville, fut fondée en 1872, celle du Précieux-Sang, à Woonsocket, en 1873, et celle de Saint-Charles, à Providence, en 1878. Dans le diocèse de Hartford, Connecticut, la paroisse de Saint-Laurent à Meriden, fut organisée en 1880, et cinq autres paroisses ont été fondées de 1880 à 1889. D'autres, en grand nombre, ont surgi du sein de la population franco-canadienne des diocèses d'Ogdensburg, d'Albany, de Syracuse, et de Fall-River.

Les tableaux qui suivent, tirés presque intégralement de l'excellent article déjà cité sur les Canadiens-Français

des Etats-Unis, donneront une idée assez exacte de leur situation religieuse dans six Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Organisation religieuse canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre.

Diocèses	Paroisses	Missions	Prêtres séculiers	Prêtres réguliers
Boston	20	2	33	31
Hartford	13	7	14	16
Springfield	38	5	59	14
Burlington	39	31	48	11
Portland	30	40	40	16
Manchester	25	15	38	17
Providence	21	—	42	8
Fall River	16	1	28	17
Totaux	202	101	302	130

Dans le groupe catholique de l'Est, les Canadiens sont en majorité dans quatre diocèses au moins: ceux de Portland, de Manchester, de Burlington et d'Ogdensburg. Un de leurs prêtres, Mgr Guertin, a été élevé récemment sur le siège épiscopal de Manchester (mars 1907). Dans les autres diocèses de l'Union, les prêtres canadiens sont en nombre relativement considérable et desservent leurs compatriotes émigrés: Baltimore en possède 21; Albany 19;

New-York, 25; Philadelphie, 3; Syracuse, 5; Ogdensburg, 63.

De ce nombre de prêtres, Québec a donné la majeure partie, preuve que le prosélytisme n'est pas éteint dans la vieille province, et que les prêtres suivent volontiers partout les groupes de population française. Plusieurs d'entre eux ont rendu de grands services à l'Eglise des Etats-Unis; on les trouve à l'origine de beaucoup de diocèses, dépensant sans compter leurs forces et leur énergie. Qu'on nous permette d'en citer quelques-uns: Mgr Norbert Blanchet, premier évêque de Walla Walla, Washington, et son frère, Mgr Magloire Blanchet, protonotaire apostolique, Washington; Mgr Michaud, évêque de Burlington; l'abbé P. M. Migneault, ancien curé de Chambly, et qui fut dans la suite, vicaire-général du diocèse de Boston; les abbés Quevillon, de Burlington; Brochu, de Southbridge; J.-B. Primeau, de Worcester; L. G. Gagnier, de Springfield; J.-B. Bédard, de Fall-River, etc.

L'école est un des rouages essentiels de l'organisation paroissiale, telle que l'entendent les Canadiens-Français. Aux Etats-Unis, ils ont compris qu'elle était la sauvegarde indispensable de leur foi et de leur nationalité. Avant même que Rome l'ait expressément demandé, à côté des écoles publiques, ils ont élevé des écoles catholiques souvent au prix des plus grands sacrifices.

En voici le nombre approximatif (1908).

Ecoles paroissiales catholiques de la Nouvelle-Angleterre.

Diocèses	Nombre des écoles catholiques	Ecoles canadiennes	Nombre total des élèves	Elèves canadiens
Boston	76	15	48 192	7 263
Burlington	21	17	5 951	4 009
Fall-River	21	14	9 300	6 171
Hartford	69	10	30 275	3 508
Manchester	36	19	12 800	8 833
Portland	23	13	9 138	6 073
Providence	26	14	16 000	7 414
Springfield	55	31	22 780	11 712
Totaux	327	133	154 436	54 983

On compte de plus quatorze académies, collèges commerciaux et internats fréquentés par environ 1000 élèves des deux sexes. En 1904, les Pères de l'Assomption, de France, ont ouvert un collège classique à Worcester, Massachusetts. Depuis longtemps les congrégations religieuses sont venues exploiter ce nouveau champ ouvert à leur zèle, et aujourd'hui, marchent fièrement à la tête de toutes les œuvres catholiques. Comme au pays d'origine, les communautés de femmes surtout se consacrent aux œuvres scolaires et de charité: écoles et académies, soin des malades, des orphelins, des vieillards, etc. Leur bonne influence s'étend davantage tous les jours, et leur nombre proportionnel augmente. Voici leur situation présente par diocèse.

Communautés de femmes dans la Nouvelle-Angleterre.

Diocèses	Membres de toutes les communautés	Membres des communautés canadiennes
Boston	1 567	200
Burlington	268	115
Fall-River	322	254
Hartford	1 115	219
Manchester	435	300
Portland	482	355
Providence	551	222
Springfield	792	320
Totaux	5 532	1 985

Soit un total de dix-neuf cent quatre-vingt-cinq religieuses appartenant à trente congrégations diverses, dont les plus nombreuses sont les Sœurs de Sainte-Croix de Montréal, avec dix-sept établissements et cent quarante-neuf membres ; les Sœurs Grises de Montréal, avec dix-sept maisons et deux cent soixante-huit membres ; les Sœurs de la Présentation de Marie avec seize couvents et cent quatre-vingt-treize membres ; les Sœurs de Jésus-Marie de Sillery avec dix-neuf établissements et cent soixante et onze religieuses.

Les communautés de Frères sont moins nombreuses à cause peut-être des difficultés croissantes de leur recrutement hors de la province de Québec. Les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul y comptent vingt-sept membres ; les Frères Maristes d'Iberville, quarante-deux ; les Frères de Saint-Gabriel, sept ; les Frères des Ecoles

Chrétiennes, sept ; les Frères du Sacré-Cœur, trente et un, formant un total de cent dix-neuf membres. Il faut rappeler que plus de 3 500 enfants franco-américains fréquentent chaque année les collèges classiques et commerciaux des principales villes du Canada. Les communautés religieuses canadiennes d'hommes et de femmes, ont également la charge de 2 618 orphelins dans la Nouvelle-Angleterre. Les religieuses françaises recueillent dix-huit cent soixante-cinq vieillards, femmes tombées ou ouvrières. En somme, l'œuvre scolaire et de charité des Canadiens émigrés témoigne de leur excellent esprit chrétien, et de leurs qualités civiques et patriotiques. Ils peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs groupes ethniques des Etats-Unis.

Mieux que des concitoyens plus favorisés, ils ont compris l'importance et l'utilité de la presse, comme lien puissant entre les groupes de la même race. La fondation du premier journal français des Etats-Unis remonte à l'année 1789, " Le Courrier de Boston " ; édité par Paul-Joseph Guérard de Nancrède, professeur de français à l'université de Harvard, il ne paraît qu'une fois la semaine pendant six mois, du 23 avril au 15 octobre. Puis vint " La Gazette française ", publiée à Détroit en 1825, et qui n'eut que quatre numéros. " Le Patriote ", le second journal français de la Nouvelle-Angleterre, paraît pendant deux ans, à Saint-Albans, Vermont. Depuis lors près de deux cents journaux français ont été publiés à di-

verses époques, et sur tous les points de l'Amérique du Nord.

La presse française américaine est aujourd'hui plus puissante que jamais, et elle constitue un des plus fermes soutiens des idées religieuses parmi nos compatriotes émigrés. Cette presse comprend aujourd'hui dans la Nouvelle-Angleterre, sept quotidiens, deux journaux à édition semi-quotidienne, quinze journaux hebdomadaires et quelques petits périodiques. Leur caractère commun est d'être sincèrement dévoués aux intérêts de l'Eglise et de la patrie d'adoption. C'est la déclaration solennelle que les propriétaires et les éditeurs ont faite lorsque, le 25 septembre 1904, ils jetèrent les bases de "l'Association des Journalistes franco-américains de la Nouvelle-Angleterre". Leurs principales résolutions affirment leur loyauté envers les institutions américaines, et recommandent aux Canadiens d'encourager la naturalisation, de conserver leur langue maternelle et d'apprendre l'anglais, de soutenir les écoles paroissiales où les deux langues doivent être mises sur un pied d'égalité, et de demander pour leurs paroisses des prêtres de leur nationalité." Elles prient aussi le Saint-Siège de nommer aux évêchés où les Franco-Américains forment la majorité des catholiques, des évêques de leur race et également capables de parler le français et l'anglais.

A l'émigration canadienne du siècle dernier, mieux préparée aux idées nouvelles, est dû le progrès social de nos

compatriotes des Etats-Unis. Là, encore les Franco-Canadiens ont montré qu'ils comprenaient la force et les avantages de l'association pour le maintien de leur nationalité et l'accroissement de leur influence politique.

Se souvenant de l'exemple donné par l'admirable société de Saint-Jean-Baptiste, ils ont fondé eux aussi des sociétés nationales qui, tout en veillant aux intérêts généraux de la race, mettent un soin intelligent à enseigner l'épargne et la prévoyance.

Dès 1848, la Société de Jacques-Cartier, la première du genre, se fondait à Saint-Albans, Vermont. La " Société Saint-Jean-Baptiste " de New-York, organisée en 1850 n'a cessé de tenir régulièrement ses séances. Depuis lors, les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre surtout, ont fondé plus de 400 sociétés dont 142 ont survécu. Le Massachusetts en compte 62 ; le Vermont, 18 ; le New-Hampshire, 25 ; le Maine, 12 ; le Rhode-Island, 11 ; le Connecticut, 14. Les deux conditions essentielles requises pour devenir membre de ces sociétés, sont d'être Canadien-Français et catholique pratiquant.

Devenues nombreuses et fortes, ces sociétés sans confondre leurs intérêts particuliers, se sont fédérées, dans le but de défendre plus efficacement leurs intérêts communs de race et de religion. Ce fut le but avoué de l' " Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique " fondée à Woonsocket, R. I., en 1900, et qui compte aujourd'hui 307 cours et 23,400 membres. L' " Association Canado-Américaine, de

Manchester, N.-H. (1896) a 15,480 membres répartis en 159 succursales : L' " Ordre des Forestiers franco-américains ", groupe détaché en 1906; des " Foresters of America " comptait, deux ans après, 140 cours et 8,500 membres ; la " Société des Artisans canadiens-français " (Montréal), a 140 cours et 12,200 membres. Citons aussi la société acadienne " L'Assomption " et l' " Ordre des Chevaliers de Jacques-Cartier ".

Ces sociétés nationales, auxquelles on doit l'établissement et la prospérité d'une multitude de paroisses, ont distribué des millions en primes d'assurances ou en secours occasionnels à leurs membres malades. Par leur active propagande en faveur de la naturalisation, elles ont de plus contribué à consolider l'influence politique de nos compatriotes.

En 1905, l' " Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique " et l' "Association Canado-Américaine " ont développé leur œuvre en fondant la Société Franco-Américaine du Denier de Saint-Pierre dont le but est de recueillir des dons transmis directement au Souverain Pontife.

Pour se rendre un compte exact de leurs progrès ou de leurs pertes, nos compatriotes émigrés ont fondé, à Boston en 1899, la " Société historique franco-américaine " qui depuis lors s'est réunie régulièrement deux fois l'année. Elle a pour mission d'encourager l'étude approfondie et complète de l'histoire des Etats-Unis et surtout, de mettre en lumière l'influence réelle de notre race dans la forma-

tion et l'évolution du peuple américain. On lui doit d'importants travaux qui enrichissent notre histoire nationale.

Enfin, le mouvement des " jeunes " dans la province de Québec a eu sa répercussion au delà de la frontière. Le 4 janvier 1908, vingt-deux étudiants franco-américains des universités de Baltimore jetaient les bases de l' " Association catholique de la jeunesse franco-américaine " qui se donnait pour mission de préserver l'esprit catholique et national. Se devise se résume en trois mots: " Piété, étude, action ". Elle a tenu son premier congrès l'année même de sa fondation, à Worcester, Massachusetts.

Un fait particulier à notre race, c'est de réunir en conventions générales, à date fixe, les délégués des divers groupes épars en Amérique. Nous regardons, à bon droit, ces assises nationales comme le meilleur moyen de nous connaître, de mesurer le chemin parcouru et de préparer l'avenir. Les Etats-Unis n'ont pas été étrangers à ces mouvements de concentration. Organisées primitivement pour promouvoir les intérêts communs des diverses sociétés de secours mutuels, les conventions ont depuis élargi leurs cadres et elles se sont occupées des questions vraiment nationales. La première de ces conventions s'est réunie à New-York en 1865. Jusqu'en 1880, de semblables conventions se sont tenues chaque année — excepté en 1877 — dans les centres canadiens les plus importants des Etats-Unis. Depuis cette date, se sont réunies six conventions générales des Franco-Américain: en 1880, à

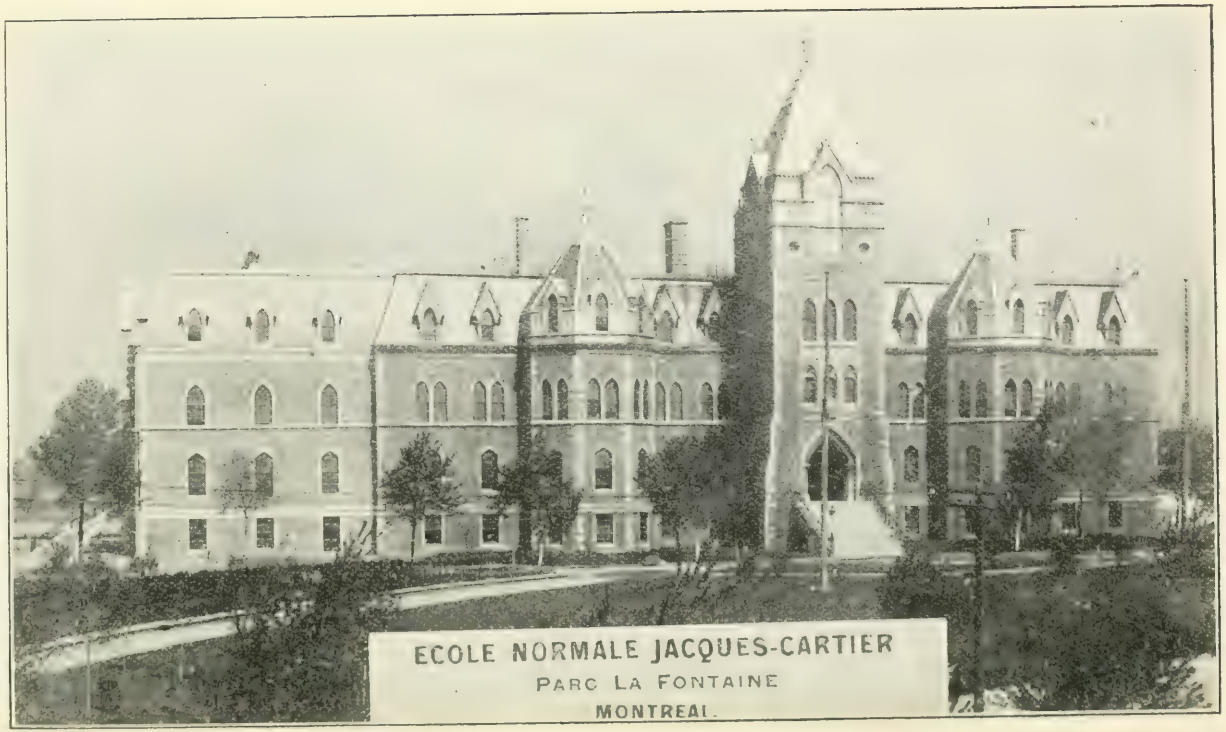
ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER
PARC LA FONTAINE
MONTREAL.

Springfield, Mass. ; en 1882, à Cohoes, N.-Y. ; en 1884, à Troy, N.-Y. ; en 1886, à Rutland, Vermont ; en 1888, à Nashua, N.-H. ; en 1893, à Chicago, Illinois ; enfin en 1901, à Springfield, pour la seconde fois.

Cette dernière convention générale à laquelle ont pris part sept-cent-quarante-deux délégués représentant tous les groupes et toutes les sociétés de Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre, a été la plus importante de toutes au point de vue des résultats pratiques. Les délibérations se concentrèrent autour de quatre grandes questions : la naturalisation, les sociétés de bienfaisance, l'éducation et la question religieuse. Son action continue de s'exercer par la commission permanente qu'elle a instituée. Composée du président de la convention et de deux délégués par Etat, elle a le pouvoir " d'employer tous les moyens nécessaires pour mettre à exécution les résolutions de la convention, et de réunir un autre congrès régional ou général, s'il le juge nécessaire ".

A côté de ces conventions générales, d'autres s'organisent dans certains Etats pour les intérêts locaux de quelques sociétés. Les Canadiens-Français du Connecticut ont donné sous ce rapport un bel exemple d'initiative et de persévérance. En vingt-trois ans ils se sont réunis dix-sept fois.

Ces organisations n'ont pas tardé à manifester leur influence dans le domaine politique. S'il fallut une véritable croisade pour les décider à se faire naturaliser afin

d'exercer dans les conseils de la nation leur part d'action, les Canadiens émigrés ont vite compris les avantages qu'ils pourraient en tirer. Leurs clubs politiques ne comptent plus leurs succès. En 1890, ils avaient treize députés aux législatures du Vermont, du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut et du New-Hampshire. En 1907, leur influence politique s'est encore élargie puisqu'ils avaient pour les représenter cinq sénateurs et trente-cinq députés répartis dans les cinq Etats suivants :

Etats	Députés	Sénateurs
Maine	5	2
Massachusetts	6	1
New-Hampshire	18	–
Connecticut	2	–
Rhode-Island	4	2

A maintes reprises, les Franco-Américains se sont montrés dignes d'occuper les plus hautes charges civiles et politiques. Plusieurs ont été maires, juges de district, lieutenants-gouverneurs, députés au Congrès. Actuellement, les consuls des Etats-Unis à Marseille, à Bordeaux, à Bahia (Brésil), à la Guadeloupe (Antilles), sont des Franco-Américains. Un des leurs, Arthur M. Beaupré, a été nommé ministre plénipotentiaire en Hollande. Enfin en novembre 1908, Aram J. Pothier, originaire de Woonsocket, a été élu gouverneur du Rhode-Island, après en avoir été pendant plusieurs années le lieutenant-gouverneur.

En somme, on l'a vu, l'organisation religieuse, civile, sociale et politique de nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre ne diffère pas sensiblement de celle du Québec. La paroisse, qui, aux jours ténébreux de notre existence nationale, a résisté à toutes les attaques leur sert de solide appui et réunit les organes essentiels de la nationalité : religion catholique, langue française, traditions séculaires, institutions laurentiennes. Diffèrent seules les conditions de développement qui ont modifié quelque peu les moyens d'action. A d'autres dangers se sont opposées d'autres énergies nées des nécessités de la lutte : signalons seulement les conventions générales et régionales.

Si grande que soit l'influence politique et civile de nos compatriotes, bien autre est leur influence morale et religieuse. Elle n'a pas échappé à l'attention des écrivains et des économistes américains. Cette population laborieuse, frugale et honnête, a mérité l'estime du peuple au milieu duquel elle vit. Les manifestations de son patriotisme français lui ont même attiré des sympathies précieuses. Nul ne peut prévoir l'avenir de ce groupe puissant d'émigrés canadiens. On a voulu voir dans cet exode le commencement de la conquête prochaine de cette partie de l'Union américaine devenue sur certains points un prolongement du pays français du Saint-Laurent.

Ces prévisions sont assurément optimistes. On ne peut nier toutefois que nos compatriotes de l'Est aient déjà montré qu'ils triompheront longtemps des dangers qui les

entourent, surtout s'ils continuent de vivre sous la direction de leur clergé qui a déjà sauvé du naufrage la nationalité et la religion de leurs ancêtres du Saint-Laurent.

CHAPITRE NEUVIÈME

LES FRANCO-AMÉRICAINS DES GRANDS LACS

Nous sommes une race de pionniers. Nous n'avons pas oublié les exemples de nos ancêtres, parcourant en une superbe course tout le nord du continent américain. Nos héros les plus populaires sont, avec les vaillants soldats qui ont défendu la patrie, les pionniers du XVIIe siècle. Coureurs de bois, découvreurs, explorateurs, missionnaires, voyageurs de toute sorte et pour tous les motifs, voilà les figures qui occupent la meilleure place dans notre enseignement national, notre littérature, nos discours des grandes solennités publiques. Qui ne connaît les noms des Jolliet et des Marquette, des Albanel et des Allouez, des Cavelier de la Salle, des Tonty, des Groseillers et des La Vérandrye ? Ils ont été, dans les solitudes américaines, l'avant-garde de la civilisation chrétienne et de l'extension de la Nouvelle-France.

En dépit des ordres de Louis XIV qui voulait qu'on se restreignît à la vallée du Saint-Laurent et que la coloni-

sation fit de proche en proche, les nécessités de la politique, de la guerre et de la religion même s'unissaient pour pousser hors des limites laurentiennes le missionnaire aussi bien que le traitant et l'explorateur. Aussi, du vivant même de Champlain, le vaillant Nicolet visitait-il déjà les tribus indiennes du fond du lac Michigan, et saisissait peut-être sur les lèvres des naturels des paroles qui dévoilaient la présence du Meschacébé, le grand fleuve de l'Occident. Dans la suite, les missionnaires français précisèrent les renseignements, éclaircirent les doutes et conduisirent enfin à la découverte de la plus riche vallée du monde. La Louisiane, avec ses millions d'hectares de terres fertiles, s'ajoutait à la Nouvelle-France, pour former le plus bel empire colonial que la France ait jamais possédé.

Dans cette grandiose épopée d'explorations qui commençait, pleine de périls et grosse de responsabilités politiques, éclataient les plus brillantes qualités de notre race : initiative, prosélytisme, gaieté, endurance, amour des espaces illimités. Combien de souvenirs honorables, notre race n'at-elle pas laissés aux enfants des bois, à qui elle a a souvent donné d'excellents exemples, bien que tout contrôle manquât à ses marchands et à ses coureurs de bois ? Combien de fois n'a-t-elle pas fait enterrer la hache de guerre ou détourné les coups des tomahawks indiens ? Ce sera l'éternel honneur de la France d'avoir opéré cette œuvre d'évangélisation et de civilisation chrétienne par les

moyens pacifiques, et d'avoir vaincu avec les seules armes de la charité et de la conciliation.

L'œuvre d'évangélisation des aborigènes louisianais, entreprise et conduite exclusivement pendant près de deux siècles par des missionnaires français, produisit des résultats tels que les pouvoirs publics regardèrent toujours l'Eglise comme le plus ferme soutien de la paix et du progrès de l'empire français d'Amérique.

Au nord, le Sault-Sainte-Marie, Michillimakinac et Détroit acquirent successivement une importance de premier ordre. Ce sont les trois postes, à la fois religieux et commerciaux, autour desquels gravitent pendant longtemps l'histoire des missions catholiques de l'Ouest, et celle, importante aussi, de la traite des fourrures. Ils résument les diverses orientations de la politique française dans cette région lointaïne.

Le Sault-Sainte-Marie, c'est la mission française et catholique s'ouvrant largement vers l'occident par la voie du lac Supérieur ; Michillimakinac, c'est le poste de traite avantageusement situé sur la route des tribus en relation avec le Saint-Laurent d'un côté et le Mississipi de l'autre, en un mot, le centre du commerce des Grands Lacs ; Détroit, de fondation plus récente, c'est le fort destiné à servir de barrière aux sauvages qui voudraient porter leurs marchandises aux Anglais : il marque ainsi un changement important dans la politique de la Nouvelle-France. Lamothe-Cadillac en fit un comptoir de traite de première

importance, qui monopolise bientôt presque tout le commerce des pelleteries, et, par sa colonie agricole, approvisionne de viandes et de grains une multitude de petits postes environnants.

Ainsi, dans ces riches plaines de l'Ouest, le peuple canadien naissant ajoutait la conquête du sol à la gloire de la découverte.

L'œuvre de la Propagation de la Foi parmi les sauvages reculait vers l'Ouest, ou plutôt s'élargissait soudain pour embrasser l'immense vallée du Mississipi, depuis les Natchez et les Tamarois au sud jusqu'aux Assiniboëls, aux Sioux et aux Mandanes. C'est le domaine — tout un continent — des missionnaires français en Amérique au XVIIe siècle.

Leur parfaite organisation religieuse supplée quelque peu à l'insuffisance du nombre des ouvriers évangéliques. Mais Jésuites, Récollets, prêtres des Missions étrangères, travaillent avec une ardeur digne des plus beaux siècles de l'Eglise.

Au moment où les missionnaires assis sur les nattes des wigwams enfumés annoncent la Bonne Nouvelle aux enfants du sol, les traitants français s'embarquent dans les légers canots des Indiens, remontent les affluents du Mississipi, et choisissant avec une admirable précision les sites les plus avantageux à l'établissement des grandes villes modernes, ils élèvent partout des postes de traite qui, en procurant la sécurité du commerce, favorisent

presque toujours les progrès de la morale chrétienne. C'est la gloire du pionnier français du XVIIe siècle d'avoir, sur notre continent, uni ses intérêts politiques à ceux de la religion, de s'être mêlé aux populations indigènes et d'avoir tenté des efforts sans cesse renouvelés, de relever le niveau intellectuel de la race rouge d'Amérique.

Pendant que la Louisiane se fondait avec un gouvernement autonome (1714), la colonie canadienne des Grands Lacs s'affermissait. Si la traite des pelleteries diminuait, l'exploitation des mines de cuivre du lac Supérieur entreprise par Denis de la Ronde, la colonisation du sol par les Canadiens venus du Saint-Laurent, les traités d'alliance avec les Indiens raffermissaient cet important carrefour de la Nouvelle-France. C'est alors que furent fondés par les Canadiens des centres qui s'appelèrent dans la suite, Fort Wayne, Port Huron, Vincennes, Sandwich, Douville, etc.

Mais c'est aussi de la colonie de Détroit ou de l'Etat actuel de Michigan que partit le coup qui devait amener la chute du Canada. En envoyant de Langlade et ses Indiens détruire le fort Pickawillany, Céloron ouvrit les hostilités qui devaient conduire à la guerre de Sept-Ans. Disons à la décharge des Canadiens des Grands Lacs qu'ils furent pendant cette lutte de géants, d'une loyauté sans réserve. On les trouve aux mémorables batailles du lac Saint-Sacrement, de la Monongahéla, d'Oswégo, de William-Henry, etc.

Lors de la conquête, plusieurs familles retournèrent au Canada ; d'autres allèrent habiter les rives du Mississipi, tandis qu'un troisième groupe d'émigrants s'enfonça dans les forêts impénétrables, avec les sauvages, et, dans la suite, fit cause commune avec eux. Les autres restèrent aux postes fondés par leurs pères et luttèrent vaillamment pour la conservation de leur héritage.

Deux fois, en quinze ans, la colonie canadienne de Détroit eut l'occasion de faire preuve de loyalisme envers ses nouveaux maîtres. Pendant la révolte tardive de Pontiac, elle protégea efficacement les Anglais contre les vengeances des Indiens ; en 1775, elle resta fidèle à la cause anglaise, parce que toutes ses relations politiques et commerciales l'unissaient au Canada, la mère-patrie. Les Canadiens des Etats de l'Illinois et de l'Indiana, gravitant davantage dans l'orbite yankee, firent cause commune avec la révolution américaine, grâce aux conseils et à l'ascendant des autorités religieuses représentées alors par le grand-vicaire Gibault.

Quoi qu'il en soit de l'allégeance des Canadiens-Français des Etats des Grands Lacs, leur influence se faisait plus grande et plus profonde dans le commerce, celui des fourrures en particulier, puisque le monopole ayant cessé avec la domination de la France sur ces régions, ils étaient restés les intermédiaires indispensables entre les marchands anglais ou américains et les Indiens de l'Extrême-Ouest. Ils jouaient dans la vallée du Mississipi le rôle

de confiance des coureurs de bois dans l'extrême Nord-Ouest canadien. Mais la liberté dont ils jouissaient avait pour eux le double désavantage de les arracher à la culture de leurs terres fertiles, et de les jeter dans la vie dissipée et souvent dissolue du traitant.

Par contre, les relations avec la vallée du Saint-Laurent se faisaient de plus en plus rares, et les secours religieux leur faisaient presque entièrement défaut. Il est vrai qu'un grand-vicaire relevant de l'évêque de Québec avait été chargé de veiller sur l'église naissante de la Louisiane. Mais que pouvait-il faire avec l'aide d'un clergé qui se recrutait difficilement quand les missions sauvages se multipliaient. On croira sans peine que, disséminés dans ces immenses régions, les Canadiens semblaient à tout jamais perdus pour le catholicisme et l'idée nationale, quand la Révolution française éclata et leur envoya dans la personne de Gabriel de Richard (1796) un apôtre et un défenseur.

Pendant quarante ans, il parcourut les missions jadis prospères des Etats des Grands Lacs, prêchant, administrant les sacrements, favorisant l'instruction et affermissant par ses conseils et son influence, la cohésion des divers groupes français.

Grevé de dettes à cause des emprunts d'argent qu'il est obligé de faire pour subvenir au besoin des habitants de Détroit après l'incendie de cette ville, il est jeté en prison. Pour l'en tirer, la population que sa charité a conquise

prend le singulier moyen de l'élire député et l'envoie à l'Assemblée législative de Washington. " Député à l'Assemblée législative, lui disait un jour le prince de Galitzin, devenu lui-même sulpicien et apôtre du Nouveau-Monde, vous faites plus de bien que dix missionnaires ". C'est à ce prêtre zélé et instruit que l'Ouest américain doit l'établissement de sa première imprimerie (1809).

" M. Richard appartenait à la compagnie de Saint-Sulpice qui, au moment où les Etats-Unis séparés depuis peu de l'Angleterre commençaient une existence nouvelle, formait une partie considérable du clergé de Baltimore. Partis de cette ville comme d'un centre d'opération, ils organisent les missions de l'Ouest et se font les apôtres des groupes catholiques répandus autour des points devenus depuis les évêchés de Détroit, du Sault-Sainte-Marie, de Green Bay, de Grand Rapids et de Saint-Paul.

Ils forment avec Mgr Flaget, Mgr David, Mgr Chabrat et plus tard Mgr Bruté, les églises de Bardstown (aujourd'hui Louisville), de Nashville, de Cincinnati, de Cleveland, de Vincennes, de Fort Wayne et de Chicago. Ils réparent avec Mgr Dubourg et ses disciples les ruines de l'église de Saint-Louis et de la Nouvelle-Orléans, qui comprenaient alors les territoires où depuis ont été érigés les sièges épiscopaux de Mobile, de Saint-Joseph, de Little-Rock, de Kansas City, de Natchez et de Saint-Louis ". (1)

(1) G. André : *Histoire de Saint-Sulpice aux Etats-Unis.*

A cette époque (1796) s'opéra le grand changement qui devait rattacher définitivement la région de Détroit à la République américaine. C'était, semble-t-il, rompre les derniers liens qui réunissaient la colonie canadienne des Grands Lacs au Canada français qui, lui aussi, luttait vaillamment pour conserver sa liberté, ses traditions et sa foi catholique. Si en 1838, lord Durham pouvait dire que les Canadiens détenaient encore le commerce des fourrures dans la vallé du Mississipi, la proportion de leur nombre et l'étendue de leur influence allaient décroissant. Car les Canadiens des Grands Lacs se souciaient peu de jouer un rôle politique quelconque; ils laissaient volontiers la conduite des affaires publiques aux Américains qui d'ailleurs les traitaient avec justice. Aussi quand l'Etat du Michigan entra dans l'Union (1836), les quinze mille individus d'origine française qui l'habitaient, après avoir vendu leurs propriétés aux immigrants qui commençaient à affluer dans l'Ouest, se trouvèrent-ils dans le plus complet isolement et submergés par le flot montant d'une population extraordinairement hétérogène. Rien d'étonnant donc qu'un grand nombre de Canadiens arrivés dans l'Etat du Michigan avant 1840 se soit anglifié.

Les groupes agricoles cependant résistèrent mieux à l'absorption grâce à leur isolement. C'est à ce moment que les Canadiens-Français des Grands Lacs subirent un effacement presque complet. On aurait cru facilement qu'ils avaient vécu comme groupe ethnique séparé, quand

l'exploitation des forêts et des mines de cuivre de la presqu'île michiganne attira derechef l'attention de la population aventurière de la vallée du Saint-Laurent. En vingt ans, de 1850 à 1870, des milliers de Canadiens-Français se répandirent dans la contrée ontarienne d'Essex et de Kent, pénétrèrent dans les forêts du Michigan, du Wisconsin et du Minnesota, se firent mineurs sur les bords du lac Supérieur, bûcherons ailleurs. La découverte de nouvelles mines, les chances de l'industrie forestière, les crises financières firent osciller la multitude de ces ouvriers imprévoyants, toujours en quête d'un nouvel emploi, toujours à l'affût d'une aisance qui s'obstinait à fuir. Aussi, quelle incroyable dispersion de la famille canadienne dans cette région des Grands Lacs.

Certes, il fallait que la foi fût profondément ancrée dans son cœur, pour résister aux assauts répétés qu'elle subissait partout. Une chose cependant facilitait singulièrement sa victoire : c'était le pieux et constant usage de la langue française qui avait toujours été regardée comme la plus solide gardienne de ses croyances catholiques. Quoique attachée de cœur aux institutions américaines, cette population ne reniait pas ses traditions, sa langue, ses coutumes familiales. En reconstituant sur le sol étranger l'organisation paroissiale apportée de Québec, elle créait des centres d'union qui se grossissaient des recrues de l'immigration récente.

C'est à Détroit que se forma la première paroisse ca-

nadienne régulièrement organisée sur le sol des Etats-Unis. C'est aussi à Détroit qu'est née la première association des Canadiens-Français de l'Ouest américain.

Elles se multiplièrent rapidement parmi nos compatriotes des Grands Lacs. En 1886, le seul Etat du Michigan en comptait vingt-deux réunissant trois mille cinq cents sociétaires. Mais elles ne purent jamais s'assembler en convention générale, aucune d'elles ne possédant le prestige à qui va d'elle-même l'autorité nécessaire à toute organisation.

Ce dernier résultat devait être l'œuvre des sociétés Saint-Jean-Baptiste. Le mouvement partit non de Québec, mais de la Nouvelle-Angleterre, du groupe canadien émigré le plus capable d'obtenir le respect des droits nationaux et de faire entendre sa voix. La convention générale de Chicago, en 1892, la célébration du deuxième centenaire de Détroit, en 1901, ont rendu confiance aux partisans de l'idée française dans les Etats des Grands Lacs et, à la faveur du principe de plus en plus fort des nationalités, ils espèrent encore de beaux jours pour la race française dans cette région lointaine.

Avec l'organisation paroissiale, l'association est, en effet, le moyen le plus efficace de concentration et d'action commune. Qu'elles aient en vue la défense des intérêts nationaux ou le bien-être immédiat de ses membres, les sociétés nationales canadiennes-françaises ont déjà rendu un immense service à la race, et, sur bien des points elles

ont été les seules à s'opposer à l'œuvre néfaste de l'assimilation.

Car il faut bien l'avouer, c'est dans la région des Grands Lacs que nos compatriotes ont subi les pertes les plus nombreuses et les plus irrémédiables. Tout a conspiré pour leur faire oublier la patrie d'origine : la distance, l'isolement, les intérêts civils et politiques, et trop souvent les organisations paroissiales elles-mêmes. Malgré l'immigration nombreuse des Canadiens catholiques et leur grand nombre dans la plupart des diocèses des Grands Lacs, plusieurs évêques les accueillirent assez froidement, montrèrent leur étonnement et leur mauvaise humeur de ce qu'ils s'anglicisaient si lentement et ne firent que peu d'efforts pour leur procurer des prêtres de leur nationalité. Faut-il s'étonner dès lors que la plus ancienne des régions canadiennes, le diocèse de Détroit, se soit anglicisée et ait même apostasié en partie ? A Grand Rapids, on a relevé l'existence de près de trois cents familles canadiennes devenues protestantes. A Détroit, les baptistes ont formé une congrégation canadienne qui compte une centaine de familles. Ailleurs, les défections pour être moins générales ont été plus considérables, et c'est le sentiment unanime de tous ceux qui s'intéressent au progrès du catholicisme aux Etats-Unis, que la conservation de la langue et des coutumes originelles constitue la meilleure sauvegarde de la foi catholique des émigrés de notre race.

Beaucoup d'évêques heureusement l'ont compris. Dans quelques diocèses, chaque fois que les Canadiens sont assez nombreux pour former des paroisses distinctes, ils leur accordent généralement l'autorisation de le faire. Le diocèse de Grand Rapids en compte six, Marquette, sept ; Chicago, Fargo, Duluth renferment aussi plusieurs paroisses canadiennes-françaises.

Outre les paroisses exclusivement canadiennes, nombreuses sont les missions, dessertes et paroisses étrangères où les Canadiens comptent pour le quart, la moitié et même les trois-quarts de la totalité des paroissiens.

Au surplus, malgré les désavantages de leur situation, les Canadiens des Grands Lacs ne se sont montrés inférieurs à aucun groupe ethnique dans la fondation des écoles chrétiennes, complément indispensable de toute paroisse bien organisée. On en trouve dans tous les centres canadiens de quelque importance. Le français y est enseigné.

Aussi bien, commence-t-on à mesurer les résultats de ces efforts pour garder fidélité au passé. La population est moins instable qu'autrefois, l'instruction se répand, le nombre des propriétaires canadiens augmente, la jeunesse se livre plus volontiers à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. Maintenant plus qu'à aucune époque de leur histoire grandit la force de cohésion des Canadiens de ces régions, et diminue le danger de l'assimilation dans les centres populeux. Ajoutons que la position stratégi-

que des divers groupements français de l'Ouest américain est de tous points excellente. "En effet," dit l'historien des Canadiens du Michigan, T. Saint-Pierre, "les groupes du Michigan touchent à d'autres colonies qui sont dans la même position et qui leur donnent au besoin un précieux concours. Au Sud, il y a, sur le lac Erié, les colonies canadiennes du nord de l'Ohio, qui comptent bien vingt mille Franco-Canadiens, et sur le lac Michigan, celles de l'Illinois, qui forment une population d'au moins cinquante mille âmes. A l'ouest, les groupes du lac Supérieur s'appuient sur ceux du nord du Wisconsin et du Minnesota, qui peuvent avoir une population canadienne-française de soixante mille à soixante-dix mille âmes. Enfin, par le comté d'Essex et par le Sault-Sainte-Marie à l'est, les Canadiens du Michigan tendent la main à leurs frères de la vallée de l'Ottawa et de la baie Georgienne, qui s'avancent en rangs serrés, pour former une chaîne ininterrompue de postes français, qui s'appuieront sur la province de Québec même."

Il serait puéril toutefois de nier que les Canadiens n'ont rien perdu à émigrer récemment dans ces lointaines régions. A aucun point de vue, ils n'ont amélioré leur condition matérielle, sociale ou politique. Appartenant pour la plupart à la classe instable des déracinés, ils n'ont souvent fait que passer d'un endroit à un autre, suivant les fluctuations de l'industrie ou du commerce. Il y a plus. Dans une pensée patriotique et généreuse on a tenté

de les rapatrier, mais ces efforts sont restés vains. Leur humeur aventureuse l'a emporté sur les souvenirs de la patrie absente. Ils ont préféré les longues privations et les durs labeurs aux perspectives que leur offrait leur pays d'origine.

Il est cependant une chose que l'on ne pourra jamais mettre en doute, nous voulons dire leur loyauté constante et sincère à leur patrie d'adoption. Sans parler des hardis pionniers et trappeurs qui au XVIIIe siècle parcouraient en maîtres tout le Haut-Mississipi, il suffira de citer quelques fondations de villes pour convaincre le lecteur de l'importance de l'œuvre des Français dans cette région dont jusqu'à une époque assez récente, ils furent les seuls occupants. Bay City eut pour fondateurs les Tremblay et les Trudel ; Cleveland (Ohio), Pierre Meloche ; Vincennes, les Godfroy ; Milwaukee, Salomon Juneau ; Prairie-du-Chien, Joseph Rolette ; Grand Rapids, Louis Campeau ; Bangor, Joseph Tremblay ; Grand-Haven, Pierre C. Duvernay ; Monroe, de Marsac ; Saint-Paul (Minn.), Vital Guérin ; Dubuque porte le nom de son fondateur ; Saint-Joseph, Missouri, Joseph Robidoux, etc. Nous ne citerons pas les nombreuses petites localités ouvertes par les nôtres à l'agriculture et au commerce, ni les vastes régions achetées ou obtenues des Indiens grâce aux négociations entamées et conduites par des Canadiens pour le compte des Etats-Unis. Les Chesne, pour ne citer qu'une famille, ont rendu sous ce rapport de grands services au gouvernement anglais ou américain.

Pensionnat des SS. NN. de Jésus et de Marie (Outremont).

Bancrift, le grand historien américain, avait dit des premiers missionnaires Jésuites du Canada, " L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un cap ni découvrir une rivière que l'expédition n'eût à sa tête un Jésuite ". Ceux que le cardinal Gibbons appelaient un jour " les hérauts du règne de Dieu ", ont vaillamment continué l'œuvre traditionnelle. L'influence française dans la région lointaine des Grands Lacs, n'a pas cessé de grandir pendant près d'un siècle après le traité de Paris. Aussi Mme de Barbercy, la biographe d'Elizabeth Seton, pouvait-elle dire des prêtres français émigrés aux Etats-Unis à la fin du XVIIIe siècle: " Ces missionnaires apostoliques, vénérables prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice, ces fondateurs des séminaires, et presque tous les premiers évêques des sièges épiscopaux nouvellement créés dans l'Amérique du Nord, furent des prêtres français, arrachés aux œuvres commencées dans leur patrie, et dévoués par la fureur révolutionnaire au bannissement ou à la mort ".

L'action catholique française se continue de nos jours dans l'œuvre de régénération religieuse. S'il était possible de compter le nombre et la variété des services rendus par les enfants de la France et du Canada à l'Eglise de l'Ouest américain, on resterait étonné et ravi. La France donna aux Etats-Unis de l'Est le premier de leur grand séminaire, celui de Baltimore. L'Illinois ne doit-

il pas à la même nation généreuse, son beau collège de Kenkakee — devenu anglais malheureusement — établi par des Clercs de Saint-Viateur. C'est aux Pères de Sainte-Croix également fondés en France, que les catholiques de l'Indiana, doivent leur prospère université de Notre-Dame. On trouve beaucoup d'autres congrégations religieuses françaises aux origines de tous les diocèses des États-Unis. Les Sœurs de Saint-Joseph, fondées au Puy par Mgr de Maupas, vont s'établir à Saint-Louis, Missouri, par les soins de l'évêque Rosati. Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, amena les Lazaristes en 1819. Ils ouvrirent un séminaire dans l'Etat de Missouri, et de là, se répandirent dans toute l'Amérique. Quel est donc le diocèse américain qui n'ait contracté une dette de reconnaissance envers la France catholique ou le Canada français ? Pionniers et apôtres partout et toujours, voilà bien les deux mots qui résument le caractère essentiel du Français en Amérique.

" Voilà," dit Rameau de Saint-Père, " quelle a été la tâche accomplie par nos compatriotes de l'Amérique ; œuvre pleine de hardiesse et de grandeur, où ils ont tracé en larges traits l'esquisse du parcours que devait suivre derrière eux le développement américain dont ils ont été partout les précurseurs et les véritables pionniers explorateurs. Le nombre seul a manqué aux Canadiens pour accomplir bien avant les Américains le peuplement et la civilisation de ces contrées, dont ils avaient préparé et

tracé la colonisation un siècle avant que ceux-ci n'y eussent hasardé même un essai d'établissement ; s'ils eussent été soutenus par une émigration suffisante et par un gouvernement plus intelligent et plus actif, on peut tenir pour certain qu'après en avoir pris possession avec

COLLÈGE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

tant d'audace et d'énergie, ils se fussent répandus en grand nombre dans les riches plaines de l'Ouest, dès le milieu du XVIIIe siècle ".

Mais nous en avons la ferme conviction, le rôle chrétien de la race française dans la région des Grands Lacs n'est pas prêt de finir. L'économiste aussi bien que l'historien sauront longtemps encore en démêler les lointaines influences, en marquer la permanence et, s'il plaît à Dieu, en constater le progrès. Les statistiques suivantes tirées du

recensement décennal de 1900 justifieront-elles cette opinion optimiste ?

La première colonne de chiffres indique le nombre des émigrés nés au Canada, et la seconde comprend, outre cette première catégorie de Canadiens, ceux qui sont nés aux Etats-Unis, mais d'un père ou d'une mère originaires du Canada.

Population franco-américaine des Grands Lacs.

Etats	Nés au Canada	Nés de parents canadiens
Ohio	2 903	7 034
Indiana	948	3 242
Illinois	9 129	24 477
Michigan	32 483	75 584
Wisconsin	10 091	27 981
Minnesota	12 063	32 406
Missouri	1 059	3 536
Iowa	1 519	5 613
North Dakota	3 162	6 512
South Dakota	1 138	3 516
Nebraska	1 039	3 003
Kansas	1 485	5 547
Totaux	77 019	198 451

Il faut remarquer, une fois de plus, que le recensement officiel ne remonte pas au-delà de deux générations. Il arrive donc fréquemment que des familles canadiennes ayant conservé leur langue sont classifiées parmi les Américains de race — native whites of native parents — parce que aucun de leurs membres n'est originaire du Ca-

nada. Si donc l'on considère que les Canadiens-Français ont été depuis Duluth, Perrot, La Salle, Le Sueur, etc., les pionniers de tous les Etats des Grands Lacs, on reste peut-être encore au-dessous de la vérité en disant que deux ou trois générations ont été soustraites du nombre réel des Franco-Américains. En majorant le chiffre officiel de 50 pour cent — ce qui n'est pas exagéré — on a donc, pour les douze Etats nommés plus haut, une population d'au moins 300 000 Canadiens-Français.

Dans l'Illinois, ils se retrouvent principalement à Chicago, Bourbonnais, Manteno, Petites Iles, Sainte-Anne, Momèni et Kankakee ; dans le Minnesota, à Saint-Paul, les Chutes de Saint-Antoine, le Petit Canada, le Lac qui Parle et l'Aile du Corbeau (Crow's Wing). Au Michigan, les Canadiens sont nombreux dans les comtés de Monroe, Sainte-Claire, Macomb. Dans le Wisconsin, la population canadienne, très nombreuse aussi, est plus dispersée. Le Missouri, fondé par des Canadiens, a conservé les descendants de sa première population. Il y a aussi des milliers de nos compatriotes dans le Montana, le Washington, l'Orégon, la Californie, le Colorado, etc.

Là où ils étaient assez nombreux, ils ont fondé d'excellentes paroisses, toutes françaises. Dans beaucoup de leurs églises, on n'y prononce jamais un mot d'anglais. En 1909, le diocèse de Chicago comptait soixante-deux prêtres de langue française ; Grand Rapids, dix-neuf ; Saint-Paul, quatorze ; Dubuque, sept ; Milwaukee, neuf ;

Marquette, diocèse en majorité canadien a une vingtaine de prêtres de langue française. Il se publie au moins deux journaux français hebdomadaires: "L'Echo de l'Ouest," à Minneapolis, et "Le Courrier franco-américain" à Chicago.

Les Canadiens-Français ont également formé dans les Etats des Grands Lacs plusieurs sections de la Société de Saint-Jean-Baptiste et, deux fois, en 1872 et en 1893, ils se sont réunis, en conventions générales, à Chicago.

Si l'influence civile et politique des Canadiens des Grands Lacs ne peut être que très restreinte — à cause de leur dispersion et de l'absence d'enseignement supérieur — du moins l'emploient-ils pour le progrès de leur patrie d'adoption et l'honneur de la religion qu'ils représentent. Comme au temps des Flaget et des Cheverus, par la grandeur de leurs sacrifices, l'ardeur de leur zèle, la dignité de leur caractère, ils révèlent aux yeux des indifférents ou des fanatiques la beauté et la pureté de la religion qu'ils professent.

C'est cette influence sociale patiemment exercée dans tous les Etats de la grande République, à mesure que le catholicisme progressait, qui a amené la conquête complète et définitive de la liberté religieuse. A l'Ouest comme à l'Est des Etats-Unis, les Franco-Canadiens ont accompli leur bonne part de travail, et ils n'ont pas dévié de la route tracée par les grands missionnaires du XVIIe siècle. Aussi cette forte influence chrétienne et française

inspirait-elle un jour à Mgr Quigley, ancien archevêque de Chicago, ces paroles vraiment apostoliques qu'il adressait à nos compatriotes de Chicago : " Avant tout, Canadiens-Français, conservez vos traditions, vos institutions, propagez votre langue et vos traditions ; c'est par elles que

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES DE MONTRÉAL.

Sœurs de la Providence.

vous êtes restés, en Amérique, un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. Et c'est en conservant votre langue et vos traditions que vous pourrez remplir votre mission, qui est celle de donner à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que vous avez si bien conservé ".

L'Eglise américaine doit se souvenir que la carrière a été ouverte par de grands missionnaires ; c'est le devoir de ceux qui ont reçu la garde des traditions et de l'héritage du passé à continuer l'œuvre catholique fécondée par les sueurs et le sang des enfants de la France. Ce sera, en même temps qu'un hommage rendu aux grands ancêtres, un exemple admirablement efficace à proposer aux jeunes ouvriers de l'Evangile.

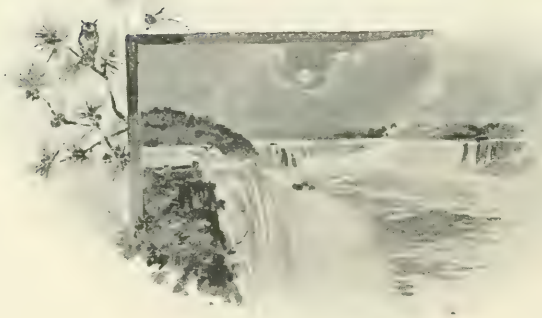

CHAPITRE DIXIÈME

VITALITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

Certes, le cadre est immense dans lequel vivent et se meuvent les groupes épars, mais bien vivaces, de la race française en Amérique.

Pendant longtemps, le Saint-Laurent a retenu sur ses rives les pionniers de la première heure. Vite ils ont affectionné ces lieux qui d'abord avaient frappé leurs regards, répondu à leurs rêves de colonisation et qui bientôt leur avaient assuré avec des moyens de subsistance une assiette sûre pour l'établissement de leurs foyers.

Mais, sur cette terre nouvelle, des peuples sauvages se rencontraient à conquérir au christianisme et à la civilisation. L'esprit apostolique qui fait une partie du génie de la France n'y pouvait tenir. De ces étrangers, presque de ces ennemis il rêva de se faire, au prix de tous les sacrifices, des frères dans le Christ. Pour aller jusqu'à eux, la Nouvelle-France possédait le plus merveilleux système de voies navigables qui se puisse concevoir. Dans

l'ensemble de ce réseau fluvial, le Saint-Laurent jouait le rôle d'introducteur jusqu'au cœur du continent. Dès le XVIIe siècle, les découvreurs, les explorateurs, les coureurs de bois et les missionnaires en constataient l'importance capitale.

Nos aïeux aimèrent les rivières, " ces chemins qui marchent ", suivant l'expression de Pascal, et, au rythme des chansons de France, ils s'enfoncèrent hardiment dans l'intérieur du continent américain.

Interrogez les commissions octroyées par les rois de France aux Jacques Cartier, aux Champlain, aux Jolliet, aux La Salle, consultez encore les chartes de la fondation des villes et des postes de commerce, des établissements d'instruction et de bienfaisance ; examinez les concessions territoriales faites aux seigneurs, aux militaires qu'un long dévouement ou une action d'éclat désignaient aux faveurs royales ; enfin voyez les testaments et donations des particuliers, et chacun de ces documents vous apparaîtra comme un titre de noblesse décerné presque toujours à la vertu, au dévouement et souvent à l'héroïsme. Et si vous lisez l'histoire de Québec et de Montréal, si vous parcourez les vieilles archives des Trois-Rivières ou les journaux familiaux, toujours la même simplicité de foi se révèlera unie à la même élévation de vues, et, disons-le sans crainte, au même désir de servir Dieu et la patrie.

Quoi qu'on en ait dit, la soif de l'or et l'appât d'un gain rapide, n'ont jamais joué qu'un rôle effacé dans le

peuplement de l'Amérique française. La conversion des peuplades indigènes et la fondation d'une France d'outre-mer, sont les deux motifs principaux qui ont inspiré les pouvoirs publics aussi bien que les colons français du XVIIe siècle. C'est là qu'il faut chercher le secret de la résistance séculaire de la colonie du Saint-Laurent aux principes de destruction toujours renaissants. Malgré sa faiblesse et son abandon, le peuple primitif de nos campagnes si constamment menacé dans son existence par la férocité de l'Indien ou l'ambition du colon anglais, soutint cependant la plus longue et la plus superbe des luttes et, après les défaites d'un jour, remporte maintenant la victoire décisive: celle de survivre à son premier adversaire et de marcher à l'égal du second.

"Dans l'Inde," a dit Henri Martin, "on avait pu admirer quelques grands hommes; ici ce fut tout un peuple qui fut grand".

Après trois siècles de vicissitudes politiques et sociales, après bien des batailles militaires ou politiques, le petit peuple de Champlain, de Talon, de Frontenac a conquis définitivement sa place au soleil d'Amérique. Le Saint-Laurent lui appartient et ne lui sera pas ôté. Là, sur un territoire grand comme la France, la nation canadienne-française est maîtresse de ses destinées. Il dépendra d'elle de les accomplir. Son port incomparable, Montréal, sera toujours le grand centre du commerce maritime et continental. Demain, s'ouvriront à ses enfants les ré-

gions du nord, et ils étendront jusqu'aux glaces du cercle polaire l'héritage des ancêtres.

Et il importe peu qu'aux yeux des partisans du pan-anglicanisme américain la vigoureuse survivance du groupe français apparaisse comme un défi à la force d'absorption de la race conquérante. Mieux inspirés parce que plus instruits, nos anciens gouverneurs Elgin et Dufferin pensaient que l'intérêt même de l'empire défend de détruire les forces individuelles des nations agglomérées. S'ils n'étaient pas insensibles au charme historique qui s'attache à ce rameau de la race française en Amérique, en hommes d'Etat ils jugeaient son développement un hommage rendu à la prudence et à l'esprit de justice de l'Angleterre. Quelle que soit la mauvaise grâce dont la métropole ait parfois assaisonné ses dons de libertés, au moins a-t-elle compris qu'il y allait de ses intérêts supérieurs de ne pas nuire à ceux du groupe français d'Amérique.

Après les années de lente formation, une démocratie, vraiment libre et loyale en même temps, s'est étendue sur la largeur de notre continent, et a réuni des provinces jadis en guerre en une nation aux perspectives pleines de promesses. Sous ce régime de liberté, nos forces nationales se sont développées, notre vie publique s'est faite plus intense, et la confiance en l'avenir, si souvent absente des patriotiques conceptions des hommes d'Etat de 1840, a grandi et s'est consolidée.

Maison-Mère des Sœurs de la Charité de la Providence, Montréal.

Aujourd'hui la race canadienne-française, plus consciente de sa force et de ses destinées s'achemine avec calme vers son idéal. Elle résiste vaillamment aux assauts de ses ennemis. Dans sa marche rapide, seuls quelques éclaireurs de son armée d'invasion sont tombés sur la route hérissée d'obstacles.

Après trois cents ans de luttes, nous avons pour nous le nombre. Avec Québec pour centre inébranlable, nous tenons avec vaillance dans les forteresses extérieures, dans l'Acadie, l'Ontario, l'Ouest canadien, l'Est américain. Nous sommes trois millions de Canadiens-Français restés fidèles au vieil idiome et à la foi religieuse de nos ancêtres. Qu'on nous permette de répéter quelques statistiques étalées au cours de cet ouvrage.

Nombre probable des Canadiens-Français.

Québec	1 500 000
Acadie (3 provinces)	165 000
Ontario	210 000
Ouest canadien (4 provinces)	65 000
Etats-Unis	1 200 000
Total	3 040 000

Or, le nombre à lui seul n'est-il pas une force dans une démocratie où le peuple tient véritablement les rênes du pouvoir. Dans l'Eglise même, n'est-il pas un appoint avec lequel il convient de compter, s'il est toujours vrai

que l'Eglise est universelle et qu'elle s'adresse également à tous les peuples de la terre. En Amérique pas plus qu'ailleurs, elle ne doit être anglaise, française, espagnole ou allemande. Elle est de la nationalité de ses fidèles. Elle fait bon accueil à tous ceux qui dans les desseins de Dieu doivent former le petit troupeau auquel le Christ a promis l'immortalité.

Si, au point de vue national, les Canadiens-Français ont eu parfois à déplorer un affaiblissement partiel, moins nombreuses ont été les pertes au point de vue religieux.

Une institution surtout attire et retient l'attention dans le développement de notre nationalité. Dans les jours sombres comme aux jours sereins, elle a été une des conditions de notre existence. Elle a groupé toutes les énergies civiles et politiques. Transplantée sur un sol étranger, elle a produit les mêmes heureux résultats. Digue infranchissable contre le flot de l'assimilation, elle a résisté à tous les assauts. Cause de la vie intérieure, sauvegarde contre l'ennemi du dehors, c'est elle qui est le facteur de notre nationalité. Cette institution séculaire et bienfaisante c'est la paroisse.

" C'est, a dit un éminent publiciste canadien-français, c'est la paroisse qui a fait le Canada français, qui l'a conservé sous tous les régimes.

La paroisse fut le groupement naturel, la véritable cellule sociale dont la multiplication a fait notre peuple. Elle fut et elle est restée chez nous la pierre angulaire de l'édifice national.

Ecole Primaire du Plateau, Montréal

Elle a été pour nous ce que le bourg et le township ont été à l'Angleterre, ce que la commune a été aux Flandres : le foyer de la vie sociale, le berceau des libertés politiques, l'école d'apprentissage du gouvernement représentatif et populaire.

Elle servit à organiser la défense des colons français contre l'Iroquois ; elle préserva les expatriés de la nostalgie et du désespoir ; elle conserva les traditions de la race.

A la conquête, tout s'écroula : gouvernement civil et militaire, organisation scolaire, tribunaux, administration, voierie, — tout excepté la paroisse.

Le vainqueur aurait voulu disperser les derniers vestiges du régime français et introduire d'un coup, avec sa langue et sa foi, toutes les institutions anglaises, sauf la principale : le droit du peuple de voter ses impôts et de nommer ses législateurs.

La force de résistance ne fut pas le traité de Paris. L'Angleterre avait violé sans scrupule celui d'Utrecht et soumis les Acadiens au régime que la Rome païenne imposait aux vaincus : *Vae victis.*

Et en 1763, l'Angleterre était plus à son aise, en Amérique, qu'en 1713.

Non, le véritable obstacle à l'asservissement et à la conquête morale ce fut la paroisse.

En présence de cette institution qui avait résisté à toutes les vicissitudes du temps et de la guerre, l'Anglo-Saxon s'inclina comme il fait devant tout ce qui dure et

resiste. Comme le Romain encore, il respecte les forces persistantes.

Il chercha d'abord à s'emparer de cet organisme. Et pendant un demi siècle, avec des degrés variés d'intensité, selon les circonstances et le tempérament des ministres à Londres et du vice-roi à Québec, les gouvernants britanniques qui refusaient de reconnaître toute existence légale aux catholiques d'Angleterre, émirent la prétention, singulière et toute gallicane, de contrôler les paroisses par le droit de nomination à l'évêché de Québec et aux cures de la province. Ils se heurtèrent à la patiente mais irréductible résistance de l'évêque et des curés. Et la paroisse canadienne resta catholique et française, et s'attacha de plus en plus à la couronne britannique. Elle devint "loyale" parce qu'elle resta catholique : elle resta catholique parce que française". (1)

L'église, surmontée de la croix et du coq gaulois, symboles de la foi chrétienne et de la vigilance nationale, est le cœur de la paroisse.

Dans ce foyer le prosélytisme, naturel à notre race, a conservé sa pure flamme, et des milliers d'enfants, aux chants religieux et nationaux de nos grandes solennités ont senti vibrer dans leurs poitrines des âmes d'apôtres et de missionnaires. Là aussi ont germé ces vocations religieuses qui ont valu à l'Amérique tant de vies

(1) M. Henri Bourassa, "Le Devoir", 4 juillet 1910.

Sainte-Anne de Beaupré.

dépensées au service de Dieu et des hommes.. Et de nos jours cet esprit d'apostolat a entraîné loin de nos frontières et dirigé vers les sables de l'Afrique et les plaines de la Chine, les fils et les filles de notre généreuse population.

L'école dont il fallut conquérir la liberté au prix de longs efforts, l'école appauvrie par la confiscation a servi tout d'abord à réaliser les enthousiasmes nés à l'ombre du sanctuaire.

L'Eglise et l'Etat lui sont redevables d'hommes éminents. Comme au moyen-âge, ce sont elles, la petite école de village et quelquefois même l'école presbytérale ou latine qui nous ont sauvés du naufrage. Le triomphe de l'instruction s'affirme surtout au moment où la Nouvelle-France, conquise et ruinée, est abandonnée à son sort par sa noblesse et son armée.

L'enseignement supérieur éclot à son heure comme le suprême épanouissement de l'organisation paroissiale. En plus d'un endroit, l'école devient le collège classique. Par une évolution logique de l'instruction élémentaire, sans la détruire sort, pour une élite, l'instruction secondaire.

Œuvre collective des plus vieilles paroisses, les collèges classiques ont été le flambeau qui a éclairé notre marche vers un idéal supérieur. Ils ont fourni à la politique, aux professions libérales, aux missions catholiques de l'Amérique du Nord, des hommes aux vues élevées, aux convictions inébranlables qui ont rendu à la religion et au

pays de signalés bienfaits. Des hommes comme Cugnet, Papineau, Perrault, Mgr Plessis, Bédard, Bourdages, Morin, Chauveau, Mgr Bourget, Lafontaine, Cartier, Mercier, — pour ne nommer que les morts — feraient honneur à un peuple plus grand et plus puissant que le nôtre.

A lendemain de la conquête, affluèrent au Canada des colons anglais qui firent payer bien cher les services qu'ils croyaient rendre à la jeune colonie. Des millions d'acres de terre furent partagés entre les gouverneurs, les loyalistes, les soldats licenciés. Au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario, dans les Cantons de l'Est ils acquirent des fiefs immenses. D'un coup, une riche noblesse terrienne anglaise se trouvait transportée sur le sol canadien, et autour de nous, premiers maîtres du pays, se développa une colonisation anglaise dont le but était d'arrêter notre expansion. Le nationalisme éclairé des Canadiens-Français déjoua cette ruse un peu grosse. Depuis plus d'un demi siècle un cri patriotique a retenti dans toutes les paroisses laurentiennes et il s'est répercuté jusqu'au delà de la frontière : " Emparons-nous du sol ". C'était l'affirmation plus solennelle d'une vérité qu'on avait appliquée depuis longtemps sans bruit et sans provocation. Alors on vit un spectacle unique. Le prêtre sort de son presbytère armé d'une hâche de bûcheron et, suivi de la jeunesse de sa paroisse, il s'achemine vers la forêt qui là-bas ondule sous la brise. Arrivé au milieu des bois, il abat le

premier arbre qui marquera l'emplacement de la future église. Chacun se choisit un lot, défriche le sol, l'ensemence et fonde un foyer. Quelques années après une paroisse a surgi au milieu de la forêt, et l'essaim d'autrefois commence à essaimer à son tour. Le missionnaire agricole qui ne se rencontre que dans notre pays, fondateur de paroisses au milieu des forêts canadiennes, était trouvé. De nos jours il est indispensable à tout gouvernement qui veut favoriser l'agriculture et jouir d'un prestige mérité. Désormais, il se dresse au seuil des annales de toutes ces régions prospères ouvertes récemment à la culture : les Cantons de l'Est et la Gaspésie, le Saguenay et le lac Saint-Jean, la trouée de Mattawin, la région Labelle et le Témiscamingue, etc. Colonisation paroissiale s'il en fut, et qui a doublé l'étendue de la province de Québec.

On doit autre chose à l'organisation paroissiale canadienne, ce sont les œuvres sociales. Le mot, pour être nouveau désigne une chose ancienne dans l'Eglise, puisque l'Eglise a pour base la charité, la première des vertus recommandées par le Christ. Aussi faut-il que notre peuple soit profondément religieux pour avoir fait naître sur son sol cette magnifique floraison d'instituts de bienfaisance et de charité qui font l'admiration de tous ceux qui nous visitent. Nous avons publié dans ce volume, les gravures de quelques-uns de leurs plus beaux établissements. Nous aurions pu les multiplier et les statisti-

MAISON-MÈRE DE MES DE L . CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, Montréal.

ques de leur œuvres formeraient d'intéressants volumes. L'Eglise canadienne-française a embrassé dans son inlassable sollicitude tous les déshérités de la vie. Il n'est point d'infortunes qu'elle n'ait cherché à soulager, point de maux qu'elle n'ait tenté de combattre, point de larmes qu'elle n'ait voulu sécher. Elle a créé un foyer et donné une mère à l'enfant qui n'en a pas en arrivant en ce monde. Toutes les misères qui accablent l'homme pendant sa courte existence, elle s'est présentée pour les adoucir, quand elle n'a pu les supprimer. Au vieillard sans abri elle a offert un toit, du pain, une atmosphère de calme et de paix pour le soir de la vie. Incurables, sourds et muets, aveugles, aliénés, contagieux trouvent un asile ouvert à leurs infortunes, et nous ne palons pas des misères morales.

Le lecteur qui a pris la peine de parcourir la liste des congrégations religieuses (p. 115) nées ou établies dans le Québec sait combien pressées sont les légions volontaires de la charité parmi nous. Nous n'avons nul besoin de faire appel aux stipendiés de la philanthropie. L'infatigable dévouement de nos Sœurs suffit à tout et dispense le gouvernement de s'occuper de l'assistance publique. Ici nul impôt pour le soutien des pauvres et des malades. Pas de *work-houses* pour les recrues du paupérisme. La vieille province de Québec avec ses maisons de secours privées, ses hôpitaux, ses hospices, ses salles de refuge et de protection, ses orphelinats et ses crèches, donne à l'Amérique un exemple d'admirable charité.

Il y a plus : elle donne ses enfants. Combien de religieux et de religieuses se dévouent aux Etats-Unis, dans l'Ouest canadien et jusqu'au-delà des mers, qui ont vu le jour sur les bords du Saint-Laurent. (1)

On le voit : nous devons beaucoup à l'organisation paroissiale. C'est la paroisse qui a bâti des écoles et des collèges, donné des missionnaires et des religieuses, fermé des hommes d'Etat et des hommes d'Eglise. Elle a organisé l'assistance publique, reculé par la colonisation les bornes de notre province, et, par l'application du principe électoral, servi de modèle à la municipalité. Tout dans notre vie nationale découle d'elle ; on ne saurait exagérer l'importance de son rôle ni la valeur de son œuvre.

Aux Etats-Unis, la paroisse a rendu à nos congénères l'immense service de les tenir unis, de conserver parmi eux la langue et les traditions nationales.

Chassée de partout, excepté du foyer paternel, la langue française s'est réfugiée dans l'église comme au temps de la conquête, et là, protégée par la majesté du sanctuaire, elle a trouvé dans le prêtre patriote un défenseur opiniâtre. Sur la terre étrangère elle a été la gardienne fidèle de la foi menacée de nos compatriotes, sa meilleure sauvegarde et son plus puissant soutien. La foi et la langue se sont prêté un mutuel secours dans la conserva-

(1) On n'en compte pas moins de 70 en Afrique.

tion du caractère national. Qui voudrait en préparer le divorce, assumerait une bien lourde responsabilité.

Toutefois, la dispersion des groupes français à travers le continent est une cause de faiblesse qu'il ne faut pas nous dissimuler, et qui, à ne considérer que les résultats présents, doit être profondément déplorée. Moindre serait le mal si nous avions su conserver l'influence qu'assure le nombre.

Mais la politique n'a obtenu des Canadiens-Français dispersés qu'une attention distraite, et notre facilité à abandonner la direction des affaires civiles et politiques à des mains étrangères a ralenti notre influence et diminué notre force de cohésion. Il y a pourtant une explication à cette absence d'ambition : c'est notre situation de colonie conquise.

Pendant plus d'un siècle, nous avons cruellement senti la pesanteur du joug étranger. Tenus à l'écart des affaires publiques, et malgré nos protestations et nos preuves de loyauté, regardés avec méfiance, nous avons dû conquérir à la pointe de l'épée nos plus chères libertés. Notre libération ne date que d'hier et il est facile à un esprit observateur de discerner chez nous une résignation qui nous courbe trop aisément devant les injonctions étrangères. C'est un vestige de la contrainte imposée à nos pères dans cette vallée du Saint-Laurent, où l'on se flattait de les étouffer et de les ensevelir à jamais.

Déçus dans leurs espérances, nos compatriotes anglo-

canadiens, débordés dans Québec, ont vu avec peine la fondation de groupes français dans les provinces du centre. Pour éloigner les Canadiens de ces plaines fécondes, ils ont favorisé la plus incohérente des immigrations ; ils y ont aboli l'usage officiel du français et privé les catholiques des droits scolaires que la province de Québec garantit si libéralement aux protestants. Le même ostracisme scolaire a frappé les catholiques du Nouveau-Brunswick ; ailleurs, les Anglo-Canadiens n'ont accordé justice que forcés par les circonstances. Agir de la sorte, c'est semer la révolte ; et où elle est interdite, la protestation.

Nous ne demandons pas de privilèges à nos frères séparés, mais nous sommes déterminés à revendiquer nos droits dans toute leur intégrité, et nous avons donné maintes preuves que nos réclamations, quand elles sont justes, finissent toujours par triompher. La liberté des cultes et de l'enseignement ne saurait être monopolisée par un groupe ethnique sans mettre en danger l'existence de la confédération elle-même. Canadiens-Français, quel intérêt aurions-nous à maintenir une alliance qui nous imposerait l'abdication de nos libertés les plus sacrées ? Catholiques, nous n'avons jamais suscité de difficulté grave au pouvoir civil. Il a plutôt trouvé en nous un élément d'union et de concorde. Nous n'avons demandé que la liberté commune à tous les citoyens, et si parfois l'effervescence populaire s'est élevée contre des injustices par

trop flagrantes, elle ne l'a jamais fait en dehors des voies légales.

Nos compatriotes irlandais peuvent se rencontrer avec nous sur le terrain de la religion qui donne une singulière ampleur aux relations politiques et nationales qui nous sont communes avec les protestants. Ceux qui ont la mémoire du cœur ont vu d'un œil favorable notre développement et nos progrès. Fils de la même Eglise, nos joies ont été leurs joies ; nos deuils ont été leurs deuils. Ils n'ont pas cru qu'ils pouvaient se séparer des frères que le Christ leur avait donnés et qui les avaient accueillis à bras ouverts sur leur propre sol aux jours sombres de la grande famine qui dépeupla l'Irlande. Leurs fils et leurs filles n'ont pas hésité à entrer dans les communautés françaises où ils s'harmonisent dans la pratique de la charité et du dévouement.

Quant aux autres, il faut bien le dire, leurs forces se sont trop souvent tournées contre nous. Ils ont montré une fois de plus que la communauté du langage est une cause de rapprochement plus efficace que la religion même. Trop souvent en politique, dans les questions scolaires, dans la défense de nos libertés, ils ont fait bande à part ; parfois même, ils nous ont combattus ouvertement. Nouveaux venus dans ce pays, ils ont mis à conquérir les premières places l'ardeur d'arrivistes sans fierté, et ils ont bien souvent fait une arme contre nous de la puissance qu'elles leur mettaient entre les mains.

Nous touchons ici à un problème historique des plus curieux. Qu'un peuple ait réussi à conquérir son voisin plus faible à son allégeance et à sa langue, est un fait qui s'était vu déjà dans les annales de l'humanité ; mais qu'il ait réussi à faire de ce vaincu un champion de ses idées et un propagateur de sa langue, c'est un bonheur inouï qui était réservé à la nation anglaise. Pour nous imposer la langue de leurs vainqueurs nos frères irlandais, en beaucoup de diocèses où nous sommes la minorité, ont plus lutté qu'ils ne l'ont fait pour conquérir les protestants à la foi catholique. Il est douloureux de constater qu'ils se sont moins servi de la langue anglaise pour convertir les Anglais protestants à la religion catholique, qu'ils ne se sont servis de la religion catholique pour gagner les nôtres à la langue anglaise. D'ailleurs, pour eux-mêmes le sacrifice de leur langue ne s'est pas fait sans de larges pertes pour la foi ; et l'on ne compte plus aujourd'hui aux Etats-Unis les rejetons de souche irlandaise qui ont abjuré leur foi. (1)

---

(1) Quinze ou vingt millions suivant les calculs les plus optimistes. C'est un fait connu. Mais on oublie trop que, dans notre pays même, l'écart entre le nombre des Irlandais d'origine et celui des Irlandais catholiques est aussi très grand — au moins 50 pour cent. En 1901, il y avait au Canada 988 721 Canadiens d'origine irlandaise et seulement 562 862 catholiques de langue anglaise ou autres que le français. Plus de 50 000, en effet, étaient anglais, écossais, polonais, allemands etc. A quelles causes les Irlandais peuvent-ils attribuer des pertes si douloureuses au point de vue catholique ? Est-ce à la communauté de langue et de littérature avec les protestants, à la négligence de l'enseignement chrétien, à

Mais pourquoi ces questions viennent-elles rompre l'harmonie des âmes et diviser les forces quand parmi les catholiques tant d'œuvres à accomplir sollicitent l'union de toutes les bonnes volontés ?

L'Amérique au point de vue religieux en est encore à sa période de formation. Les missions à peine organisées sont innombrables. Trop souvent elles offrent une protection peu efficace à l'immigration. Combien de catholiques en arrivant en Amérique sont privés des soins assidus que requiert leur foi chancelante et dont l'indifférence religieuse s'accroît encore dans l'atmosphère de naturalisme qui enveloppe l'Amérique anglaise. L'abandon qui fut si funeste aux catholiques pendant les années de la colonisation primitive le serait-il moins à la vie religieuse des immigrants d'aujourd'hui ? Le champ d'apostolat

---

la privation d'une presse religieuse, aux mariages mixtes, à l'insuffisance du clergé, au petit nombre de congrégations religieuses de langue anglaise ou à toutes ces causes réunies ? Nous ne saurions le dire. Mais une chose est facile à constater. En vingt ans (1881-1901) dans le Canada de l'est — Provinces maritimes, Québec et Ontario — les catholiques de langue anglaise ont augmenté de 2 830 seulement et ceux de langue française de 382 934. Ces derniers sont 1 615 393 ou plus des trois quarts (77 ½ p. 100) de la population catholique totale, et les premiers 469 790 ou 22 ½ pour cent du nombre total des catholiques (2 085 183) Les diocèses de Quebec (326 000 cath.) et de Montréal (395 000 cath.) comptaient chacun en 1907 plus de catholiques que les diocèses *réunis* de Toronto, Hamilton, London, Kingston, Peterboro, Alexandria et Sault Sainte Marie (303 000 cath.) Par contre bien que les trois quarts des catholiques du Canada soient de langue française, ils n'ont que 4 archevêques et 15 évêques ; l'autre quart (de langue anglaise et autres langues que le français) a 4 archevêques et 10 évêques.

est-il moins vaste et les travaux moins pressants qu'autrefois ? Quel programme d'action chrétienne comprendrait la nomenclature de toutes les œuvres qui, aux Etats-Unis seulement, attendent des ouvriers et des apôtres ? Missions aux nègres, missions aux Indiens, missions aux millions d'Américains dont les ancêtres étaient catholiques et qui ont perdu la foi par la faute des leurs, missions aux nombreux petits groupes isolés de catholiques dispersés çà et là sans prêtres, sans églises, sans écoles, dans un pays immense ; missions aux catholiques que l'indifférence a gagnés, missions aux non-catholiques qui ne demandent qu'à connaître l'Eglise pour l'aimer, missions temporaires organisées par des religieux ou des prêtres séculiers, mais pardessus tout, missions permanentes qui amènent la construction des églises et la fondation des paroisses. Immense travail de propagande religieuse qui pourrait être organisé et conduit de manière à produire les meilleurs résultats pour le bien de l'Eglise du Chrsit.

N'y a-t-il pas là place pour toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent, sans distinction d'origine ni de tendances nationales ? Et quelle amertume ne remplit pas l'âme chrétienne en constatant les divisions profondes que sèment dans les rangs des catholiques les questions de race et de langues.

Les Canadiens-Français, disons-le bien haut, n'ont rien, absolument rien à se reprocher sous ce rapport. Toujours — et l'histoire est là pour le prouver — ils ont

pensé avec l'un des leurs " que l'Eglise catholique, précisément parce qu'elle est catholique, n'est et ne sera jamais l'Eglise d'une époque, d'un pays, d'une nation, ", que " de tout temps et dans tous les pays, elle tient compte des traditions, de la langue, des aspirations nationales des peuples qui obéissent à ses lois ", qu'enfin " elle adapte à leurs besoins sa hiérarchie, son organisation paroissiale, ses rites et sa discipline ". Voilà la ligne de conduite que l'Eglise canadienne-française a suivie sans en dévier jamais. Les procédés d'évangélisation depuis trois cents ans sont restés les mêmes, soit à l'égard des innombrables tribus indiennes du XVIIe siècle, soit à l'heure actuelle dans les régions de l'Extrême Nord. Les évêques de Saint-Boniface ont continué les traditions apostoliques des premiers évêques de Québec : les Ruthènes comme les Iroquois ou les Abénaquis sont évangélisés par les nôtres dans leur langue. Et c'est tellement naturel et raisonnable, qu'on se demandera pourquoi nous insistons tant sur ce point. Hélas ! pouvons-nous rester insensibles aux plaintes de nos compatriotes qui, sur le sol même dont ils prirent les premiers possession, en sont réduits par la force du nombre ou par l'abus de l'autorité à demander comme une faveur de pouvoir pratiquer leur foi religieuse sans trahir leur passé ?

Les trois qualités qui d'ordinaire constituent un peuple : l'unité de la foi, l'uniformité des mœurs, la communauté de langage, sont restées les caractéristiques de la race

française d'Amérique. Elles ont produit les plus heureux résultats. Mère de la civilisation chrétienne sur notre continent, notre race a aimé les Peaux-Rouges, elle s'est attachée au sol et y a jeté des racines profondes. Elle fut brave sur les champs de bataille, honnête et d'une surprenante habileté dans les luttes politiques, loyale envers ses maîtres, morale et patriotique toujours, généreuse dans la victoire, compatissante aux maux d'autrui. Toutes les libertés canadiennes, politique, scolaire, religieuse, ont d'abord germé sur son sol. Rien n'a pu diminuer l'attachement filial des Canadiens-Français au Saint-Siège. Aucune scission, aucune apostasie n'est venue troubler la sérénité de la vie de l'Eglise canadienne et elle s'achemine vers l'avenir libre de tout attache anti-chrétienne. Elle n'a pas dérogé de sa mission de concorde et de paix.

L'alliance bienfaisante des traditions nationales et des croyances religieuses a donné à toutes les questions sociales, politiques et économiques leur véritable solution. Notre pays ne connaît ni le prolétariat, ni le paupérisme, ni le socialisme, ces plaies toujours saignantes de l'Europe. Il possède un excellent système d'écoles primaires. Peu à peu son enseignement supérieur s'étend et se perfectionne. Les écoles spéciales d'enseignement technique, de date récente, se multiplient avec les besoins de la population. Notre littérature, encore naissante, s'inspire surtout des idées de patriotisme et de foi chrétienne ; elle

est respectueuse de tout ce qui constitue notre héritage séculaire.

Si nous voulions résumer d'un mot l'histoire déjà longue du peuple français en Amérique, nous dirions qu'il a été fidèle sans défaillance à la sublime mission qu'il avait reçue de la France. Fidèle à l'Eglise du Christ, à sa langue, à ses traditions, à son apostolat. Il a droit de se regarder comme un peuple élu appelé par la Providence à influer sur les destinées de l'Amérique.

" Après avoir médité l'histoire du peuple canadien, dit un de nos historiens, l'abbé Casgrain, il est impossible de méconnaître les grandes vues providentielles qui ont présidé à sa formation ; il est impossible de ne pas entrevoir que s'il ne trahit pas sa vocation, de grandes destinées lui sont réservées dans cette partie du monde. La mission de la France américaine est la même sur ce continent que celle de la France européenne sur l'autre hémisphère. Pionnière de la vérité comme elle, longtemps elle a été l'unique apôtre de la vraie foi dans l'Amérique du Nord. Depuis son origine elle n'a cessé de poursuivre fidèlement cette mission. C'est de son sein, nous n'en doutons pas, que doivent sortir les conquérants pacifiques qui ramèneraient sous l'égide du catholicisme les peuples égarés du Nouveau-Monde ".

C'est à cette action providentielle que le Canadien attribue d'avoir été détaché de la France à la veille de la Révolution française. Il reconnaît la main de Dieu dans

la rébellion des colonies anglaises d'Amérique (1775-1782) et dans l'agression des Etats-Unis en 1812, qui obligèrent l'Angleterre à traiter les Canadiens avec plus de justice. Il la reconnait enfin dans les conséquences inattendues de l'Acte de l'Union des deux Canadas, en 1840, qui furent contrairement aux prévisions de ceux mêmes qui le provoquèrent, une liberté plus grande de l'Eglise catholique et une influence plus profonde de l'élément français.

Cette action de la Providence, il est difficile de la démêler dans la complexité des événements contemporains. Mais nous y avons foi. Nous savons que le Christ aime les Francs. Pour notre race l'heure présente est moins sombre que beaucoup de celles qui l'ont précédée. Le fut-elle plus, la lecture de ce livre aura, nous l'espérons, et c'est la meilleure récompense de nos labeurs, raffermi des espérances, réveillé des énergies, avivé des courages. "Une leçon d'histoire de France, disait Ernest Legouvé, est une leçon d'espérance". Il parlait de l'ancienne France; s'il eut parlé de la France-Nouvelle, il n'eut pas retiré sa parole; mais peut-être l'eut-il modifiée et dit : Une page d'histoire du Canada est une leçon d'espérance et d'énergie chrétienne.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE de l'abbé Philippe Perrier V

CHAPITRE PREMIER.

Aperçu géographique du Canada 1

CHAPITRE DEUXIÈME.

La France en Amérique avant 1763 25

CHAPITRE TROISIÈME.

Le Canada français après 1763 63

CHAPITRE QUATRIÈME.

Etat actuel du Québec 105

CHAPITRE CINQUIÈME.

Le peuple martyr 131

CHAPITRE SIXIÈME.

Les Canadiens français de l'Ontario 161

CHAPITRE SEPTIÈME.

Les Français dans l'ouest canadien 189

CHAPITRE HUITIÈME.

Les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre 215

CHAPITRE NEUVIÈME.

Les Franco-américains des Grands Lacs 243

CHAPITRE DIXIÈME.

Vitalité canadienne-française 267

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée

79, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

LA LEGENDE D'UN PEUPLE. Poésies canadiennes. Avec une préface de Jules Claretie. 1 vol. in-8, illustré par Henri Julien. Reliure toile amateur.. .. .. $4.50

FEUILLES VOLANTES et OISEAUX DE NEIGE. Poésies, 1 vol. in-8, reliure toile amateur.. .. .. 3.75

EPAVES POETIQUES, poésies. VERONICA, pièce en vers. 1 vol. in-8, reliure toile amateur.. .. .. 3.75

LAFONTAINE ET SON TEMPS, ET CARTIER ET SON TEMPS, par A. D. Decelles. 1 vol. illustré, 10 x 6½ pcs 208-195 pages.. .. .. 2.00

L'OUBLIE, par Laure Conan. Préface de M. l'abbé Bourassa. Illustrations de M. Antigna. Un beau volume, couverture illustrée. 7¾ x 5, 238 pages.. .. .. .75

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA, avec annotations. par Ernest Gagnon. 1 vol. in-8, XVII-350 pages.. .. .. 1.00

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS (Québec), par Ernest Gagnon. 1 vol. grand in-8 de 260 pages.. .. .. 1.00

HISTOIRE DU CANADA, de 1840 à 1867, par l'hon. Joseph Royal. 1 vol. in-octavo de plus de 500 pages, relié.. .. .. 5.00

ŒUVRES COMPLETES DE L'ABBE H. R. CASGRAIN, en 4 volumes :

Tome I. Légendes canadiennes et variétés. Montréal. 1 vol. in-8 de 580 pages.. .. .. 1.50

Tome II. Biographies canadiennes. Montréal. 1 vol. in-8 de 542 pages.. .. .. 1.50

Tome III. Histoire de la vénérable mère Marie de l'Incarnation. première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, précédée d'une esquisse sur l'histoire religieuse des premiers temps de cette colonie. Montréal. 1 vol. in-8 de 504 pages.. 1.50

Tome IV. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. Montréal. 1 vol. in-8 de 592 pages.. .. .. 1.50

PAPINEAU (1786-1871), par A. D. Decelles, conservateur de la bibliothèque du parlement fédéral, membre de la Société Royale, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur, etc. 1 volume illustré, in-8.. .. .. 1.75

REPERTOIRE NATIONAL (le) ou recueil de littérature canadienne, compilé par J. Huston, 2e édition. précédée d'une introduction par M. le juge Routhier. et illustrée de 50 portraits. 4 vol. 9 x 6, 1530 pages, brochés.. .. .. 8.00
4 volumes reliés demi-chagrin.. .. .. 10.00

THE UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

Desrosiers F
5029.
... La race française en Amérique .D4